BnF Gallica

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons

Source gallica.bnf.fr / Société historique de Soissons

BnF Gallica

Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. Auteur du texte. Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. 1903.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem quæ in homine venerabilis, in urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE; liv. VIII; épit. XXIV.

TOME DOUZIÈME

(3e série — 1903-1904)

SOISSONS

IMPRIMERIE DE L'*ARGUS SOISSONNAIS*

15, RUE SAINT-ANTOINE, 15

MDCCCCVII

Source gallica.bnf.fr / Société historique de Soissons

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE NATIONALE PRÊT

8° L c 21 31

Per 8°
10.017

Aisne 11
A

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem quæ in homine venerabilis, in urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE; liv. VIII; épit. XXIV.

TOME DOUZIÈME

(3e série — 1903-1904)

SOISSONS

IMPRIMERIE DE L'*ARGUS SOISSONNAIS*

15, RUE SAINT-ANTOINE, 15

MDCCCCVII

PREMIÈRE PARTIE

ANNÉE 1903

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

Première séance

—

Lundi 5 Janvier 1903

—

Présidence de M. MICHAUX, Vice-Président

—

Le procès-verbal de la séance de décembre est lu et adopté.

Les archives ont reçu depuis les ouvrages ci-après :

Revue historique et archéologique du Maine, tome L, 1901.
Revue historique et archéologique du Maine, tome LI.
Revue des Etudes historiques, 68e année, 1902.
Comité archéologique de Senlis, comptes rendus, 1900-1901.
Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, 1902, 3e fascicule.

Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie, tome XXVII.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, 1901-1902.

Bulletin de la Société des sciences historiques de l'Yonne, 1901, LVe volume.

Bulletin de l'Association philotechnique, novembre 1902.

Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris, tomes II et III, 1902.

Bulletin de la commission historique du département du Nord, tome XXV.

Bulletin archéologique du comité des travaux historiques, 1902, 2e livraison.

Journal des Savants, novembre 1902.

A propos du *Journal des Savants*, M. le Président de notre Société a reçu la lettre ci-après :

« J'ai le vif regret de vous informer que, par suite de nécessités budgétaires, je me trouve dans l'obligation de supprimer le service du *Journal des Savants*, qui était fait par mon département à la Société que vous présidez.

« Cette suppression aura lieu à partir du 1er janvier prochain.

« Agréez, etc.

« Pour le Ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts,

« Le directeur de l'enseignement primaire,

« (Signé) BAYET. »

Cette décision est d'autant plus regrettable que le *Journal des Savants*, fondé en 1665, nous était

donné depuis un grand nombre d'années et que notre célèbre compatriote Louis de Héricourt, né à Soissons en 1687, décédé à Thiais en 1752, fut un de ses meilleurs collaborateurs de 1713 à 1736.

Le secrétaire à la parole :

Nos archives, dit-il, ont reçu de l'Académie de Reims son 110e volume. Il est daté de 1902 et l'on y remarque le « Journal de dom Pierre Chastelain ».

Dom Chastelain est originaire de Reims. Il y est né le 15 juillet 1709 ; il y fit ses études et il y est mort le 26 février 1783. Il nous intéresse surtout en ce sens qu'il passa environ sept ans à Soissons, qu'il y fut sous-prieur de l'abbaye royale de Saint-Crépin-le-Grand, de 1740 à 1742, que, l'ayant quittée, il revint ici, y séjourna de 1761 à 1766, écrivit une histoire de ladite abbaye, et que c'est lui qui découvrit le journal du prieur dom Lépaulart, sur la prise de Soissons en 1567 par les Huguenots.

Enfin, touchant également Soissons, dom Chastelain nous conte cette anecdote dans son journal personnel :

« Mgr de Fitz-James, évêque de Soissons, ayant appris que les chanoines de sa cathédrale n'allaient à Saint-Crépin-le-Grand, pour certaines vêpres, qu'à quatre ou cinq, prit un jour le parti, lorsqu'il entendit sonner le dernier coup, de sortir tout habillé de son palais et de se rendre avec eux à Saint-Crépin. A peine fut-il sorti de chez lui que le bruit se répandit dans Soissons que Mgr était allé à Saint-Crépin. Aussitôt les chanoines partirent de chez eux, et de trois ou quatre dont la

procession était composée avec le bas chœur en sortant de la cathédrale, elle se trouva formée de trente chanoines au moins quand ils furent arrivés à Saint-Crépin ; ce qui divertit beaucoup les gens de Soissons. »

Messieurs (poursuit le secrétaire), il est encore entré, en décembre, dans nos archives, le *Bulletin de la Société de géographie de l'Aisne*, n° 4 de 1902, et ce Bulletin contenant une monographie de la commune de Crépy-en-Laonnois, par MM. Turquet et Debrie, instituteurs, j'ai cru que j'allais y trouver la solution d'une question qui, en 1876 et en 1880, occupa savamment deux de nos honorables collègues, MM. Michaux et Joffroy. (Voir Bulletin de notre Société). Il s'agissait de connaître au juste l'endroit où la paix de 1544 avait été *signée* entre François Ier et Charles-Quint. Etait-ce à Crépy-en-Valois ? Etait-ce à Crépy-en-Laonnois ? M. Michaux se prononçait pour Crépy-en-Valois et M. Joffroy combattait en faveur de Crépy-en-Laonnois. Or le traité portant Crépy (tout court), la question resta pendante. Mais ce qui ressortit le mieux du débat, c'est que la paix avait été débattue et *conclue* dans l'abbaye de Saint-Jean des Vignes de Soissons.

Je me suis trompé, Messieurs, en pensant que les auteurs de la Monographie de Crépy-en-Laonnois avaient émis un avis tout particulier sur la question ; ils ne l'ont pas agitée, ce qui est regrettable au point de vue de l'histoire ; ils ont tout simplement dit que la paix avait été signée à Crépy-en-Laonnois.

M. l'abbé Letombe dépose sur le bureau la table alphabétique qu'il a bien voulu rédiger pour notre Bulletin sous presse (année 1899) ; et des remerciements lui sont votés par tous les sociétaires présents.

Il nous remet également le 4e volume de son *Bulletin d'Ambleny et de Saint-Bandry*, volume qui, avec les trois premiers, contient l'intéressante histoire d'Ambleny, dont il est l'auteur.

La Société, informée du décès, à la date du 3 janvier courant, de M. Charvet, président de la Société académique de l'Oise, exprime tous ses regrets à la famille de l'honorable défunt.

M. le président Plateau a écrit à M. le vice-président Michaux, sous la date du 14 décembre, qu'il ne « voit pas, quant à présent, le moyen de revenir sur sa démission. »

Le scrutin est ouvert pour l'élection des membres devant composer le bureau en 1903. Ce scrutin sera dépouillé en fin de séance.

M. l'abbé Hivet retient l'attention de la Société par la lecture suivante qu'il fait sur l'étymologie de CHALANDRY, village de l'arrondissement de Laon :

CHALANDRY se disait au XIIe siècle *Kalendreium* pour *Kalendriacum*. D'où vient ce mot?

Très probablement comme Chauny, de *Coloniacum*, lieu de colonie, transformé dans la suite des temps en *colondiacum* par l'intercalation d'un d.

Ce *d* épenthétique se trouve dans *tendre* de tenerum ; *absoudre*, de absolvere ; *moudre* de molere. Bien que ce *d* ne s'intercale ordinairement qu'entre *l* et *r*, *n* et *r*, on peut dire néanmoins qu'il y a dans ce mot le même changement que dans les suivants :

Pour le LATIN : dans *claudo*, *fundo*, *fundo*, *tendo* de la même famille que le grec kleio, theino, cheo, teino.

Pour L'ALLEMAND : dans *jemand* et *niemand* provenant de je et nie plus mann ; dans überwinden pour überwinnen (de winnen, lutter, combattre) ; dans *mond*, ayant du rapport avec le grec méné dans *gesund* mis pour ge sun (sanus) ; nous avons le même phénomène dans *boïard* où le d ne se trouve pas dans le russe.

Dans les temps postérieurs, on a intercalé un *r*, comme dans *perdrix*, de perdicem ; chanvre, de cannabim ; *rustre*, de rusticum etc ; il reste alors *Kalen(dr)iacum*.

Pour le sens du mot on peut très bien affirmer que *Chalandry* signifie *ferme ;* car, *colonia* n'a pas toujours eu seulement le sens de colonie, mais, selon Grégoire de Tours, Saint Isidore de Séville et les monuments anciens, il a eu aussi celui de *ferme rurale*.

Ducange dit : « *Colonia* est *habitaculum rusticum* cum sufficienti prædio ad alendum colonum vel familiam rusticam ; c'est-à-dire : la colonie est une habitation rustique entourée d'un bien-fonds suffisant pour nourrir le colon ou une famille rurale. »

Et les chartes du moyen-âge : « In prædicto loco novem trado *colonias*, sen hobonnas, cum omnibus adjacentibus ; dans le même lieu je lègue neuf colonies ou habitations rustiques. » Je me demandais si l'on pouvait bien appliquer à *Chalandry* le sens de *ferme*, quand un de nos membres très investigateur, M. Brucelle, attira mon attention sur ce que dit à ce sujet M. Fleury dans son ouvrage intitulé : « *Antiquités et monuments de l'Aisne* » 1 vol., p. 242.

En 1665 on a trouvé dans un champ du terroir de *Chalandry* « au milieu d'une grande quantité de débris de poteries et de tuiles, à côté de monnaies nombreuses du bas-empire, des instruments de culture nécessaires aux domestiques, tout ce qui servait à l'exploitation de la ferme agricole. Non loin des lames de couteaux et des couperets on a trouvé aussi des ossements d'animaux, de moutons. On a pu penser à un *sacellum*, chapelle ou petit temple, où des sacrifices se seraient accomplis à l'aide de ces couteaux sacrés. Il semblerait que ce serait plutôt là une dépendance des *Ovilia* ou *bergeries d'une ferme*, une cellule où l'on tuait les brebis malades et hors de service ou tout simplement l'écorchoir de la ferme.

« L'archéologie se refuse à rencontrer partout des sacrificateurs et des instruments de sacrifice. Elle veut voir la vraie vie et ses besoins habituels. » Pour Chalandry on peut donc affirmer l'existence d'un mobilier d'ouvriers agricoles, d'une habitation ou d'une ferme aux champs.

Ainsi se trouve justifié, je pense, le sens véritable du mot Chalandry.

Le moment de lever la séance étant arrivé, on procède au dépouillement du scrutin ouvert pour le renouvellement du bureau.

Sont nommés : *président*, M. Lecer ; *vice-président*, M. Michaux ; *secrétaire-archiviste*, M. Collet ; *trésorier*, M. Delorme.

D'autre part, et finalement, M. Plateau est nommé, à l'unanimité, président honoraire.

Deuxième séance

—

Lundi 2 Février 1903

—

Présidence de M. LECER

—

Le procès-verbal de la séance de janvier est lu et sa rédaction est adoptée.

Les ouvrages reçus dans le même mois sont ceux dont la désignation suit :

Bulletin de la Société archéologique de Béziers, IIIe volume.
Bulletin de l'Association philotechnique, décembre 1902, janvier 1903.
Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques, nos 1 et 2 de 1902.
Revue de Saintonge et d'Aunis, 1er janvier 1903.
Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, 1er novembre 1902.
Bulletin de la Société d'agriculture de la Sarthe, 4e fascicule 1901 et 1902.

Mémoires de la Société d'agriculture d'Orléans, 1er semestre 1902.

Bulletin de la Société royale belge de géographie, 1902, n° 4.

Annales de l'Académie de Macon tome VI, 3e série, 1901.

Bulletin de la Société d'agriculture du Puy, nos 5 et 6 de 1902.

Bulletin archéologique du comité des travaux historiques, 1902, 2e livraison.

Mémoires de l'académie de Dijon, 1901-1902.

Journal des Savants, décembre 1902.

A cette liste, M. l'abbé Clairambaux ajoute une brochure en 21 pages contenant un discours prononcé à l'occasion de l'inauguration du grand orgue de la cathédrale de Soissons, par M. l'abbé Ply, en 1893.

M. le lieutenant-colonel Lecer, élu président à la séance précédente, prend possession de sa fonction.

Il donne tout d'abord lecture d'une lettre que M. Plateau, son prédécesseur, le charge de communiquer à ses collègues pour leur faire connaître qu'il est très heureux que leur choix se soit porté sur un compatriote qui a toutes ses sympathies et sous la direction duquel : « la Société continuera sa marche prospère et ascendante ».

Il s'exprime ensuite ainsi :

« Messieurs,

« A votre dernière séance, vous m'avez fait l'honneur de m'appeler à présider votre compa-

gnie. Je vous ai fait alors observer combien je me sentais mal préparé, en raison de mon manque de savoir sur les questions qui font l'objet de vos études, pour recueillir la succession de mon érudit prédécesseur.

« Vous avez persisté dans votre détermination et j'ai dû m'incliner devant votre volonté. La lettre, si gracieuse pour moi, de l'honorable M. Plateau, dont je viens de vous donner lecture, m'est un puissant encouragement et, revenant sur mes hésitations de la dernière séance, je prends avec confiance le mandat dont vous m'avez chargé.

« Du reste, les autres membres du bureau ont une longue habitude de vos travaux, je suis en communion complète d'idées avec eux et, sûr de leur appui, sûr également de votre bienveillance, j'espère que les bonnes traditions d'ordre, de travail et de bonne camaraderie de notre Compagnie ne se perdront pas en 1903 ».

M. Delorme, trésorier, regrette de ne pouvoir assister à la séance ; mais il a remis à M. le Président une note sur la situation financière de la Société, et le texte de cette note est porté à la connaissance des membres présents.

Des documents relatifs à d'importants travanx d'appropriation et de décoration reconnus nécessaires après la dévastation de nos monuments religieux par les huguenots, ont été exécutés à la cathédrale de Soissons, de 1767 à 1775. M. l'abbé Clairambaux a eu ces papiers en sa possession. Il en a fait l'analyse ; il donne lecture de son travail

et confirme ainsi ce qui a été dit, par la plupart des historiens de Soissons, au sujet desdits travaux et des dons qui en ont été la conséquence.

Le même membre fait connaître :

1° Un état de marché passé, le 28 mars 1663. devant maîtres Delaby et Grou, notaires à Soissons, entre le chapitre de la cathédrale, d'une part, et plusieurs maçons de Reims, d'autre part, pour la reconstruction d'un jubé sur les fondations d'un précédent jubé ;

2° Et un autre état de marché en date du 30 décembre 1619, touchant la confection des premières orgues de la cathédrale par un nommé Crépin Carlier, facteur d'orgues à Rouen.

M. l'abbé Delaplace signale la présence, dans la cathédrale, contre le mur intérieur du portail, de la pierre tombale du chanoine Noël Faveroiles, fondateur d'une procession du Saint-Sacrement et décédé en 1662.

Le marteau des démolisseurs a dévasté, dit-il, beaucoup de monuments et de pierres tombales qui eussent été utiles à l'Histoire de notre Patrie. Il est bon de faire connaître les débris qui subsistent des édifices antiques et les monuments funéraires qui ont échappé à la ruine. Permettez-moi de vous signaler une pierre placée contre la muraille intérieure du portail de la cathédrale. Elle provient de la tombe de Noël de Faveroiles, chanoine et chantre de la cathédrale décédé en 1662.

Voici l'Epitaphe inscrite sur le marbre dont j'ai l'honneur de vous entretenir :

Hic jacet Natalis de Faveroiles, Presbyter, Parisiis ortus, hujus Ecclesiæ canonicus et cantor. Rituum antiquorum amator observantissimus Processionis SS^ti^ Sacramenti quæ fit pie Paschæ inter Matutinum officium amplificator munificentissimus qui obiit III nonas Januarii anno salutis MD.CLXII ætatis XXXVII, cantoriæ XII ineunte — Anima ejus in bonis demoretur.

Vive ut post vivas.

Noël de Faveroiles, chanoine, avait donc fondé une procession du Saint-Sacrement pendant les Matines de Pâques. Il était en effet dans l'habitude des personnes pieuses d'instituer des bonnes œuvres, des services, des messes, des processions des *De Profundis*, etc.

La plus grande partie des œuvres pies qui ont été fondées ont cessé à la Révolution. Cependant les Chapîtres ont pour mission de prier aux intentions des bienfaiteurs des églises.

M. le Président annonce que M. Georges Bourgin, originaire du Nivernais, élève de l'Ecole des chartes, vient d'être admis premier dans la soutenance annuelle des thèses des aspirants au diplôme d'archiviste-paléographe.

M. Bourgin avait pris pour sujet : « Histoire de la commune de Soissons et du groupe communal de Soissons ». Ce qui explique l'intérêt local de la présente information de M. le Président.

Sont proposés comme membres titulaires de la

Société, M. Alexandre Bigand, M. Fernand Blanchard, M. le docteur Adrien Marcotte fils, M. Lucien Moreaux et M. Paul Waendendries.

Le vote sur l'admission aura lieu à la prochaine séance, suivant l'usage.

Troisième séance

—

Lundi 2 Mars 1903

—

Présidence de M. LECER, président.

—

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Les ouvrages reçus depuis sont ceux portant les titres suivants :

Annuaire des bibliothèques et des archives, 1903.
Revue des Etudes grecques, tome XV, n° 67.
Mémoires de la Société académique de l'Oise, tome XVIII.
Bulletin de la Société académique de Brest, tome XXVII, 2e série.
Bulletin du comité des travaux historiques, congrès des Sociétés savantes 1902, Paris.
Société des antiquaires de la Morinie, 1902, 2° fascicule,
Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre 1902.

M. le président complète les renseignements qu'il a donnés en séance du 2 février sur la situation financière de la Société, et l'on décide que les auteurs qui rectifieront ou modifieront leurs travaux pendant le cours de la composition ou de l'impression du Bulletin supporteront la dépense qui pourra ainsi résulter de leur fait personnel.

M. Lecer lit une Notice biographique que, l'an dernier, il s'est engagé à écrire sur le général Deflandre.

M. Deflandre est originaire de Soissons ; mais il y est peu connu, bien que son nom ait été donné à une rue et à une caserne de cette ville. Grâce au travail de M. Lecer, tout le monde, ici, va pouvoir apprécier et juger notre compatriote le général Deflandre, et l'on remarquera que, s'il n'a pas toujours habité notre pays, il a su néanmoins lui faire honneur.

LE GÉNÉRAL DEFLANDRE

MESSIEURS,

A l'une de nos séances de l'an dernier, je vous ai fait part de mon intention de rechercher quelques détails sur l'existence de notre compatriote, le général Pierre Deflandre, tombé glorieusement au champ d'honneur en 1870, et dont le nom a été donné à l'une des rues de la Ville ainsi qu'à la caserne qui y est située. Je vous ai fait connaître qu'ayant eu la bonne fortune de voir fréquemment le général en 1861, alors qu'il était commandant de

gendarmerie à Lyon et de faire connaissance avec son fils, j'espérais, par ce dernier, me procurer des renseignements précis sur la carrière du père. Depuis longtemps, j'avais perdu de vue le fils Deflandre ; mais je savais qu'il y a quelques années il était percepteur à La Flèche et je comptais le retrouver. Hélas ! mes démarches étaient trop tardives : le fils Deflandre est mort en 1896, sa femme est également décédée et il m'a été impossible de rencontrer qui que ce soit qui ait vécu dans leur intimité et qui ait pu me transmettre les renseignements que je désirais.

Pour écrire la biographie annoncée je n'ai donc eu à ma disposition, en dehors des souvenirs qui me restaient de mes relations personnelles avec le général et de récits que j'avais recueillis dans ma famille sur son enfance, qu'une courte notice de notre collègue, M. Collet, une correspondance assez suivie avec un autre collègue, M. Félix Brun, attaché aux archives du ministère de la guerre, un relevé officiel des états de services du général, et enfin une brochure de 150 pages de M. Amédée Delorme, publiée en 1890 et intitulée : « *Deflandre et Sonis en 1870.* »

Ce trop long préambule terminé, je passe à la biographie.

Pierre Deflandre naquit à Soissons le 28 avril 1813, sur la paroisse Saint-Gervais, comme on disait à cette époque. Son père y exerçait la profession de charron. Il reçut une instruction primaire assez solide, fut enfant de chœur à la cathédrale. Plus tard, il occupa un petit emploi dans un bureau et le 19 mai 1831, il s'engageait au 6e régiment de lanciers. Il avait 18 ans.

On était au lendemain de la Révolution de 1830,

au début de l'expédition d'Algérie : un vent de militarisme soufflait sur la nation entière et nombreux étaient les fils de famille qui s'engageaient volontairement. La plupart arrivaient au corps le gousset bien garni : tel n'était pas le cas de Deflandre. Sa mère, veuve depuis longtemps déjà, était dans une situation de fortune plus que modeste.

Le futur général ne reçut donc aucun subside de sa famille, même les quelques sous qui lui auraient permis d'ajouter un léger complément à l'ordinaire de l'escadron si insuffisant pour un appétit de 18 ans. Plus tard, il rappelait volontiers cette petite misère de ses débuts, misère qui contribua à tremper son caractère et qui habitua le jeune soldat à ne compter que sur lui-même.

En tout cas Deflandre était un excellent soldat et, après 3 mois 1/2 de service, il obtenait « *par récompense nationale* » le grade de maréchal des logis sans avoir été brigadier. Il passa, avec ce grade, au 5e régiment de chasseurs.

Le calme de la vie de garnison ne suffit bientôt plus au jeune sous-officier : on se battait ferme en Afrique. Deflandre rendit ses galons pour passer comme simple cavalier au 2e régiment de chasseurs d'Afrique. — Il avait 20 ans.

En Algérie il trouva l'existence mouvementée qui convenait à son tempérament et aussi les émotions rêvées du combat : par contre l'avancement y était lent. Nommé brigadier le 9 octobre 1833, il ne reprit le grade de sous-officier que près d'un an plus tard, le 1er septembre 1834. Il avait 21 ans 1/2. Le 28 juin 1835, il se signala à l'affaire de la Macta, où il eut son cheval tué sous lui et où il fut blessé d'un coup de feu à la cuisse gauche. C'était un titre à l'avancement, mais les places vacantes conti-

GÉNÉRAL PIERRE DEFLANDRE

1813-1871

nuaient à ne se présenter que rarement. Enfin l'année suivante, le 11 décembre 1836, il fut nommé maréchal des logis chef. — Il avait près de 24 ans.

La situation d'officier, but naturel de la légitime ambition de Deflandre, lui apparaissait encore bien lointaine quand une circonstance particulière la lui fit aborder. On formait alors en Algérie des corps spéciaux d'infanterie, bataillons d'Afrique et compagnies de discipline, pour lesquels il fallait des chefs particulièrement énergiques. On offrit à Deflandre d'y passer comme sergent-major avec la presque certitude d'être à bref délai proposé pour sous-lieutenant. Y souscrire, c'était renoncer à son arme de prédilection, quitter le drapeau du 2e chasseurs d'Afrique sous les plis duquel il avait versé son sang pour la patrie, mais c'était aussi remettre à plus tard l'honneur si ardemment souhaité de porter l'épaulette d'or. Deflandre accepta. Sergent-major à la 1re compagnie des pionniers de discipline le 26 mai 1837, il était enfin nommé sous-lieutenant le 24 août 1838 et placé au 2e bataillon d'Afrique. L'occasion de se faire apprécier comme officier au combat ne devait pas tarder à se présenter.

Le 29 avril 1840, le 2e bataillon d'Afrique, qui occupait la place de Cherchell fut vigoureusement attaqué par un gros parti d'arabes. Le commandant du bataillon, le futur général Cavaignac, dans le rapport qu'il adressa la nuit suivante au maréchal Valée, gouverneur général de l'Algérie, pour lui rendre compte des événements de la journée, s'exprime en ces termes sur les faits qui concernent particulièrement le sous-lieutenant Deflandre : « .....Au moment même, le feu devenait plus vif « vers la gauche et à 1 heure de l'après-midi, le

« poste de Bab-el-Rouss, à 1000 m. de la place, « à l'Est, était entouré et me paraissait sérieuse- « ment attaqué. Il était gardé par un officier et « 30 hommes. J'y portai une compagnie de ren- « fort mais je la ramenai en ville, ayant trouvé la « garde bien disposée et décidée à se charger seule « de la défense. Après mon départ, l'attaque « recommença avec une vigueur nouvelle.

« Le poste de Bab-el-Rouss, établi sur un assez « grand plateau ne peut voir les pentes du piton « au sommet duquel il se trouve et les dispositions « de celui-ci permet aux arabes de venir à certains « endroits à vingt pas du fossé. L'officier chef de « poste prit la résolution hardie de se défendre en « se portant sur les limites du plateau qu'il occupe. « Deux fois il dut quitter cette position pour se « renfermer dans son ouvrage et deux fois il y « revint, chassant l'ennemi qui se retire vers « 4 heures découragé par ses pertes.

« ..... Je cite pour leur bonne conduite, le sous- « lieutenant Deflandre, chef de poste de Bab-el- « Rouss qui a fait preuve de sang-froid et de capa- « cité.....

« Signé : CAVAIGNAC. »

A la suite de cet événement, que le général Deflandre qualifiait modestement de « circonstance heureuse de sa carrière » et dont il ne voulut jamais me faire connaître le détail, le sous-lieutenant Deflandre fut cité en ces termes à l'ordre de l'armée d'Afrique : « S'est particulièrement distin- « gué dans les combats des 29 avril et 3 mai 1840 « devant Cherchell. »

En conséquence de cette citation, il fut promu lieutenant à la date du 24 juin 1840, bien qu'il

n'eut pas même deux ans de grade de sous-lieutenant.

Un brillant avenir semblait s'ouvrir devant le jeune et valeureux officier. Malheureusement les fièvres d'Algérie, fièvres qu'on ne savait pas encore combattre à cette époque, le terrassèrent et il dut rentrer en France. Le 17 février 1841 il passait au 8e régiment d'infanterie légère. Le 19 octobre suivant, il entrait dans la gendarmerie. Le 22 mai 1843, il épousait Mlle Eugénie-Marie de Rillet.

En 1846, il était lieutenant de gendarmerie en résidence à Fontainebleau lors de l'attentat du garde général Lecomte contre le roi Louis-Philippe et ce fut lui qui arrêta le meurtrier. Ce fait appela l'attention sur Deflandre. Malgré ses brillants services de guerre il n'était pas encore décoré. Le roi le nomma chevalier de la Légion d'honneur.

Ce fut là le seul événement public marquant du passage de Deflandre dans la gendarmerie. Son esprit modéré, son caractère droit, ferme et bienveillant ne l'avaient pas moins fait hautement apprécier et il avait gravi assez vite les échelons de la hiérarchie de son arme. Au moment de la déclaration de guerre de 1870, il était colonel depuis trois ans et il venait d'être nommé commandeur de la Légion d'honneur.

L'invasion des armées allemandes le sortit bientôt de sa fonction sédentaire : le 20 octobre, il fut chargé de l'organisation de la défense de la Côte-d'Or et, le 31 octobre, il était nommé général de brigade et affecté, à titre provisoire, au commandement de la 3e division du 17e corps à la 2e armée de la Loire.

L'historique officiel de la 2e armée de la Loire n'a pas encore été publié : nous ne saurions rien dire de précis sur le rôle de la division Deflandre pendant cette partie de la campagne. Cependant, M. Amédée Delorme, qui vécut aux côtés du général pendant ces 4 ou 5 semaines de lutte désespérée nous le montre toujours à hauteur de sa tâche : calme au milieu de l'agitation générale produite par la rapidité des événements ; énergique et brave comme à Cherchell, ramenant à l'assaut d'une position bien défendue ses troupes de jeune levée que les fatigues des longues marches et les insomnies des derniers jours avaient déprimées ; blessé d'un coup de feu à la cuisse au combat de Josnes (Loir-et-Cher) le 8 décembre à 4 heures du soir au moment où prenant la tête de ses soldats il les entraînait au combat ; demeurant à cheval malgré sa blessure, refusant les soins du médecin et conservant son commandement jusqu'au moment où les troupes s'installèrent enfin dans leurs bivouacs et dans leurs cantonnements.

La blessure du général était identique à celle qu'il avait reçue 35 ans plus tôt au combat de la Macta ; mais en 1870, les circonstances étaient bien différentes, Le manque de soins immédiats, la température glaciale de ce dur hiver, le surmenage des journées précédentes amenèrent une affreuse complication, le tetanos dont il mourut, après d'horribles souffrances un mois plus tard, le 10 janvier 1871, à Tours, dans les bras de sa femme qui eut la douloureuse satisfaction de lui donner ses soins et de recueillir son dernier soupir.

Il a été enterré dans le cimetière de Tours. Sa veuve et son fils unique l'y ont successivement rejoint.

Tel fut le héros modeste dont la ville de Soissons a, à si juste titre, honoré la mémoire et que j'ai cru devoir rappeler à l'attention de notre Société historique.

M. Vauvillé présente à la Société, pour être offerts au musée municipal de Soissons, soixante-deux silex de l'époque paléolithique, provenant de la vallée de la Vezère (Dordogne), et de la vallée de la Tardoire (Charente).

Il entretient ensuite la Société, et cela d'après un journal soissonnais, d'une découverte d'anciens ossements humains, qui a été faite au commencement de cette année, aux abords du Mont-de Berry (Oise), dans une propriété appartenant à M. le comte de Bertier, de Cœuvres. M. de Bertier est membre de la Société archéologique de Soissons et membre de la Société historique de Compiègne. On se demande à laquelle des deux il fournira un article sur cette trouvaille.

M. Vauvillé fait une troisième communication. Il s'agit, cette fois, des monnaies frappées au nom et à l'effigie de Criciru, trouvées en grand nombre, depuis une vingtaine d'années, sur la montagne de Pommiers.

Attribuées d'abord aux Bellovaques, ces pièces sont maintenant attribuées aux Suessions, eu égard aux quantités considérables recueillies dans notre contrée. Mais l'histoire ne fait aucune mention de Criciru. On ne peut donc que supposer qu'il fut un chef des Suessions dans les temps gaulois.

Cinq propositions de nominations de nouveaux

membres titulaires de notre Société ont été faites à la séance de février. Aujourd'hui le scrutin d'usage est ouvert à ce sujet, et les membres dont il s'agit sont admis à l'unanimité. Ce sont, par ordre alphabétique, M. Alexandre Bigand, M. Fernand Blanchard, M. le docteur Adrien Marcotte fils, M. Lucien Moreaux et M. Paul Waendendries.

Quatrième séance

—

Lundi 6 Avril 1903

—

Présidence de M. LECER, président

—

Le procès-verbal de la séance du 2 mars est lu et adopté.

Les ouvrages reçus du 2 mars au 6 avril sont :

Bulletin de la Société de géographie de l'Aisne, n° 1, 1903.

Société d'émulation d'Abbeville, bulletins trimestriels de 1899 à 1902.

Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville, tome XXe, 1901.

Bulletin de la Société de l'histoire de Paris, 29e année, 5e et 6e livraisons.

Bulletin de la Société archéologique du Limousin, tome LII, 2e livraison.

Bulletin de la Société des archives historiques de Saintonge, 22, 1902

Revue de Saintonge et d'Aunis, 23e volume, 2e livraison.

Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne, 1902, 56e volume.

Bulletin de l'Association philotechnique, février 1903, n° 2.

Bulletin de la Société archéologique de la Charente, 1901-1092.

Mémoires de la Société savoisienne, 2e série, tome XVI.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, tome LV.

Annales de la Société historique de Château-Thierry, 1901.

Romania, tome XXXII, 1903.

Annales de la Société malacologique de Belgique, t. XXXVI, 1901.

Société belge de géographie, nos 5 et 6, 1902.

Académie royale de Belgique, bulletin de la classe des sciences, nos 9, 10, 11,-1902.

Académie royale de Belgique, bulletin de la classe des lettres, nos 9, 10, 11,-1902.

Inventaire sommaire des archives historiques du ministère de la guerre, t. 2, n° 1916 à n° 2188.

On passe aux travaux mis à l'ordre du jour.

La statuaire de Saint-Jean des Vignes a été étudiée pendant plusieurs années par M. Fernand Blanchard. Il paraît la bien connaître ; il en a photographié les principaux motifs, il lit, durant une heure, la première partie d'une description qu'il en a faite et, à la prochaine séance, il complétera

sa communication (Voir le compte rendu de la séance de mai).

En 1900, M. l'abbé Hivet a donné l'étymologie sinon certaine, au moins probable, des noms de beaucoup d'endroits soissonnais et de pays environnants. Encouragé par la Société, il présente maintenant un Essai étymologique sur les noms des cinquante premiers évêques de Soissons et se propose d'achever et faire connaître le surplus de ce travail. Il aura ainsi étudié l'origine des noms de nos quatre-vingt-dix-neuf évêques, depuis Saint-Sixte jusqu'à Mgr Deramecourt, qui est maintenant placé à la tête de notre diocèse et président d'honneur de notre Société (Voir le compte rendu de la séance de mai).

M. Collet fait la lecture suivante sur :

L'Eglise, le Prieur et le Prieuré de Saint-Remy à la Révolution

Par M. COLLET

MESSIEURS,

J'ai lu quelque part que Soissons avait successivement possédé deux églises Saint-Remy dans la rue de ce nom ; que la plus ancienne, située au bout de cette rue, fut démolie pendant le siège de 1414, ou peut-être avant, car les auteurs ne sont pas d'accord sur ce point ; que l'autre église, bâtie ensuite, à peu près en face de la rue Saint-Gaudin,

au n° 3 ou au n° 5 actuels, fut détruite lors de la Révolution ; et que, naturellement, le prieur-curé de la paroisse de Saint-Remy demeurait non loin de son église.

En quoi consistait cette église qui faisait alors partie des nombreuses paroisses de la ville ? Quel était ce prieur-curé ? Et quelle fut son habitation ? Je vais, Messieurs, répondre en quelques lignes, à ces trois questions qui m'ont été posées par un curieux de notre histoire locale.

L'église Saint-Remy n'était pas vaste ; on dit même qu'elle était petite ; et un ancien bibliothécaire de la ville, M. Brayer-Willesme, qui a beaucoup contribué à faire connaître Soissons, historiquement parlant, la qualifie de *belle miniature*, dans un de ses écrits ; mais il place à côté, on ne sait pourquoi, un mauvais dessin qui est censé la représenter et qui ne justifie en rien son dire. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle pouvait recevoir environ 300 fidèles, qu'elle rayonnait sur une centaine de feux et que son clocher renfermait trois cloches.

Il ne reste plus rien de cette église, disait en séance archéologique, le 2 décembre 1861, notre érudit et regretté président M. de la Prairie. Et lors de la démolition des fortifications de ce côté de la ville, en 1888, j'ai bien, personnellement, assisté à l'exhumation de chapiteaux anciens et d'autres pierres travaillées ; mais le tout provenait plutôt de la première que de la seconde église.

J'arrive déjà, Messieurs, au dernier prieur-curé de Saint-Remy ; et tout d'abord je déclare que je n'ai pu découvrir ni le lieu, ni la date de sa naissance. Je sais seulement qu'il sortait de l'abbaye dé Saint-Jean-des-Vignes, où il avait été reçu le

26 octobre 1752, et dont il fut chanoine régulier, grand prieur et vicaire général-né de l'abbé ; qu'il s'appelait Henri Le Blanc ; qu'il émigra, selon les documents en ma possession ; qu'il fut seulement considéré comme déporté à la date du 20 décembre 1793, suivant Edouard Fleury, et qu'il avait une sœur prénommée Marie-Catherine et veuve d'un ancien négociant répondant aux noms de André-Nicolas-Charles Nitot.

Louis XIV tenait en grande estime les religieux de Saint-Jean-des-Vignes. Mgr Sanguin, évêque de Senlis, lui ayant « demandé son agrément pour faire venir dans l'abbaye de Notre-Dame des Victoires, des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève de Paris, » le roi lui répondit « de prendre des chanoines réguliers de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons dont il avait appris beaucoup de bien ».

Donc, le prieur-curé de Saint-Remy devait être un homme de mérite, un homme de qualité ; et cependant on ne sait ce qu'il devint, ni où il mourut.

Je vais maintenant désigner son habitation curiale. Elle était située dans cette rue Saint-Remy qui fut, sous la Révolution, la rue du Bonnet-Rouge et reprit ensuite son nom primitif. Elle portait le n° 911 et consistait en une cuisine, une salle à manger, un cabinet, une cave, une cour précédée d'une porte cochère, un puits, deux jardins dont un formant bosquet, et elle avait, en outre, un premier étage et un grenier.

Le prieur-curé ayant quitté Soissons pour passer à l'étranger, volontairement ou non, ses biens furent confisqués, et cette maison entra dans la catégorie des biens nationaux. Elle fut estimée

4,000 livres et fut mise en vente le 19 décembre 1792, à la requête du procureur général syndic du département de l'Aisne, poursuite et diligence du district de Soissons, dont le siège était ici même, Messieurs, c'est-à-dire à l'hôtel de l'ancien intendant de la province, actuellement Hôtel de Ville.

Au moment de l'allumage des feux d'adjudication, la citoyenne Nitot, née Le Blanc, déclara aux amateurs que la jouissance de la maison devait être conservée à son frère, sa vie durant; mais l'administration venderesse décida qu'en vertu d'une loi du 14 septembre précédent, il n'y avait lieu de s'arrêter à la réclamation et ordonna qu'il serait passé outre à la vente.

En conséquence et après diverses enchères, la maison fut adjugée moyennant 12,400 livres au citoyen Emmanuel-Nicolas Clocquet, bibliothécaire du district de Soissons, demeurant place Saint-Pierre, dite de la République.

M. Clocquet n'entra pas immédiatement en jouissance de cette maison curiale, car on lit dans une pétition du 20 février 1793 « qu'il vient d'être informé que demain il sera procédé à la vente des meubles du prieur déclaré émigré, lesquels meubles sont encore sous le scellé dans ladite maison ».

J'ajoute accessoirement que le citoyen Clocquet était époux de dame Catherine-Thérèse-Anne Riballier, qu'au 9 germinal an 5 (29 mars 1797), il était receveur des impositions du département de l'Aisne, pour l'arrondissement de Soissons, qu'au 6 prairial an 9 (26 mai 1801), il ne prenait plus que la qualité de propriétaire, et que l'abbé Pécheur, qui a écrit, en 1883, une histoire des bibliothèques publiques de ce département, a omis de le com-

prendre au nombre des bibliothécaires connus.

Il me faut ajouter encore, il me semble, que plusieurs maisons sises rue Saint-Remy étaient non pas habitées, mais possédées par le ci-devant prieur. Elles furent aussi, après confiscation, mises en vente à la requête du procureur général syndic du département de l'Aisne.

Ainsi, il y en avait une qui portait les numéros 891 et 892, était louée au sieur Lacaille, maître de pension, et valait 1900 livres, d'après les experts du district, — les citoyens Cogniet, Delacroix, Duroché et Letellier.

Il y en avait une autre qui fut vendue le 19 décembre 1792 au sieur Clocquet et qui avait une sortie sur le rempart, par une porte de jardin.

Il y en avait une autre encore qui était occupée par une demoiselle Cense, à titre de locataire, et qui, estimée 1500 livres ledit jour 19 décembre 1792, fut ensuite adjugée pour le prix de 3000 livres à un monsieur Jean-François Mussan, ancien colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Soissons, dans la rue Saint-Gaudin. appelée révolutionnairement la rue des Droits-de-l'Homme. Mais M. Mussan ne conserva pas cette maison ; il la céda, le 26 février 1793, moyennant 3,070 livres, aux époux Clocquet.

Une quatrième et dernière maison devait aussi subir le feu des enchères. Elle tenait à la maison curiale et portait le n° 912. Elle fut estimée 300 livres et fut mise en adjudication par le district le 12 janvier 1793. Un nommé Jean-Claude Dudon, « citoyen de Soissons, y demeurant, place Saint-Pierre, dite de la République, » s'en rendit acquéreur pour 1125 livres et la revendit, le 28 juin suivant, au citoyen Clocquet, pour le même prix,

par acte passé devant Maîtres Paillet et Rigaux fils, notaires à Soissons.

De sorte que Clocquet devint propriétaire de tous, ou de presque tous les immeubles du prieuré de Saint-Remy. Cependant, le 29 germinal an X (19 avril 1803), il revendit trois de ses quatre maisons suivant acte reçu par Maître Desèvre, notaire à Soissons, à M. Jacques Valleteau-Laroque, receveur particulier des finances de l'arrondissement de Soissons, demeurant rue Saint-Gaudin, (qu'on n'appelait déjà plus rue des Droits de l'Homme).

Pendant le siècle qui suivit, les immeubles occupés ou possédés jadis par le prieur Le Blanc passèrent tour à tour dans d'autres mains, et furent tellement transformés qu'on ne peut maintenant les reconnaître facilement. Je puis avancer, toutefois, en terminant, que la principale partie porte aujourd'hui le n° 18 et qu'elle a pour propriétaire un membre du Conseil municipal, administrateur des Hospices et du Bureau de bienfaisance de Soissons, l'honorable M. Gauguier, à l'obligeance duquel je dois la communication des titres de propriété dont je viens de faire usage.

La séance se termine par la proposition d'admission de MM. Georges Fournier et Auguste Prévost en qualité de membres titulaires de la Société, et de M. le général de Chauvenet comme membre correspondant. Selon la tradition suivie ici en pareil cas, le vote à ce sujet aura lieu dans un mois, c'est-à-dire le lundi 4 mai.

Cinquième séance

—

Lundi 4 Mai 1903

—

Présidence de M. LECER, président

—

Le procès-verbal de la séance du 6 avril est lu et adopté. Les ouvrages reçus depuis le même jour jusqu'aujourd'hui sont déposés sur le bureau, et M. le Président en indique les titres :

Bulletin du comité des travaux historiques, 1902, 3e livraison.
Bulletin de l'Association philotechnique, mars 1903.
Bulletin de l'académie du Var, 1902.
Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre de 1902.
Bulletin et Mémoires de la Société d'anthropologie, fascicule 5 et 6 de 1902.
Bulletin de la Société littéraire et historique de la Brie, tome III, fascicule 5.

La parole est ensuite donnée à M. Blanchard. Il achève alors la lecture qu'il a commencée à la précédente séance sur les sculptures de Saint-Jean des Vignes. Il en est à la partie supérieure de la grande tour ; il en décrit les personnages et les scènes. Il rappelle qu'à l'imitation de l'abbé Pierre de la Fontaine qui posa la croix finale de la plus

petite des deux tours en 1495, un autre joanniste, l'abbé Nicolas Prudhomme, couronna tout l'ensemble de l'œuvre superbe de Saint-Jean des Vignes quand, en 1520, il monta jusqu'au sommet de la plus haute tour et y plaça une croix qui disparut depuis.

LA STATUAIRE

ET LES SCULPTURES

DE SAINT-JEAN DES VIGNES DE SOISSONS

PREMIÈRE PARTIE.

LES CLOCHERS

Semiusta et truncata simulacra deum
inter prostratos jacere postes templorum.
(TITE-LIVE. Livre XXXI, ch. 30.)

MESSIEURS,

Les deux clochers de Saint-Jean des Vignes, ciselés comme des reliquaires d'orfévrerie ont toujours été affectionnés des Soissonnais. Tout particulièrement, la Société archéologique, depuis sa fondation, veilla avec vigilance à la conservation du monument; c'est grâce à nos devanciers que le cloître fut sauvé d'une destruction certaine.

La beauté mélancolique de ces ruines semble inviter l'archéologue à mieux connaître leur passé.

Aussi, nombre d'historiens locaux se sont-ils occupés de l'Abbaye. Sans parler des Histoires de Leroux et de Henri Martin ; sans citer les livres de l'abbé Pécheur et de Fleury ; sans nommer la Notice de M. d'Arcosse et les ouvrages des religieux de Saint-Jean même, des chanoines Bertin, Legris, Dormay et de Louen, on rencontre, dans le Bulletin de notre Société, de nombreux articles sur le monastère par MM. de la Prairie , Collet, Suin, Laurent et Lambin.

Après les travaux de tant d'érudits, après une telle moisson de documents, les archéologues du XXe siècle ne peuvent plus glaner que de rares épis. Leur ambition doit se borner à découvrir et combler les lacunes qui peuvent exister dans les écrits déjà parus ; à recueillir ce qui échappa aux générations précédentes ou qu'elles ne purent traiter, faute de doctrines établies et d'éléments de comparaison. L'étude de la Statuaire de Saint-Jean des Vignes est de ce nombre ; c'est un filon encore inexploité dans une carrière où les matériaux deviennent rares.

Jusqu'ici, on se contenta d'admirer les statues et les sculptures de l'édifice sans rechercher l'idée logique et rationnelle qui avait présidé à leur création et à leur mise en place, sans établir l'identité des bienfaiteurs et des saints.

Nous nous sommes donc efforcé de mettre un nom sur chacun de ces personnages inconnus, d'expliquer leur rôle sur le monument. Sous le rapport de la Flore, nous avons complété le travail de notre regretté collègue et ami, M. Emile Lambin, en indiquant les raisons toutes locales qui

CLOCHERS DE SAINT-JEAN-DES-VIGNES

Vers 1860

guidèrent le sculpteur daus le choix de ses plantes décoratives. Tel fut notre but dans cette modeste étude.

LE PORTAIL

Saint-Jean-Baptiste et Saint-Augustin

D'après les manuscrits des joannistes, on voit que le portail fut édifié vers le milieu du XIVe siècle. Jean de Villers, dix-septième abbé, commença vers 1335 les fondations de la nef et des tours. Son successeur Michel des Boves, abbé de 1344 à 1361 continua ces travaux et à sa mort les murs étaient élevés à fleur de terre. Jean Gouvion, abbé de 1361 à 1385 poussa les travaux de la façade jusqu'au dessus de la Rose pour pouvoir suspendre les cloches dans les tours.

Les gracieux festons des voussures du portail, leurs légères et délicates broderies font songer à quelque gigantesque dentelle, à quelque précieuse guipure, tant le ciseau du sculpteur sut savamment découper cette pierre.

Dans son Dictionnaire d'architecture , Daniel Ramée considère le portail de Saint-Jean des Vignes comme un des plus beaux de France et le cite après ceux de Notre-Dame de Paris, de Reims, d'Amiens et de Strasbourg (1).

Ce portail se compose de trois porches en voussure ; celui du centre est le plus important. Un trumeau, jadis orné d'une statue, mais dont il ne reste plus que le gros œuvre divise cette large baie en deux portes ; le tympan qui les surmontait naguère était percé d'une rosace.

(1) Daniel Ramée. *Dictionnaire d'Architecture*, tome II p. 903 et 933.

Les ébrasements de ce portail central sont décorés de bas-reliefs délicatement fouillés, composés d'un semis d'étoiles ou de violettes à six lobes inscrites dans des alvéoles hexagonales. Cette ornementation de pierre ciselée drape richement la base de l'édifice et évoque quelque somptueuse tenture de velours frappé, flamand ou vénitien.

Au milieu de cette décoration on rencontre sur l'ébrasement nord une petite arcature dont le fond est garni d'un semis de fleurs de lis au pied nourri ; deux frêles colonnettes flanquent les côtés de cette arcade minuscule ; dans les écoinçons de l'ogive l'artiste a sculpté deux plantes que nous rencontrerons fréquemment dans Saint-Jean des Vignes : l'Armoise et le Lierre de muraille. L'ébrasement sud était décoré d'une même arcature ; mais la pierre, calcinée par les flammes d'un violent incendie en laisse à peine deviner les traces.

Des deux côtés du portail, au-dessus de cette base aux riches gaufrures, se trouve un dais composé de quatre arcades trilobées, terminées par des pinacles entre les pentes desquelles se dressent des tourelles crénelées. Chaque dais est soutenu par des colonnes et des colonnettes dont les chapiteaux sont garnis de feuilles en crochet, de renoncule, de chêne et de lierre. On relève ici des traces de peinture, sur la sculpture ; des teintes vertes et blanc crême sont encore apparentes.

Ces dais abritent deux statues, les premières que nous rencontrons dans Saint-Jean des Vignes. Malheureusement elles sont affreusement mutilées. Les saints sont décapités et ont aussi perdu bras et jambes. Le saint situé au nord de la porte, sur le côté de la grande tour, a le buste revêtu d'un manteau de fourrure bouclée et d'une étoffe am-

plement drapée, ce qui, avec d'autres détails permet de fixer sa personnalité : C'est *saint Jean Baptiste*, patron de l'Eglise et de l'abbaye.

Pour la statue qui lui fait face au sud, il est plus difficile encore de l'identifier. Comme saint Jean Baptiste, le saint n'a plus ni pieds, ni bras, ni tête et l'incendie a fait éclater une partie des vêtements. Cependant, on distingue encore parfaitement la soutane et le rochet, costume des chanoines réguliers. On peut en déduire que c'est là *saint Augustin*, évêque d'Hippone, vers 430, sous la règle duquel vivaient les religieux de l'abbaye ; car, dit le révérend père Cahier « les chanoines de l'ordre « de saint Augustin considérant ce saint comme « leur fondateur lui donnaient le costume de leur « ordre » (1).

D'un autre côté, à l'appui de cette opinion, on peut voir dans la « Chronique de Saint-Jean des Vignes » par le Père Le Gris, en 1619, sur la gravure du frontispice, les deux statues de saint Jean Baptiste et de saint Augustin, placées de chaque côté d'un portail au dessin fantaisiste mais qui prouve que les chanoines de Saint-Jean des Vignes honoraient au même degré les deux saints, le patron de leur église et le patron de leur Ordre. Ces deux statues mutilées sont donc bien celles de *saint Jean Baptiste* et de *saint Augustin*.

Au-dessus de ces deux statues s'élance une archivolte de feuilles d'Armoise finement dentelées. Le sculpteur a su tirer un merveilleux parti de cette plante que nous avons rencontrée déjà tantôt dans la petite arcature de l'ébrasement.

Au Moyen-Age, l'Armoise qui est très commune

(1) *Caractéristiques des Saints* par le R. P. Cahier, S. Augustin.

dans la région était au nombre des herbes dédiées à saint Jean Baptiste; cueillie la veille de la fête du saint et pendue dans une chambre, elle passait pour écarter les maléfices, la foudre et les spectres. Elle était employée dans la pharmacopée du temps pour combattre l'épilepsie et les maladies nerveuses, maux pour lesquels on invoquait le Précurseur.

Non loin de l'Armoise, dans cette arcature de l'ébrasement et sur la frise du dais on a sculpté également du Lierre de muraille qui, jadis, aussi, était dédié à saint Jean Baptiste.

La rencontre de ces deux plantes près de la statue de saint Jean ne nous semble point due à un effet du hasard, ni à un caprice du sculpteur.

Le peuple au Moyen-Age connaissait toutes les vertus des herbes et les désignait, presque toutes, sous un vocable pieux. Il était donc très logique que le sculpteur du XIVe siècle, se sachant compris de la foule, ciselât auprès d'un saint les plantes qui lui étaient dédiées et qui aidaient ainsi à le faire reconnaître.

S'il était besoin de démontrer davantage cet emploi symbolique des plantes, en certains cas et particulièrement ici, de l'armoise, une statue du Musée de Soissons nous apporterait une preuve irréfutable.

Cette statue de bois a été recueillie il y a quelques années à Soissons, et provient assurément de la région. Elle date de la fin du XIVe siècle et représente saint Jean Baptiste, couvert d'une tunique de fourrures, serrée à la taille par une guirlande de feuilles d'armoise, formant ceinture.

Or dans un traité de botanique du XVIe siècle, l'armoise porte justement comme surnoms ceux

d'Herbe de saint Jean et de Ceinture de saint Jean (1).

Il est donc bien prouvé que la Flore sculptée était parfois symbolique. Cependant, il faut se garder d'en tirer des conclusions applicables à tous les édifices et à toutes les régions.

Au-dessus de l'archivolte la voûte du portail est formée de cinq rangs d'ogives, étagés, dont les deux derniers, vers le haut, ont leurs claveaux ornés de redents tréflés; entre ces rangées de redents, le plat de l'ogive est décoré de *quatre feuilles* en creux et bordé à l'extérieur par un cordon de campanules. Cette ornementation se répète sur les deux ogives des portails latéraux; son ensemble est d'un goût parfait et donne une haute idée de l'artiste qui l'a conçue.

La seule variation, dans la décoration des trois voussures consiste dans la tête de bœuf qu'on trouve sur la petite tour, en haut de l'ogive. Les deux portes latérales sont surmontées chacune d'un arc trilobé et d'une rosace aveugle à huit lobes.

A l'intérieur du portail, la flore des chapîteaux n'offre rien de particulier; la base des colonnes y est ornée d'un rang de perles. L'incendie de 1870 y a causé d'irréparables dégâts.

A l'extérieur, les trois ogives se terminent chacune par un pignon ou tympan, garni d'épis, au sommet, et de crochets, sur les rampes. A la pointe de chaque arc, un ange, de petite dimension, décore chaque pignon. Au bas de ces pignons se trouvent quatre gargouilles dont plusieurs sont brisées. Leurs supports représentent un homme

(1) De *natura plantarum* Leonhardto Fuchsio, 1545.

embéguiné accroupi sur une tête de veau, un lévrier, un léopard, une panthère ou un dogue.

Sous la petite tour que les joannistes appelaient *Tour Saint-Jacques* (1), une porte donne accès dans le grand cloître. Nous n'étudierons sa Faune et sa Flore, si curieuses et si originales toutes deux qu'après avoir terminé la description et la visite des clochers. (Voir 2e partie.)

Sous la grande tour, du côté nord, se trouve l'entrée de l'escalier, dont les larges marches de pierre dure conduisent à l'étage des orgues.

PREMIER ÉTAGE. — Les onze Apôtres et les Marmousets

On accède au premier étage dans une salle tenant en entier l'intérieur de la Tour ; elle fut jadis coupée par des planchers en plusieurs étages et elle renfermait l'échafaudage de chêne où, avant l'achèvement des clochers, étaient suspendues les premières grosses cloches de l'abbaye. On n'y rencontre aucune sculpture.

Sur la façade du monument, on trouve une terrasse recouvrant les trois voûtes du portail ; elle est séparée de l'ancienne tribune des orgues construite au XVIIe siècle, par une galerie de douze arcades trilobées qui faisait le prolongement du triforium. Ces arcades étaient ornées de vitraux. Du côté des orgues, la sculpture des chapiteaux se compose de plantes posées par petits bouquets parmi lesquelles on rencontre des feuilles d'eau. Les chapiteaux du triforium de la petite tour sont récents et ont été exécutés dans

(1) Pierre Le Gris. — Chronicon (depuis le XVIe).

1 - Galerie des Orgues (XIVe siècle)

2 - Jean de Dormans (XVe siècle)

PORTAIL DE SAINT-JEAN-DES-VIGNES

(XIVe siècle)

une des restaurations du XIXe siècle. Mais le praticien moderne ne sut même point imiter les modèles si parfaits qu'il avait sous les yeux (1).

Du côté de la façade, les douze arcades sont surmontées de petits pinacles dont les rampants sont ornés d'une feuille d'érable, à quatre lobes, et terminés par un fleuron. Entre les pinacles, on trouve onze statuettes vêtues à l'antique dont les manteaux, minutieusement drapés, témoignent d'une grande recherche dans la disposition des plis. Sauf une seule, toutes ces statues ont été décapitées. Elles représentent les Apôtres, moins Judas Iscarioth. Ces délicates statuettes sont surmontées de dais finement fouillés et ornés de tourelles crénelées. Aux deux extrémités se trouvent deux anges thuriféraires également décapités.

Au-dessous des Apôtres et supportant leurs socles on voit onze bustes aux faces légèrement camuses et très expressives ; les traits de ces marmousets ne sont point poussés avec exagération, à l'horrible et au grimaçant, mais sont plaisamment grotesques.

En commençant au nord, les deux premiers corbeaux représentent les bustes de deux femmes souriantes, décolletées et coiffées de chaperons ; leur allure est celle des riches bourgeoises à la mode du règne de Charles V.

Après elles, sous l'Apôtre demeuré intact, est une figure d'homme, au cou rentré dans les épaules, aux cheveux crépus, rappelant par son rictus les corbeaux romans. A la suite, on rencontre une femme

(1) Un poste de télégraphie optique fut installé dans cet étage de 1872 à 1880 environ, et communiquait avec le fort de Condé. Les archéologues ne peuvent trop se louer de la disparition de ce poste qui aurait attiré sur notre malheureux édifice les vengeances de l'ennemi. L'arsenal voisin y suffit amplement hélas !

tête nue, l'air aussi affable que les deux premières ; comme elles, elle sourit placidement. Son voisin est un vieillard à mine patriarcale, aux longs cheveux bouclés, à la barbe ondulée et fluviale. Puis c'est une jeune femme à la figure ronde et poupine, aux cheveux crêpelés, très joyeuse aussi. Pour faire contraste, le maître imagier lui a donné pour compagne une dame embéguinée d'une coiffe à mentonnière et qui a l'air austère d'une moniale.

Le huitième personnage est un chanoine coiffé de l'aumusse, comme les religieux de Saint-Jean.

L'artiste a complété le clan de ces dévotes personnes en plaçant aussitôt une femme de sainte mine dont la gorgère dérobe précieusement le cou aux regards indiscrets. Le dixième buste est celui d'un bourgeois glabre, hermétiquement encapuchonné dans un de ces étranges chaperons du temps portés indifféremment dans la seconde moitié du XIVe siècle, par les deux sexes. La dernière figure est celle d'une femme à l'air vieillot, dont la coiffe laisse échapper des boucles de cheveux près des tempes.

Ces figures ne sont pas symboliques. Le maître imagier a voulu faire une œuvre plaisante sans tomber dans la grimace grossière et il a pleinement réussi. Si ces marmousets ne sont pas des portraits au sens réel du mot, l'artiste du moins s'inspira de ses souvenirs et de son entourage ; c'est ainsi qu'il nous a légués, pris sur le vif, ce grave bourgeois, ce chanoine austère, ces damoiselles souriantes, cette pieuse béguine du vieux Soissons gothique.

La personnalité du sculpteur se déduit de l'examen de ces bustes. Cet artiste était assurément laïque, car ces joyeuses commères, ces ribaudes

provocantes ne peuvent être l'œuvre d'un ciseau monacal.

Au-dessus de ces statuettes, règne une large frise de chélidoine ou de grande berce grassement modelée, profondément fouillée, dont les feuilles, bien qu'irréelles et fantaisistes, n'en semblent pas moins vigoureuses et gonflées de sève.

C'est le bandeau du clocher de la cathédrale de Soissons, mais exécuté avec une connaissance plus approfondie de l'effet à produire. A Saint-Gervais, chaque fenille est séparée, par un vide, de sa voisine. Ici, toutes les feuilles s'entremèlent, s'enlacent et ne forment qu'un seul ensemble, aux ombres et aux lumières savamment réparties.

Cette frise, surmontée d'un larmier, fait entièrement le tour du monument; c'est la plus belle de celles de l'édifice.

Du sol de la terrasse, jusqu'à la frise, les contreforts et les murailles des clochers, sont ornés d'arcatures. Sur la tour nord, les colonnes sont disparues. Sur les contreforts, les arcs sont trilobés et les colonnes supportent de secondes colonnettes, très originales, en raison de leurs dimensions réduites.

Un de ces chapiteaux, au lieu de feuilles ordinaires, est garni de fleurs. L'artiste a sculpté, sans les styliser, des fleurs de Campanule cultivée, appelée vulgairement Gant de Notre-Dame. Ce genre de décoration est curieux, par sa rareté.

Au milieu de la façade, *Satan*, faisant l'office de gargouille, surplombe le larmier de la frise et se penche au-desus de la terrasse, la face plate et hideuse, les pattes griffues.

On observe, sur cette terrasse, deux meurtrières pratiquées dans le pignon du portail; ces disposi-

tions défensives évoquent les temps malheureux de l'époque de la construction, où la région était constamment parcourue par des troupes anglaises et par des pillards de toute nation. A ce même étage, dans la salle de la petite tour, on remarque une sorte d'observatoire qui se râttache au même ordre d'idées ; cette *guette* était pratiquée dans l'épaisseur du mur ; elle était munie d'un banc de pierre placé près d'une petite fenêtre où subsistent encore des scellements de vitraux.

Les religieux, dans la première moitié du quatorzième siècle, fortifièrent le couvent et l'entourèrent de murailles. Mais comme l'abbaye n'avait pas de donjon, il est à présumer qu'ils se servirent des clochers inachevés pour observer l'ennemi.

A partir de cet étage, l'escalier de cette tour, bien qu'en mauvais état depuis le siège de 1870, est cependant praticable. Après avoir gravi quelques marches, on arrive à l'étroite plate-forme de la Rose.

SECOND ÉTAGE. — La Rose, Saint-Jean-Baptiste, La Vierge et les Apôtres.

Ce second étage est orné de statues plus grandes que nature, placées deux par deux sur les contreforts. Chacune d'elles est située sous un dais richement ornementé et l'ensemble est encadré par une arcade trilobée ; cette arcade est surmontée d'un fronton et terminée au sommet par un pinacle. Frontons et pinacles ont leurs rampants ornés de crochets et, aux angles inférieurs des tympans, de

petits animaux fantastiques sont suspendus, tête en bas et simulent de minuscules gargouilles.

Une autre arcade géminée, aveugle, et une rosace à quatre lobes complètent l'ornementation de chaque contrefort entre les pinacles et la frise du 3e étage.

Sur la grande tour, les statues du 1er étage placées sur le côté nord, ne sont visibles que du bas, dans la rue Saint-Jean. Elles sont au nombre de deux. La première, au nord-est, est celle d'un saint, tête nue, portant une courte barbe, tenant une lance ou une hallebarde, de la main droite, et un livre de l'autre main. Ces attributs iconographiques désignent ordinairement saint Thomas.

La seconde statue, placée non loin, vers l'angle nord-ouest est celle d'un homme barbu, vêtu d'une longue tunique. Il tient en mains un disque ou un nimbe désormais très fruste et où l'on distingue avec peine un agneau couché sur une croix grecque. Ce symbole désigne saint Jean Baptiste. Il est sculpté de cette même manière au portail de l'église Sainte-Madeleine de Vezelay (1); il est peint aussi de semblable façon sur un vitrail de la cathédrale de Laon du XIIIe siècle (2) ; « Jean Bap-« tiste y porte la barbe et les cheveux longs ; il « est vêtu d'une tunique et d'une sorte de man-« teau... Le Précurseur porte de la main gauche un « agneau blanc sur un disque ou zone d'or où l'on « a vu un symbole de sa puissance et de sa jus-« tice. » Jean-Baptiste au sépulcre de Bamberg tient également l'agneau dans un disque (3). Rarement

(1) *Diction.* Violet-le-Duc.
(2) *Bull. académ. de Laon* t. 21.
(3) *Caractéristiques des Saints*, du Rév. P. Cahier, S. J. p. 364.

il est sculpté en compagnie des Apôtres. On s'explique facilement ici cette dérogation à l'usage lorsqu'on se rappelle que le saint est le patron de l'édifice.

La statue qui fait suite est située à l'angle nord de la façade. Le saint est coiffé d'un très petit chapeau rappelant le « pileus » antique. Il porte une aumônière à sa ceinture et tient à la main un livre fermé. De l'autre main, il s'appuyait sur un bourdon de pèlerin désormais brisé. C'est l'apôtre Jacques le Majeur.

Puis, on arrive à une quatrième statue placée sur la façade, sur le même contrefort que l'apôtre précédent. C'est la première qu'on puisse étudier de près, à l'étage même de la Rose. Ce personnage est un homme de haute taille, la tête couverte d'un pan de manteau, la figure allongée plus encore par la barbe. Ses pieds sont nus, en signe d'apostolat. Il tient un livre fermé. Vu l'absence d'attributs caractéristiques, l'identification ne peut être ici d'une complète certitude ; c'est, croyons-nous, saint Mathieu l'évangéliste.

Au contrefort suivant, on trouve l'apôtre saint Pierre, portant son symbole populaire, ses clefs. Le sculpteur l'a traité selon le type légendaire.

De chaque côté de la Rose, on voit au nord la Vierge, au sud saint Jean l'Evangéliste, représentés tous deux dans leurs attitudes bien connues de la scène du Calvaire.

Le visage de la Vierge, comparé à ceux des Apôtres voisins, a presque la régularité de traits d'une figure romaine ; ce qui lui manque au point de vue purement esthétique est amplement compensé par son air de naïve résignation, par la

sérénité douce et mélancolique de son expression.

Cette *Vierge en prière* est la meilleure statue de cet étage. Les plis du vêtement, quoique sobres, sont moins rigides que ceux des tuniques de saint Thomas et du Précurseur, et l'ensemble est moins mastoc.

Selon la coutume du Moyen-Age, le maître-imagier s'est peu soucié des anachronismes ; il a costumé Marie, depuis le voile jusqu'aux souliers pointus, comme les nobles dames veuves de son temps, sous le règne des premiers Valois (1).

Quant à l'Evangéliste Jean qui lui fait face, il est représenté imberbe encore, revêtu du pluvial gothique (2). Comme sur les vitraux de Chartres, il penche la tête d'un air dolent et affligé et prie, les mains jointes en flèches de clochers, comme celles des statues tombales.

Ses cheveux, soigneusement lissés sur le sommet de la tête retombent en boucles frisées et entourent d'une couronne son visage juvénile et doux.

Après saint Jean l'Evangéliste, on voit, sur cette même petite tour, saint Paul tenant un livre et une large et longue épée. Le livre rappelle ses Epîtres et l'épée évoque son supplice.

Contre l'escalier de cette petite tour, dite « Tour Saint-Jacques, » on trouve en face de saint Paul, saint Jacques le Mineur. Précipité de la terrasse du Temple et agonisant, l'apôtre, dit la légende, implorait la mansuétude de ses bourreaux ; mais un foulon survint, qui l'assomma.

(1) *Le Costume,* par Ary Renan, p. 101.
(2) *Histoire du Costume,* par Quicherat, p. 186.

Pour symboliser cette scène, le sculpteur a figuré dans la main de l'apôtre un instrument servant jadis aux tisserands pour broyer le chanvre et appelé dans la région *makoire* ou *machoi*.

Le dixième et dernier saint ne tient aucun objet symbolique ; il est donc impossible de l'identifier d'une façon absolument certaine. Parmi les apôtres non représentés jusqu'ici, on trouve Barthélemy et Philippe. Il est présumable que la statue représente plutôt ce dernier qui est presque toujours nommé avant Barthélemy dans les nomenclatures d'apôtres. De plus saint Philippe était le patron d'un roi sous le règne duquel les religieux avaient joui naguère d'un certain crédit à la cour. C'était également le patron du duc d'Orléans, comte de Valois, bienfaiteur de l'abbaye. Pour toutes ces raisons, les joannistes durent se garder d'oublier saint Philippe et durent le choisir même, de préférence à Barthélemy. Malgré tout, ce n'est qu'une présomption, vu l'absence de signes iconographiques.

Une large barbe carrée orne le menton du saint qui est nu tête et pieds nus et qui encore, ainsi que les précédents apôtres, porte un livre d'une main et de l'autre soutient contre sa poitrine les lourds plis de son manteau.

A l'exception de saint Jean l'Evangéliste, tous les apôtres, on le voit, portent un livre, ainsi qu'à la cathédrale de Soissons et qu'à la cathédrale de Reims.

En résumé, ces statues du second étage sont : Au nord celles de saint Thomas et de saint Jean Baptiste et à l'ouest, sur la façade, celles de Jacques le Majeur, de saint Mathieu, de saint Pierre, de la Vierge, de saint Jean l'Evangéliste, de saint

Paul, de saint Jacques le Mineur et de saint Philippe.

Nous devons relever, à ce propos, une erreur commise par l'abbé Pécheur dans ses Annales. Dans une très brève description des clochers de Saint-Jean des Vignes, l'érudit abbé écrivit : « Sur la grande tour on distingue les images des apôtres Pierre, Paul et Jean. » On a vu qu'en réalité l'apôtre Pierre est seul placé sur la grande tour, à ce premier étage ; saint Jean l'Evangéliste se trouve à la fenêtre du Crucifiement et saint Paul n'est sculptè que sur un contrefort du petit clocher.

La Rose est désormais évidée et ne présente plus qu'un immense cercle béant ; les boulets de la dernière guerre en ont emporté le remplage intérieur.

Il n'est point question particulièrement de la Rose dans les écrits des joannistes ; mais, on sait qu'elle devait être terminée sous l'abbatiat de Nicolas d'Azy, de 1404 à 1441. Cet abbé fit en effet vitrer toute l'église et construire un plancher provisoire sur la nef à quelques pieds au-dessus de la Rose et des fenêtres latérales. On distingue encore des traces de scellements qui doivent provenir de ce premier réseau. Cette rose fut détruite en 1567 par les Protestants, qui volèrent tous les plombs de l'édifice. « Les vitres de l'église, dit un chroniqueur, furent cassées et le plomb fondu et emporté. » C'est après ces dévastations qu'on la répara, d'une façon économique et dans le goût du temps. Cette nouvelle rose fut composée de trois ouvertures verticales, très disgracieuses, séparées par des pilastres à la romaine. D'après les gravures du temps, les quatre roses de l'église, à la fin du XVIIIe siècle, étaient presque

semblables. Comme elles dataient des XIIIe, XIVe et XVe siècles, il fallait pour être identiques qu'elles eussent été reconstruites postérieurement et à la même époque.

On voit dans les documents de l'abbaye que Pierre de Gondy, abbé de 1577 à 1609, fut condamné par jugement à la réfection des roses du chœur et des croisées. Bien qu'il n'y soit pas parlé de la rose du portail, sa ressemblance avec les autres, démontre qu'elle fut rétablie et refaite soit en même temps, soit quelques années après, au plus tard en 1640 lorsqu'on répara les vitraux de la nef. Le cercle de la Rose est inscrit dans une vaste arcade ogivale composée de trois voussures étagées; la première est formée d'un simple tore ou cordon; les deux autres sont accompagnées de redents pattés et trèflés comme ceux du portail.

De chaque côté ces trois voussures sont supportées à leur naissance par un groupe de trois courtes colonnes, aux chapiteaux feuillagés de vigne, surmontés chacun de trois animaux fantastiques, accroupis sur l'abaque comme des gargouilles. M. Fleury a décrit le premier, naguère (1), ces trois êtres chimériques qu'il baptisa du nom de fantoches et à qui il parut accorder même une importance injustifiée dans la statuaire de Saint-Jean des Vignes. Les nervures de l'arcade naissent immédiatement sur le dos de ces monstres. Ceux de la grande tour, du côté nord, ont disparu. Ils subsistent en entier, du côté sud. L'un, dont la tête est imprécise et fruste, se plaint lamentablement; le second, à face humaine, aux yeux à fleur de tête, aux yeux busqués, grimace un rire sardo-

(1) *Antiquités du Département de l'Aisne,* par E. Fleury.

Saint Mathieu Saint Pierre

La Vierge Saint Jean l'Évangéliste

Saint Paul Saint Jacques le Mineur

GRANDE TOUR (XIV• siècle) PETITE TOUR

nique ; le troisième, la tête enchaperonnée, entr'ouvre d'énormes lèvres, dans une face de brute. Tous trois étalent leurs griffes et semblent prêts à bondir.

Ce trio de laideurs tourmentées paraît être placé à dessein dans le voisinage de la Vierge et de saint Jean l'Evangéliste pour en mieux faire valoir l'allure naïve et la douceur paisible.

Au-dessus de la Rose, une large frise de feuillages et de têtes d'animaux entoure le monument. C'est à cet endroit que prennent naissance les flèches et le pignon triangulaire qui les sépare. Cette frise ou corniche est composée de morceaux de sculpture appartenant à différents styles ; on y voit des têtes de sangliers, des palmes, des feuillages du XIVe et du XVe siècle.

Ce mélange de sculptures de plusieurs époques, sur cette frise, montre bien que le monument fut arrêté à cette place et que la suspension du travail fut assez longue pour que le style des feuillages changeât d'aspect. Depuis le sol, ce sont les premières traces d'arrêt dans la construction que nous ayons pu relever.

Date de la construction de la façade.

Il ressort clairement, de l'examen de la construction, que le monument, jusqu'à la corniche au-dessus de la Rose, fut bâti sur un plan unique, sans arrêts trop prolongés, sous la direction d'un même maître d'œuvre, puisqu'un seul et même style, du XIVe siècle, règne dans toute cette partie des clochers.

Il importe de rectifier, à ce propos, les dates données par MM. Vitet et Fleury.

Le premier de ces deux archéologues loue sans réserves cette façade jusqu'au dessus de la rose, la trouve du goût le plus pur et la juge avec raison, l'œuvre d'une même époque. Mais M. Vitet est dans l'erreur la plus profonde en datant l'édifice du XIIIe siècle.

M. Fleury combat vivement l'opinion de son devancier et restitue justement le bas du portail au XIVe siècle. Mais du premier étage jusqu'au dessus de la Rose, il commet à son tour une erreur inverse en attribuant faussement cette construction au XVe siècle.

Ayant vu dans les documents de Saint-Jean que les voûtes de la nef avaient été faites en 1462, il en avait conclu que le premier et le deuxième étage de la façade étaient forcément du XVe siècle, de la même date. Cependant la construction de cette partie de l'édifice est complètement indépendante de celle des voûtes ; il est nécessaire même qu'elle précède celle-ci. D'un autre côté, la nef ayant été couverte d'un plancher provisoire, au début du XVe siècle, il fallait qu'à cette date l'église fût fermée de tous côtés et que la façade fut montée jusqu'au troisième étage, niveau des planchers.

Comme M. Fleury était trop érudit pour ne pas voir que le style ne concordait pas avec la date, il expliquait cette anomalie par un paradoxe : Il concluait que « les ouvriers du XVe siècle avaient « travaillé dans le goût du XIVe siècle et qu'ils « avaient suivi les mêmes errements que leurs « devanciers pour ne pas gâter l'ensemble » (1).

(1) *Antiquités du département de l'Aisne,* par E. Fleury.

Cette ingénieuse supposition serait la négation même du génie du moyen-âge qui allait sans cesse vers un idéal nouveau, sans copier servilement ni pasticher l'œuvre des générations précédentes ; sans se préoccuper le moins du monde des travaux des devanciers, surtout au point de vue de l'ornementation. L'erreur d'époque commise par le savant archéologue provient donc d'une interprétation fautive des documents qu'il est facile de rectifier, en s'y reportant. Les dates, tout au contraire, s'accordent parfaitement avec le style de l'édifice.

Commencés vers 1340, les travaux du portail et de la façade furent menés de pair avec ceux de la fortification du monastère et furent terminés vers 1385. On commença les fondations des tours sous l'abbatiat de Michel des Boves, dix-huitième abbé de Saint-Jean des Vignes de 1344 à 1361. La construction continua sous Jean IV dit Gouvion, dix-neuvième abbé de 1361 à 1385 et les travaux furent arrêtés vers cette date, à la frise au-dessus de la Rose.

De 1385 jusqu'à la date des voûtes de la nef, c'est-à-dire 1462, et jusqu'à la date de la reprise des travaux, en 1488, sur le petit clocher, le couvent ne put construire en raison des calamités de l'époque. Saint-Jean des Vignes, en 1400, fut gouverné par un abbé prodigue qui dilapida toutes les ressources de la communauté ; puis vint le siège de Soissons de 1414 où le couvent eut la lourde charge d'héberger la cour de Charles VI ; puis enfin ce fut l'occupation anglaise. Ces malheurs successifs font comprendre cet arrêt des travaux et expliquent pourquoi nous allons avoir à étudier sur le petit clocher, sans transition, après les ogives

rayonnantes de 1380, les ogives flamboyantes de 1488.

TROISIÈME ÉTAGE. — Statues du petit clocher (suite).

A la naissance de cet étage, sur cette corniche du XIVe où nous avons interrompu l'examen de la sculpture, une galerie d'arcades geminées donne accès sur trois côtés de la petite tour ; chacun des arcs a son sommet ajouré et contourné en flammes ; les contreforts sont ornés d'arcades aveugles semblables. Chacune de ces ogives, de style flamboyant, est surmontée d'un gable terminé par un épi.

Immédiatement au-dessus de cette galerie, le clocher est percé au milieu des quatre faces d'une large fenêtre reproduisant sur une plus grande échelle le dessin des arcades ; sur la façade, la fenêtre est flanquée de deux contreforts ornés chacun de deux habitacles. Celui de l'angle nord-ouest seul a conservé ses deux personnages.

La première de ces statues de la petite flèche peut être observée de près, du 3e étage même, en se plaçant sur l'étroite plate-forme du pignon surmontant la rose.

C'est un vieillard de petite taille, à l'air doux et paterne, portant un costume ecclésiastique drapé en gros plis creux. L'arrière de la tête et le cou sont cachés par un capuchon et par un chapeau de forme très basse, plat de bords, un chapeau cardinalice tel qu'on le portait au moyen-âge. Un lionceau à courte crinière se dresse à ses côtés paraissant quêter une caresse.

On sculptait parfois le lion sur le tombeau des princes de l'Eglise pour rappeler qu'ils devaient veiller à la défense de la foi avec la force, la vigilance et le courage attribués au roi des animaux (1). Le lionceau, placé près de ce cardinal, nous paraît avoir ici cette même signification symbolique.

Quel était ce cardinal honoré par les joannistes d'une si glorieuse façon? L'existence du prélat était forcément antérieure au XVe siècle, puisque la statue datait au moins de 1488. Or, si nous compulsons les documents concernant l'abbaye, nous voyons qu'un seul cardinal, dans l'histoire de Saint-Jean des Vignes, possède toutes les qualités requises. C'est Jean de Dormans, chanoine de Soissons, évêque de Beauvais, chancelier de France sous Charles V, cardinal du titre des quatre Couronnes, mort le sept novembre 1373. Parmi les nombreux bienfaiteurs de Saint-Jean des Vignes, Jean de Dormans tient sans conteste la première place.

Vers 1370, il fonda le collège de Dormans-Beauvais, collège qui fut réuni, plus tard, à celui de Louis le Grand et voulut qu'après sa mort et celle de ses proches, la haute direction du collège, ainsi que le droit de nomination aux bourses et charges de l'établissement, revînt à l'exclusion de tous autres, aux abbés de Saint-Jean des Vignes.

Le droit à la nomination de douze bourses pour clercs du diocèse de Soissons fut très avantageux pour l'abbaye, en ce qu'il lui permît de faire compléter, sans frais, l'instruction de ses novices jugés les plus intelligents. Ce droit dura jusqu'en

(1) Martigny. — *Antiquités chrétiennes.*

1763. A cette date, Monsieur de Sassenage, abbé commendataire, dut y renoncer sur l'ordre du Parlement.

En choisissant l'abbaye de Saint-Jean pour remplir ce grand rôle dans le monde lettré de Paris, le cardinal de Dormans rendait un éclatant hommage à la science et à la doctrine éclairée des religieux soissonnais.

Aussi l'abbaye se montra toujours fière de ces prérogatives et en fut toujours reconnaissante au prélat. Plus de trois siècles après, Dormay, chanoine de l'abbaye, évoquait le souvenir de Jean de Dormans et rappelait louangeusement la fondation du collège « faite par ce génie qui savait prévoir les choses les plus éloignés » (1).

Plus près de nous encore, au dix-huitième siècle, le chanoine de Louen remarque, dans son histoire, que la Maison de Saint-Jean regardait toujours le cardinal comme un de ses bienfaiteurs les plus considérables.

Nous ajouterons de plus que le prélat est costumé et coiffé sur cette statue, comme sur un très vieux portrait gravé le représentant et possédé par le musée de Soissons.

Il n'est point besoin d'autres preuves pour démontrer que si cette statue est celle d'un bienfaiteur, celui-ci ne peut être que Jean de Dormans.

Pourtant, lorsqu'on passe à l'examen de la seconde statue, adossée sur le même contrefort, on trouve encore un dernier argument.

On ne peut étudier le nouveau personnage que près de l'escalier de la petite tour, à l'extrémité de la galerie.

(1) Dormay. — *Histoire de Soissons*, liv. 5.

C'est un homme âgé et d'aspect vénérable. Une sorte de toque ou de calotte surmonte son visage glabre aux traits calmes et placides. Il est vêtu d'une longue robe et tient un sceptre à droite et un livre à gauche. Si ce dignitaire portait une couronne, cet emblème royal pourrait désigner Saint-Louis, roi de France. Mais cette coiffure n'est ni un chaperon, ni une couronne quelconque. En l'examinant attentivement, on reconnaît là un mortier de magistrat aux XIVe et XVe siècles.

Ce vieillard, coiffé du mortier judiciaire et tenant le sceptre à la main, est un chancelier royal; c'est ce qu'indiquent ces attributs symboliques. Cette charge de chancelier de France était une des premières du royaume. Il portait sur ses armes un mortier de toile d'or rebrassé d'hermine, et le cimier de son écu était accompagné d'une figure tenant un sceptre de la main droite.

Puisque nous sommes en présence d'un chancelier de France, la question se pose de même que pour le cardinal, et il suffit de rechercher ce chancelier parmi les bienfaiteurs, dans l'obituaire de l'abbaye. On trouve dans le nécrologe de Saint-Jean que ce chancelier est Guillaume de Dormans, frère germain de Jean de Dormans.

Jean de Dormans ayant donné sa démission de chancelier, son frère Guillaume, qui était considéré comme le plus savant légiste de son époque, le remplaça dans ses fonctions qu'il n'exerça que peu de temps. Il mourut l'année suivante le onze juillet 1373. Après ce décès, Jean de Dormans, pour être agréable au roi Charles V, fut une seconde fois chancelier ; mais il survécut peu à son frère et succomba à son tour quatre mois après.

Jean et Guillaume de Dormans avaient eu les mêmes pensées charitables, les mêmes vues bienfaisantes ; en plein moyen-âge, les deux frères eurent des idées presque modernes pour la propagation de l'instruction.

Guillaume s'associa à son frère aîné dans ses libéralités envers Saint-Jean des Vignes, et donna en plus à l'abbaye certains droits dans la forêt de Retz (1).

Cette communauté de sentiments leur valut d'être réunis dans une même mention dans l'obituaire Joanniste et, lorsque cent ans plus tard, à l'achèvement de la petite tour, les chanoines purent acquitter la dette de reconnaissance du monastère, les deux frères furent associés dans les mêmes honneurs et leurs deux statues furent, ainsi qu'on le voit, placées l'une près de l'autre sur le même clocher.

Dans ses Annales, l'abbé Pécheur est le seul auteur qui ait parlé de cette statue de cardinal. Il la place sur la grande tour et pense à tort qu'elle représente saint Roch et son chien, trompé qu'il fut par l'allure débonnaire du lion. Le savant annaliste n'a accordé, du reste, à la statuaire du monument qu'une attention distraite et c'est pour ainsi dire en courant qu'il donne ces indications erronées et vagues.

S'il fallait voir un saint dans cette statue, ce n'était assurément pas saint Roch qui porte l'habit laïque, qui tient un bourdon de pèlerin et dont le chien est constamment figuré avec un pain dans la gueule. Ce serait plufôt saint Jérôme. En effet, saint Jérôme était au nombre des saints particuliè-

(1) Obituaire de Saint-Jean des Vignes. *Bibl. de Soissons.*

rement vénérés dans l'abbaye de Saint-Jean. Une chapelle de l'église lui était dédiée. Ses attributs caractéristiques, au moyen-âge, étaient principalement le Lion et quelquefois l'habit cardinalice. Mais cette supposition doit être rejetée en raison de ce que la statue de magistrat placée sur le même contrefort semble représenter non un saint, mais plutôt le chancelier Guillaume, dont la présence entraîne, forcément, celle du cardinal Jean, son frère.

Les deux statues qui restent à étudier sur la petite tour appartiennent probablement aussi à des membres de la famille de Dormans.

Ceci nous oblige à donner quelques renseignements complémentaires sur ce groupe de parents exerçant les mêmes fonctions et portant le même nom.

Le chancelier Guillaume eut plusieurs fils de son mariage avec Jehanne Baube. L'un d'eux, fut Guillaume, évêque de Meaux, archevêque de Sens ; ce prélat eut de longues discussions avec l'abbaye de Saint-Jean des Vignes au sujet de la direction du collège de Dormans-Beauvais.

Après maints pourparlers, la mère de Guillaume de Meaux, qui était fort âgée, intercéda en faveur du monastère. Grâce à son influence sur son fils, une convention fut signée, à la satisfaction de tous vers 1388.

Les chanoines de l'abbaye eurent lieu de s'en féliciter et considérèrent l'évêque de Meaux et sa mère comme de seconds fondateurs du collège de Dormans-Beauvais, et les honorèrent comme les premiers.

C'est pourquoi, si nous passons au côté sud du petit clocher, nous trouvons les deux statues de Guillaume et de Jehanne.

La dame de Dormans est figurée debout, les mains jointes. Son vêtement qui se compose d'une robe sans aucun ornement, n'offre rien de caractéristique.

Guillaume de Meaux est représenté dans son costume épiscopal, crossé et mitré.

A première vue, on pourrait croire un instant que ces statues sont celles de saint Nicolas et de sainte Catherine, patrons des écoliers, et qui avaient leurs chapelles dans l'abbaye. Mais dans ce cas les imagiers du XVe siècle n'auraient pas manqué de sculpter auprès d'eux leurs emblêmes bien connus, le saloir pour saint Nicolas et la roue pour sainte Catherine; on pourrait également voir en cet évêque saint Blaise ou saint Thomas de Cantorbéry, honorés également à Saint-Jean des Vignes, si ce personnage sculpté était accompagné d'objets caractéristiques. Comme les symboles hagiographiques font défaut, leur absence semble indiquer que les deux statues appartiennent à des bienfaiteurs.

Dès lors, il suffit de connaître les circonstances de la donation, rapportées plus haut, pour découvrir le nom de ces bienfaiteurs et pour comprendre que les deux statues de Guillaume de Meaux et de la dame de Dormans sont le complément logique des statues de Jean de Dormans et de son frère.

En revenant sur la façade, les niches situées contre la tourelle de l'escalier de la petite tour sont vides désormais.

Naguère, elles durent contenir des personnages ayant un rapport quelconque avec les précédents, tels que Milon de Dormans, chancelier de France, fils de Guillaume de Dormans et Michel de Dormans, cardinal, évêque d'Amiens, frère de Jean de Dormans.

En résumé, les statues du troisième étage du petit clocher attribuées à des bienfaiteurs sont celles du cardinal *Jean de Dormans*, du chancelier *Guillaume de Dormans* , de l'évêque de Meaux *Guillaume*, et enfin de la *Dame de Dormans*.

Par suite d'un calcul de perspective, de l'architecte du XVe siècle, ces statues destinées à être vues du pied de l'édifice manquent de hauteur, vues de près, et semblent tassées. Quoi qu'il en soit, elles n'en restent pas moins un précieux document iconographique du moyen-âge donnant les portraits d'une célèbre famille du XIVe siècle, originaire des confins du Soissonnais, qui fournit à la France des ministres et des cardinaux et qui pour nous eut surtout le mérite de conserver toujours au cœur l'amour de notre région.

Des deux hypothèses saints ou bienfaiteurs nous avons préféré celle des bienfaiteurs. Cependant on ne peut répéter d'une façon absolue l'attribution contraire, tant qu'on n'aura pas rencontré un document nouveau affirmant formellement que ce ne sont pas des saints.

PETITE TOUR (IVe étage).

La balustrade, les clochetons et la flèche.

Au-dessus de ces statues, un bandeau ou frise, orné de feuillages aigus de chardon fait le tour du clocher. Il est surmonté d'un larmier et d'une balustrade finement ajourée. Quatre petits cloche-

tons, dont l'un forme le sommet de l'escalier, flanquent les quatre coins de l'édifice. Entre eux s'élève la flèche, d'une construction parfaite, et d'une pureté de formes remarquable.

Du niveau de la balustrade jusqu'au sommet, la flèche mesure vingt-cinq mètres. La balustrade étant elle-même à quarante-cinq mètres au-dessus du sol, la hauteur totale de la petite tour est de soixante-dix mètres, ou 211 pieds, ancienne mesure. Selon d'autres calculs, elle mesurerait soixante-quinze mètres.

Bien qu'elle ne soit consolidée, au dedans, par aucune voûte intermédiaire, la flèche est restée intacte sous les furieuses attaques de la foudre, des tempêtes et des ouragans. Les boulets ennemis y causèrent maints dégâts, mais ne purent l'abattre. Quoique frêle et mince, puisque ses murs ont à peine une épaisseur moyenne de cinquante centimètres, la pointe du clocher est demeurée inébranlable sous les injures du temps et des hommes. Sur ses huit faces, la flèche est percée d'ouvertures allongées, alternant avec des quatre feuilles; la pierre est recouverte d'imbrications et jusqu'au sommet ornée de crochets sur les rampants.

Comme on l'a vu, c'est en 1488 que Pierre de la Fontaine, de Braye (1488-1516), vingt-huitième abbé de Saint-Jean, reprit la construction de ce clocher.

Le fleuron terminant la pointe est moderne et remplace la croix qui fut scellée au sommet, à l'achèvement de la tour, à ce qu'affirment la chronique de Legris (1) et le manuscrit de Berlette et

(1) Legris, *Chronicon abbatialis.*

Bertin. « Du temps de l'abbé Pierre de la Fontaine, en l'année 1495, rapporte ce document, la première tour de la dicte église a esté bastie et dit on que ce fut lui qui mit la croix au bout de la tour, nonobstant qu'elle fut fort haute » (1).

GRANDE TOUR (IIIe étage).

La Galerie ; le Christ en croix ; Scènes évangéliques.

Après avoir visité le petit clocher, on reprend l'examen de la grande tour, interrompu tantôt à l'étage du Pignon. De même que sur l'autre flèche, les travaux avaient été suspendus à ce troisième étage, à la fin du XIVe siècle. Après avoir mené à bien l'édification de la petite tour, Pierre de la Fontaine entreprit vers 1495 l'achèvement du grand clocher.

Lorsqu'il mourut en 1515, il laissa les travaux très avancés et conduits probablement jusqu'à la balustrade au-dessus du Christ.

Une galerie d'arcades geminées orne la tour sur trois de ses côtés. Les arcs sont surmontés de gables fortement aigus, dont les tympans sont découpés à jour en forme de cœur, selon les principes du style ogival fleuri ou flamboyant. C'est, on le voit, absolument la même décoration que sur la petite tour, à cette réserve que, sur le grand clocher, les arcades sont plus hautes et plus élancées. Sur le côté Est, on voit, au niveau des tym-

(1) Berlette et Bertin, *mss*. Bib. Soissons.

pans, deux fausses gargouilles ; l'une représente un animal fantastique, dont la tête de chat est ornée d'une longue barbiche et dont la queue de reptile se replie dans les pattes de devant; l'autre, est composée de deux têtes humaines, accolées et grimaçantes.

C'est au sommet de cette galerie que dut se borner, dans les premières années du XVIe siècle, la tâche du maître d'œuvre qui avait terminé l'autre flèche. Bien que datant d'une même époque, le monument est achevé à partir de cet endroit, dans un autre goût, selon une nouvelle mode, encore plus décadente, indiquant un changement de direction dans les travaux.

Si, d'opinion unanime, le sommet du grand clocher n'est point comparable au petit, comme élégance d'allures, comme perfection de construction, il faut plutôt en accuser cette période d'un art épuisé et agonisant que le talent même du dernier architecte.

Il faut même dire, à la louange de ce dernier, qu'il sut s'adjoindre un sculpteur éminent, car si cette partie plaît moins, comme composition monumentale, elle surpasse le reste de l'édifice pour la beauté et le nombre des statues.

On peut remarquer à ce propos qu'il y eut, pour construire les clochers de Saint-Jean des Vignes, trois maîtres d'œuvre successifs.

Le premier, du XIVe siècle, construisit la façade et le portail, entre les deux dates 1340 et 1385.

Le second, du XVe, débuta sur la petite tour en 1488, et travailla jusqu'au bas du Christ en croix, sur la grande tour.

Et le troisième architecte, du XVIe, qui acheva

le grand clocher, au cours des douze ou quinze années précédant 1520.

De même, on distingue, pour la statuaire, seule, trois sculpteurs différents : le premier, du XIVe, fit les saints du Portail, les Apôtres, la Vierge orante et les marmousets de la façade ; le second, du XVe siècle, sculpta les statues de la famille de Dormans ; enfin le troisième, du XVIe siècle, est l'auteur du Christ et des personnages qui l'environnent.

L'œuvre de ce troisième artiste est considérable. On comptait à l'origine, à ce niveau seul du 3e étage, quinze statues sur les trois faces du grand clocher. On n'en compte plus que treize, depuis 1821 où la foudre commit d'importants dégâts sur la tour.

Ces statues sont placées sous des dais à clochetons, délicats et frêles, dont la pierre est aussi patiemment ciselée, perforée et ajourée qu'un ivoire chinois. Les socles qui les soutiennent sont ornés de fleurons à quatre pétales ou de feuilles enroulées de chicorée et de chardon. Elles représentent une suite de scènes empruntées aux Evangiles. Elles ne tiennent aucunement les insignes de la Passion comme on l'a dit jadis ; cette erreur était du reste compréhensible en raison du point élevé où elles se trouvent (1).

En les étudiant, on voit qu'elles ont bien la caractéristique du style de cette époque. La statuaire n'a plus alors son allure empesée et naïve des siècles précédents ; mais elle a perdu en idéal religieux ce qu'elle a gagné en science d'exécution

(1) Un examen détaillé ne peut se faire qu'au moyen d'une jumelle.

et en vérité naturelle. Au lieu d'être rigides, de tomber en tuyaux d'orgues, les étoffes s'assouplissent et se drapent mollement sur les membres.

Ainsi groupés autour du clocher, tous ces personnages évangéliques composent un ensemble décoratif parfait; ils évoquent par leurs gestes dramatiques, par leurs attitudes théâtrales ces pieux Mystères du moyen-âge que les clercs jouaient au portail des églises. Ces spectacles étaient très en faveur, alors, dans la région, et surtout à Soissons. Leur souvenir put inspirer le sculpteur lorsqu'il conçut la décoration du clocher.

Les épisodes évangéliques représentés se rapportent à l'existence de Jésus, de la Vierge et de saint Jean Baptiste. Placés par ordre chronologique, ils embrassent un ensemble de faits allant de l'Annonciation à la Résurrection.

Selon l'ordre établi par le sculpteur, le commencement du drame évangélique est placé sur le côté Est, face à l'Arsenal.

L'Annonciation ; l'Ange Gabriel.

La première statue est celle de l'Ange Gabriel. Les cheveux flottants, les traits juvéniles, les épaules couvertes d'un ample manteau, il transperce de son épée un démon étendu à ses pieds.

Gabriel joue un grand rôle dans l'existence de Jésus et de Jean-Baptiste, puisqu'il annonça à la mère du Christ et à la mère du Précurseur la venue de leurs fils. L'Ange est là pour rappeler l'Annonciation; c'est pour ainsi dire le Prologue du drame.

GRANDE TOUR, IIIe ÉTAGE

Le Calvaire (XVIe siècle)

ÉBRASEMENT DU PORTAIL

Saint Jean-Baptiste (XIVe siècle)

Sainte-Elisabeth et la Vierge.
La Visitation.

L'habitacle suivant contient deux statues de femmes. C'est la Visitation de la Vierge Marie chez sa cousine Elisabeth, femme de Zacharie et mère de Jean Baptiste. Cette scène est la traduction du verset de Saint Luc : « Et étant entrée « dans la maison de Zacharie, elle salua Elisabeth ». La Vierge pose ses mains sur les épaules de sa cousine; elle est représentée tête nue tandis que le sculpteur a coiffé Elisabeth d'un chaperon à mentonnière, comme les vieilles femmes du XVIe siècle.

Baptême du Christ.

Le troisième dais surmonte la statue de Jésus dons le Jourdain. Le Christ est sculpté selon le type traditionnel, maigre, la barbe courte, les cheveux longs. Il est figuré nu, un *périzonion* drapé autour de la taille, au moment où il va être baptisé dans l'eau du fleuve.

Descente de l'Esprit-Saint sur Jésus.

La statue suivante représente aussi Jésus. C'est la suite de l'épisode du Baptême. Jésus sorti du Jourdain est vêtu d'un manteau à la romaine. Il lève la tête au ciel et semble en oraison,

Au-dessus de lui, sculpté sous le dais en proportions très réduites, le buste d'un vieillard cou-

ronné apparaît au milieu d'un nuage ondulé. On aperçoit également les restes très frustes d'un oiseau. C'est Dieu le Père et la colombe Divine. L'artiste a traduit ici le passage des Evangiles : « Et Jésus, ayant été baptisé, comme il faisait sa prière, le ciel s'ouvrit... etc. » C'est en un mot la Descente du Saint-Esprit.

La Décollation de Saint-Jean-Baptiste. Le Bourreau.

La cinquième niche abrite la Décollation de Saint-Jean-Baptiste. On sait que Jean ayant reproché à Hérode Antipas son union incestueuse avec Hérodiade, veuve de son frère Hérode Philippes, celle-ci en conçut une haine implacable contre le Précurseur et le fit emprisonner, dans l'espoir d'un prochain arrêt de mort.

Ayant dansé pendant un festin au gré d'Hérode, Salomé, fille d'Hérodiade, demanda au roi, à l'instigation de sa mère, la tête de Jean et l'obtint en récompense. Hérode envoya aussitôt un de ses gardes décapiter Jean-Baptiste dans sa prison. Le sculpteur a figuré le bourreau au moment où il soulève, par les cheveux, la tête coupée de Jean, dont le corps, convulsé par la douleur, est étendu à ses pieds. Ce garde est revêtu d'un pourpoint à manches bouillonnées et ornées de crevès à la flamande ; il est chaussé de souliers pattès et coiffé d'une toque à créneaux, tel un lansquenet à la solde du roi de France. Ce soldat juif du premier siècle, est vêtu comme les contemporains de l'artiste, à la mode du commencement du XVIe siècle. Un tel anachronisme n'est point parti-

culier au sculpteur de Saint-Jean des Vignes ; c'est le résultat des tendances artistiques du moyen-âge entier, accentuées par le réalisme flamand (1).

Salomé, fille d'Hérodiade.

Cette scène de la Décollation est complétée par la sixième statue, placée près du Bourreau, et qui représente Salomé. La fille d'Hérodiade est costumée aussi à la mode de la Renaissance et a plutôt l'allure d'une accorte servante d'hôtellerie que d'une princesse de Judée. Salomé tient, devant elle, le bassin légendaire où le Bourreau va déposer la tête de Jean, qu'elle portera, encore toute sanglante, à sa mère.

Jésus couronné d'épines.

Du martyre de Saint-Jean-Baptiste, on passe à la Passion proprement dite, à l'*Ecce Homo*. Dans l'angle rentrant nord-ouest, le sculpteur a placé Jésus couronné d'épines, vêtu de l'ironique manteau d'écarlate, les mains liées par une corde, tel enfin que l'Evangile le dépeint, au milieu des soldats, dans la cour de Pilate. Bien que la statue soit assez médiocre, quant au rendu seul des formes, l'artiste a cependant su lui donner l'air triste et résigné qui convient.

Jésus portant sa croix.

La huitième statue représente le Portement de croix. Jésus fléchissant sous le fardeau, marche au

(1) Voir *Caractéristiques des Saints*, par Cahier : *Jean-Baptiste.*

supplice. Il tourne à demi la tête. Le geste de son bras semble accompagner et souligner quelques mots prononcés sur le chemin du Calvaire, probablement ses adieux aux filles de Jérusalem.

Car la statue voisine qui est celle de Véronique, fait voir que la pensée de l'artiste fut de représenter Jésus au moment de sa rencontre avec les saintes Femmes.

Sainte Véronique et la Sainte Face.

D'après les Evangiles apocryphes, Sainte Véronique était une pieuse Juive de Jérusalem, dévouée à Jésus. Lorsqu'il fut condamné et dut gravir le Calvaire , elle le suivit , avec d'autres juives fidèles. Profitant d'une halte, elle essuya de son voile la figure du Christ. En récompense de sa compassion, la face de Jésus se dessina miraculeusement sur l'étoffe. Au moyen-âge, un pape envoya une copie de cette Sainte Face aux chanoines de Laon, ce qui répandit le culte de la Sainte Face et de Sainte Véronique dans toute la région (1). Cela explique aussi pourquoi cette sainte occupe une place très en vue, sur la façade du clocher, entre Jésus et la Vierge.

Sainte Véronique y porte un vêtement aux manches bouillonnées et bouffantes et, des deux mains, tient devant elle un voile où la face du Christ est modelée en plat relief.

Les traits de la pieuse juive sont quelque peu empâtés par l'embonpoint de l'age mûr et, pour indiquer son veuvage, l'imagier lui a donné comme coiffure un chaperon en « auvent » fort démodé

(1) Voyez. Les frères Gréban, de Compiègne. « *La Passion* » (Mystère). Role de Véronique.

en ce temps et porté seulement par les aïeules et par les femmes de mœurs austères.

Le Calvaire. — Le Christ, Marie et Jean.

Avec la dixième statue, nous abordons la scène du Calvaire et ses trois personnages classiques, Jésus, Marie et Jean.

Ici, la Vierge est représentée maigre et courbée par la douleur. Ses vêtements sont drapés en plis multiples et très étoffés. Cette *Mater dolorosa* ne vaut pas, à beaucoup près, comme expression, la belle Vierge du XIVe siècle, près la Rose, au second étage, si majestueuse , si sereine et si simple.

Au milieu de l'ogive, dominant de haut la Vierge et saint Jean, Jésus agonise sur la croix et penche la tête, d'un air accablé. Il est surmonté d'un dais analogue à ceux des statues voisines mais de plus petite dimension. Ce Christ est un des morceanx de sculpture, de Saint-Jean des Vignes, des plus curieux, pour l'originalité de sa conception. Le sculpteur et le maître de l'œuvre eurent l'heureuse inspiration de se servir, comme croix, du meneau de la grande baie ogivale. D'après l'architecte Lassus, qui parut beaucoup apprécier ce motif de décoration, cette particularité se rencontre rarement et ne se retrouve qu'en Saxe, à la fenêtre du Jubé de Naubourg-sur-Saale (1).

Quant au corps du Christ même, il mérite moins d'éloges. Son rendu académique est loin d'être parfait, comme en général beaucoup de nus du moyen-âge.

(1) *Album Villard de Honnecourt*, par Lassus, p. 96. Note.

Au bas de la croix, sous un dais, saint Jean l'évangéliste fait face à la Vierge, et l'allure grave, les traits émaciés, contemple Jésus expirant.

Le Christ jardinier.

Le treizième socle, près de l'Apôtre, ne supporte plus de statue ; mais certains de ses fragments ont été recueillis au Musée de Soissons et placés dans le jardin de l'Hôtel de Ville. Il est donc possible d'identifier cette statue. La tête subsiste presqu'en entier, ce qui permet de reconnaître le Christ, coiffé d'un étrange chapeau de jardinier, la figure amaigrie par les douleurs du crucifiement.

Les Saintes Femmes au tombeau.

Marie-Madeleine.

La statue qui suit est celle de Marie-Madeleine. Suivant le système de l'imagier, elle est habillée comme les personnages précédents à la mode du règne de Louis XII.

Marie de Magdala est représentée au moment où Jésus lui apparaît vêtu en jardinier.

Chacun sait que Madeleine et d'autres saintes femmes vinrent au Sépulcre, de grand matin, apportant des parfums pour embaumer le cadavre de Jésus.

Précédant ses compagnes, Marie-Madeleine trouve le tombeau vide et, tout en pleurs, cherche le corps du Christ dans le jardin de Joseph d'Arimathie. Tandis qu'elle se lamente tristement, Jésus se montre à elle tout à coup, sous l'apparence d'un jardinier. Madeleine le prend réellement pour un

ouvrier travaillant dans ce champ et l'interroge sur le sort du Seigneur. C'est alors que le Christ se fait connaître, et lui annonce sa Résurrection.

Le sculpteur s'est efforcé de traduire le texte évangélique dans l'attitude de sa statue. Madeleine y penche le buste d'un air interrogateur vers le Christ qui se trouvait naguère sur le socle voisin et elle tient en mains un vase à parfums, dont elle soulève à demi le couvercle.

La sainte est figurée d'une façon complètement semblable sur la miniature d'un manuscrit du XVIe siècle de Douai (1).

L'identité de cette statue ne peut donc faire aucun doute. Jadis on crut qu'elle représentait Blanche d'Orléans, bienfaitrice de l'abbaye.

Mais, si l'on consulte l'obituaire de Saint-Jean des Vignes, on voit que les dons de Blanche d'Orléans, comtesse de Valois, 1328-1393, furent d'une valeur très minime, insignifiante presque. Ses bienfaits ne furent pas assez considérables pour que les religieux l'honorassent d'une statue, cent ans après sa mort, comme on avait fait pour Jean de Dormans.

L'obituaire mentionne plus de quinze bienfaitrices de l'importance de Blanche d'Orléans. Il suffit du reste de remarquer que le costume de Madeleine n'est aucunement celui d'une princesse de la maison de France et qu'une bienfaitrice, au milieu de ces scènes évangéliques, ne serait pas logiquement placée.

De toutes façons, il ne peut s'agir ici que de la Madeleine; sa statue est un complément obliga-

(2) *Manuscrits et miniatures,* par Leroy de la Marche, fig. 89, et *Art flamand,* par Mgr Dehaisnes.

toire du Christ jardinier, puisque c'est à elle seule qu'il apparut ainsi.

Il ne reste plus trace de la statue située près du pignon ; c'était assurément quelque compagne de Marie-Madeleine, l'une de ces femmes qui apportèrent aussi, dès le matin, des parfums au Sépulcre, soit Marie, mère de Jacques, soit Marie Salomé, plutôt cette dernière, peut-être, comme mère de l'apôtre Jean.

Ce dernier épisode de la Visite des saintes femmes au Sépulcre termine cette longue série de scènes du Nouveau Testament, qui décorent le grand clocher d'une façon si pittoresque et si animée.

Sur la façade, au-dessus du Christ en croix, l'arcade ogivale est ornée de gros fleurons à quatre pétales, inégalement espacés dans le large creux d'une moulure. L'archivolte des baies correspondantes, sur les autres côtés de la tour, est pareillement décorée.

Le niveau du quatrième étage est accusé au dehors par un bandeau garni de chardon, de chou, de chicorée et de mauve crépue, d'une pauvreté d'exécution manifeste, avec ses feuillages tantôt trop allongés, tantôt trop compactes.

Cependant la balustrade est d'un parfait dessin et son effet à distance parfaitement calculé (1) ; les ajours et les pleins sont bien proportionnés et elle est préférable en ce sens à la balustrade de la petite tour, dont les lignes trop fines et trop serrées se confondent de loin en teintes grises.

Les contreforts du clocher se terminent au

(1) La Balustrade de l'Abside du Mont Saint-Michel (XVe), est d'un dessin identique.

niveau du bandeau par des pinacles portant chacun, en guise d'épi, une sorte de plateau contenant des flammes, ornement appartenant plutôt à la Renaissance qu'au Gothique.

Quatre clochetons flanquent les angles de la tour; celui du nord-ouest, contient le sommet de l'escalier en colimaçon. De là cet escalier se continue en ligne droite et rejoint à ciel ouvert le cinquième étage de l'édifice.

Les tourelles sont percées de hautes et étroites ouvertures ogivales, qui sont terminées, au sommet, par des arcs en talon, et dont certains se contournent en fleurs de lis.

A cette hauteur, le clocher est orné, sur chaque face, de quatre arcatures en plein cintre, surmontées par deux arcatures en doucine, inscrites, elles-mêmes, sous un arc en accolade.

Les rampants de ces arcs et les flèches des clochetons, sont décorés, sur les angles, de crochets, qui se composent d'une feuille de chicorée, enroulée en volute.

Au-dessus de cet ensemble, s'élance la flèche, proprement dite, dont les nervures saillantes sont ornées, sur l'arête, d'énormes crochets frustes, placés pour l'effet général.

Huit grandes baies, surmontées de seize autres plus petites, s'ouvrent entre ces nervures, et allègent le sommet du monument.

La flèche est terminée, au sommet, par un épi sculpté qui date des dernières restaurations, et qui remplace la croix, primitivement scellée.

On comptait jadis, en ancienne mesure, deux cent trente-quatre pieds ou soixante-dix-sept mètres environ du sol jusqu'à l'amortissement. D'après les calculs de notre collègue, M. l'abbé Hivet,

la hauteur de la grande tour est de quatre-vingts mètres.

On acheva enfin les travaux du grand clocher sous l'abbatiat de Nicolas Prudhomme, de Chauny, 29e abbé de Saint-Jean des Vignes (1516-1535). De même qu'à l'achèvement de la petite tour, on fit, à ce propos, une cérémonie solennelle, où l'abbé Nicolas Prudhomme monta lui-même la croix, au sommet de la flèche, en l'année 1520 (1).

L'abbaye eut enfin la satisfaction de voir cet édifice terminé, dont la construction n'avait été menée à bien, qu'à force de persévérance et d'économie.

Grâce aux chanoines de Saint-Jean des Vignes, la région était dotée d'un monument remarquable, dont les Soissonnais, quatre siècles plus tard, admireraient, sans réserves, la silhouette élégante et les sculptures délicates ; œuvres d'artistes inconnus, dont le talent, seul, n'était égalé que par la modestie.

De même que le précédent sociétaire, M. l'abbé Hivet complète une lecture qu'il a entreprise dans la séance d'avril.

L'étymologie des noms des cinquante premiers évêques de Soissons ayant été faite par lui, il la termine aujourd'hui par celle des quarante-neuf derniers prélats qui ont occupé le siège épiscopal de notre ville et qui ont pour successeur Mgr Deramecourt.

(1) Dormay. Liv. VI., ch. XX, p. 403.

ÉTYMOLOGIE
des noms des Evêques de Soissons

1. SAINT SIXTE. Ce mot signifie le *sixième* ; autrefois, sur le livre des actes publics, les enfants étaient déclarés suivant l'ordre de naissance. (cf. Quint, Septime, Octave).

2. SAINT SINICE. Ce mot a du rapport avec l'allemand *sinn*, *sens* et peut se rapprocher du latin *sensus*. Il signifie homme *plein de sens*.

3. SAINT DIVITIEN, dérivé de *dives*, *riche*.

4. RUFIN, de *rufus*, *roux* (cf. Leroux, Levert, Legris, Leblanc, etc.).

5. FILIEN, paraît emprunté au grec philos, *ami* (cf. Philon).

6. MERCURE, vient du latin *Mercurius* et signifie *consacré à Mercure*.

7. SAINT ONÉSIME Ier, emprunté au grec onésimos *utile*, *secourable*.

8. VINCENT, du latin *vincens*, *victorieux*.

9. LUBERANUS, de *luber* (pour liber) *libre* (cf. maxumus pour maximus.)

10. ONÉSIME II.

11. SAINT EDIBE, peut venir de adipeus (de adeps) *gras* (cf. Legras).

12. SAINT PRINCE († vers 500), du latin *princeps*, *prince*, de (*primum capere*) prendre le premier, signifie celui qui *prend la première place*, le premier.

13. SAINT LOUP († après 533) de *lupus loup* (cf. Leveau, Lebœuf, etc.).

14. SAINT BANDRY († 545), est peut-être l'équivalent de Baudry par erreur de copiste, et serait alors composé de l'allemand (*bald reich*), avec la signification de *riche en hardiesse.*

15. ANECTAIRE, probablement pour Auctaire, vient de augere et signifie qui a un *surcroît de poids, bonne mesure.*

16. THIBAUT Ier, de l'allemand *theod*, *peuple* et *bald*, *hardi*, signifie le hardi, le *brave de la nation.*

17. DROCTIGISILE, de l'allemand *drak*, *dragon* et *gisel*, *hôte*, *hôte du dragon.*

18. TONDULPHE, de l'allemand *theod*, (avec l'n épenthétique) *peuple* et *helf*, secours ou wolf, *loup*, syn. de *hardi*, signifie *secours du peuple.*

19. LANDULPHE, de l'allemand *land*, *pays* et *helf*, *secours*, *secours du pays.*

20. SAINT ANSERY († vers 652), de l'allemand *ans*, *dieu* et *rich*, *puissant*, signifie *puissant auprès de Dieu.*

21. BETTOLEN (probablement pour Bertholin par assimilation), de *berth*, *illustre.*

22. SAINT DRAUSIN († 674), paraît venir de l'allemand *dars* au sens de *oser* et signifie audacieux.

23. WAREMBERT, de l'allemand *wahr*, *défenseur* et *berth*, *illustre.*

24. ADOLBERT, de l'allemand *adel*, *noblesse* et *berth*, *illustre.*

25. SAINT GAUDIN, de l'allemand *Gott*, *Dieu* et *winn*, *lutte*, victoire, victoire de Dieu.

26. MACAIRE, emprunté au grec makarios, *heureux.*

27. GALCOIN, de l'allemand *wahl*, *choix* et de *gund*, *guerre* qu'on peut traduire par *guerrier d'élite.*

28. GOBALD, de l'allemand *Gott*, Dieu et de *bald hardi* et signifie *le hardi de Dieu.*

29. HUBERT ou GÉRABERT, de l'allemand *hug, pensée* et de *berth, illustre, brillant par la pensée; gar-lance* et *berth, illustre, brillant par la lance.*

30. MADALBERT, de l'allemand *macht, puissance, allbert,* tout à fait *brillant,* c'est-à-dire tout à fait brillant en puissance.

31. DÉODAT Ier, de *Deo datus, Dieu donné, don de Dieu.*

32. HILDEGODE, de l'allemand *held, héros* et de *Gott, Dieu,* le héros de Dieu.

33. ROTHADE Ier (814-831), de l'allemand *rath, conseil* et de *hart, hardi,* et signifie *hardi dans le conseil.*

34. BERTAIRE, de l'allemand *berth, illustre.*

35. ANSALON (pour Anselm), de l'allemand *ans, lieu* et de *helm, heaume* le heaume de Dieu, *le défenseur de Dieu.*

36. ROTHADE II (832-869).

37. HILDEBOD (871-885), de l'allemand *Held, héros* et *bald, hardi.*

38. RICULFE († vers 902), de l'allemand *reich, puissant* et *helf, secours.*

39. RODOIN (vers 909), de l'allemand *rath, conseil* et de *winn, victorieux,* vainqueur dans le conseil.

40. ABBON († en 937), probablement de l'hébreu *ab, père* et de la terminaison latine *onem.*

41. GUY Ier d'Anjou († en 973), de l'allemand *weit* (witu), *bois,* (cf. l'anglais *wood*), correspond à *Silvestre,,* (cf. Dubois).

42. GUY II, d'Amiens († en 995).

43. FOULQUES, de l'allemand *volk, peuple,* signifie *populaire.*

44. DÉODAT II.

45. BÉROLD († en 1052), pour BERTHOLD, de l'allemand *berth*, *illustre*, et de *held*, *héros*.

46. HEDDO, pour HEDBOLD, par identification progressive, de l'allemand *ed*, *bonheur* et *bald*, *hardi*.

47. ADÉLARD († en 1072), de l'allemand *adel*, *noblesse* et *hard*, *hardi*.

48. THIBAUT II, de Pierrefonds († en 1080).

49. URSION, diminutif de *ursus*, *ours*.

50. SAINT ARNOULD DE PAMÈLE († en 1087), de l'allemand *arn aigle* et *helf*, *qui secourt*.

51. INGELRAM, de l'allemand *jung* et *hramm*, et signifie *jeune corbeau*.

52. HILGOT (abréviation de hildegot), de l'allemand *huld* et *Gott*, et signifie bonté de Dieu, *grâce de Dieu*.

53. HENRI († en 1331), de l'allemand *heim* et *reich*, et signifie *prince de la patrie*.

54. HUGUES Ier, de Pierrefonds († en 1103), de l'allemand *hug* (synonyme de *geist*) et signifie pensée, *penseur;* Pierrefonds du latin *fundi* fonds, vallées (il est bâti entre deux vallons) et de *petræ*, *pierre*.

55. MANASSÈS, de Soissons († en 1108), de l'hébreu *menascha* (dérivé de naschah, oublier) et signifie celui *qui oublie*.

56. LIZIARD, de Crépy († vers 1126), de l'allemand *leise*, voie et *hard*, hardi, signifie *hardi dans sa voie; Crépy* vient de *Crispiacum*, domaine de *Crispi*.

57. JOSLEIN, de Vierzy († en 1152) pour Gosselin, vient de l'allemand *gottling*, *guerricr* (dérivé de *guth* guerre) ; *Vierzy*, vient de *Variciacum* domaine de *Varicus*.

58. ANSCULFE, de Pierrefonds († en 1158), de l'allemand *ans* et *helf*, signifie *secours de Dieu.*

59. HUGUES, de Champfleury († en 1175), *champ fleury* signifie *domaine de Fleury* qui se trouve dans la *campagne.*

60. NIVELON Ier, de Chérisy († en 1201). Nivelon vient du latin *libella* (diminutif de *libra, balance*) et signifie celui qui *met de niveau.*

(Cf. le mot français niveau, qui vient de *libella*, et dont l'*l* est changé en *n* pour ne pas avoir deux l trop voisins).

Chérisy vient du latin *cerasiacum* et signifie lieu propre aux *cerises*, ou du celte *cair* pierre.

61. AYMARD, de Provins († en 1219), vient de l'allemand *ham* et *hard* et signifie *le hardi du hameau; Provins*, pourrait venir du latin *propagines*, rejetons de vigne et signifier lieu où l'on provigne beaucoup.

62. JACQUES, de Basoches († vers 1240), vient de l'hébreu *Iaakob*, qui *supplante; Basoches* vient de *basilica, basilique*, dédiée aux saints Rufin et Valère.

63. RAOUL, de Coudun († vers 1242), dérive de l'allemand Rodulf, lequel vient lui-même de *rath* et *helf* et signifie qui *aide dans les conseils; coudun*, de *curtis*, ferme et *dun*, ville.

64. GUY III, de Château-Porcien († en 1250).

65. NIVELON II, de Basoches († en 1262).

66. MILON, de Basoches, paraît dérivé du grec mélo, *avoir soin* et signifie soigneux.

67. GÉRARD Ier, de Montcornet († en 1296), vient de l'allemand *ger* et *hard* et signifie *hardi à la lance*, guerrier; Montcornet vient de *mons cornutus* et signifie *mont* qui s'avance comme une *corne* entre la Serre et le Hurtaut.

68. GUY IV, de la Charité.

69. GÉRARD II, de Courtonne († en 1331). *courtonne* vient-il de *cortina*?

70. PIERRE, de Chapes († en 1349). Chapes vient de *cappa* et signifiait primitivement remise des *chars* et charrues.

71. Guillaume BERTRAND († en 1362). Guillaume vient de l'allemand *willen* et *helm* défenseur de la volonté, et Bertrand aussi de l'allemand *berth* et *Hramm*, brillant corbeau.

72. SIMON Ier, de Bucy († en 1404). Simon vient de l'hébreu *schama*, entendre et signifie qui *écoute*, qui est obéissant.

Bucy de *busciacum*, *lieu de bois* (de *buscus*, bois).

73. VICTOR, de Camerin († en 1413). *Victor* vient du latin *vincere*, vaincre et signifie *vainqueur*.

74. Nicolas GRAIBERT († en 1422). *Nicolas* vient du grec nikê et de laos et signifie victoire du peuple, *victorieux parmi le peuple*.

Graibert peut venir de l'allemand *grau* et *bert* et signifier *l'illustre Legris*.

75. RENAUD, de Fontaines († en 1442), vient de l'allemand *regin* et de *walt* (*walten* gouverner) et signifie celui qui *gouverne divinement*.

76. Jean MILET († en 1503). *Jean* vient de l'hébreu *johanan*, *doué de grâce*, et Milet du latin *milium*, *millet* (cf. Poireau, Lavoine, etc.).

77. CLAUDE, de Louvain († en 1520). *Claude* vient de Claudius (dérivé de *claudere* fermer) et signifie *homme fermé*, secret. Louvain paraît venir du flamand *loo*, lieu et *ween*, marais, et signifier lieu de marais ou du latin *lupinus* (locus) et signifier lieu *plein de loups*.

78. FOUCAUT, de Bonneval, vient de l'allemand

volk peuple et *held* héros, et signifie le *héros du peuple.*

79. Symphorien BULLIOUD († en 1533). *Symphorien* vient du grec sumphoros *utile, favorable, Bullioud* de bulliatorium lieu de *bouillonnement.*

80. MATTHIEU DE LONGUEJOUE († en 1557), vient de l'hébreu *mathan, don* (de *nathan*, donner) et de *ja* (abrégé de Iehova) Seigneur, et signifie *don du Seigneur.*

81. CHARLES Ier DE ROUCY († en 1585), vient de l'allemand *karl* (vir), *homme de cœur ; Roucy* vient de *runchiacum, lieu de ronces* (*runcus*, ronce).

82. Jérôme HENNEQUIN († en 1619), vient du grec Ieronumos (composé de *ieros* sacré et de *onoma* nom), et signifie *nom sacré.*

Hennequin semble venir de l'allemand *hanschen, petit Jean.*

83. CHARLES II DE HACQUEVILLE († en 1623). Hacqueville paraît venir de *villa*, villa et de *hag*, haie, enceinte et signifie villa avec enceinte.

84. Simon LEGRAS († en 1656) ; pour Legras. cf. Legros, etc.

85. CHARLES III DE BOURLON († en 1685).

86. Fabio BRULART DE SILLERY († en 1714).

Fabius, dont la famille excellait à cultiver des *fèves* (fabas).

Brulart, paraît venir de *brogilum* bois et de *hard* hardi *(le hardi des bois).*

Sillery, peut-être de *salix, saule.*

87. Jean-Joseph LANGUET DE GERGY. *Joseph* vient de l'hébreu Jasaph *accroissement; Languet* de linguatus *éloquent* (lingua, *langue*).

88. LEFÈVRE DE LAUBRIÈRE († en 1738), composé de l'article *le* et de *faber, artisan*, de la même racine que *facere*, faire.

Laubrière, peut-être composé de l'article *le* et de *albarius*, crépisseur, venant de *albarium*, enduit pour crépir les murs.

89. DE FITZ-JAMES († en 1764), deux mots anglais : *fitz*, fils et *James*, Jacques qui signifient fils de Jacques.

90. DE BOURDEILLES († en 1802), vient de *bord*, *planche* (cf. l'anglais *board*), et signifie *habitation en planches*, métairie, ferme.

ÉVÊQUES DE SOISSONS ET LAON

91. Jean-Claude LE BLANC DE BEAULIEU. Tous noms faciles à expliquer.

92. Guillaume AUBIN DE VILLÈLE. Aubin vient de *Albinus* le blanc ; Villèle de *villula*, petite villa.

93. Jules-François DE SIMONY († en 1850. *Julius* vient du grec ioulos au sens de tendre, *doux ; François*, du germain frei, *libre ; Simony*, de simoniacum, *domaine de Simon.*

94. Paul-Armand-Ignace-Anaclet CARDON DE GARSIGNIES († en 1860).

Paul, vient du latin *paulum*, qui est lui-même en rapport avec le grec paûros, petit.

Armand, vient de l'allemand *Heer* et de *mann* et signifie homme d'armée, *brave*.

Ignace, vient du latin *ignis*, feu et signifie *homme enflammé*, de feu.

Anaclet, vient du grec anaklêtos au sens de *rappelé*.

Cardon, vient du latin *carduus*, chardon.

Garsignies, vient du latin *garciniacum*, *domaine de Garcin*, du petit gars.

95. Jean-Joseph CHRISTOPHE (en 1863). *Christophe* vient du grec christophoros, *porte-christ.*

96. Jean-Jules DOURS. Dours vient du latin *ursus*, ours (cf, ursin, loup, etc).

97. Odon THIBAUDIER († en 1892). *Odon* vient de l'allemand *ed*, bien et signifie homme qui a du bien, *riche; Thibaudier*, de l'allemand *theod* et *bald*, et signifie *le hardi du peuple.*

98. Jean-Baptiste-Théodore DUVAL († en 1897). *Theodore* vient du grec théos et de dôren et signifie *don de Dieu.*

99. Augustin-Victor DERAMECOURT, *Augustin* est un diminutif de *Auguste.*

Auguste, vient de *avis* et de *gustus* et signifie *consacré par les augures*; *gustus* vient lui-même de *gurere*, *gusere*, essayer, éprouver, goûter, choisir. (racine *gus* en rapport avec le grec géuo et l'allemand *kiesen* d'où *Kosten*). Deramecourt signifie du *court* (curtis) ferme au milieu de la ramée, *des bois.*

M. le président Lecer a reçu de M. Félix Brun la copie d'une lettre en date du 2 janvier 1672, qui a été adressée au grand Condé par M. de Chastenet, marquis de Puységur, dont un petit portrait gravé est placé sous les yeux de la Société. M. Lecer lit cette copie de lettre, ainsi que les notes qui l'accompagnent, et il en résulte que le marquis de Puységur, dont il s'agit, est celui qui naquit en 1600, fut colonel du régiment de Piémont, fut aussi, dit-on, lieutenant général des armées du roi Louis XIV et mourut en 1682, après avoir, ajoute-t-on, assisté à cent vingt sièges et trente combats, sans recevoir aucune blessure.

UNE LETTRE DU MARQUIS DE PUYSÉGUR
datée de Soissons en 1672.

Communication de M. Félix BRUN

La lecture, dans le dernier *Bulletin* de la Société, d'un article consacré à la seigneurie de Buzancy par notre honorable ex-président, M. Plateau, m'a rappelé que j'avais depuis longtemps dans mes tiroirs la copie d'une lettre d'un seigneur de Buzancy qui n'est peut-être pas indigne d'être reproduite. Le lieu d'où elle est datée, le nom dont elle est signée, celui du destinataire, son objet même, lui donnent un petit intérêt de curiosité, au moins pour nous. L'original est aux Archives du château de Chantilly (1) dans les papiers des Condés : c'est qu'elle était adressée, en effet, au vainqueur de Rocroi. Après avoir recopié ci-dessous ma copie, je la fais suivre de quelques notes que nos confrères pourront, s'ils le jugent à propos, compléter, contrôler et rectifier.

« A Soissons, ce 2e janvier 1672.

« Monseigneur,

« J'ay appris que le Roy devait venir à Soissons « et, comme il vast à grandes journées et que ceux « qui ont l'honneur de le suivre ne meinent point « d'équipage, je vous offre, Monseigneur, ma mai- « son et vous donneray la mesme chambre dans « laquelle vous avez couché en passant. Elle est de « plain pied, il ne faut point monter. Vous y serez

(1) Série P, XXIX, folio 11.

« fort bien couché et bien chaudement ; je donne-
« ray aussi à monseigneur vostre fils la chambre
« où il a desjà couché. Si j'avais mieux, Monsei-
« gneur, je vous l'offrirais et si vous voulez que
« l'on vous fasse accommoder à manger, je vous
« le feray et vous traitterai du mieux qu'il me sera
« possible. Vous aurez la bonté de me faire avertir
« si je puis espérer l'honneur de vous recevoir
« chez moy. Je vous demande aussy une grâce,
« pourveu que vous le puissiez faire : de me vou-
« loir demander au Roy pour avoir l'honneur de
« servir dans vostre armée en tel employ qu'il luy
« plaira et que vous souhaitterez. J'y servirai soit
« de sergent de bataille (1) ou de maréchal de camp,
« enfin comme il plaira à Sa Majesté et que vous
« me jugerez capable. Je vois cent cinquante mil
« hommes sur pied sans les garnisons et je suis
« assez malheureux de n'avoir aucun employ ;
« c'est tout mon déplaisir. Si le Roy m'en donnoit,
« il feroit perdre la créance de beaucoup de gens
« qui croyent que j'ay mal servy. Vous estes
« témoin de mes services et de ma fidélité ; j'es-
« père que vous aurez la bonté de m'accorder la
« grâce que je vous demande de me mettre bien
« auprès de Sa Majesté et de me faire l'honneur de
« me croire, Monseigneur, votre très humble, très
« obéissant et très obligé serviteur.

« PUYSÉGUR ».

(1) Charge et dénomination déjà tombées en désuétude lorsque Puységur, qui avait été jadis sergent de bataille, écrivit cette lettre. Le « sergent de bataille » pouvait commander en l'absence des maréchaux-de-camp, il faisait aussi les fonctions d'inspecteur, ne s'occupant, en général, que de l'infanterie. Du reste ses attributions ne paraissent pas très nettement définies par les auteurs (le P. Daniel, *Histoire de la milice française*, II, 75-77 ; le *Dictionnaire* de Bardin, etc.).

M. de Puységur n'a fait que signer et probablement dicter cette lettre, il a confié à un secrétaire le soin de l'écrire et la précaution n'était point de trop si je m'en rapporte aux échantillons que possèdent les Archives de la Guerre de sa calligraphie et de son orthographe personnelles.

Le voyage royal prévu plus haut est très probablement celui que mentionne Henri Martin au tome II de son *Histoire de Soissons*. Le roi traversa la ville le 28 janvier 1672, allant visiter les places de Flandre. « Il arriva tout botté, dit Henri Martin, comme à l'étape, il se laissa à peine entrevoir et complimenter à son coucher ».

Quant au Puységur en question, c'est Jacques de Chastenet, marquis de Puységur, vicomte de Buzancy et d'Aconin, lieutenant-colonel du régiment de Piémont en 1641, puis colonel du même corps en 1655, après avoir été fait maréchal-de-camp dès 1651. Il n'est point du tout certain qu'il ait jamais obtenu le grade de lieutenant-général qu'on lui attribue souvent sur la foi de l'historiographe André Du Chesne ; le consciencieux Pinard (1) dit ne l'avoir trouvé sur aucune promotion de lieutenants-généraux. Il quitta le service en 1659 et mourut le 4 septembre 1682, âgé de 82 ans ; il avait, paraît-il, pris part à 30 combats et à 120 sièges sans être jamais blessé. Un de ses fils, auteur d'un classique *Art de la Guerre*, devint maréchal de France. Pour lui, il a laissé de brèves *Instructions militaires* qu'on ne lit sans doute plus beaucoup aujourd'hui et des *Mémoires* qu'on lit encore et qui ont même été rééditées de nos jours, pour

(1) *Chronologie militaire*, t. VI, p. 294, note.

la troisième fois si je ne me trompe (1), par M. Tamizey de La Roque. M. Plateau a raison de dire qu'ils sont curieux et instructifs ; sans élever d'ailleurs d'objections contre les 30 combats et les 120 sièges, il aurait pu ajouter que certains épisodes de ces Mémoires, sans doute un peu embellis ou amplifiés, trahissent l'origine gasconne du narrateur. En effet, et bien qu'on l'ait fait naître au château de Bernoville près de Guise et qu'il soit devenu bon soissonnais, c'était un vrai cadet de Gascogne que Jacques de Chastenet, sa famille sortait du Bas-Armagnac et il avait débuté, aux Gardes, précisément dans cette compagnie de Castelljaloux que le *Cyrano* de M. Rostand illustra naguère à nouveau et de façon si retentissante. La lettre que je viens de reproduire et dans laquelle Puységur, âgé de 72 ans, demande, comme la chose la plus naturelle du monde, à reprendre du service, montre que l'âge ne lui avait rien fait perdre de sa belle ardeur guerrière.

Dans quelle rue ou dans quel quartier de Soissons était la maison dont le vieux soldat se préparait à faire les honneurs au grand Condé ? J'ai vainement cherché ce renseignement dans la savante étude de M. Pécheur sur les rues de Soissons. Puységur, dans ses Mémoires, parle à plusieurs reprises de sa résidence soissonnaise (2), mais on ne sait pas toujours s'il ne veut point désigner la maison qu'il possédait à Aconin et qu'au temps de la Fronde deux de ses « bons

(1) La première édition, donnée par Du Chesne, est de 1690, la seconde de 1747 ; je ne compte pas le long extrait publié par Petitot dans sa collection de *Mémoires* (LVII, pages 449-464), et qui ne concerne que la bataille de Rethel.

(2) P. 437, 446, 503, 573 de l'édition de 1690.

amis », MM. de Boutteville (1) et de Grandpré, passés au parti des princes, pillèrent fort proprement. A la page 446 de l'édition de 1690 c'est bien de la maison d'Aconin qu'il s'agit; la page 437, au contraire, indique une maison sise à Soissons.

Dans sa lettre de 1672, Puységur rappelle à Condé qu'il l'a déjà reçu chez lui avec son fils, le duc d'Enghien. C'est probablement une allusion à cet endroit des *Mémoires* (année 1658) (2) : « M. le Prince vînt passer à Soissons. Je lui avois envoyé un relais à Chavignon et il me fit l'honneur de venir loger chez moi. Je lui fis la meilleure chère qu'il me fut possible..... Il partit le lendemain de Soissons pour aller à Meaux avec des relais de carrosses que je lui donnai. Il ne voulut recevoir aucunes harangues ni visite des corps de ville de Soissons et dit qu'il n'en vouloit point qu'il n'eût eu l'honneur de voir le Roi auparavant. Il s'en alla donc à Meaux, lui quatrième dans son carrosse, sçavoir M. le duc d'Anguien, M. de Boutteville et Guitaut ».

Condé n'est pas le seul grand personnage, — au dix-septième siècle on eût dit « héros », — que notre Puységur ait reçu dans sa maison de Soissons. En 1656, au mois d'avril, il avait eu l'honneur, certes non moins grand, d'y accueillir aussi Turenne allant à Chauny (3). Ce n'est pas cependant qu'il s'entendît toujours très bien avec l'illustre maréchal; il se plaint même quelque part (4), avec quelque amertume, de la « grande aversion » que celui-ci avait conçue à son égard. Rivalité

(1) Le futur maréchal de Luxembourg; *Mémoires*, p. 392.
(2) *Ibid.*, p. 573.
(3) *Mémoires*, p. 503.
(4) *Ibid.*, p. 584-587.

d'arme, à ce qu'il paraît : Turenne, colonel général de la cavalerie, prétendait subordonner aux cavaliers les fantassins que Puységur, officier d'infanterie, n'aimait pas voir rabaisser. Le nouveau président de notre Société est mieux qualifié que moi pour trancher un différend de cette nature.....

Quant à savoir finalement si Condé accepta l'invitation et s'il occupa, en 1672, la chambre bien chaude qui l'attendait à Soissons, mes confrères pourront peut-être me l'apprendre ; je n'ai pas su trouver la réponse du prince : peut-être la famille de Puységur la possède-t-elle dans ses papiers.

M. Job, retenu chez lui, a fait déposer sur le bureau une cuillère en bronze de l'époque gallo-romaine, une amulette plus ancienne encore et quelques autres objets. La Société les examine avec toute l'attention qu'ils méritent.

Trois membres nouveaux ont été proposés dans la dernière séance ; ce sont M. Georges Fournier et M. Auguste Prévost, comme titulaires, et M. le général de Chauvenet comme correspondant. L'admission de ces Messieurs est prononcée, et convocation leur sera envoyée pour la séance du 8 juin prochain.

Sixième séance

—

Lundi 8 Juin 1903

—

Présidence de M. LECER, président

—

Le procès-verbal de la séance du 4 mai est adopté après lecture. Les ouvrages reçus depuis pour la bibliothèque sont déposés sur le bureau, et M. le Président les désigne ; ce sont :

Annuaire de l'Académie royale belge, 1903.
Bulletin de l'Académie royale belge (classes lettres et Beaux-arts), 1902 ; n° 12.
Bulletin de l'Académie royale belge (classe des sciences), 1902 ; n° 12.
Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, les 4 trimestres de 1902.
Bulletin de la Société philomathique de Paris, 1901-1902.
Revue de Saintonge et d'Aunis, livraison de mai 1903.
Bulletin de la Société d'histoire de Paris et de l'Ile de France, 30e année, 1re livraison,
Bulletin de l'Association philotechnique, avril 1903, n° 4.
Mémoires de la Société d'émulation du Jura, 1901 et 1902.
Mémoires de l'Académie d'Arras, tome XXXIII, 2e série.

Bulletin-Revue de la Société d'émulation du Bourbonnais, 1902.

Dictionnaire des institutions du Rouergue, par M. Affre.

Bulletin de la Société historique de Langres, 1er mai 1903, n° 66.

Revue des Etudes grecques, nos 68-69, janvier-avril 1903.

Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, 11e série, tome xxxe

Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie, 1903, 1er fascicule.

M. le Président donne lecture de l'étude suivante, adressée, à la Société par M. Félix Brun.

DOCUMENTS

SUR LA PESTE DE 1668 A SOISSONS

Par M. Félix BRUN

Les divers historiens de Soissons ont mentionné, avec plus ou moins de détails, nne peste qui, en 1668, fit dans notre ville de très nombreuses victimes. Je n'entreprends point de raconter après eux ce triste épisode de nos annales ; je veux seulement reproduire à son sujet quelques renseignements que je crois, noh pas inconnus peut-être, mais probablement inédits et qui peuvent compléter sur certains points ce que l'on sait d'autre part. Ce n'est pas des Archives de la Guerre que je les tire, ceux-là; c'est au département des manuscrits

de la Bibliothèque Nationale que leur existence m'a été signalée par un ami. On trouve en effet dans ce dépôt, sous la cote *Fonds français*, 9557, folios 171-206, un dossier de 35 pages intitulé : « Procès-verbal de la peste à Soissons en 1668 avec quelques lettres particulières sur ce sujet ». En fait ce titre promet plus que ne donne le dossier ; il s'en faut de beaucoup que celui-ci contienne toute l'histoire de l'épidémie en question, il consiste surtout dans le compte-rendu officiel et très long d'une mission dont M. Chrétien ou Charles-François de Lamoignon, conseiller au Parlement, avait été chargé par cette cour un mois environ après la première apparition du fléau. M. de Lamoignon devait, pour assurer l'exécution des deux arrêts des 18 et 23 avril 1668, établir autour de Soissons ce que nous appellerions aujourd'hui un cordon sanitaire afin d'empêcher la contagion de se répandre dans les contrées environnantes. Dès le 24 avril, il se rendit à Meaux pour commencer sa tournée; il emmenait avec lui, pour l'assister, M. Florent Parmentier, substitut du procureur général, et un greffier nommé Claude Durye. Chrétien-François, fils du fameux premier président Guillaume de Lamoignon et destiné lui-même à devenir une des illustrations de notre ancienne magistrature, n'avait encore que vingt-quatre ans, il était déjà conseiller au Parlement depuis deux années. Sa mission de 1668 fut remarquée, car Moreri, dans sa biographie des Lamoignon, lui a consacré les lignes suivantes : « La peste affligeait Soissons, il s'agissait d'en arrêter le cours : emploi périlleux, mais utile à l'Etat. Le père et le fils ne considérèrent que son utilité : ils comptèrent le péril pour rien. M. de Lamoignon partit le lende-

main de l'arrêt qui le chargeait de la commission, et il montra dans l'usage qu'il en fit autant de prudence qu'il avait fait voir de courage et de fermeté en l'acceptant ».

Le procès-verbal suit les deux magistrats, le conseiller et le substitut, de ville en ville à partir de Meaux. Ils visitèrent successivement, après Meaux, Nanteuil-le-Haudouin, La Ferté-Milon, Senlis, Creil, Pont-Sainte-Maxence, Compiègne, Noyon, Blérancourt, Chauny, La Fère, Laon, Reims, Fismes, Epernay, Château-Thierry. Etant à Blérancourt, ils arrêtèrent les mesures suivantes qui intéressent directement la région soissonnaise :

« ..... Nous avons arresté qu'il sera estably une « garde à cheval au village de Pommiers qui est « sur la rivière d'Aisne, du costé de Compiègne, « distant de la ville de Soissons d'une lieue ou « environ, et une autre garde au village de Missy « qui est aussi sur la rivière d'Aisne du costé de « Vailly et Pontavert, distant de ladite ville de « Soissons d'une lieue et demie ou environ et que, « dans les villages de Pontlarcher (1), Le Soullier, « Chaudun, Leschelle, Rozières, Mont-de-Sois- « sons, Wassigny et Quinquenpois qui sont d'un « costé de la rivière d'Aisne depuis ledit lieu de « Pommiers jusques audit lieu de Missi, il y sera « establi une garde pareillement et que, dans les « villages de Chivre, Margnival, Sorny, Juvigny « et Espagny qui sont de l'autre costé de ladite « rivière d'Aisne depuis ledit village de Missi jus- « ques audit lieu de Pommiers, il y sera aussi esta-

(1) Je laisse à tous ces noms de localités la forme qu'ils ont dans le manuscrit.

« bli une garde et, en cas que lesdits villages qui « font le circuit de ladite ville de Soissons que « l'on nous a dit estre distants d'icelle ville d'une « lieue et demie ou deux au plus se trouvent trop « éloignés ou trop proches, seront les gardes esta- « blies dans les autres villages qui se trouveront à « une lieue ou une lieue et demie de distance de « ladite ville et qui seront jugés les plus commo- « des par ceux qui seront par nous commis pour « faire lesdites gardes, nous avons commis le sr « Bourdereau, prévôt au gouvernement de Paris, « Ile-de-France, en la résidence de Senlis, qui aura « 30 cavaliers, officiers ou archers pour garder « lesdits villages de Pontlarcher, Le Soullier, « Chaudun, Leschelle et autres qui sont depuis « ledit lieu de Pommiers jusques audit lieu de « Missy et battra la campagne de jour et de nuit « afin que, dans cette étendue de pays qui est depuis « ledit lieu de Pommiers jusques audit lieu de « Missy, il n'y puisse passer aucune personne « venant de Soissons sans estre vue et, à cette fin, « fera aussi faire garde par les habitants desdits « villages de Chaudun, Leschelle et autres de « l'étendue de sa commission, ce que ledit Bour- « dereau a accepté et promis faire.... ».

Trois lettres (copies certifiées par le greffier de l'Hôtel de Ville de Compiègne), accompagnent dans la liasse le procès-verbal ; on y peut relever quelques détails curieux.

En 1882, il a été classé au musée municipal de Soissons (dit le Conservateur), une pierre tumulaire provenant de Saint-Paul et applicable aussi

à la même épidémie. Une inscription y figure; elle n'a jamais été publiée dans notre Bulletin; elle est ainsi conçue :

CY GIST HONNESTE PERSÔ
MRE SIMON LE CEINE DIT
AVBRY VIVANT CORDONNIER
A SOISSONS LEQVEL MOV
RVT DE LA PESTE EN CE LIEV
AVEC 2 DE SES ENFANS LE
6e JOVR DE JVIN 1668...
AAGEE DE 53 ANS
ANIMÆ EORVM PACE
FRVANTVR ÆTERNA

Vase gallo-romain à inscription votive.

M. Fernand Blanchard présente un fragment de *poculum* avec graffite, découvert l'an dernier, à Soissons, sur l'emplacement du Palais d'albâtre, logis des gouverneurs romains de la ville.

Sur ce fragment de vase à boire on lit, tracés à la pointe, ces deux mots : *pone me.*

M. Blanchard fait remarquer que toutes les inscriptions placées sur des vases à boire de l'époque romaine sont des souhaits ayant pour objet les libations, des exhortations au plaisir de boire, ou des propos de buveurs. Il a correspondu au sujet de ce graffite avec deux archéologues. D'après M. Théophile Eck, de Saint-Quentin, qui s'est occupé particulièrement de ces sortes d'inscrip-

tions, il se « pourrait que la moitié de la phrase soit absente et que le possesseur de l'ustensile y ait mis ou fait mettre : Pose moi, *après m'avoir vidé ;* mais c'est là une simple conjecture.

« *Pone* pour *ponere* peut se traduire par poser, placer, offrir, mettre, établir, etc. Or, il paraît tout aussi naturel de supposer que *pone me* voudrait dire : *offre moi* (*du vin*, sous entendu), et le mot *vinum* pourrait encore bien avoir fait suite à *me* ».

D'après M. Salomon Reinach, membre de l'Institut, cette phrase *pone me* est l'abréviation de *pone merum* (sous-entendu *vinum* vin). *Pone* signifie encore ici *offrir* et *merum* se traduit par *pur*, *sans mélange*. En résumé, *Pone me* veut donc dire sers du pur, sers du vin pur.

M. Blanchard ajoute que ces poteries parlantes ou poteries votives sont relativement rares. Celle qu'il soumet à la Société est la seule en ce genre qui ait été trouvée à Soissons. Le Musée en possède deux, il est vrai, mais leur inscription diffère et fut exécutée avant la cuisson.

Quatre vases parlants analogues ont été découverts à Tournay (Belgique) ; on lit sur l'un *Avete vos* et sur les autres *da vinum* et *Lucrum fac.*

M. l'abbé Thedenat, de son côté, en cite d'autres portant les formules : *da merum* et *da bibere*, dans le *Bulletin des Antiquaires de France.*

Comme forme, ce pot à boire rappelle certains vases gallo-romains du cimetière des Longues-Raies. Il est en terre rouge, à couverte noire rugueuse à dessein. Il a été rencontré dans une sorte d'aqueduc cimenté, passant sous un bastion des remparts, et datant de l'occupation romaine ; c'est probablement un tronçon de l'aqueduc signalé par Dormay et plusieurs auteurs. Cet endroit n'a

jamais été fouillé et il serait nécessaire de l'explorer avant le nivellement définitif du rempart.

Septième séance

—

Lundi 6 Juillet 1903

—

Présidence de M. LECER, président

—

Le procès-verbal de la séance du 8 juin est lu par le secrétaire et adopté par les membres présents.

Les ouvrages reçus sont :

Société royale belge, bulletin de 1903, n° 1.
Académie royale de Belgique, bulletin classes des lettres et des beaux-arts, 1903, n°s 1, 2, 3, 4.
Académie royale de Belgique, bulletin de la classe des sciences 1903, n°s 1, 2, 3, 4.
Bulletin de l'Association philotechnique, mai 1903, n° 5.
Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, premier trimestre 1903.
Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n° 176 de 1902.
Revue historique du Maine, second semestre de 1902.
Romania, recueil d'avril 1903.
Mémoires de la Société éduenne, tome XXXe nouvelle série.

Société archéologique de Constantine. Souvenir du cinquantenaire.

Comptes-rendus du Congrès des Sociétés savantes, section de2 sciences.

Société de géographie de l'Aisne, n° 2 de 1903.

M. Brun fait la lecture d'un travail très sérieux auquel il a modestement donné le titre de : *Note sur Soissons et le Soissonnais en 1709.*

NOTE
SUR SOISSONS ET LE SOISSONNAIS
en 1709

Par M. Félix BRUN

Tout le monde sait quels malheurs signalèrent en France l'année 1709. A la disette dont souffrait le royaume tout entier, aux rigueurs d'un hiver exceptionnellement cruel s'ajouta, pour les pays frontières ou voisins de la frontière, la crainte de l'invasion ennemie et les événements justifièrent cette crainte en plus d'un endroit. Les documents ci-dessous, que je tire en partie des Archives du ministère de la Guerre, en partie des Archives Nationales, peuvent nous intéresser à titre de vestiges d'une si douloureuse époque. Je me suis assuré qu'ils n'ont été reproduits ni dans nos histoires locales d'Henri Martin, de Leroux et de Pécheur, ni dans le *Bulletin* de notre Société, ni dans la *Correspondance des contrôleurs généraux des finances* publiée par M. de Boislisle, ni dans le

récent ouvrage de M. Dubuc sur l'*Intendance de Soissons sous Louis XIV* (1).

Le premier est une sommation que les Hollandais, alors maîtres avec leurs alliés d'une partie de la Flandre, envoyèrent dans le Soissonnais pour obliger les habitants à « contribuer ». Institution presque permanente en ces temps de guerre perpétuelle, la « contribution » faisait entre les autorités belligérantes l'objet de conventions réciproques et fréquemment renouvelées qui, par malheur, ne suffisaient point toujours à protéger efficacement les populations contre le pillage et les autres excès des troupes. Les sommations de contribuer, qu'on appelait des « mandements », étaient d'un usage tellement courant et prévu qu'on y employait des formules imprimées, toutes prêtes, où l'on n'avait à mettre que la date, une signature et l'indication de la région visée. Les lignes qui suivent sont la copie d'une de ces formules.

« De par les Estats Généraux des Provinces « Unyes, etc.

« François de Bons, directeur des contributions « pour le service des Estats Généraux, etc.

« Il est ordonné aux gens de loy et habitans des

(1) Puisque l'occasion s'en présente, je m'empresse de saluer l'apparition de ce volume d'un intérêt si grand pour notre histoire soissonnaise. Si je ne craignais de paraître trop parler *pro domo mea*, j'exprimerais timidement le regret que M. Dubuc ne m'ait pas mis à même de lui faire les honneurs des Archives de la Guerre. Ces Archives, il est vrai, possèdent peu de chose sur Soissons et le Soissonnais proprement dit, mais il n'en est pas de même pour le reste de la généralité, notamment pour le Laonnois, la Thiérache et le Noyonnais. M. Dubuc y aurait trouvé de quoi compléter, sur certains points, son consciencieux et beau travail. Nous avons un grand nombre de lettres, — minutes ou originaux, — échangées entre les secrétaires d'Etat de la Guerre et nos intendants, MM. de Villarceau, Bazin de Besons, de Périgny, Desmarets, de Marchault, Bossuet, de La Houssaye, etc.

« villages du Gouvernement de Soissons, dans la « province de Picardie, d'envoyer incessamment « des députés ayants pouvoir de traiter au subjet « de leurs contributions en apportant un extrait « des Villages, Hameaux, Abbayes, Cloistres et « Censes, dépendans de leur ressort, comme aussy « les taxes qu'ils ont payées autrefois pour leur « contribution et celles des aides ou tailles qu'ils « ont payées les trois dernières années à leur Roy. « Faute de quoy ils seront contraints par les der- « niers (sic) rigueurs de la guerre. Fait à Menin, le « 2e janvier 1709. — F. V. DE BONS » (1).

Cette pièce était parvenue par la poste au maire de Soissons; celui-ci la remit à l'intendant de la généralité, M. Lefebvre d'Ormesson, lequel, à son tour, par lettre du 6 janvier (2), la transmit au ministre de la guerre, Chamillart, en lui demandant ses instructions pour la réponse à faire. Trois jours plus tard, Chamillart écrit à M. d'Ormesson (3) qu'il ne faut avoir aucun égard à ce mandement et que l'intention du roi est qu'on n'y réponde pas. Les Hollandais avaient voulu intimider les Soissonnais, mais c'était encore de trop loin et leurs menaces restèrent sans effet, au moins pour le moment.

Le maire de Soissons, en 1709, s'appelait Lévesque. Nous avons, aux Archives de la Guerre, une lettre de lui. Elle n'est point datée, mais elle appartient certainement à cette même année 1709 et, très probablement, au mois d'août, car il y est question des invalides « qui estoient à Tournay » :

(1) *Archives de la Guerre,* vol. 2187, pièce 173.
(2) *Ibid.*, p. 172.
(3) *Ibid.*, folio 212.

or nous avons aussi deux lettres de Voysin (1), successeur de Chamillart, à M. d'Ormesson, relatives au traitement « des valets et femmes venus « avec les débris de la garnison de Tournai..... et « des soldats invalides qui font partie de ces « débris » et ces lettres sont des 15 et 20 août. La ville de Tournai, moins sa citadelle, avait capitulé dans les derniers jours de juillet.

Voici la lettre du maire, elle est adressée au ministre : « Monseigneur, sur ce que M. l'Inten- « dant vient de nous dire de nous disposer à rece- « voir et loger à Soissons 232 invalides qui estoient « dans Tournay, nous prenons la liberté de repré- « senter à Votre Grandeur ce que cette ville (Sois- « sons) a souffert depuis quelque temps et l'estat « où elle est présentement. Elle a esté obligée de « garder 200 prisonniers pendant tout l'esté et l'hi- « ver derniers. Elle fait encore garde aux portes « contre tout ce qui vient du costé de Flandres et « elle garde actuellement 200 prisonniers qui sont « arrivés depuis quinze jours. Ces gardes fatiguent « extrêmement de pauvres habitans qui n'ont point « de pain et réduisent leurs familles dans la der- « nière nécessité. Il ne reste presque plus de bled « dans Soissons et, si nous sommes obligés de « loger et nourrir ces 232 invalides, ils achèveront « de le consommer. Ayez, s'il vous plaît, la bonté « de considérer que le nombre de nos habitans « sujets aux charges de la ville est réduit à un fort « petit, duquel les trois quarts meurent de faim, « qu'outre la garnison ordinaire de la Maison du « Roi nous avons encore eu pendant du temps « quatre compagnies du régiment de cavalerie

(1) A. G., vol. 2120, f° 574 ; vol. 2121, f° 202.

« Royal-Roussillon qui ont esté d'autant plus à « charge à nos habitans qu'ils estoient contraints « de nourrir les cavaliers et qu'ils ont fait quantité « de dettes pour leurs équipages. Enfin, Monsei- « gneur, l'estat malheureux où cette ville est « réduite nous oblige de supplier très humble- « ment Votre Grandeur qu'il luy plaise nous « décharger du logement de ces invalides et de « l'assurer que la grâce qu'elle nous fera sera une « action de justice. Nous sommes avec un très « profond respect, Monseigneur, vos très humbles « et très obéissants serviteurs. — Les maire et « échevins de Soissons, LÉVESQUE, maire (1) ».

On a peut-être remarqué en passant ce que dit le maire de la garde des portes. Dans la minute d'une lettre de Chamillart à d'Ormesson, du 23 octobre 1708 (2), il est question de la « porte de Crouy où « est le poste d'un officier invalide employé pour « avoir inspection sur ceux qui viennent du costé « de Flandres ». Cet officier s'appelait Du Sart (3), il commandait un des détachements qui avaient été envoyés pour la garde des rivières de l'Aisne et de l'Oise sous les ordres d'un M. de Sarrobert, ancien capitaine de compagnie franche devenu capitaine des chasses de Chantilly (4).

Je n'ai pu trouver la réponse du ministre au maire. J'aime à penser pour Soissons que Voysin ne se montra pas plus inexorable aux doléances de notre magistrat municipal qu'il ne le fut, vers la même époque, à celles de l'évêque de Laon. Les Laonnois, pour leur part, avaient à loger 400 hom-

(1) A. G., vol. 2136, p. 497.
(2) *Ibid.*, vol. 2071, f° 164.
(3) A. G., vol. 2135, p. 362.
(4) *Ibid.*, vol. 2056, *passim*.

mes et 200 chevaux envoyés aussi de Tournai ; leur évêque, alors Louis-Anne de Clermont, se plaignit (1) presque dans les mêmes termes que le maire de Soissons, et Voysin lui répondit (2), le 3 septembre, que l'ordre était donné à ces débris de rejoindre leurs régiments. Il est vrai que l'évêque-duc de Laon était un très gros personnage...

C'est de tous les points de la France que parvenaient au ministre des plaintes analogues, même le tableau qu'on lui faisait de la misère publique était plus noir encore en maint endroit. Je ne sais si je me trompe, mais je viens d'avoir à dépouiller toute la correspondance de Chamillart et de Voysin existant aux Archives historiques de la Guerre pour 1708 et 1709 et l'impression qui m'est restée de l'ensemble, c'est que l'état du Soissonnais, relativement parlant bien entendu et si déplorable qu'il fût en réalité, n'était pas encore tout à fait des pires. Cela soit dit sans infirmer les données vraiment navrantes que nos érudits (3) ont rassemblées sur l'année 1709; je veux insinuer seulement qu'il pourrait y avoir eu, même cette année-là, des pays encore plus éprouvés que le nôtre.

Déjà une lettre de M. d'Ormesson, antérieure de cinq mois à celle du maire et que je trouve dans notre volume 2187 (4), avait attiré l'attention de la Cour sur les conséquences que la disette devait fatalement avoir par rapport à l'entretien des

(3) *Ibid.*, vol. 2138, p. 375.
(4) A. G., vol. 2132, p. 425.

(1) Par exemple M. Joffroy, dans le tome XI (2e série) du *Bulletin* de la Société, M. Bouchel (note sur Longueval) dans le tome II (3e série) et, tout récemment, dans l'*Argus soissonnais* des 28 janvier et 14 mars 1903.

(2) Pièce 181.

troupes et à leur esprit : « A Soissons, le 2 mars « 1709. — Le prix excessif auquel le bled vient de « monter rapidement et le défaut de payement du « prest avx troupes qui sont dans mon départe- « ment continuent à causer des désordres infinis. « Le cavalier se faisant nourrir de force et exigeant « de son hoste un traitement qui lui couste infini- « ment, cet hoste s'adresse à moy et me demande « justice. Je luy donne des espérances de paye- « ment; cependant il est à bout et n'a plus de quoy « y fournir, le pain et le prix de toutes les denrées « étant au-dessus de ses forces. Le cavalier, de son « côté, crie et tient des discours qui font trembler; « il se répand parmi eux un fond de mauvaise « humeur qui me fait craindre pour le succez de la « campagne prochaine. L'officier travaille lente- « ment pour le rétablissement de sa troupe, il ne « trouve point de crédit chez les ouvriers ni dans « les hôtels où il est logé ; je ne puis m'empescher « de vous informer de tous ces malheurs qui cau- « sent la ruyne des lieux où les troupes sont en « quartiers d'hiver en sorte que les receveurs des « tailles n'en peuvent rien tirer ».

Voilà qui était inquiétant sans aucun doute, mais qui ne dépassait pas en gravité, au contraire, les nouvelles et les plaintes arrivées, par exemple, de La Rochelle, de Cambrai, de Douai, de Reims, de Mézières. Toujours est-il que, sur les quatre-vingts volumes dont se compose pour 1709, aux Archives de la Guerre, la correspondance ministérielle, je n'en vois peut-être pas dix où ne soit mentionné quelque soulèvement plus ou moins sérieux : eh bien ! aucun de ces volumes ne m'a révélé à Soissons ou dans ses environs immédiats de véritables séditions populaires ou de graves

mutineries de troupes comme celles qui troublèrent, ensanglantèrent même parfois, non seulement des villes directement menacées par l'invasion, — Saint-Omer, Abbeville, Arras, Bergues, Béthune, Valenciennes, Saint-Quentin, Le Quesnoy, diverses localités d'Alsace, de Franche-Comté, du Verdunois, — mais, en des régions bien distinctes de celles-là, Parthenay, Guéret, Niort, Poitiers, Bayonne, Grenoble, Marseille, le Lyonnais, le Quercy (1).

Ce silence des Archives de la Guerre en ce qui concerne les émeutes dans le Soissonnais et leur répression venait à peine de me frapper, lorsque je vis paraître dans la *Revue des questions historiques* (2), le commencement d'une vaste étude de M. de Boislisle sur le grand hiver et la famine de 1709. L'auteur de cette étude étant l'homme de France qui possède le mieux la période en cause, je lus son travail avec un empressement tout naturel, mais aussi avec la crainte de ne pas me trouver d'accord avec un tel maître. Or l'érudit académicien, passant en revue dans son article la France entière, nomme à deux reprises le Soissonnais. Voici en quelles conditions.

La première fois (3) c'est, dans l'énumération de ses sources, la mention d'un travail de M. Joffroy publié dans notre *Bulletin* (4). Je relis ce travail

(1) A. G, *passim* dans les vol. 2109 à 2188. Voir aussi la *Correspondance des contrôleurs généraux*, DL; la table des matières, à la rubrique *Séditions et mutineries*, ne comporte pas moins de 54 numéros pour 1709 : en se reportant au texte, on voit que deux numéros seulement, 385 et 419. font allusion, en termes généraux et un peu vagues, à des attroupements réprimés ou retardés dans la généralité de Soissons.

(2) Nnuméro du 1er avril 1903.

(3) Page 446, note.

(4) Tomo XI de la 2e série.

qui est fort abondamment documenté à l'aide des archives des mairies et des notaires, et, à la suite de citations relatives à des localités de l'Yonne, je relève cette réflexion de notre confrère : « Nous « n'avons pas trouvé de notes aussi désolantes « dans les Archives du Soissonnais ». C'est précisément l'impression que j'avais éprouvée d'autre part et que je viens de dire.

Plus loin (1), parlant cette fois moins de la misère publique en elle-même que des séditions motivées par elle en maint endroit, M. de Boislisle s'exprime ainsi : « En Soissonnais, en Anjou, à Mar- « seille, la situation est tout aussi grave ». Cela, j'en conviens, m'est moins favorable. Mais je remarque que l'historien ne relate ici, à l'appui de son dire, aucun de ces faits déterminés dont il a rempli ses précédentes pages, il se contente de se référer en note à des lettres de Mme de Maintenon et à un passage de Dangeau. Je vais aux endroits indiqués : il y est question de Rouen, de Clermont, de Bayonne, du Languedoc, de Seurre (Côte-d'Or) et de Versailles ; pas un nom de localité soissonnaise.

Je pris alors la liberté de m'adresser à M. de Boislisle personnellement pour lui demander où il avait trouvé de quoi justifier la mention du Soissonnais parmi les régions soulevées, et s'il n'avait pas entendu parler de la généralité dans son ensemble plutôt que du Soissonnais proprement dit. Il y a là, on le sait, lieu de distinguer. Avec l'obligeante amabilité que j'ai toujours rencontrée chez lui, M. de Boislisle voulut bien me promettre de vérifier de près l'exactitude de son assertion et, quel-

(1) Page 508.

ques jours plus tard, il me renvoyait aux cartons G7 1650 et G7 1651 des Archives Nationales ; là je trouverais réponse à ma question. « Toutefois, « m'écrivait-il, entendons-nous ; il ne m'est pas « possible, *étant ignorant comme je le suis* (1), de « juger si les localités appartenaient bien au Sois- « sonnais proprement dit. C'est une façon de par- « ler dont je n'userai plus qu'à bon escient par « égard pour vos compatriotes ». Sans juger trop sévèrement l'*ignorance* de mon correspondant, je profitai de l'invitation et allai parcourir, aux Archives Nationales, les documents indiqués. Ils sont des plus intéressants pour l'histoire de la culture et du commerce du blé dans notre région ; si le temps ne m'avait manqué, j'en aurais fait de nombreux extraits. Je me borne ici à quelques passages très courts.

Tout d'abord, en ce qui concerne les troubles occasionnés par la misère, je détache les lignes suivantes d'une lettre de M. d'Ormesson écrite de Soissons le 16 mars et adressée au célèbre contrôleur genéral des finances, Nicolas Desmarets (2) : « Permettez-moi de vous dire que j'avais prévenu « vos ordres tant pour empêcher les amas de blé « que pour en faire porter les quantités suffisantes « dans les marchés comme aussi dissiper l'attrou- « pement des pauvres dans la campagne et qu'ils « ne se fassent donner du blé par force dans les « fermes écartées. Je continuerai de prendre avec « ménagement et précaution toutes les mesures « convenables, mais je dois vous assurer que ces « sortes d'attroupements n'ont point eu de suites

(1) C'est nous qui soulignons.
(2) Fils d'un ancien intendant de Soissons, Jean Desmarets, beau-frère de Colbert, qui administra la généralité de 1665 à 1667.

« et qu'ils ont cessé aussitôt que le prix du blé « a commencé à diminuer dans les premiers jours « de ce mois que le temps s'était mis au beau ».

Moins d'un mois s'écoule et notre intendant est devenu moins optimiste ; le 10 avril il écrit à M. de Vaubourg, conseiller d'Etat, frère du contrôleur général qui l'avait placé dans les bureaux du Commerce : « Comme les blés n'ont point encore com- « mencé à pousser, le temps ayant jusqu'à présent « été peu favorable, le prix en a augmenté jusqu'à « 65 écus le muid de Soissons et il devient à un « point que les artisans, les paysans et les pauvres « ne peuvent plus en avoir pour vivre et faire sub- « sister leurs familles. Ils s'assemblaient dans les « villes et dans les campagnes et menaçaient de « violences, ce qui m'a fait renouveler les ordres « qui avaient déjà été donnés aux maréchaussées « de battre la campagne et de les dissiper pour « empêcher les voies de fait qui pouvaient arri- « ver ». Le 16, il signale décidément une « émotion « populaire » : on a pillé quatre chariots de blé dans la paroisse de Bertignicourt (1), près de Ribemont. En dehors du Soissonnais par conséquent. Le 25 il parle d' « émotions populaires de tous les « côtés », mais il ne désigne nommément que les environs d'Aubenton, de Vervins et de La Capelle. Le 29 : « j'ai été obligé, pour assurer jusqu'à Com- « piègne un bateau de froment que le nommé Pan- « nier (2) fit partir avant-hier du port de Soissons, « de faire monter la maréchaussée à cheval avec « un détachement de dragons qui dissipèrent un « attroupement de deux à trois cents personnes

(1) Aujourd'hui *Berthenicourt*.
(2) Panier ou Pennier, fournisseur privilégié du roi.

« assemblées dans les bois qui avoisinent les rivièrres et qu'on m'avait averti avoir le dessein d'attaquer et piller le bateau. » Le 4 mai : « Je suis « dans la dernière désolation d'apprendre par le « retour des personnes de confiance que j'avais « envoyées dans les élections de Soissons, Laon et « Guise pour visiter les villes, châteaux, communautés et gros fermiers et connaître les blés qui « y étaient et ce qu'on en pouvait prendre pour « fournir les magasins du roi qui, après des peines « infinies et des perquisitions exactes pendant huit « jours, ils n'avaient trouvé en tout que de quoi « composer 6,000 sacs de blé et les peuples résolus « au péril de leur vie d'en empêcher l'enlèvement, « n'ayant que cette ressource pour pouvoir vivre. « Ces mêmes personnes m'ont ajouté que les seigneurs des châteaux et grosses maisons y ont « une vingtaine de gens assemblés et armés pour « s'opposer aux attroupements des paysans qui « menacent de les forcer ; quelques-uns ont fait « des retranchements ».

Le même jour, dans une lettre que je reproduirai tout à l'heure *in extenso*, l'évêque de Soissons annonçait une émeute « fort considérable » à Braine. Le 7 mai, le comte d'Onguyes, grand bailli de l'Ile-de-France, prévoyait une sédition imminente dans la Thiérache et en effet, le 9, d'Ormesson racontait que des paysans s'étaient attroupés à Saint-Algis, au nord de Vervins, contre un détachement de cavalerie, un paysan avait été tué, un autre blessé. Le 11, le même intendant demandait de Soissons qu'on lui envoyât quelqu'un pour procéder au transport des grains, « n'étant guère possi- « ble de trouver ici des personnes qui veuillent se « charger de ce détail par la certitude dans laquelle

« ils sont d'un soulèvement qui est déjà arrivé il y « a deux jours à Neuilly-Saint-Front lorsqu'un « marchand de Paris a voulu enlever des blés, « quoiqu'il eût mes passeports et qu'un détache- « ment de dragons eût monté à cheval; la popu- « lace était assemblée avec des armes et bâtons au- « dehors de la ville en si grand nombre, que les « facteurs n'osèrent pas transporter leurs grains et « furent obligés de les remettre dans les greniers « d'où ils étaient sortis. Je donnerai au commis du « sieur de La Cour (1) tous les secours et tous les « ordres qui dépendent de moi et leur ferai prêter « main-forte, mais je suis obligé de vous répéter « que je crains fort que l'on ne soit pas maître des « peuples et qu'il y ait des soulèvements, ce qui « tirerait à de grandes conséquences ». Quatre jours plus tard il dut être rassuré, au moins quant aux alentours mêmes de Soissons; il venait d'apprendre que 200 muids de froment, partis le 13 du port de cette ville à destination de Paris, étaient arrivés sans encombre à Compiègne, escortés fortement, il est vrai, par la maréchaussée.

Le 12 on signale « un grand tumulte, un mur- « mure », au marché d'Attichy et le 23 d'Ormesson racontait que les officiers de police de Château-Thierry avaient procédé à une vente de blé, contraints « par une populace mutinée et assem- « blée, laquelle aurait immanquablement fait du « désordre ». Après cette date je ne vois plus, dans les documents qui m'avaient été recommandés, aucune mention de troubles.

Bref, à part l'émeute de Braine sur laquelle je

(1) Probablement François Morisset de La Cour, fournisseur des armées et trésorier des Invalides.

n'ai aucun détail et qui ne dut pas être aussi grave que le croyait l'évêque puisque l'intendant n'en dit pas un mot, à part le bruit qu'un bateau était menacé de pillage entre Soissons et Compiègne, les lieux de la généralité désignés d'une façon précise comme théâtres de désordres sont tous en dehors du territoire qui constitue aujourd'hui notre arrondissement. Et même dans les autres parties de la généralité qui furent plus troublées, les rébellions paraissent avoir causé plus de peur que de mal ; le sang, si je suis bien informé, n'aurait coulé qu'une fois, à Saint-Algis. C'était encore beaucoup trop, du moins ne peut-on dire que c'était en Soissonnais.

A qui faut-il savoir gré d'un calme tout relatif assurément, mais tout de même appréciable à pareille époque, et d'une situation un tant soit peu moins mauvaise chez nous qu'ailleurs, encore que lamentable? A la sage administration de nos magistrats ou au bon esprit de leurs administrés? Si, en ce qui nous touche, les documents présentent un nombre un peu moins considérable de témoignages affligeants, serait-ce simplement que notre ville, plus résignée que les autres, a mis dans ses plaintes plus de retenue? On a vanté aussi les heureux effets d'une charité toute chrétienne qui déploya dans l'assistance des pauvres autant d'intelligence que de zèle et diminua en quelque mesure la portée du fléau (1). Rien de plus juste; mais ne convient-il pas également, en la circonstance, de rendre hommage une fois de plus à la fertilité de notre sol? Depuis le commencement du siècle jusque vers 1708, nos récoltes

(1) Article de M. Joffroy. loc. cit., p. 41-43.

avaient été bonnes; encore en novembre 1707, l'intendant signalait la surabondance des blés, se plaignant seulement que la défense de les exporter en entravât le débit (1). Aux Archives de la guerre, dans la correspondance de l'armée de Flandre pour les années 1702-1710 et malgré que nos céréales fussent en principe affectées à l'alimentation de Paris, il est à tout instant question d'acheter du blé en Soissonnais pour l'envoyer en Flandre, comme si notre province en regorgeait (2). On avait donc pu faire des réserves. Que si, les mauvais jours venus, la spéculation s'empara de ces réserves avec trop d'avidité, on doit sans doute flétrir ses procédés d'accaparement, elle prouve du moins qu'il y avait sur quoi spéculer. Puis, de tout l'argent qu'elle remua, il resta bien quelque chose dans le pays, par exemple les 93,960 livres qu'eurent à se partager 37 habitants de Soissons et de dix-huit villages voisins pour fournitures de blé à l'année en 1709 (3).

Je n'insiste pas; aussi bien ne s'agit-il, en somme, que d'un degré de plus ou de moins dans la misère. Puis je voudrais épargner l'apparence d'une discussion critique à cette très modeste note dont tout l'objet est de fournir à mes confrères de

(1) *Corresp. des contrôleurs*, II, n° 1343; Dubuc, p. 350 et 365.

(2) M. Dubuc (p. 83), dit qu'un nommé Rivié, « bourgeois de Soissons », passa avec l'intendant, en 1709, un traité pour la nourriture de 600 chevaux employés au transport du blé dans les places de Flandre. Nous avons au ministère, dès 1700, un assez grand nombre de lettres relatives à des transports, signées d'un Rivié qui était « directeur et entrepreneur de chevaux d'artillerie » : serait-ce notre compatriote ?

(3) *Archives nationales*, G7 1651. Ces 18 villages étaient : Cuiry-Housse, Longueval, Mont-Notre-Dame, Maast-et-Violaine, Oulchy-le-Château, Oulchy-la-Ville, Le Plessier, Chaudun, Cœuvres, Nampcel, Vic-sur-Aisne, Pernant, Sainte-Croix d'Offémont, Puisieux, Nampteuil-Notre-Dame, Saint-Léger, Montaut et Juvigny.

la Société quelques données et quelques textes qu'ils sauront bien utiliser quand il leur conviendra. Je reviens à cet ordre d'intentions en reproduisant ci-dessous deux lettres de l'évêque de Soissons que j'ai rencontrées aux Archives Nationales, mêlées à celles de l'intendant. Notre évêque, en 1709, était Brulart de Sillery; il occupe dans la longue suite de nos évêques une place trop distinguée pour que nous puissions être indifférent à rien de ce qui nous vient de lui. D'ailleurs ces deux lettres se rapportent directement, et même uniquement, à la disette de 1709. La première est autographe d'un bout à l'autre; son auteur étant le lettré que l'on sait, membre de l'Académie des Inscriptions et de l'Académie française, président de l'Académie de Soissons, j'ai cru devoir en respecter soigneusement la graphie. Elle est adressée au Contrôleur général.

« Soissons, le 25 avril 1709. — Trouvez bon,
« monsieur, que je vous écrive une lettre particu-
« lière comme j'aurois fait autrefois à M. Des
« Maretz qui m'honoroit de son amitié et pour qui
« j'avois un attachement très sincère, et non une
« lettre pour un ministre. C'est sur le sujet de nos
« bleds. La mattière est si importante que je ne
« sçaurois m'empescher de vous en parler, au
« hasard de ne rien dire qui vaille, ce que vous
« sçaurez très bien excuser.

« Il y a icy un nommé Panier qui fait de grands
« enlèvemens de bled. Je sçay, Monsieur, qu'en
« cela il est authorisé de vous. Mais permettez-
« moy de vous représenter là-dessus certaines
« choses.

« Il est certain que, depuis six mois, il est sorti

« d'icy pour Paris une prodigieuse quantité de « bled par rapport à ce que le pais en peut porter, « de sorte qu'à présent il n'y en reste qu'une cer- « taine quantité. Cependant voilà dix-huit mois « que nous avons devant nous pendant lesquels il « faudra vivre. Nous sommes donc réellement dans « la crainte que l'espèce vienne à nous manquer.

« Je sçay que rien n'est plus pressant que de « fournir Paris. Mais néanmoins ne trouveriez- « vous pas à propos d'ordonner au nommé Panier « de ne point faire d'enlèvement à l'avenir sans se « concerter avec nous en ce pais-cy, non pas pour « y apporter des retardements lorsque l'enlève- « ment se fera par vostre ordre, mais seulement « pour que nous puissions sçavoir comment nous « vivons et que mesme, dans de certaines occa- « sions, nous ayons le temps de vous représenter « des raisons dont on ne peut pas prévoir le détail, « pour après estre fait ce que vous ordonne- « rez ?

« Car enfin, monsieur, il paroist de l'inconvé- « nient en ce temps-cy à authoriser dans un pais « un homme pour achetter et pour enlever des « bleds sans que cet homme se concerte en rien « avec ceux qui sont préposez pour veuiller (*sic*) « de près à la conservation de ce pais. Panier, si « l'on s'en raporte entièrement à luy, ne vous dira « que nous manquons de bled que quand, en effet, « nous n'en aurons plus du tout. Jusques-là il tirera « à bon compte. Au lieu que, si vous jugez à pro- « pos de donner des ordres pour qu'il se concerte « avec nous, peut-estre vous servirons-nous plus « utilement et, en mesme temps, nous empesche- « rons le pain de manquer ou au moins nous luy « en osterons la crainte. Car il est certain, mon-

« sieur, que ces enlèvemens de Panier effrayent « icy étrangement les esprits.

« Je vous supplie instamment de vouloir bien « faire attention à ce que j'ay l'honneur de vous « représenter. La chose certainement est de con- « séquence.

« C'est une chose étonnante de voir la désolation « où est tout le monde et il n'est point question de « songer à cacher au peuple la perte qu'il vient de « faire, elle est trop visible. Il n'y a point de « paisan qui, sortant de sa maison, ne voye les « campagnes touttes sèches et hors d'état de don- « ner du bled et qui n'envisage en mesme temps « qu'il n'y a point de récolte à espérer de dix-huit « mois d'icy, hormis celle des menus grains et cela « encore à des frais immenses. Je ne sache donc « de bon remède, monsieur, pour rassurer les « esprits que de faire connaistre aux peuples que « l'on songe tout de bon à pourvoir à leur subsis- « tance, autant qu'humainement l'état des choses « le peut permettre, et d'employer promptement « pour cela les moyens les plus efficaces. Mais je « songe que voilà assez m'exposer à me faire « mocquer de moy en vous parlant de choses qui « ne sont point de mon métier. Je finis donc tout « court en vous assurant que je suis avec un atta- « chement inviolable, monsieur, vostre très hum- « ble et très obéissant serviteur, — L'Evesque de « Soissons » (1).

Le 30 avril, Desmaretz répond à Sillery que les achats de Panier ayant été faits par ordre du roi

(1) *Archives nationales,* carton G7 1650. M. Dubuc, p. 34, dit un mot de cette lettre, mais il semble ne la conuaître que par la réponse du contrôleur qui est dans le carton G7 514, je ne vois dans ses références ni G7 1650 ni 1651.

et pour un service privilégié, « il n'y a point de « considération qui n'y doive céder ». Il prie l'évêque de rassurer ses diocésains en leur affirmant que le roi fait prendre toutes les précautions possibles pour prévenir le mal. Si je ne me trompe, c'est pour des assurances de cette sorte qu'a été créée l'expression : eau bénite de cour.

L'évêque ne se tint pas pour battu. Dès le 4 mai, il revint à la charge par une seconde lettre ; elle n'est, celle-ci, que signée de lui.

« A Soissons, ce 4e may 1709. — Monsieur, je « vois bien qu'il ne faut plus songer à raisonner « sur les enlèvements de blé que fait ici le nommé « Panier ; cependant je crois vous devoir représen- « ter qu'il est important de prendre garde à ne pas « les pousser trop loin. Je ne parle pas par rapport « à la ville de Soissons, seulement, de laquelle il est « constant que, depuis quatre ou cinq mois, il est « sorti pour aller à Paris une quantité de blé pro- « digieuse, eu égard au pays dont l'étendue n'est « pas fort grande, en sorte qu'à présent je com- « mence à être persuadé qu'il ne reste dans la ville « guère plus de blé qu'il en faut pour fournir le « marché et pour nourrir les habitants pendant un « an ou tout au plus pendant quinze mois ; je parle « principalement par rapport au plat pays où le « nommé Panier fait ses achats. Car monsieur, je « vois que tous les marchés de ce plat pays, « comme sont ceux de Fère-en-Tardenois, de « Braine, de Vailly, de Coucy, et autres sembla- « bles, ne sont point fournis et cela en grande « partie à cause qu'en effet l'espèce manque, Paris « ayant trop tiré tout d'un coup. Il y a un gentil- « homme domicilié proche de Braine nommé M. le

« comte d'Aumalle (1). Ce gentilhomme a, dit-on, « plus de cent muids de blé dans ses greniers. « C'était une ressource pour tout ce pays-là, tant « pour la nourriture du peuple que pour les « semences qu'il faudra faire l'automne prochaine. « On a, depuis quatre jours, été arrêter encore « tout ce blé-là pour le compte de Panier, et hier « le marché de Braine manqua absolument de blé « et il s'y fit une émeute fort considérable. Cepen- « dant si ces petits marchés du plat pays conti- « nuent ainsi à manquer faute d'espèce dans le « pays même, le désordre augmentera toujours et, « dans peu, on ne pourra pas être le maître de la « campagne.

« Au reste, monsieur, je n'omets rien de tout ce « qui peut dépendre de moi pour rassurer les « esprits. J'ai même à cette fin établi un bureau de « charité dans mon évêché afin de pourvoir à la « subsistance des pauvres tant de la ville de Sois- « sons que des autres villes, bourgs et villages de « mon diocèse, en conséquence de l'arrêt du Parle- « ment (2). Ce bureau est composé d'ecclésiasti- « ques que j'ai choisis, des principaux magistrats « de la ville et de quelques notables bourgeois et « marchands de blé. Je mets en mouvement par « des lettres circulaires que je fais écrire aux curés « pour travailler incessamment, conjointement « avec les juges des lieux, à la confection des « rôles de leurs villages où seront contenus et le « nombre des pauvres et les fonds qu'il y aura

(1) Louis d'Aumale, vicomte de Mont-Notre-Dame, allié par deux mariages aux d'Harzillemont, seigneurs de Branges et de Loupeigne. Sur l'état du blé envoyé par l'élection de Soissons à l'armée de Flandre en 1709, il figure pour 606 muids à 306 livres (A. N., G7 1651).

(2) Du 29 avril.

« pour les faire subsister. Ce mouvement que l'on « se donne en cette sorte sert néanmoins à faire « connaître au pays que l'on songe à ses besoins.

« Du reste je tâcherai de faire exécuter cet arrêt « dans mon diocèse le moins mal qu'il me sera « possible. Mais il ne faut pas en espérer le même « fruit que l'on fit en 1693 (1). Les choses sont bien « différentes aujourd'hui de ce qu'elles étaient en « ce temps-là.

« La déclaration que le roi vient de rendre (2) « qui oblige ceux qui ont des grains à en faire une « déclaration exacte est tout ce qu'on pouvait faire « de meilleur dans l'occasion présente, il ne s'agit « que de la bien faire exécuter. Car en effet, mon- « sieur, je ne fais aucun doute qu'il y ait du blé « dans le royaume plus qu'il n'en faut pour le faire « snbsister au moins pendant deux ans, quand il « ne viendrait de blé sur la terre que ce qu'il en « est nécessaire pour semer et ici, à Soissons, il y « en avait pour plus de quatre années si Paris ne « l'avait pas tout tiré. Mais, dans les provinces « d'où Paris ni les armées ne tirent pas, il doit y « avoir certainement du blé de reste et, dans celle- « ci même, je suis persuadé qu'une visite faite avec « exactitude en fera trouver plus qu'on ne croit. « On ne saurait donc tenir la main trop ferme à ce « que ces sortes de visites soient fidèlement exé- « cutées , ensuite bien vérifiées dans tout le « royaume. Il faut laisser aux provinces leur sub- « sistance un peu abondante et surtout la quantité

(1) Autre année de disette (Dubuc, p. 345). Sur le rôle charitable de Sillery en cette année-là, voir Pécheur, *Annales*, VI, p. 552-554, et *L'ordre qu'a tenu M. de Sillery pour la subsistance des pauvres*, par le chanoine Petit, Soissons, 1699, in-12.

(2) Du 27 avril, registrée au Parlement le 29 dudit mois et au bailliage de Soissons le 2 mai (Dubuc, p. 357).

« de grains nécessaires pour ensemencer les terres « en automne. Le reste pourra ensuite servir aux « usages auxquels vous jugerez à propos de le « destiner.

« La moisson des mars qui va venir, jointe à « celle des fruits et des légumes, étant bien dépar- « tie suivant vos ordres, fournira à la subsistance « du peuple de la campagne presque pendant un « an, de sorte que j'envisage que cette récolte, « jointe à l'état que vous aurez des blés de tout le « royaume en conséquence des visites qui auront « été faites, doit faire diminuer de beaucoup le « prix du blé surtout après les semences. Et c'est « encore une des raisons qui me font insister à ce « qu'on tienne la main à ce que lesdites visites « soient faites exactement.

« Ne jugeriez-vous point à propos, monsieur, « de faire surseoir les enlèvements de Panier de ce « pays-ci jusqu'à ce que les visites en question « soient achevées? Ces enlèvements se feraient « après en connaissance de cause et par là on ces- « serait d'effrayer le pays. Cela dépendra de votre « prudence, mais j'ai cru vous devoir faire cette « ouverture. Je suis avec l'attachement parfait que « vous me connaissez, monsieur, votre très humble « et très obéissant serviteur. — L'Evesque de « Soissons » (1).

La réponse du contrôleur me manque. Je vois seulement qu'il mit ou fit mettre sur la lettre de Sillery, comme instruction à ses secrétaires : « On « peut luy escrire la mesme lettre qu'à MM. les « archevêques de Lyon et d'Albi ». Craignons que la nouvelle réponse n'ait pas été beaucoup plus

(1) *Archives nationales*, G7 1650.

satisfaisante que la première. Du moins cette correspondance témoigne en faveur de notre évêque, elle confirme ce que nous savions déjà de louable sur son compte, en dépit de cette mauvaise langue de Saint-Simon qui, par préjugé janséniste, ne l'a point ménagé. Erudit et archéologue en même temps que moraliste et bel esprit, poète à l'occasion et controversiste au besoin, homme de cour autant que d'église, donnant assez bien l'idée d'un Fénelon qui n'aurait eu que du talent, Sillery savait, quand il le fallait, s'intéresser personnellement et pratiquement aux choses de son diocèse et, lorsque ses ouailles souffraient, ne pas se contenter d'une compassion lointaine et platonique. Il convient d'en faire un mérite à un prélat qu'on accuse de n'avoir guère « résidé » (1) ; d'autre part, pour s'être permis à l'encontre des volontés de la Cour les remontrances répétées que l'on vient de lire, peut-être fallut-il, au courtisan qu'il était, plus de dignité, plus de courage que ne lui en accorde le célèbre et terrible duc.

Enfin, ne voulant pas qu'on me reproche d'avoir atténué de parti pris la désolante situation de notre pays en cette funeste année 1709, je citerai le trait suivant que je n'ai vu relaté nulle part. Le 21 juin le comte d'Onguyes écrivait de Clamecy près Soissons : « il serait nécessaire de tuer tous les « chiens, sinon dans les fermes et les moulins, car « si la chaleur se joint à cette famine que souffrent « ces animaux, ils deviendront enragés très assu- « rément » (2). Ainsi, après avoir tant souffert de l'excès du froid, on allait avoir à redouter l'excès de la chaleur !

(1) Pécheur, VI, 551-552.
(2) *Archives nationales*, G7 1651.

M. Bouchel communique de *Nouvelles observations sur des livres liturgiques soissonnais.*

NOUVELLES OBSERVATIONS
SUR
DES LIVRES LITURGIQUES SOISSONNAIS

par M. BOUCHEL, membre correspondant.

MESSIEURS,

Vos Bulletins contiennent deux articles dus à MM. de la Prairie et Fossé d'Arcosse, sur les livres liturgiques du diocèse de Soissons.

Il semblerait qu'après ces savants auteurs, il n'y ait plus rien à dire sur ce sujet. Mais on sait que, même dans les travaux les mieux faits, il reste encore quelque chose à glaner ; c'est pourquoi je me propose d'ajouter une page à ces deux intéressants chapitres d'histoire locale.

*
* *

Elle a trait à la liturgie Fitz-James, « jugée comme entachée de Jansénisme », dit l'abbé Pécheur (1), mais, ajoute M. Fossé d'Arcosse, « assurément l'une des mieux faites parmi toutes celles qui existent dans les nombreuses parties du monde où la religion catholique est pratiquée », car elle « satisfait à la fois la piété des âmes simples en même temps que l'intelligence des esprits plus élevés qui aiment à se rendre raison de leur foi » (2).

(1) *Ann. du Diocèse de Soissons*, t. VII p. 304.
(2) *Bulletin de la Soc. archéol. de Soissons*, t. XV (2e série) p. 148.

Après en avoir signalé sept ouvrages, l'honorable membre concluait : « Ici s'achève l'énumération de ce que j'ai pu recueillir sur la liturgie Fitz-James et que je crois à peu près complet. »

En voici trois autres, dont le premier mérite une mention spéciale :

1° Livre d'église, *dirigé* suivant le nouveau Bréviaire de Soissons ; contenant l'Office des Dimanches et Festes de l'Année, celui de la Semaine Sainte, les Epîtres et Evangiles, le Psautier en entier, et les Cantiques, le tout en Latin et en Français. Imprimé par ordre de Monseigneur le Duc de Fitz-James, Pair de France, Evêque de Soissons, etc. A Soissons, chez la veuve de Charles Courtois, imprimeur de Monseigneur l'Evêque, près l'Election. Avec privilège du Roy. 2 volumes in-16 partie d'été, partie d'hyver.

Sa date 1744 le place le troisième dans l'ordre de publication de la liturgie Fitz-James, après le *Breviarium* et l'*Antiphonarium*, qui sont de 1742, et avant le *Graduale*, qui est de 1746 : il est donc le premier des livres appelés Bréviaires laïcs, à l'usage des simples fidèles.

A signaler en tête les deux gravures représentant : l'une l'intérieur de la cathédrale, l'autre la façade principale avec les parties non achevées indiquées au trait ; et une remarquable préface de l'imprimeur, la veuve de Charles Courtois.

S'attribuant seulement « la gloire d'une prompte et fidèle exécution de cet ouvrage », elle fait l'éloge de la charité du prélat qui, « dans le cours de cette année malheureuse où la terre ingrate et stérile avoit comme retenu dans son sein la nourriture ordinaire des peuples, leur procura des secours si abondans et en ordonna la distribution avec tant

d'œconomie et de sagesse, qu'ils ne s'apperçurent du danger où ils avoient été d'être consumés par la faim, que lorsqu'ils s'en virent préservés par l'heureux succès de ses arrangemens et de ses soins. »

Elle loue aussi sa piété qui le portait à « travailler sans relâche et avec une application infatigable à la composition du nouveau Bréviaire où, dans ce merveilleux concert de l'Ancien et du Nouveau Testament, on découvre d'un seul coup d'œil la promesse et l'accomplissement, la figure et la vérité des plus grands mystères de notre salut. »

Parlant spécialement du livre qui nous occupe, elle ajoute que le prélat, « détachant de ce riche trésor la part qui en devoit revenir aux fidèles, leur a préparé une nourriture plus simple, mais non moins salutaire, pour faciliter à ceux qui n'entendent pas la langue sacrée de l'Eglise, l'intelligence de ses saints Cantiques, et les aider à accorder dans leurs chants les sentiments du cœur aux sons extérieurs des paroles. »

Introïts, épîtres, graduels, antiennes, jusqu'aux moindres versets, tout est tiré soit de l'Ancien, soit du Nouveau Testament ; et, ce qui est commode pour le fidèle qui aime à se rendre compte, toutes les sources sont indiquées et tout est traduit en français, excepté pourtant les proses.

A remarquer aussi, en tête du Calendrier, cette mention que la fête de saint Sébastien n'est chômée que dans les ville, faubourgs et banlieue de Soissons.

*
* *

2° Livre d'église conforme au Bréviaire et au Missel du diocèse de Soissons, contenant tout ce

qui se chante dans les Paroisses pendant le cours de l'année ; imprimé par ordre de monseigneur le Duc de Fitz-James, Pair de France, Evêque de Soissons. Nouvelle édition Latine-Française, revue, corrigée et considérablement augmentée. A Soissons, chez Ponce Courtois, imprimeur de monseigneur l'Evêque, rue des Rats. 1763. Avec privilège du Roy. 2 volumes in-16, partie d'été, partie d'hyver.

Cette édition diffère de la précédente en plusieurs points :

1° Au propre du temps, l'office de chaque dimanche est précédé d'une homélie explicative de l'évangile du jour ;

2° Les évangiles sont en français seulement ;

3° Au propre des saints, tous les saints locaux ont au moins une oraison particulière ;

4° Toutes les proses sont en latin et en français ;

5° Au lieu d'énoncer simplement l'année de la mort des saints, le Calendrier donne d'intéressantes notices, notamment sur les patrons du diocèse, avec l'indications des paroisses qui leur sont dédiées.

On y lit, au 20 janvier, que la fête de saint Sébastien est d'obligation pour le peuple dans la ville et la banlieue de Soissons ;

6° On y lit également, au mois d'avril : « Le IIe dimanche après Pâques, anniversaire de la dédicace de l'église cathédrale de Soissons, qui fut consacrée par M. Jean Milet le 25 avril 1479 ». Cette mention intéressante est contraire à l'assertion de Dormay, qui place la dédicace de la cathédrale au 25 avril 1449, mais vient à l'appui des conclusions de MM. Lefèvre-Pontalis et Ledouble

qui, avec la *Gallia Christiana*, adoptent l'année 1479 (1).

*
* *

Voici encore, de la liturgie Fitz-James, un troisième Livre d'église conforme au Bréviaire et au Missel du diocèse de Soissons, contenant tout ce qui se chante dans les Paroisses pendant le cours de l'année. Imprimé par ordre de Monseigneur Henri-Joseph-Claude de Bourdeilles, Evêque de Soissons. Nouvelle édition, Latine, revue, corrigée et considérablement augmentée. A Soissons, chez P. Courtois et L. F. Waroquier, Imprimeurs de monseigneur l'Evêque, 1779, avec privilège du Roi.

Un seul volume in-16, auquel on a ajouté les suppléments suivants :

1° L'un de 17 pages, imprimé chez Waroquier-Fromentin, contient, au 17 juillet, l'office simple de saint Vincent de Paul et, au dimanche après l'octave de la Toussaint, l'office complet de la Dédicace des Eglises, « tel qu'il doit être célébré », sous le rit double de première classe, différent de celui placé au 2e dimanche après Pâques, qui était célébré sous le rit triple de première classe.

2° Au 15 août : leçons, oraisons, secrètes et post-communions de saint Napoléon, imprimé chez les mêmes.

3° Un troisième supplément, sorti des mêmes presses, contient les proses latines des patrons, chantées autrefois avec tant d'entrain : celles de saint Martin, saint Maurice, saint Vincent de Paul, saint Remi, saint Léger, saint Victor, saint Quentin, fêté alors le 3 novembre, saint Laurent, saint

(1) *Bulletin de la Société archéol. de Soissons*, t. XVI (2e série) pp. 118 et 131.

Médard et saint Gildard, saint Denis et ses compagnons, saint Sébastien et saint Vaast.

M. E. Collet donne lecture d'un article sur *les Remplacements militaires.*

ANCIENS REMPLACEMENTS MILITAIRES

Par M. E. Collet.

Messieurs,

Un décret de la Convention nationale du 6 ventôse an 1er (24 février 1793), porte que le service militaire est la dette de tout citoyen ; en outre, une loi du 10 fructidor an VI (27 avril 1798), confirme ce décret, en disant que tout Français se doit à la défense de son pays pendant un certain temps, et même qu'en cas de guerre la durée du service militaire est illimitée.

Ces principes, tout à la fois patriotiques, égalitaires et naturels, reçurent d'abord leur application ; mais ils furent bientôt modifiés. Ainsi, il arriva que le service, dû personnellement par chacun, put être légalement fait par un remplaçant; et cela dura jusqu'à la guerre de 1870.

Je n'entends pas m'appesantir sur cette matière ; je veux seulement, Messieurs, mettre sous vos yeux les conditions et les prix de six actes de remplacements militaires, passés de 1800 à 1870, — le dernier fait et signé quelques heures avant le tirage au sort qui précéda notre choc avec la Prusse.

Toutes ces conditions diffèrent les unes des autres, leurs dates également et aussi les prix dont les contractants conviennent ; ce qui nous permet aujourd'hui de nous rendre compte de mœurs et d'usages justement disparus depuis plus de trente ans.

Il s'agit d'abord, à la date du 30 mars 1800, d'un nommé Louis-Honoré D....., conscrit de la commune d'Ambleny, fusilier dans la 6e compagnie de la huitième demi-brigade du 2e bataillon d'infanterie, en garnison à Hagueneau, département du Bas-Rhin. Ce jeune homme désire trouver quelqu'un pour faire le service militaire à ses lieu et place pendant tout le temps qu'il sera astreint à le faire lui-même en exécution de la loi de fructidor. Un garçon tonnelier répondant aux noms de Jean-Baptiste Del....., âgé de dix-neuf ans et demi, demeurant à Crouy, fils d'Antoine-François Del....., aubergiste, se présente à lui. Il s'engage, devant Maîtres Desèvre et Moreau, notaires à Soissons, à partir immédiatement pour le régiment dans lequel D..... se trouve incorporé, et à prendre, à cet effet, une feuille de route chez le commissaire des guerres à la résidence de Soissons. Le citoyen Louis D....., père, cultivateur à Ambleny, comparaît dans l'acte notarié; il s'oblige, au nom de son fils, à payer à Del..... la somme de 120 fr. lorsqu'il lui sera justifié de l'admission de Del..... fils en qualité de remplaçant de Louis-Honoré D..... Il paiera, de plus, à Del..... fils une somme de 60 fr. le jour de son départ, pour l'indemniser de frais de route; et, dans le cas où ce dernier viendrait à déserter les drapeaux avant d'avoir servi pour D..... fils, le temps voulu par la loi, Del..... père s'oblige

à restituer ladite somme de 120 fr. à D..... père.

Tel est le premier acte de remplacement dont j'ai l'original.

Voici maintenant le deuxième. Il est reçu par Maître Marminia, notaire à Ambleny, le 1er avril 1800. Le citoyen Prince-Roch J....., manouvrier, demeurant à Soissons, « faubourg de l'Aisne, » fils de Nicolas J....., compagnon chapelier, et né le 13 septembre 1781, se soumet et s'engage volontairement et librement à suppléer et remplacer, dans le service militaire, le citoyen Antoine M....., fils de Charles M..... et conscrit de la seconde classe, fusilier dans la 8e compagnie du 2e bataillon de la 8e demi-brigade, en garnison à Hagueneau, comme D..... M..... père et sa femme prennent l'engagement solidaire de payer au remplaçant J....., aussitôt son retour au pays, « avec son congé absolu, » ou, en cas de mort de J....., à ses père et mère, la somme de 350 fr. avec intérêts de 72 fr. par an, ou 6 fr. par mois; et, en cas de désertion ou de radiation des contrôles pour toute cause illégale, ladite somme de 350 fr. et ses intérêts ne pourront être exigés.

On traite une autre fois, par acte sous signatures privées. Jean-Marie L....., âgé de 25 ans, domicilié au faubourg de Crise et dont les ascendants avaient tenu, dès 1728, les auberges dites du *Sauvage* et du *Grand-Lion*, est désigné comme fusilier à la 3e compagnie du 1er bataillon de la 8e demi-brigade ; il n'entend pas servir militairement et il a fait choix, pour s'exonérer, d'un garde-moulin du nom de N...., âgé de 20 ans, « demeurant ci-devant à Neuilly-Saint-Front, actuellement à Soissons. » N.... accepte et donne sa signature le 17 mars 1802, sur papier timbré ; il se rendra immé-

diatement sous les drapeaux, dans le département de la Lys, et cela à ses frais ; il justifiera à L..... de son arrivée au corps et s'engagera à ne point quitter l'armée.

De son côté, L..... s'oblige, avec la solidarité de son père, à payer à N.... une somme de 30 fr. à titre d'épingles, lorsque celui-ci lui aura donné la preuve de son incorporation, et une somme de 250 fr. lors de l'expiration du service à faire sous les drapeaux. N.... aura le droit de demander à L..... des acomptes sur cette dernière somme, au fur et à mesure de ses besoins. S'il vient à mourir au cours de son service, ce qui pourra lui être redû sera payé à ses héritiers, et s'il n'est point reçu au régiment pour remplacer L..... , les conditions stipulées seront nulles ; seulement, pour le retour dudit N.... dans ses foyers, les 30 fr. d'épingles lui seront acquis.

Que le salaire de l'homme était donc alors de peu de valeur pour que celui-ci se livre à des prix aussi misérables ! Mais , par suite des guerres meurtrières de l'Empire, ces prix vont changer, et la preuve en est dans ce quatrième acte de remplacement passé le 2 février 1814, devant Maître César-Auguste Suin, notaire impérial à Anizy-le-Château , entre les époux S.....-E....., cultivateurs à Neuville-sur-Margival, agissant en leur nom personnel et au nom de Marie-Alexandre S.....,., leur fils, âgé de 18 ans, conscrit de la classe de 1815, « actuellement appelé à marcher, » d'une part, et le sieur Etienne M...., manouvrier, demeurant à Quincy-Basse, « époux, *avec enfant*, de Marie-Anne-Josèphe B....., » d'autre part.

M.... s'oblige d'honneur à remplacer S..... « dans le service pour lequel ce dernier est *à pré-*

sent appelé aux armées actives, et de faire ce service autant de temps, dans telle arme et ainsi que, sans ce remplacement, ledit S..... eût été tenu de le faire personnellement ; promettant d'être fidèle à ses drapeaux et de s'y comporter en bon et brave militaire, de manière qu'à ce sujet M. et Mme S..... et leur fils ne soient ni puissent aucunement être recherchés, ni inquiétés, à peine de tous recours, pertes, dépens, dommages et intérêts. »

En faveur de ce remplacement, les époux S..... s'obligent solidairement à payer au sieur M.... une somme de 5,000 fr., savoir : 1,000 fr. dans un an à compter du jour où M.... sera valablement libéré du service militaire et renvoyé dans ses foyers avec un congé définitif ou bien dans une année à partir de l'époque où le décès du sieur M.... serait signifié aux sieur et dame S..... ; 1,000 fr. un an après le premier paiement, et 1,000 fr. par chacune des trois années suivantes, avec intérêt à cinq pour cent.

Dans le cas où M.... ne serait pas reçu à Laon par le Conseil de recrutement, ni ensuite au corps sur lequel il sera dirigé, et dans le cas encore où il viendrait à déserter, l'obligation des 5,000 fr. serait résiliée de plein droit, de même que le reste du contrat.

Enfin, pour sûreté et garantie des conditions arrêtées, les époux S..... hypothèquent la maison qu'ils habitent, et ils paieront les frais du contrat et de la grosse qui en sera délivrée au sieur M.... Or, cette grosse, dont l'entête porte : « Napoléon, par la grâce de Dieu et les Constitutions de l'Etat, empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la Confédération du Rhin, médiateur

de la Confédération suisse, etc. » Cette grosse je la dépose ici pour être classée dans nos archives avec les premiers actes dont j'ai parlé et ceux que je vais citer encore.

En cinquième lieu, on agit, non plus directement avec un remplaçant connu à l'avance, mais, ainsi que cela est autorisé par les lois militaires alors en vigueur, avec une Maison quelconque, — dans l'espèce, une maison d'Alsace représentée par un Monsieur Schleisenger, qui se qualifie de propriétaire et négociant, domicilié à Strasbourg et à Laon; en d'autres termes avec un marchand d'hommes, comme on disait couramment en ce temps-là. Le conscrit s'appelle Jean-Baptiste-Julien R....., il demeure à Coyolles; il appartient à la classe de 1839, et son père, qui stipule pour lui, signe, le 21 mars 1840, un traité d'assurance de remplacement militaire.

Si R..... fils est appelé par le sort, Schleisenger lui procurera un remplaçant moyennant 1,000 fr. payables au bout d'un an. S'il est libéré par son numéro, ou excepté pour quelque cause que ce soit, il ne paiera que 600 fr. S'il vient à décéder ou à entrer dans la catégorie des jeunes gens exemptés de droit, il ne devra que 300 fr.

Là-dessus R..... tire au sort et prend le n° 40. Il passe ensuite devant le Conseil de revision à Vic-sur-Aisne, le 13 juillet, et est déclaré bon pour le service. Schleisenger lui fournit un homme, soit un vendu (c'est le terme de l'époque). Celui-ci, nommé D....., est incorporé au 2e régiment du génie. Il ne déserte pas dans l'année de son incorporation, et R..... est quitte du service pour 1,000 fr. à payer audit Schleisenger, plus 20 fr. à verser à un agent de second ordre intervenu en l'affaire.

Je termine, Messieurs, par l'énonciation ou analyse du sixième traité.

On est au 15 février 1870, jour du tirage au sort à Vailly. On traite aussi avec une maison spéciale, cette maison a un directeur. En conséquence, ce directeur assure le conscrit E. H... et s'engage, pour le cas où ce dernier serait compris dans le contingent du tirage, à lui fournir, jusqu'à parfaite libération du service, un remplaçant, un *vendu*, comme on dit toujours, moyennant un prix de 1,550 fr. En outre, en cas de guerre déclarée avant la tenue du Conseil de revision de la classe, le prix de 1,550 fr. subira une augmentation de 500 fr.

Suivent une quinzaine d'autres clauses qu'il est inutile de citer, car la guerre prévue survint, les rendit sans valeur, et le conscrit faillit partir sous les drapeaux. En effet, au moment voulu, on ne trouva pas son remplaçant, et il reçut personnellement une feuille de route. Toutefois le malheureux vendu se montra et subit la situation ; le remplacé fut, de son côté, incorporé dans la garde mobile, y fit son devoir et rentra chez lui sain et sauf.

En somme les contrats de remplacements militaires furent de fort vilaines choses, bien qu'ils aient eu pour eux là légalité, puisqu'ils étaient permis. Il y avait là un privilège exorbitant et une sorte de trafic de chair humaine auxquels il répugnerait certainement aux notaires actuels de prêter leur honorable ministère, et à tous autres honnêtes gens de s'occuper de pareil commerce.

Heureusement nos sénateurs et nos députés s'occupent, depuis quelque temps, d'une nouvelle loi militaire. Il en est, parmi eux, qui proposent

des projets, d'autres qui les combattent, et tous discutent plus ou moins utilement; mais, en tous cas, aucun d'eux ne songe, et on doit les en louer, à faire revivre le passé que je viens de rappeler, passé déjà historique, quoique non éloigné de nous, que quant à moi je juge condamnable à perpétuité, et que déjà, en 1848, Maître Dépensier, alors avocat à Soissons, capitaine de la garde nationale, assimilait quelque peu à la traite des nègres, dans un projet d'abolition du remplacement militaire, qui parut dans un journal de cette ville le *Courrier de l'Aisne*.

M. Bouchel reprend la parole et donne des détails inédits sur le grand hiver de 1709 dans le Soissonnais.

LE GRAND HIVER DE 1709 A SERVAL

et dans le Soissonnais.

Communication de M. Bouchel, membre correspondant.

COMMUNE DE SERVAL — (Aisne)

Extrait du Registre des actes de l'Etat civil des communes de Serval et Merval pour l'année 1709.

Remarque curieuse.

En cette présente année mil sept cens neuf, la nuit de la veille du jour des Rois. Le froid com-

mença a prendre d'une si terrible force que non seulement les bleds, les vignes etc ont été geléz mais même la plus grande partie des arbres a fruits et en general presque tous les noyers dont la perte a été très considérable, de sorte que moy qui demeurais a Paris dans ce cruel hiver y ay achetté le pain de froment pendant huit mois neuf sols six deniers la livre. Le froid dura six semaines entieres, jay vu mesurer a Paris au pont de la Tournelle des glaçons que lon couppait dans la rivière, pour laisser un libre passage aux batteaux pour empécher la famine, avoir jusqua huit pieds et quatre pouces dépaisseur. Le muid de froment s'est vendu sur la riviere de Marne jusqua six cens livres et après une si horrible calamité les orges que l'on sema au mars de la ditte année et qui vallaient dix frans le pichèt dans ce peis cy, produisirent tellement, Dieu y mettant sa bénédiction, que un nomme Monsieur Dutron mon cousin receveur de Chateau Thierry ayant donné par charité trois pichets dorge aux Capucins de la ditte ville pour les semer dans leur enclos en depouillerent, moy present, quatre vingt dix huit pichets a comble; ce qui fut a peu pres de même partout.

J. Banneret
curé de Merval et de Serval.

ce 18 de may
1718.

*
* *

Comme on le voit, cette chronique n'a pas été écrite par le curé qui habitait Merval en 1709, et qui s'appelait Fabry, mais par M. Banneret. Le premier acte écrit par lui est du 19 juin 1716. Il a remplacé M. Legros. Il a écrit sa chronique à la

fin du Registre de 1709, tout en la datant du 18 mai 1718.

Huitième séance

—

Lundi 3 Août 1903

—

Présidence de M. LECER, président.

—

Le procès-verbal de la séance du 8 juillet est adopté après lecture, et les ouvrages parvenus depuis sont :

Annuaire de la Société philotechnique, année 1902.
Revue de Saintonge et d'Aunis, 1er juillet 1903.
Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, 2e fascicule 1903.
Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 1902 et 1903, 1er fascicule.
Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1901, 4e trimestre ; 1902, 1er et 2e trimestres ; 1902, 3e et 4e trimestres ; 1903, 1er trimestre.
Bulletin de la Société d'émulation d'Abbeville, 1901, 2 et 3.
Bulletin de l'Association philotechnique, juin 1903, n° 6.
Bulletin de la Société de l'histoire de Paris, 30e année, 2e livraison.
Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, nouvelle série, nos 29 et 30.
Mémoires de la Société de Dunkerque, 1902, XXXVIe volume.

Mémoires de la Société académique de l'Aube, année 1902.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, années 1900, 1901 et 1902.

Est signalé tout particulièrement, parmi ces nombreuses publications, le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*. Il contient le compte-rendu, rédigé par M. l'abbé Armand, de l'excursion faite à Compiègne et à Soissons en 1902, par MM. les Membres de cette savante Société.

M. l'abbé Armand dit notamment tout le bien qu'il pense de nos admirables flèches de Saint-Jean des Vignes, de l'église Cathédrale, de l'ancienne abbaye de Saint-Léger, de l'Hôtel de Ville, de la Bibliothèque communale, du Musée municipal, de l'église Saint-Pierre, de l'Etablissement de Saint-Médard, de l'Arquebuse, etc. Et son compte-rendu indique courtoisement que la satisfaction des Amiénois fut entière durant leur excursion en notre ville. De leur côté, les membres de la *Société archéologique de Soissons* qui ont dirigé leurs sympathiques confrères se rappellent et se rappelleront longtemps encore, le rare plaisir qu'ils ont éprouvé en faisant à la Société picarde les honneurs de la vieille cité soissonnaise.

M. le Président rend compte d'une excursion faite à Villers-Cotterêts par quelques membres de notre Société, sur l'invitation à eux adressée par MM. les Commissaires des récentes fêtes de Dumas et de Demoustier. Le château, l'église et

la pierre Clouïse ont été successivement visités et remarqués avec intérêt.

EXCURSION A VILLERS-COTTERÊTS

Rapport de M. LECER, président.

Le 3 juillet dernier, un groupe de quelques membres de notre Société, dont je faisais partie, répondant à l'invitation qui nous avait été adressée au nom de la Société d'Alexandre Dumas par son Président, M. Michaux, notre vice-président, s'est rendu à Villers-Cotterêts. M. Michaux nous attendait à la gare avec MM. Delinge et Laille.

Nous commençâmes par la visite du Château où nous fûmes guidés par le Directeur de la Maison de Retraite M. Leroux qui, très obligeamment, nous conduisit lui-même à travers son vaste Etablissement, nous arrêtant spécialement là où nous appelait notre curiosité d'archéologues, entre autres devant les superbes restes des escaliers et de la salle des Etats. Toutes ces beautés ont déjà été décrites dans notre Bulletin et nous n'avons pas à y revenir.

Après une courte station à l'église de Villers, ancienne dépendance du Château, nous fûmes emmenés par M. Michaux à la « Pierre Clouïse », énorme grès plat couché sur le flanc gauche d'une ravine, située en pleine forêt, à courte distance du village d'Haramont. Là, sur place, un des amis de notre vice-président lut une dramatique légende sur cette « Pierre Clouïse », légende composée il

y a de nombreuses années par M. Michaux; et qui fait partie d'un recueil de nouvelles sur la Forêt de Villers-Cotterêts (1).

L'histoire locale est absolument muette sur la « Pierre Clouïse ». Mais la consonnance bizarre de ce mot et la lugubre dénomination de la partie de la forêt dit *Canton des Femmes Tuées*, inspirèrent à M. Michaux un romanesque récit.

Selon l'auteur, la « Pierre Clouïse » aurait été ainsi nommée, en souvenir d'une infidèlè Druidesse, Crouize, épouse d'un gaulois valeureux absent depuis longtemps et combattant au loin pour l'indépendance de la Patrie.

Pendant cette absence, des loups attaquèrent Crouize et ses compagnes. Elles furent sauvées par des guerriers étrangers. La druidesse récompensa son sauveur et trahit la foi conjugale. Bientôt l'époux revint, apprit l'aventure et se vengea. La gauloise adultère fut immolée sur la Pierre sacrée. C'est en souvenir de la mort de la druidesse que la roche de l'expiation fut dénommée depuis « Pierre Clouïse..... »

Cette tragique légende lue près de la *Pierre Clouïse*, sous les grands arbres de la futaie, dans le décor même où M. Michaux supposa le drame, intéressa vivement l'auditoire.

Le récit achevé, on revint rapidement en voiture à Villers-Cotterêts en regrettant de ne pouvoir visiter, faute de temps, l'église d'Haramont.

La Société archéologique exprima sa sincère gratitude au Comité des fêtes Cotteréziennes pour sa cordiale réception ; elle gardera un très bon

(1) *Promenades dans la Forêt de Retz*. Fantaisies et Légendes par A. Michaux (1879), p. 170 à 180. — Bib. de Soissons.

souvenir de son excursion dans la ville natale de Demoustier et d'Alexandre Dumas.

Dans cette légende purement fantaisiste, œuvre de M. Michaux, le nom seul de la pierre est réel. Depuis l'excursion, M. l'abbé Hivet a étudié l'étymologie du mot Clouïse ; il donne lecture de ses notes et démontre que la pierre Clouïse n'est pas un monument celtique, mais une roche naturellement penchée.

Étymologie du mot « Clouïse »

Par M. l'abbé Hivet.

La pierre *Clouïse*, située près d'Haramont et objet de bien des légendes, a excité la sagacité de nombre de chercheurs, sans obtenir de leur part une explication plausible.

Pour avoir le vrai sens du mot *Clouïse*, il faudrait sans doute en bien examiner la situation.

Ce monolithe, ce grès immense qui a environ cent mètres de superficie, serait vraisemblablement une roche erratique amenée, par la suite des temps, au lieu où elle se trouve par les alluvions aidées de la déclivité et de la mobilité du sol sablonneux.

Comme elle est couchée sur une pente, tandis que ses petites sœurs sont dans une position horizontale, elle a dû recevoir pour cela le nom de *petra Clivosa*, c'est-à-dire pierre qui s'élève en *pente* (*clivosa* vient de *clivus*, pente et a du rapport avec le grec *Klinein* pencher).

Si l'on examine maintenant la forme du mot, voici comment on peut en expliquer les transformations successives.

Clivosa a été, par la suppression du v médian, syncopé d'après les règles élémentaires étymologiques en *Cliosa;* comme *pavonem* en paon; *pavorem* en peur; *aviolus* en aïeul etc.

Cliosa, à son tour, est par métathèse de voyelles devenu *Cloisa*, changement un peu analogue à celui de premier venant de *primarium*, aiguière de *aquaria* etc.

De la sorte tout paraît justifié dans *Clouïse* et le *sens* et la *forme*, et les exigents les plus difficiles en fait d'étymologie pourront sans doute se déclarer satisfaits.

M. l'abbé Delaplace fait voir et offre pour le Musée, une quinzaine de médailles modernes dont l'une donne le profil de Léon XIII et la figure de la Vierge.

M. Brucelle présente un écu d'or à la couronne, du règne de Charles VII et une pièce d'argent de Louis II, de Male, comte de Flandre. Ces deux pièces ont été trouvées à Soissons. La première a sa pareille au Musée. Elle a été découverte il y a quelques jours par M. Julien Doré, comptable, dans son terrain boulevard Jeanne d'Arc. Cette monnaie royale, parfaitement conservée, porte au centre l'Ecu de France, accompagné de chaque côté d'une fleur de lis couronnée; autour, on lit : *Karolus Dei Graciâ Francorum Rex.* Au revers : Une croix à quatre branches égales, cantonnée

de quatre couronnes royales et la légende suivante : *XPC (Christus) Vincit : XPC Regnat : XPC Imperat.*

D'après le *Traité historique des Monnaies de France* de Le Blanc, cet écu serait de Charles VII, qui régna de 1422 à 1461. « L'an 1436, le 3 avril, dit notre auteur, Paris ayant été réduit à l'obéissance du Roy, dès le 12 may, Jacques Cœur étant maître de la Monnaye, on fabriqua les *Escus à la Couronne*, qui avaient deux fleurs de Lys couronnées à costé de l'Ecu. Ils étaient d'or fin et il y en avait 70 au marc, ils valaient 25 sols. »

La seconde monnaie dont le Musée possède également un exemplaire a été trouvée dans un jardin de la rue Richebourg. Cette pièce d'argent, reconnue à l'aide du *Traité des Monnaies des barons* de Tobiesen-Duby (t. 2 p. 53), a été frappée par Louis II, comte de Flandre, dit *de Male*, du lieu de sa naissance (1346-1384). Au centre : une croix dont les branches sont d'égale longueur; Légende voisine : *Ludovic* (us) *Comes*; seconde légende : *B* (e) *N* (e) *DICTVM SIT NOME* (n) *D* (omi) *NI N* (ost) *RI JEHSU XPI* (Christi). La partie centrale du revers est occupée par un *lion d'argent sans heaume*, entourée : 1° des mots *MONETA FLAND* (riæ), et 2° d'une couronne de feuilles d'ache. Son poids était d'un gros.

M. Blanchard fait passer sous les yeux de la Société et donne au Musée une médaille de piété trouvée récemment par M. Aurousseaux sur les déblais provenant des fouilles pour la canalisation du gaz, place de la République, à Soissons. Elle représente d'un côté sainte Thérèse, réformatrice

des Carmes, patronne des Carmélites, décédée le 15 octobre 1582, et de l'autre saint Jean de la Croix. réformateur et patron des Carmes, mort le 29 novembre 1591. Ils sont figurés tous deux en oraison. Cette médaille d'assez grande dimension dut être frappée dans les dernières années du XVIIe siècle au moment de la canonisation des deux saints.

Neuvième séance

—

Lundi 5 Octobre 1903

—

Présidence de M. LECER, Président.

—

Le procès-verbal de la séance du 3 août est lu par le secrétaire et adopté par l'assemblée.

La liste des ouvrages reçus depuis deux mois est celle-ci :

Commission des antiquités et arts de Seine-et-Oise, XXIIIe volume.
Revue de Saintonge et d'Aunis, XXIIIe volume 5e livraison.
Revue des Etudes grecques, tome XVI, n° 70.
Travaux de l'Académie de Reims, CXI^e et CXII^e volumes.
Bulletin n° 48 de la Société industrielle de Saint-Quentin.
Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, tome XII, 3e livraison.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre 1903.

Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne, LVIe volume.

Bulletin de l'Association philotechnique, juillet 1903.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, 1903, 1re livraison.

Bulletin de la Société d'anthropologie, tome IVe, fascicules 1, 2, 3.

Bulletin de la classe des sciences de Belgique, 1903, nos 5, 6, 7.

Bulletin de la classe des lettres de Belgique, 1903, nos 5, 6, 7.

Bulletin de la Société de géographie belge, 1903, n° 2.

Fondation de la Société de géographie belge, 25e anniversaire.

Bulletin historique et philologique, 1902, nos 3 et 4.

Germination de l'ascopore de la truffe, par M. Em. Boulanger.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, tome LVI.

Mémoires de l'académie des sciences et lettres de Lyon, tome VII, 3e série.

Mémoires de la Société dunkerquoise, 1903, XXXVIIe volume.

Romania, recueil de juillet 1903.

Annales du Musée national de Montevidéo, tome IV.

Société historique de Compiègne, description de fouilles, 2e partie.

Société historique de Compiègne, procès-verbaux de 1900, 1901, 1902, et de 1888 à 1891.

Bulletin de la Société historique de Compiègne, tome xe.

Dans ce Bulletin figure un excellent article de M. le lieutenant-colonel Palat sur *Compiègne en 1814*. On lira ce travail avec d'autant plus d'intérêt qu'il y est souvent question de Soissons à la même époque.

Subvention annuelle du Conseil général.

M. le Président annonce qu'il a reçu de la Mairie de Soissons une lettre l'informant que le Conseil général a voté, dans sa session d'août dernier, en faveur de notre Société, une subvention de 200 fr. Les membres présents s'empressent d'adresser leurs sincères remerciements au Conseil général.

Proposition de M. Bourgin.

Dans la séance de février dernier, M. le Président a informé la Société que M. Bourgin venait d'être admis premier dans la soutenance des thèses, comme aspirant au diplôme d'archiviste-paléographe, à raison d'un travail ayant pour titre : *Histoire de la commune de Soissons et du groupe communal de Soissons*.

Depuis, M. Bourgin a exprimé par lettre à M. Judas, membre de notre Société, le désir de publier dans notre Bulletin, « avant que paraisse l'ensemble de son étude sur le groupe communal de Soissons, » la partie de son « Introduction qui concerne les sources de l'Histoire de Soissons et du Soissonnais au Moyen-Age. » M. Judas a remis

cette lettre à notre honorable Président, qui est alors entré en rapport avec M. Bourgin et qui fait connaître aujourd'hui, à la Société, l'état de la question.

Avant de se prononcer, l'assemblée demande la communication du manuscrit de M. Bourgin.

Recherche de l'itinéraire suivi par César pour marcher de son camp de Berry-au-Bac sur « Noviodunum » (an de Rome 696).

Par M. le colonel Lecer.

Messieurs, cette question m'a été posée dernièrement par mon honorable prédécesseur qui la jugeait de ma compétence et que mon expérience professionnelle (ce sont ses propres expressions), devait me permettre d'élucider.

M. Plateau m'indiquait charitablement les pages des *Commentaires de César* à étudier et à méditer afin de déterminer, si possible, à quelle route s'applique le « *longo itinere confecto* » des *Commentaires*.

J'avoue que j'ai trouvé, sans aucune peine, la solution cherchée en parcourant l' « *Histoire de Jules César de Napoléon III* » où il est dit, à la page 105 du 2e volume : « .....César leva son camp, « *traversa l'Aisne*, *descendit la rive gauche* et « arriva, après une longue journée de marche « (45 kilomètres), devant *Noviodunum*. »

J'aurais pu en rester là, mais un sentiment de curiosité me poussa à rechercher les raisons qui avaient pu déterminer l'auteur de l'*Histoire de*

Jules César à fixer d'une façon aussi nette la route qu'avait dû prendre le général romain. Je me suis alors retourné vers les *Commentaires* et j'y ai cherché, comme l'avait certainement fait avant moi l'auteur de l'*Histoire de Jules César*, quelle était la pensée dominante du conquérant au moment de sa marche sur *Noviodunum* et l'itinéraire qu'il fut, en conséquence, amené à choisir.

César, rentré précipitamment de la Gaule cisalpine pour réprimer un soulèvement presque général des peuples du nord de la Gaule, était parti de Reims, pays demeuré fidèle, avait traversé l'Aisne à Berry-au-Bac où il s'était installé dans un camp, au nord de la rivière. L'armée gauloise, forte de près de 300,000 hommes, et, par suite, bien supérieure en nombre à l'armée romaine était venue s'établir en face d'elle. Les deux adversaires s'étaient observés pendant quelques jours sans oser s'attaquer; les Gaulois, plus impatients, avaient enfin pris l'offensive et, traversant l'Aisne à gué, avaient cherché à couper César de ses communications avec Reims. Ils avaient été repoussés et rejetés au nord de la rivière après avoir subi des pertes considérables; puis, apprenant, qu'à l'instigation de César, des troupes gauloises, alliées aux Romains, ravageaient le pays des Bellovaques, ils avaient décidé de dissoudre la Confédération pour permettre à chaque peuple d'aller défendre ses propres foyers et ils s'étaient mis en retraite dans un certain désordre. César les avait fait poursuivre pendant une journée entière par une partie de son armée qui avait fait, des queues de colonnes gauloises, un carnage facile ; enfin il avait fait rentrer au camp de Berry-au-Bac les troupes chargées de

la poursuite et ordonné, pour le lendemain, la marche sur *Noviodunum*.

Quel était à ce moment même le but immédiat de César? Achever la destruction de l'armée gauloise? Evidemment non, puisque dès la veille au soir il avait fait cesser la poursuite et ramené au camp de Berry les troupes chargées de cette mission. Son nouvel objectif, il nous le dit nettement, c'est l'enlèvement immédiat et par surprise de *Noviodunum*, la capitale des Suessions. La garnison de cette place qui a figuré à la bataille de la veille n'est pas encore rentrée à son poste et elle n'y pourra être avant le lendemain : César, malgré la distance à franchir, y sera le jour même et il espère avant la nuit avoir enlevé la place.

Quel itinéraire choisit le général romain? Naturellement celui qui lui permettra d'atteindre son but le plus vite. Il ne passera donc pas par la rive droite de l'Aisne : par là il allongerait son trajet et en outre il y trouverait les routes et les chemins encore encombrés des débris de l'armée gauloise. Du reste s'il avait eu ce projet de passer par la rive droite, il n'aurait pas dès la veille fait rentrer au camp de Berry le détachement chargé de la poursuite des fuyards. C'est donc certainement par la rive gauche de l'Aisne que César s'est dirigé sur *Noviodunum*. A-t-il longé la rivière de façon à réduire au minimum la distance à franchir ou bien s'en est-il éloigné pour gagner la grande voie qui passe par Fismes et Braine? Je ne saurais le dire, j'opinerais cependant pour le trajet le plus court malgré les franchissements de ruisseaux et même de la rivière de Vesle qu'il aurait occasionné. L'armée romaine qui transportait avec elle le lourd matériel de siège de cette époque, devait

être également munie de l'outillage nécessaire pour rendre praticables les chemins les plus médiocres et franchir les cours d'eau.

Mon étude est terminée.

Peut-être vous attendiez-vous à me voir aborder la question de l'emplacement exact du *Noviodunum* des *Commentaires*, question qui, je crois, a déjà été soulevée plusieurs fois devant vous ? Je ne suis pas assez documenté présentement pour le faire. Cependant je vous demanderai de constater avec moi que si *Noviodunum* occupait exactement l'emplacement actuel de Soissons, comme l'indique du reste l'atlas qui accompagne l'*Histoire de Jules César*, le texte des *Commentaires* s'y applique exactement. En effet, de Berry-au-Bac à Soissons (49 kilomètres par le chemin de halage), il y a une longue étape. Si la vieille cité gauloise avait été située au delà de Soissons par rapport à Berry-au-Bac, c'est-à-dire au delà de l'Aisne, César n'aurait pu l'atteindre en un jour et surtout y arriver assez tôt pour espérer enlever la place de vive force avant la tombée de la nuit. *Noviodunum* était-il au contraire situé au deçà de Soissons et où était-il ? Je laisse aux érudits le soin de le déterminer.

Cette réponse étant lue, M. Vauvillé, qui, déjà, à plusieurs reprises, a donné son opinion snr l'emplacement de *Noviodunum*, persiste à soutenir que cet emplacement est Pommiers et non Soissons. Il déclare que les fouilles qu'il a faites récemment sur les territoires de Pommiers et de Vaurezis lui ont donné la conviction que là se trouve le camp romain que César a établi pour mettre le

siège devant *Noviodunum* et que, par suite, la ville gauloise était bien, comme il l'a indiqué précédemment, sur le plateau nord de Pommiers. La plupart des sociétaires présents protestent vivement contre cette prétention qui ne leur paraît nullement prouvée. M. Plateau lui même, qui, à la séance du 1er juillet 1901 avait dit : « je crois que notre Soissons n'a jamais été le *Noviodunum de César* » tient, suivant son expression, à faire sa confession et à déclarer que, mieux informé aujourd'hui, il est et demeure convaincu que *Noviodunum* est Soissons et que Pommiers est l'un des 12 oppides dont parle le conquérant.

Présentation de monnaies gauloises.

M. Vauvillé présente quarante-huit monnaies gauloises qu'il a recueillies, en 1902 et 1903, dans l'enceinte de Pommiers, et dont quatorze sont à l'effigie de Criciru.

Monnaies gauloises de l'enceinte de Pommiers recueillies en 1902 et 1903.

Année 1902.

		Métal.	Exempl.
1er Mars. —	Une monnaie de CRICIRV	AR.	I
2 Juillet. —	Une pièce attribuée aux Tricasses	POT.	I
	Exemplaire (1) autrefois		

(1) Les numéros qui sont indiqués se rapportent à l'*Atlas* et au *Catalogue des Monnaies gauloises* de M. H. DE LA TOUR.

			Métal.	Exempl.
		attribué à Galba (7739)	BR.	1
		Une tête Janus	BR.	1
		Quatre CRICIRV	BR.	4
		Une pièce indéterminée.	BR.	1
3 Juillet.	—	REMOS ATISIOS (8082)	BR.	1
		Anciennement attribuée à Galba (7739)	BR.	1
4 Août.	—	REMOS ATISIOS (8054)	BR.	1
		Tête Janus, lion barbare	BR.	2
		CRICIRV	BR.	1
5 Août.	—	Potin des Catalaunes, guerrier (8124)	POT.	1
		Tête Janus, lion barbare.	BR.	1
		CRICIRV (*CRICIRONIS*)	BR.	1
6 Septemb.	—	VOLCAE AREC (2677).	BR.	1
7 Septemb.	—	Tête Janus. Lion barbare (*Très belle*). . . .	BR.	1
		Total de 1902 . .		20

Année 1903.

7 Mars.	—	Tête Janus. Lion courant. *Belle*	BR.	1
		Genre monnaie Ambiani (8464-8472) . . .	BR.	1
9 Mars.	—	CRICIRV	BR.	1
		Monnaie au sanglier (genre 7466 des Ambiani) . , ...	BR.	1
		Id. ayant au revers celui d'ABVDOS (4177) . .	BR.	1

			Métal.	Exempl.
10 Mars.	—	ROVECA (Meldes) numéro 7643 et BITVRIGES n° 7645.	BR.	2
		Monnaie à l'aigle et à l'aiglon des Carnutes (6069)	BR.	1
		Tête Janus, lion barbare.	BR.	1
		CRICIRV	BR.	2
		Pièce indéterminée . . .	BR.	1
11 Juin.	—	Potin attribué aux Silvanectes (7875)	POT.	1
12 Août.	—	REMOSATISIOS (8054)	BR.	1
		Anciennement attribuée à Galba	BR.	1
13 Septemb.	—	Tête Janus, lion barbare.	BR.	1
		CRICIRV	BR.	1
		Indéterminée. . . . . , . .	BR.	1
14 Septemb.	—	Sangliers dressés. R. 2 animaux assis dressés, entre leurs pattes de devant, annelet centré. (Genre n° 7453).	POT.	1
		Tête Janus, lion barbare. *Très belle*	BR.	1
		CRICIRV	BR.	1
15 Septemb.	—	Sangliers dressés (7453).	POT.	1
		Une tête Janus, lion courant	BR.	1
		Trois têtes Janus, lion barbare . . . , ...	BR.	3
		CRICIRV	BR.	2

Total des monnaies de 1902 et 1903 48

La proportion relativement faible de 14 monnaies de CRICIRV sur 48, ou plus de 29 o/o résulte de ce que je n'ai pas acheté toutes les monnaies de ce chef qui m'ont été offertes.

Le 7 septembre dernier, j'ai acheté une autre belle monnaie de CRICIRV, en bronze. Elle a été trouvée sur le territoire de Pommiers, sur la rive gauche de l'Aisne, au lieudit *Les Sablons*. D'autres monnaies gauloises ont déjà été trouvées près de là, à l'endroit d'une importante station gallo-romaine que j'ai signalée à la Société.

Présentation d'objets du palais d'Albâtre.

M. Fernand Blanchard donne lecture d'une Notice sur les découvertes d'objets gallo-romains faites depuis plusieurs années au cours des travaux de nivellement des fortifications pour la création du boulevard Pasteur, au nord-ouest de la ville, sur l'emplacement de l'ancien palais d'Albâtre et du quartier romain.

L'auteur présente les objets décrits qui se composent de monnaies et objets de bronze, de poteries de Samos, dont plusieurs intactes, de vases en terre poudrée d'or, de losanges et de rectangles de marbres pour revêtement de murs ou pavage du sol, de morceaux de marbre statuaire et enfin de fragments de peintures murales. La Société examine ces objets avec intérêt, particulièrement les peintures à fresque.

DESCRIPTION
D'OBJETS ROMAINS
DÉCOUVERTS A SOISSONS
BOULEVARD PASTEUR
DE 1899 A 1903

PAR

M. Fernand BLANCHARD

MESSIEURS,

Les travaux de nivellement des fortifications, du nord de Soissons, pour la création du boulevard Pasteur, ont remis au jour quelques débris de l'époque gallo-romaine (1).

On se trouve là, en effet, dans le quartier de prédilection des Romains dont les ruines furent signalées au XVIe siècle par Nicolas Berlette sous la dénomination générale de « Chasteau d'Alebastre ».

Il était à prévoir que les découvertes nouvelles ne seraient point d'une extraordinaire importance, puisqu'on remuait des terres, déjà fouillées par le génie militaire, lors de la construction des glacis, Les rencontres de quelque mérite, ne pouvaient se

(1) La date de publication du volume de 1903 a permis à l'auteur de completer sa communication, d'après une notice postérieure, présentée en 1905 au Comité des Travaux historiques du Ministère et parue dans le bulletin du Comité.

faire que dans un terrain vierge de toute exploration, dans le sous-sol actuel du boulevard et des champs voisins. On comprend ainsi pourquoi nous ne pouvons enregistrer de retentissantes trouvailles comme celles du groupe de marbre du Pédagogue et du Plat d'Argent. Malgré tout, les objets que nous décrivons offrent un réel intérêt au point de vue de l'histoire des arts gallo-romains dans notre région.

M. de la Prairie a énuméré jadis dans notre Bulletin, avec sa compétence ordinaire, les nombreuses découvertes faites de son temps. Nous nous efforcerons de suivre la même méthode ; le but de ces notes est de donner une modeste suite aux travaux de notre savant devancier. A son exemple, nous étudierons d'abord les restes de construction, puis les objets, que nous classerons suivant leur nature.

Murs, puits, aqueducs.

Des murs de petit appareil ont été dégagés des terres, à droite et à gauche du boulevard, jusque dans le prolongement de la rue de Guise. L'une de ces murailles subsiste sur une hauteur de 80 centimètres et sur une longueur de 3 mètres. L'autre, en face, encore enfouie en partie, paraît se continuer à angle droit.

Non loin de ce mur, en plantant les arbres du boulevard, les terrassiers rencontrèrent un puits et un peu plus haut, vers la place Saint-Christophe, on trouva l'aire d'une habitation, faite de ce mortier spécial dénommé *opus signinum*, absolument identique à celui dont parle Pline et qui se composait de tessons de terre cuite pilés et mélangés

avec de la chaux (1). Ce sol bétonné était calciné par l'incendie.

Dans le prolongement de la rue Frizebois, on découvrit plusieurs futs de colonnes doriques en pierre tendre de 0 m. 40 cent. de diamètre, ainsi qu'une meule et quelques morceaux de pierre dure, ornés d'une moulure en méandre.

Dans la courbe intérieure du boulevard, au bas de l'escarpe de la demi-lune qui subsiste, on rencontra l'extrémité d'un aqueduc, fermé par une muraille de 1 m. 80 cent. de large environ, sur 1 m. 40 cent. de hauteur. Il avait dû être voûté, à l'origine, et formait encore une sorte de couloir, en pierre, s'enfonçant dans le sol qui, à cette profondeur, ne fut jamais exploré. Sa largeur intérieure est d'environ 1 m. 10 cent. Les parois et le fond sont soigneusement cimentés; un rebord, de quelques centimètres de haut, est ménagé au bas des murs latéraux. Dans les cendres et la glaise qui le remplissaient, nous avons trouvé nombre d'objets de l'époque romaine, entr'autres un fragment de poculum avec l'inscription *Pone me*, que nous vous avons présenté, Messieurs, dans l'une de nos précédentes séances. On remarquera que cet aqueduc est dans le voisinage de l'édifice le plus important du quartier romain, selon M. de la Prairie, qui trouva un canal maçonné absolument semblable sur l'autre face du talus. Il est à croire que c'était là la partie sud de notre aqueduc. Dans son histoire, Dormay après avoir reproduit les indications de Berlette et de Berthin sur les ruines romaines parle également de cet égoût et en signale un troisième tronçon près de Notre-Dame-des-Vignes. « Dans cet espace

(1) Pline, Liv. 35, § 46.

« qui est proche de la ville, dit le vieil historien « joanniste, on trouva des caves d'une grandeur « extraordinaire, des offices voûtés et peints, des « petites pièces de marbre, d'alebastre et de jaspe, « des pointes ou épingles d'ivoire fort grandes, « etc. . . . Depuis, dans le fossé de la pointe de « l'Evangile on a encore découvert un conduit de « pierre voûté qu'on jugeait avoir été fait près de « la muraille de ce château ; mais on ne sait pour « quel usage ni si ce fut pour servir d'égout ou « d'aqueduc. » Ces trois portions de conduit maçonné, trouvées en différents temps forment presqu'une ligne droite et appartiennent assurément à une même construction.

A l'angle du chemin de Pasly et de la rue du général Pille on rencontra, à un mètre sous terre, des fondations de murs, parallèles et perpendiculaires à cette rue, qui formaient plusieurs rectangles, de trois ou quatre mètres de côté. Il est présumable que ces murailles séparaient jadis les différents appartements d'une villa.

Rue Charles Perin, on découvrit aussi quelques débris, entr'autres une base de colonne dorique de belle dimension et des morceaux du caniveau taillé dans la pierre et profond d'environ vingt centimètres décrit au siècle dernier par Leroux. D'après certains auteurs, cet aqueduc amenait au Palais d'Albâtre l'eau de la gorge des Chaudières ou de Pigeonville, à Maupas, dont les nombreuses sources se perdent désormais dans les terres.

Peintures à fresque.

Les peintures à fresque sur enduit de mortier de chaux et de grève qui ornaient l'intérieur du palais,

des temples et des villas d'Augusta Suessionum ne nous parviennent qu'en fragments très réduits. M. de la Prairie en cite deux, trouvés en 1845, qui représentent des fleurs sur un fond vert uni. Tels qu'ils sont, ces fragiles débris méritent d'être soigneusement recueillis. Eux seuls peuvent nous donner une idée exacte de l'art pictural dans nos contrées à l'époque gallo-romaine. A leur défaut, on en serait réduit aux hypothèses.

Ces fragments, pour la plupart, sont revêtus d'une couleur pourpre, éclatante et solide, admirée déjà par les archéologues du XIXe siècle. On rencontre aussi, mais plus rarement, des fonds noirs, verts, blancs, jaunes et bleus.

Sur le boulevard, dans le prolongement de la rue Frizebois, les fragments rouges étaient très nombreux. Des feuillages, vert d'eau et blancs, sont exécutés sur le fond pourpre de la fresque, par un procédé analogue à la gouache, par la peinture à la résine qui était employée fréquemment par les anciens. Elle offre moins de résistance à l'humidité que la fresque et s'efface, à la sortie du sol, au moindre frottement.

Des bordures très variées encadrent ces fonds rouges. L'une est bleu foncé, avec filet jaune ombré ; l'autre est saumon, avec festons blancs. Certain encadrement est composé de tons verts très doux allant du vert olive foncé au vert d'eau très pâle. Un fragment trouvé au même endroit paraît être recouvert d'une sorte de peinture à l'huile que les Romains employaient aussi parfois. Ce débris de mortier est revêtu de tons couleur chair très savamment dégradés et fondus, allant du brun foncé au rose gris et au crême rosé. Tous ces tons sont ceux employés pour le corps humain ce qui fait

supposer que ce fragment de peinture appartenait à une grande composition ayant au moins un personnage comme sujet.

Au coin de l'avenue de Pasly, le terrain de M. de Cacqueray contenait également de nombreux débris de fresques dont la plus grande partie était à fonds noirs. De grandes herbes rubanées, vert amande, une fleur blanche à quatre pétales, semblables à ceux des grandes marguerites des prés, un fleuron jaune pâle et enfin des feuilles vert clair, se découpent sur le fond noir de la peinture, qui est encadrée par des bordures très ornementées, festonnées en dents d'engrenage, dont l'une est rose et jaune, et l'autre bleu foncé et bleu clair avec filet blanc. D'autres débris, à fond rouge, sont décorés de filets et d'ornements jaune vif.

Mais, de toutes ces fresques, la plus intéressante est celle trouvée dans l'aqueduc dont nous parlions tantôt. Cette peinture doit dater des premiers temps de la domination romaine, car elle était recouverte d'une autre fresque, très grossière, exécutée sur une seconde couche de mortier, que nous avons pu détacher.

Cette première peinture est à fond blanc, du ton naturel de l'enduit, d'un blanc crêmeux, qui a pris, avec l'âge, des teintes de vieux parchemin. Sur ce fond, l'artiste, avec une grande légéreté de pinceau, a figuré un oiseau dont il ne reste que la partie antérieure et qui a l'aspect et la taille d'un pigeon ramier ou d'une colombe. L'œil est, naïvement, tracé en amande et cerclé de violet ; le bec est rose ; le plumage de la tête, gris tourterelle ; quant au cou, il est visible que le peintre s'est efforcé d'imiter les tons changeants, verts et roses, appelés

gorge-pigeon ; enfin l'aile est roux clair avec des mouchetures brunes.

Un autre oiseau était représenté aussi sur cette fresque, mais nous n'en possédons que de minuscules débris.

Le décorateur les avait accompagnés d'une fleur en rosace, à cinq pétales d'un ton ocre rouge pâli, éclairé de blanc, où les touches de lumière et d'ombre sont habilement posées. De l'autre côté, on remarque des herbes vert jaunâtre, ayant l'apparence de roseaux et terminés par un fruit noir. Leur exécution est moins soignée que celle de l'oiseau et de la rosace. Une large bordure rouge brique et des filets de même couleur entourent cette fresque, dont l'ensemble devait être, jadis, d'une tonalité très claire et très douce.

Les fragments, que nous avons pu étudier, permettent de conclure que ces peintures soissonnaises rappelaient, par leur style, certaines fresques de Pompéi, si gracieusement décorées de fleurs et d'oiseaux, entr'autres celles trouvées près du tombeau des Scipions et qui font partie de la collection Campana, du Louvre.

Marbres.

Des fresques, nous passerons aux marbres qui participaient, avec les peintures, à la décoration des édifices et des riches logis, soit qu'ils fussent employés en statues, en bas-reliefs ou en revêtements de murs. Les Romains avaient une véritable passion pour le marbre ; on reste rêveur quand on songe combien il fallait de peines pour amener à travers toute l'Italie et toute la Gaule jusqu'ici, certains marbres des carrières de Grèce. Nous

avons rencontré quelques marbres non cités par M. de la Prairie. Plus de trente sortes différentes ont été, en effet, employées au Palais d'Albâtre et dans ses dépendances, depuis les blocs épais de Paros et de Carrare statuaire, jusqu'à la précieuse serpentine verte, l'agate onyx, le rouge d'Egypte qu'on rencontre en plaques épaisses à peine de trois millimètres. Certains marbres dont les carrières sont probablement inconnues ou épuisées n'existent plus dans le commerce (1).

Près de l'extrémité du boulevard Pasteur, vers le Mail, nous avons trouvé trois fragments de marbre blanc de Carrare dont on reconnaît facilement la provenance à sa cassure cristallisée. L'un de ces éclats est perforé d'un trou d'assemblage, où s'adaptait une cheville de fer ; un autre est arrondi et poli sur une partie de sa surface. C'est un fragment de statue mais, il est impossible de deviner, à quelle portion de corps ou de vêtements, il pouvait appartenir. Il semble indiquer, en tous cas, que le sujet était de grandes dimensions. Ces éclats ont, peut-être, la même provenance que le bras et la jambe de marbre trouvés en 1831. Ces débris et les nôtres démontrent que le groupe du Pédagogue et de la déesse, dite « de l'Evêché », n'étaient pas les seules grandes statues décorant les temples d'Augusta Suessionum et qu'il en reste d'autres à découvrir encore. Un de ces morceaux de marbre était enduit de ciment romain, et avait été employé, comme moëllon, dans une construction gallo-romaine, ce qui donnerait à croire que la destruction des statues fut antérieure à la conquête des Francs.

(1) « Renseignement de M. Dollé, marbrier ».

Dès l'an 388, en effet, l'empereur Théodose avait interdit tout sacrifice payen et l'on voit, dans la vie de saint Onésime, évêque de Soissons, que peu d'années après, ce prélat extirpa les restes de l'idolâtrie, dans la région, et que la destruction des temples et des idoles du Soissonnais, fut complètement achevée sous son épiscopat (1). C'est donc à cet événement qu'il faut reporter la décapitation et le morcellement du groupe du Pédagogue et des autres statues inconnues.

Quant aux marbres de décoration purement murale, leur destruction doit être imputée aux Francs, lorsqu'ils entrèrent en vainqueurs dans la ville romaine, en 486.

A la même extrémité du boulevard, dans l'ancien jeu de Paume, parallèle au Mail, nous avons rencontré un socle de statuette, en marbre brèche rose, dit Jaspé de Sicile et qui a trois centimètres d'épaisseur, treize de longueur et sept de largeur. La statuette qui le surmontait était de bronze, ainsi que le démontre le vert de gris déposé à la surface du marbre. Cette statuette était fixée, au centre, par un pivot et s'emboitait sur le socle par un trou d'assemblage, percé dans le marbre. Malheureusement, aucun des bronzes romains, possédés par le Musée, ne s'y adapte.

Vis-à-vis la rue de Guise, nous avons recueilli un fragment de marbre brocatelle rose, contenant un angle d'encadrement, mouluré en creux et qui devait entourer une inscription. A cette même place nous avons trouvé, aussi, un morceau de marbre noir, découpé circulairement et qui devait former, jadis, le rebord d'un bassin d'atrium.

(1) Abbé Lebœuf.

De la rue Frisebois à l'avenue de Pasly, le sol nous a restitué, à profusion, des moulures et des plaques de pavage et de revêtement. Ces moulures sont de formes et de dimensions très variées ; les placages sont découpés en bandes, en lozanges, en triangles et en damiers. On découvrit aussi en cet endroit un fragment de plaque en marbre blanc, décoré d'une feuille à trois lobes, sculpté en bas-relief.

Les marbres étaient appliqués au moyen de ciment ou par chevillage de goujons de fer et de laiton. La valeur de ce dernier métal, aux yeux des Francs, explique l'entière disparition de ces goujons. En résumé, les principaux marbres que nous avons pu dénommer sont : le Carrare antique dit de Modène ; le Paros, l'Agate onyx, la Brocatelle violette de Toscane ; le Noir grand Antique ; le Rouge antique d'Egypte ; deux autres Rouges Antiques ; la Brèche rose de Sicile, le Vert de Gênes, la Brèche sanguine, le Porphyre vert pâle, le Porphyre rouge et le Jaune antique de Macédoine.

Poteries.

Les poteries sont presque toutes brisées en de nombreux fragments. Certains débris sont cependant intéressants. Tels sont ceux en terre de Samos portant des signatures de potiers ou revêtus d'ornements en reliefs. Parmi ceux-ci, nous citerons seulement les plus remarquables.

1. Grand bol (1). — Sous la bordure ordinaire de lambrequins ou d'oves, une double guirlande de

(1) Fragment. — De même pour les suivants.

laurier forme des demi cercles qui renferment au centre une colombe.

2. Soucoupe. — Feuille de laurier sur le marlis.

3. Bol. — Sous les lambrequins, une cordelière forme des triangles, contenant chacun une chouette.

4. Plat creux. — Feuilles aquatiques, à longues tiges.

5. N (1). — Lambrequins et feuilles d'acanthe.

6. N. — Cordelière surmontant une tige à enroulements avec fleurettes semblables à des myosotis.

7. N. — Lambrequin avec semis d'étoiles.

8. N. — Dans un rectangle, formé par une cordelière, un homme nu tient, en main, une torche ou une massue.

9. N. — Athlètes combattants. Leurs poses rappellent celles des gladiateurs du tombeau de Scaurus.

10. N. — Médaillon avec cheval ailé ou hippogriffe.

11 et 12. Bols. — Sous une guirlande d'oves et un mince filet en dents de scie, deux coqs, plumes hérissées combattent. Plus bas, deux chiens ou deux renards semblent s'enfuir.

13. Grand bol. — Lambrequin et sujets de chasse; lièvres, chevreuils et autres animaux, courant en tous sens.

14. N. — Scène de martyre dans un cirque. Un homme nu est étendu sur le sol, auprès d'un lion.

15. N. — Feuilles de palmier posées en imbrications.

(1) Poterie dont la forme n'a pu être déterminée — N.

16. N. — Orné d'un masque tragique, pareil à ceux employés, sur la scène, par les acteurs du théâtre antique.

Quant aux vases de Samos, portant un nom de potier, en voici la liste, avec le fac-simile des marques :

1. Plat. — (1) marque : OF. A.
2. Grand plat. — marque : ..RAT.FECIT
Non rencontré encore à Soissons.
3. Plat ou patina. — marque : ...LTAR.
M. de la Prairie cite un Tarva qui est probablement le même que celui-ci.
4. Très petit bol. — marque cerclée : OF.AA.
5. Très petite patina. — marque cerclée : ARV.
6. Petite coupe. — marque cerclée : OF. SEVERI. De la fabrique de Sevère : *Officina Severi.*
7. Soucoupe. — marque : SCO...
8. Bol moyen. — marque : .IN. R.
9. Très petit bol. — marque : ....IV.
10. Soucoupe. — marque : DL.
11. Bol. — marque cerclée : LIGNVS.

Avec ces poteries rouges, nous avons trouvé aussi deux fragments de sortes différentes avec signatures. L'une sur vase en terre noire, que nous avons donné au Musée, est difficile à déchiffrer. Les vases noirs signés se rencontrent rarement. L'autre fragment est la moitié d'une soucoupe de terre grise très dure :

12. Soucoupe grise. — marque : ERI.

Il existait encore d'autres genres de poteries au

(1) Même remarque que ci-dessus notes 1 et 2.

Palais d'Albâtre. Certaines présentaient des restes de dorure. De ce nombre, nous citerons un plat très creux muni de trois pieds, et aussi le manche très gracieux d'une patère à libations. Nous avons rencontré aussi une grande quantité de tuiles à rebord sans marques, ainsi que de nombreux carreaux de terre cuite d'environ 21 centimètres de longueur et de largeur sur 3 centimètres d'épaisseur et destinés au pavage des appartements.

Verrerie.

La verrerie est très rare sur l'emplacement du Palais. Nous ne signalerons qu'un fond de fiole vert bleuâtre, le pied d'une coupe et le goulot très mince et très effilé d'une fiole de verre blanc, taillée, et un autre pied de coupe en verre bleu. Le tout est très irisé comme toute la verrerie de ce temps en général à Soissons, sauf celle du cimetière gallo-romain de la rue de Puységur.

Objets divers.

Ils consistent en deux fragments de poterie gauloise, une fusaïole de filet de pêcheur, un grain de collier ou amulette en quartz, des défenses et des mâchoires de sangliers et de nombreux débris de haches, flèches et autres instruments de silex. On remarquera qu'aucun de ces objets n'est de l'époque mérovingienne. On a rencontré la plupart d'entre eux au milieu d'une mince couche de cendre et de charbon. On peut en déduire que la cour de Clovis n'habita jamais le Palais d'Albâtre, après la conquête, et qu'au contraire, il fut livré au pillage et incendié complètement par les Francs. Cette brusque destruction semble prouvée encore

par cette curieuse découverte faite par M. de la Prairie d'un four contenant des terrines où des noyaux de fruits existaient encore. Cette trouvaille paraît indiquer que le Palais et ses dépendances fut brusquement envahi et que les esclaves et les domestiques prirent la fuite ou furent massacrés, laissant interrompue leur besogne journalière.

Bronzes.

Nous terminerons enfin cette nomenclature par les bronzes. Nous citerons seulement un fragment de fibule, puis deux rondelles de cuivre argenté de différents diamètres paraissant provenir d'un harnais ou d'un bouclier, et enfin trois médailles de Marc Aurèle, Caligula et Néron, cette dernière à fleur de coin.

Cet immense terrain où les Francs vainqueurs incendièrent les villas de marbre des gallo-romains, n'a point encore livré tous ses secrets. La charrue y rencontre fréquemment des vestiges antiques. Tels autrefois les champs de Philippes célébrés par Virgile où le laboureur trouvait dans ses sillons les armes rouillées de ses ancêtres.

D'après de nombreux indices, il y a lieu d'espérer encore d'intéressantes trouvailles, au cours des fouilles nécessitées par l'extension de notre ville, trouvailles qui nous permettront de mieux connaître le glorieux passé et la vie intime de nos aïeux.

DOLMEN DE VAUREZIS

M. Brucelle a de nouveau visité ce respectable monument. Il a constaté et il annonce avec un réel

plaisir que le nettoyage commencé l'an dernier est complètement terminé, qu'un escalier a été pratiqué dans le talus de la chaussée romaine pour faciliter l'accès du dolmen et qu'une clôture sera placée prochainement. La conservation du dolmen serait donc définitivement assurée si l'on poursuivait son classement au nombre des monuments historiques. M. Brucelle propose, en tous cas, un vote de remerciements à M. Brunehant, qui, propriétaire instruit, fera volontiers la demande nécessaire.

La Société remercie M. Brunehant pour ce qu'il a fait et pour ce qu'il fera encore en cette circonstance.

FACTEURS ET FACTRICES DE GRAINS A SOISSONS,

jadis et aujourd'hui.

Par M. E. Collet, secrétaire.

Messieurs,

On disait autrefois que Soissons était le grenier de l'Ile-de-France, et ce qualificatif était justifié par l'étendue territoriale du pays, la générosité de son sol et la qualité de ses céréales. Aussi, son commerce de grains rendit-il nécessaire l'établissement de règlements et d'arrêtés ayant pour objet de faciliter les transactions de marchandises, de préciser les droits respectifs des parties contractantes et de nommer officiellement, comme intermédiaires entre celles-ci, des facteurs et des factrices de grains (1).

(1) Ces renseignements ont été extraits par l'auteur de documents lui appartenant.

Au XVIIIe siècle étaient surtout en vigueur plusieurs arrêtés et règlements de *facture*, (on dit factage actuellement), en date des 16 juillet 1758, 7 janvier et 14 avril 1759. Et si, à Soissons, une personne du sexe masculin, ou du sexe féminin, voulait devenir factrice de grains, elle était obligée de se présenter devant le lieutenant général de police civile, criminelle et jurande des maîtrises de cette ville, et, en cas d'admission, de prêter le serment de bien et fidèlement servir le public.

C'est ainsi que le 28 juillet 1770, une dame Thérèse Brideault, épouse d'un sieur Paul-Gabriel Giret, remettait au lieutenant général de police, qui était messire Eloi Decaisne, conseiller du roi Louis XV et de S. A. S. Mgr le duc d'Orléans, une requête à l'effet de pouvoir exercer l'état et profession de factrice de grains. Le procureur du roi fut consulté, c'était l'usage ; il émit un avis favorable, et le lieutenant général de police donna l'autorisation à cette dame d'exercer ladite *facture*, à Soissons, après avoir prêté le serment voulu et en se conformant aux arrêtés et aux règlements concernant le commerce des grains.

En outre, le lieutenant général de police prescrivit à Mme Giret les sages et prudentes mesures suivantes :

Lui enjoignons, dit-il dans un acte de nomination écrit sur parchemin :

D'avoir un registre coté et paraphé de nous, sur lequel elle inscrira, jour par jour, tous les grains qu'elle vendra, les quantité, nature et qualité d'iceux, comme aussi le prix auquel ils auront été vendus, les noms des acheteurs et vendeurs, leurs professions et demeures ;

De nous apporter ce registre, ainsi qu'au procureur du roi, au moins une fois la semaine, et toutes autres fois qu'elle en sera requise, afin que nous sachions la diminution du blé et que nous puissions demander celle du pain ;

D'aller à tour de rôle, comme les autres facteurs et factrices, chez tous les boulangers, tourtonniers et marchands de cette ville, pour leur faire voir les montres de blé qu'elle aura à vendre ; et, dans le cas où plusieurs personnes donneraient le même prix d'un lot de blé, elle sera tenue de faire la préférence au bourgeois sur le boulanger, et à ce dernier sur le marchand de blé. Elle donnera aussi la préférence à celui qui, le premier, lui en aura offert ledit prix ;

Lui faisons très expresses défenses de faire directement ou indirectement le commerce de grains en société avec les autres facteurs ou factrices ;

Lui enjoignons lorsqu'elle sera chargée, par lettre de commission, d'acheter des blés, de nous apporter cette lettre de commission pour être visée par nous avant de faire aucun achat ; d'avoir un registre sur lequel nous inscrirons les noms et demeure du marchand pour le compte duquel elle sera chargée d'acheter des blés, les quantité et qualité de ces blés et le grenier où nous voudrons qu'ils soient déposés, ainsi que le nom de l'endroit où ils devront être conduits ;

Lui faisons encore défense d'aller au devant des blatriers et autres marchands qui amènent des blés en cette ville, et d'aller chez les bourgeois demander s'ils ont du blé à vendre ; de souffrir que les marchands restent chez elle pour y attendre que l'on y apporte des montres de blé ; de confier les montres du blé à vendre, à qui que ce soit, pas

même à son mari ou à ses proches parents, et si elle n'a point le temps de promener elle-même les montres du blé, elle sera tenue de les remettre à quelque autre facteur ou factrice ;

Lui faisons pareillement défense de tenir aucuns discours qui tendent à faire augmenter le blé, de percevoir pour son salaire rien au-delà de ce qui est porté en l'arrêté du 14 avril 1759, c'est-à-dire quatre sols du vendeur et quatre sols de l'acheteur ;

Lui enjoignons de rester chez elle pour attendre qu'on lui apporte la montre des blés qu'on voudra qu'elle vende, et de nous déclarer, et au procureur du roi, les contraventions qu'elle pourra découvrir au sujet du commerce et de la *facture* des grains, comme aussi de nous apporter, et audit procureur du roi, une montre des grains qu'elle aura vendus, avec un bulletin d'elle signé, portant les noms, qualités et demeures des vendeurs et acheteurs, et la qualité des grains vendus ; et ce, dans les vingt-quatre heures des ventes desdits grains ;

A elle, enfin, de ne vendre aucuns grains gâtés ou de nature à incommoder, et de nous faire rapport des personnes qu'elle saurait en avoir et des lieux où elle apprendrait qu'il y en aurait en dépôt ou en réserve ; le tout à peine de cinquante livres d'amende et d'interdiction.

Voilà, bien défini, Messieurs, les droits, les devoirs et les obligations de Mme Giret ; elle n'a donc plus qu'à suivre la ligne de conduite qu'on vient de lui tracer. Quant à moi, je n'ai rien à ajouter à son sujet, si ce n'est que je pense qu'elle a donné satisfaction au lieutenant général de police ; et je passe sans transition à des conditions plus modernes.

Au lieu d'opérer chez eux ou au domicile d'autrui, les facteurs, dans la suite des temps, exercèrent leur charge dans divers bâtiments communaux, le samedi, jour fixé par l'administration pour le marché. Plus tard, en 1823, une agence spéciale « pour la vente des grains, farines et sons, sur montres ou échantillons », fut construite près du vieux pont de Soissons, et elle fonctionna, *(je l'ai dit l'an passé dans une de nos séances)*, en exécution d'une ordonnance royale de 1825, ainsi que d'un règlement municipal de la même année et de plusieurs autres arrêtés de 1835, 1847, 1856.

Toujours il avait été possible aux hommes d'être facteurs de grains, mais toujours aussi, il y avaît eu plus de femmes que d'hommes pour remplir cette fonction.

Avant d'entrer en fonctions, les facteurs et les factrices, après avoir repris la charge d'un facteur démissionnaire en leur faveur, devaient faire à la mairie une déclaration de leurs intentions ; s'ils étaient agréés par le maire, ils prêtaient serment et devaient avoir un registre destiné à recevoir l'inscription de leurs ventes ; ils étaient obligés de remplir, à la fin de chaque marché, des feuilles de papier, préparées pour recevoir mention des opérations qu'ils avaient faites, de manière à permettre à la mairie d'établir officiellement le cours des grains.

Un droit de place était à payer par eux à la ville, chaque semaine, et, en revanche, le salaire à eux dû, était, par quintal de marchandise, de dix centimes, payables : moitié par le vendeur, moitié par l'acheteur.

On vit certainement des marchés avec hausse

intentionnelle ou avec baisse voulue, des vendeurs et des acheteurs spéculant et combinant selon leurs vues et suivant leurs intérêts ; mais jamais, que je sache, et je fus à même par la position municipale que j'occupais, de le savoir durant trente ans, jamais les facteurs ni les factrices n'encoururent de reproches sous ce rapport.

Les choses marchèrent ainsi pendant soixante-dix ans. Enfin, pour des raisons que j'ai en partie données dans notre Bulletin de 1902, l'Agence fut en quelque sorte désertée ; les affaires ne s'y traitaient pas toutes, car elle ne répondait plus aux besoins du jour ; la grande culture soissonnaise, appelée naturellement à la fréquenter et à l'alimenter, concurremment avec la moyenne et la petite culture, aussi avec les industriels et commerçants du pays, ne s'y trouvait pas commodément ni confortablement installée ; un chemin de fer de Rethel à Soissons (tramway ici), allait du reste occasionner sa démolition et la traverser d'un bout à l'autre ; elle devait donc succomber et disparaître après trois quarts de siècle d'existence.

Elle est maintenant remplacée, place de la République, n° 8, par un plus vaste édifice qu'on appelle la « Bourse du Commerce », et qu'une Société agricole et commerciale, construisit à grands frais, en 1897, avec l'appui de nombreux actionnaires et sans la participation financière de la ville de Soissons. Comme il allait s'y tenir un marché hebdomadaire, la ville intervint donc à juste titre, car elle seule pouvait y autoriser la tenue d'un marché public ; elle voulait voir ce marché aussi libre que possible, afin de pouvoir fournir, chaque semaine, à l'Etat, la mercuriale officielle. Elle ordonna aux factrices de trans-

porter leur commerce dans le nouvel édifice.

Alors une convention fut passée entre la ville et la Société. Un nouveau règlement fut élaboré; il précisa la situation, il rapporta les anciens arrêtés municipaux, il devint, avec cette convention, la loi des parties sous la date du 14 janvier 1901, et tout serait peut-être pour le mieux si le salaire des facteurs avait été fixé en même temps.

Le marché est ouvert tous les samedis, de trois heures à six heures.

Les facteurs sont nommés par le maire ; ils sont chargés de recevoir les échantillons, de procéder aux ventes et de se tenir, durant le marché, au bureau qui leur est affecté. Il leur est interdit d'acheter ou de vendre pour leur compte personnel et de s'intéresser dans les transactions soit directement, soit indirectement.

Les ventes opérées par leur intermédiaire sont inscrites sur un registre.

La cote est établie sur la moyenne des ventes qui ont eu lieu. Elle n'est pas faite lorsque le total des ventes n'atteint pas 300 quintaux.

BAIL PAR ADJUDICATION

DES CORPS ET BIENS

DE

trois orphelins mineurs

Par M. Collet.

Messieurs,

Au village de Tartiers, que le roi Eudes donna, en 893, au monastère de Saint-Médard de notre

ville, vivaient, il y a deux cent onze ans, trois enfants dont les père et mère, décédés laboureurs peu de temps auparavant, s'appelaient Duchemin-Caignart.

Ces enfants étaient Louis Duchemin, âgé de onze ans, Sébastien Duchemin, âgé de huit ans, Nicole Duchemin, âgée d'environ cinq ans. Leurs parents étant morts, ils devinrent possesseurs de quelques immeubles, n'eurent plus du tout de famille et restèrent sans direction. On comprit alors, autour d'eux, qu'il fallait leur nommer un tuteur. On chercha, on se renseigna, et on choisit, pour remplir cette mission, la personne du sieur Charles Maricourt, laboureur à Nampcel ; mais cet homme se trouva dans l'impossibilité de se charger gratuitement des trois orphelins. Cependant, voulant leur venir en aide sous tous les rapports, il eut recours à un moyen que nous allons connaître, moyen très légal à cette époque et qui me semble au moins étrange de nos jours.

Le 26 mai 1692, maître Louis Vignier étant notaire royal, procureur de la justice et châtellenie de Vic-sur-Aisne et de la justice dite « Potée de Cuisy-en-Almont (1), faisait aussi fonctions de lieutenant pour le prince Philippe de Savoie, abbé commandataire de l'abbaye royale de Saint-Médard et seigneur desdits châtellenie et potée.

Claude Maricourt se présenta à lui en sa qualité

(1) La justice dite « la Potée », relevait de Saint-Médard de Soissons, disait l'abbé HOULLIER, en 1783, dans son « Etat ecclésiastique et civil du diocèse de Soissons ». Elle était composée de Cuisy, Tartiers, Osly-Courtil et Villers-la-Fosse. Les officiers de Vic-sur-Aisne l'exerçaient autrefois et siégeaient un jour de chaque semaine dans une maison de Cuisy.

Cette justice a été réunie à celle dépendante de l'abbaye de Saint-Médard qui s'exerçait en la ville de Soissons..., par lettres-patentes du mois d'octobre 1746, registrées le 3 août 1751.

de tuteur des enfants mineurs Duchemin, et assisté de Maître Charles Petiteau, son procureur. Il déclara que, chargé de l'administration des « corps et biens » desdits mineurs, on devait s'occuper, après apposition d'affiches, de l'adjudication au rabais, du bail de ces deux choses : corps et biens des enfants Duchemin.

Ce fut aussi l'avis de Maître Vignier.

L'affiche fut rédigée ; elle contenait les conditions complètes du bail, et elle fut placardée par Lebigre, sergent, à la porte de la principale entrée de l'église de Tartiers, à l'issue de la messe paroissiale, et à la porte de l'église de Cuisy, à l'issue des vêpres.

Elle était d'ailleurs ainsi conçue, et c'est une pièce assez curieuse pour être retenue ici :

« De par Son Altesse Monseigneur le prince Philippe de Savoie, abbé commandataire de l'abbaye royale de Saint-Médard de Soissons, seigneur de la châtellenie de Vic-sur-Aisne et potée de Cuisy-en-Almont, dépendant de ladite abbaye.

« On fait assavoir à tous qu'il appartieudra que, poursuite et diligence de Claude Maricourt, tuteur des enfants Duchemin, il sera procédé mardi prochain, 13 mai, dix heures du matin, au lieu ordinaire des plaids, pardevant M. le bailli de la Potée de Cuisy, ou son lieutenant, au bail par adjudication, au rabais et moins disant, des nourriture, logement, entretènement et habillement des trois enfants des défunts Duchemin-Cagniart, pour les terme et espace de six années à partir du jour de l'adjudication et à la charge par l'adjudicataire : de bien et dûment nourrir, loger, coucher, chauffer, alimenter et entretenir d'habillements et linges lesdits enfants, selon leur état et qualité ; les

envoyer aux petites écoles pendant lesdites années, et les faire instruire dans les croyances et instructions de la religion chrétienne, catholique, apostolique et romaine, régir en bon père de famille. veiller à leur conduite, corriger leurs mauvaises mœurs ; leur donner bonne éducation, et surtout ne point les laisser vagabonder, ni oisifs, à peine, contre l'adjudicataire, de demeurer garant et responsable des délits qu'ils commettraient ou pourraient commettre.

« Et ce, moyennant la somme à quoi lesdits enfants, ou chacun d'iceux seront adjugés au rabais et moins disant, laquelle somme sera payée à l'adjudicataire par ledit Maricourt, de six mois en six mois, ou d'année en année ».

Mais le mardi 13, M. Petiteau annonça au notaire Vignier qu'un mandement de S. M. Louis XIV obligeait tous les laboureurs de Tartiers et des environs à fournir des charrettes pour conduire du blé au magasin de Guise, qu'ainsi personne ne pouvait venir se rendre adjudicataire et qu'il y avait lieu d'apposer une nouvelle affiche pour le mardi suivant.

Or, cette seconde publicité faite, « et advenant ledit jour mardi » (c'était le 20 mai), Claude Maricourt et Charles Petiteau se rendirent chez Maître Vignier et lui demandèrent de faire l'adjudication du bail, en la manière accoutumée, attendu, dirent-ils, qu'il y avait là plusieurs amateurs qui attendaient. Maître Vignier accueillit leur demande, et alors François Deflesne, l'un des amateurs, mit à prix le jeune Louis Duchemin à la somme de quatre-vingt-dix livres pour chacune des années de bail ; Claude Maricourt mit, de son côté, un rabais de dix livres, François Deflesne un rabais de qua-

rante sols, Maricourt un rabais de soixante sols, un autre Deflesne (prénommé Etienne), un rabais de vingt sols, et Maricourt, encore, un rabais de pareille somme de vingt sols, proposant même de prendre l'enfant pour soixante-douze livres; mais Etienne Deflesne ne se tint pas pour démonté : il remit un rabais de vingt sols, et Maricourt, lui aussi, fit un rabais de vingt sols. Un appelé Jean Desquiré fit également un rabais de vingt sols, et Maricourt un nouveau rabais de vingt sols avec offre, cette fois, de satisfaire à toutes les conditions de l'affiche, moyennant soixante-huit livres par chaque année.

Aucune autre personne « ne mettant plus rabais et ne faisant conditions meilleures, » Maricourt fut déclaré preneur de l'enfant.

Sébastien Duchemin fut ensuite mis en adjudication au prix de quatre-vingt-dix livres, comme son frère Louis.

Etienne Deflesne, un sieur Nicolas Herlin, puis Claude Maricourt firent successivement des rabais, et ce dernier l'emporta sur ses concurrents par une offre de soixante-huit livres.

Vint le tour de la petite Nicole. Quatre-vingt-dix livres furent aussi sa mise à prix; et l'on vit tour à tour François Deflesne, Charles Chastelain, laboureur à Cuffies, et Claude Maricourt, toujours, se disputer l'enfant. En fin de compte, Maricourt ayant proposé soixante-dix-huit livres et personne « n'ayant moins dit, » fut l'adjudicataire déclaré; de sorte qu'il demeura chargé « de l'administration des corps et biens » des trois mineurs pour le total annuel de deux cent quatorze livres, et que régulièrement il put faire figurer cette somme à son profit dans ses écritures de tuteur.

Je me représente avec peine, Messieurs, la position des orphelins Duchemin. Je les vois ballottés dans une adjudication, comme des objets quelconques, et courant le risque, en présence du marchandage dont ils sont l'objet, de perdre l'appui naturel de leur tuteur connu et de tomber, séparés, dans une ou plusieurs maisons éloignées de leur pays et absolument étrangères à eux. Mais telle était, au temps du grand roi Louis XIV, la façon d'agir en pareille circonstance, puisqu'on écrit que l'on procède « en la manière accoutumée ».

En résumé, voilà pour six ans les enfants Duchemin dans les mains de leur tuteur adjudicataire. Là, que devinrent-ils ? Je l'ignore. M'intéressant à eux, j'ai fait des recherches documentaires à leur intention ; mais elles sont restées infructueuses. Par conséquent, si, pour terminer, je puis dire, m'inspirant d'une sorte de proverbe, que ces enfants n'eurent pas d'histoire et que, comme les peuples qui n'en ont pas, ils vécurent heureux, j'ai le devoir d'ajouter que je ne puis, à cet égard, me prononcer affirmativement.

Dixième séance

—

Lundi 9 Novembre 1903

—

Présidence de M. LECER, président

—

Est d'abord lu par le secrétaire le procès-verbal de la séance du 5 octobre. Ce document est ensuite adopté.

Le secrétaire dépose ensuite sur le bureau les ouvrages parvenus ici depuis la précédente séance. Ce sont :

Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris, 30e année, 3e livraison.

Bulletin de la Société nivernaise, XXe volume, 2e fascicule.

Revue agricole de Valenciennes, année 1901 en neuf livraisons.

Revue de Saintonge et d'Aunis, XXIIIe volume, 6e livraison.

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, 1902, XXVIe volume.

Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet, tome XVI, 1902.

Bulletin de la Société d'émulation de Roubaix, 1902 et 1903.

Regestes des évêques de Thérouanne, tome Ier, 2e fascicule.

Société archéologique de Bordeaux, tome XXIIIe, 3e et 4e fascicules.

Société archéologique de Bordeaux, tome XXIVe 1er fascicule.

Mémoires de la Sociétés de Antiquaires de Picardie, 4e série, tome IV.

Bulletin de la Société de géographie de l'Aisne, n° 3 de l'année 1903.

Messieurs (dit le secrétaire), le tome 4e des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, que je viens d'indiquer, contient une curieuse *Etude historique et philologique*, faite par M. Thorel, sur les « rébus » et jeux de mots picards dont quelques uns, au moins nous intéressent.

« Abusant même du calembour (écrit M. Thorel), nos bons aïeux mettaient chaque maladie sous la protection d'un saint dont le nom semblait s'y rapporter. C'est ainsi, notamment, que saint Aignan passait pour guérir la teigne ; saint Avertin les vertiges ; saint Bondon l'embonpoint ; saint Ladre la ladrerie ; saint Marcou les écrouelles, etc.

« La pudeur exigeait, pour le traitement des seins, des cliniques séparées. saint Mammard avait donc la sienne pour les hommes. Les femmes d'alors, moins malades peut-être que coquettes, venaient en pélerinage à Arcy-en-Soissonnais, demander à sainte Restitue de leur *restituer* leurs charmes déclinants ou évanouis ».

M. Thorel, pour ce qui nous concerne encore, écrit aussi : Le rébus n'éclate-t-il pas, alerte et joyeux, dans ce fragment d'épitaphe qui est au Musée de Soissons ?

CY DESSOUS GIST LE COCQ,
QUI EN SOIXANTE QUATRE ANS
A FAIT DE SON PANNIER ESCLORE
QUATRE POULLES ET HUIT COCQS.
1673

Mais à ce que dit M. Thorel il convient d'ajouter ceci :

L'épitaphe est gravée dans une pierre qui était, il y a longtemps, fixée au mur du bas-côté droit de l'église de Pernant. Cette pierre a deux faces, l'épitaphe figure sur chacune d'elles, et l'une est la copie de l'autre. Celle qu'on lit le plus facilement est la copie, incomplète, de l'original, car l'original porte en plus, immédiatement à la suite du jeu de mots, ce commencement de phrase :

CY GISENT LES CORPS DE NICOLAS LECOCQ
ET DE CATHERINE. . . . .

(Le nom de famille manque, mais ce devait être Pannier).

Il y a quelques années, on a imprimé dans un journal qu'un ancien curé de Pernant, du nom de Lecocq, étant mort en 1673, il s'agissait de lui dans l'épitaphe ; mais c'est là une erreur que nous devons rectifier puisque l'occasion s'en présente : l'ancien curé de Pernant s'appelait *Pierre* Lecocq et non *Nicolas* Lecocq, comme le défunt de l'inscription. Cela résulte positivement de l'état civil et d'autres renseignements fournis au Musée lorsque, en 1863, la pierre y est entrée.

En somme il n'y a, dans l'épitaphe, qu'un jeu de mots touchant les époux Nicolas Lecocq et non le curé Pierre Lecocq. Pour les époux, ce fut une plaisanterie déplacée ; pour le prêtre, ce serait une calomnie.

Il est une autre inscription drôlatique que M. Thorel n'a pas connue et que je lui signale en passant. Elle se trouvait à Soissons même, dans l'église, aujourd'hui démolie, de la paroisse Saint-Martin : Un nommé Vilain étant mort, il eut une

épitaphe dans laquelle on lisait : *Si mon nom est Vilain, du moins il est sans tâche.*

Messieurs, nos archives ont reçu aussi, comme on le voit dans le titre ci-dessus, le *Bulletin de la Société de géographie de l'Aisne*, n° 3 de l'année courante. Quelques lignes biographiques sont consacrées à l'*Histoire de Chalandry*, dont les auteurs (M. Brucelle, notre collègue, et M. l'abbé Lefèvre, correspondant de la *Societé académique de Laon*), obtinrent une médaille d'or comme premier prix au concours ouvert en 1902 par la *Société académique de Saint-Quentin*. On annonce que cette histoire doit paraître prochainement ; la Société de Soissons saluera certainement avec plaisir sa publication.

M. le président Lecer, qui fut lieutenant-colonel de l'armée active, parle du travail récent de M. le lieutenant-colonel Palat, sur *Compiègne en 1814*, travail dont M. Collet a dit quelques mots dans la séance du 5 octobre. M. Lecer connaît M. Palat, au moins de réputation ; il recommande son ouvrage à l'attention de la Société.

M. Collet communique à M. Brucelle, qui s'est occupé du dolmen de Vaurezis, le décret relatif au classement des monuments historiques, une demande conforme restant à faire pour arriver enfin à la conservation de cet intéressant dolmen.

M. Fernand Blanchard a la parole. Il donne lecture de notes bibliographiques sur un antiquaire du XVIe siècle, Antoine Lepoix qui est l'auteur d'un livre de numismatique où il est fait mention de la découverte à Soissons, sous le règne de Henri II, de trois statuettes de l'époque romaine.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

SUR

ANTOINE LEPOIX

(1525-1579)

Par M. FERNAND BLANCHARD

—

MESSIEURS,

M. Plateau, notre vénéré président honoraire, a reproduit jadis dans notre bulletin quelques passages intéressant notre ville et faisant partie d'un *Traité de Numismatique* signalé en 1881 par M. de Longperier dans le *Journal des Savants* et étudié superficiellement par M. Piette.

Cet ouvrage ancien a pour auteur Antoine Lepoix, médecin du duc de Lorraine. Quelques pages de ce livre de numismatique sont consacrées aux découvertes de statuettes antiques, faites à Soissons en 1551, au cours des travaux de fortification.

Nous ne donnerons pas à nouveau, après l'érudit M. Plateau, copie du texte d'Antoine Lepoix.

Nous rappellerons simplement que l'antiquaire de la Renaissance décrit trois statuettes de bronze représentant *Mercure*, *Priape* et *Pomone*. S'il est superflu désormais de parler des objets eux-mêmes, il nous reste, du moins, à mieux faire connaître le chirurgien Lepoix.

Antoine Lepoix naquit à Nancy vers 1525. Son père semble avoir été en possession d'une modeste charge à la cour du duc de Lorraine. Il vint terminer ses études médicales à Paris, accompagné de son frère cadet Nicolas Lepoix qui se destinait aussi à la même profession. L'ardeur au travail d'Antoine le fit, dit-on, remarquer d'un célèbre savant du temps, Jean Sylvius.

Lorsqu'il se fut perfectionné dans la médecine et la chirurgie, le duc de Lorraine le nomma son chirurgien particulier. Antoine Lepoix resta dans cet emploi toute son existence et, lorsqu'il mourut, cette charge fut donnée à son frère Nicolas.

On sait que Soissons devint, sous la Ligue, une des places fortes de la Maison de Lorraine. Les ducs de Guise et de Mayenne y firent de longs séjours entourés d'une cour opulente d'officiers, de fonctionnaires et de domestiques.. C'est ainsi qu'Antoine Lepoix, médecin de Charles de Lorraine, duc de Mayenne, vint à Soissons à la suite de son maître et eut connaissance des trouvailles antiques faites dans notre ville sous le règne précédent.

Par la suite, Mayenne se fixa définitivement à Soissons. Il fut imité alors par nombre de ses gens qui quittèrent la Lorraine sans retour. Une branche de cette famille, Lepois ou Lepoix, fit souche dans notre ville ; on voit plusieurs personnes de ce nom dans les Archives Hospitalières du XVIe et du XVIIe siècle, entr'autres Laurent Lepoix,

chanoine écolâtre de la cathédrale Saint-Gervais de Soissons, mort en 1655, et dont l'épitaphe en vers est très curieuse. Selon toute apparence, le chanoine Lepoix était le petit-neveu du chirurgien antiquaire.

L'exemplaire du livre d'Antoine Lepoix possédé par la Bibliothèque Nationale est coté sous le numéro J. 5453.

Il a pour titre :

« *Discours sur les médailles et gravures antiques* ». Il parut à Paris, chez Patisson, imprimeur du Roy, au logis de Robert Estienne, l'an 1579. L'auteur y fait suivre son nom de ses fonctions de « *chirurgien et médecin du duc Charles de Lorraine* ».

Ce volume est curieusement illustré de figures sur bois.

Tels sont les brefs renseignements que nous possédons sur Antoine Lepoix. D'après la date de sa mort, c'est à peine s'il dut voir son livre imprimé. Espérons qu'un jour, grâce à quelque document nouveau, nous pourrons compléter la trop courte biographie de ce lointain devancier, archéologue du XVIe siècle.

Le secrétaire donne lecture de la note suivante :

NOTE

SUR

D'ANCIENS VIGNOBLES SOISSONNAIS

Par M. Collet.

Messieurs,

Billy-sur-Aisne, Acy et autres villages qui lui sont limitrophes étaient, il y a cent cinquante ans, considérés comme autant de bons pays vignobles. On y cultivait la vigne avec succès, et le vin y était recherché. Billy, qui ne comptait guère qu'une centaine de feux, avait même une communauté de vignerons, dont un sieur Augustin Desmarests était le syndic, et on y louait « les droits, qui appartenaient à cette corporation, de charger ou faire charger les vins que l'on voudrait dans le village, en telle saison que ce puisse être ».

Un bail de neuf années, et qui est daté du 22 juillet 1764, fut, en effet, passé à ce sujet devant Maîtres Lecompte et Moreau, notaires du roi, en résidence à Soissons ; il eut lieu par adjudication et il porte qu'après publications faites et réitérées au son de la cloche, le syndic Desmarests donne à titre de loyer aux sieurs Pierre-Noël Pattin et Augustin Bréhaut, à défaut d'autres enchérisseurs, les droits de chargements dont il s'agit, lesquels

consistent, savoir : Pour les vins tirés des caves, en cinq sols par chaque muid et pour les vins tirés des celliers en quatre sols par chaque muid.

Pattin et Bréhaut, qui sont tous deux tonneliers et domiciliés à Billy, percevront ces droits « ainsi qu'il est accoutumé, à leurs risques et périls, sans les laisser perdre ». En retour, ils paieront solidairement au syndic de la communauté des vignerons, dix livres de loyer par chacune des années du bail.

Ne me demandez pas, Messieurs, si cette manière de procéder dura longtemps. Je le crois, mais je ne suis pas à même de l'affirmer, car, pour vous faire la présente communication, je n'ai, avec le bail cité, que deux ou trois pièces qui ne nous renseignent pas à cet égard. Je sais pourtant, et je vous le dis en toute certitude, que, sous la Révolution, le commerce de vins se faisait encore à Billy, et même que pour donner au jus de raisin plus de valeur apparente, certaines gens le falsifiaient avec des drogues dangereuses. Ainsi, en l'an IV, c'est-à-dire en 1796, l'administration du département de l'Aisne prit à Laon, en séance, un arrêté faisant défense expresse aux cultivateurs de vignes, marchands de vins et autres habitants du canton d'Acy, dont dépendait Billy, de se servir des fruits de l'hièble et du sureau pour colorer leurs vins ; et ainsi encore, en l'an VI, les agents des municipalités de ce même canton d'Acy se voyaient obligés de rappeler leurs administrés à l'exécution formelle de l'arrêté de l'an IV.

Aujourd'hui, à Billy et dans ses environs, par suite de gelées intempestives d'une part, et de maladies sur les ceps d'autre part, on ne cultive plus ou presque plus la vigne ; on la délaisse, on

la supprime comme n'étant plus d'un rapport suffisant, et la plupart des vignerons, découragés, quittent leur profession et font autre chose; ils obtiennent du sol natal, lorsqu'ils ont le bon esprit de ne pas le déserter, des productions plus avantageuses que celles de la vigne; et, en outre, il en est qui, devenant bons petits cultivateurs, profitent de la facilité actuelle des communications pour se fournir de vins autres que ceux de leur contrée. En définitive, si l'on assiste sérieusement aux transformations et aux innovations qui s'opèrent chaque jour, si l'on songe à l'instabilité des choses humaines, et si l'on veut s'éviter des déceptions trop grandes, on ne doit jamais perdre de vue, la parole , encore vraie , d'un grand orateur du XVIIIe siècle : Rien ne demeure, tout change, tout s'use, tout s'éteint.

M. le Président a reçu le manuscrit de M. Bourgin, dont il a été question dans la précédente réunion. Ce manuscrit est composé de quarante pages. Il ne peut être, vu sa longueur, lu en séance. La Société décide qu'il sera examiné, par chaque membre, en particulier, d'ici la prochaine réunion, et qu'une solution interviendra ensuite.

M. l'abbé Delaplace, curé d'Urcel, entretient la Société d'une restauration qui a été faite dernièrement à l'église de Monampteuil dont il est aussi le desservant.

BILLET D'ENTRÉE AU SACRE DE CHARLES X.

M. Collet fait passer sous les yeux de la Société un billet aux armes de France, imprimé sur papier vert et ayant la forme d'un écusson. Peut-être ce billet n'est-il pas encore introuvable ; en tous cas, en voici le texte et, comme on va le voir, il donnait droit à une place au sacre de Charles X qui eut lieu en la cathédrale de Reims le 29 mai 1825.

SACRE
de S. M. Charles X.
Eglise cathédrale de Reims.
Tribune haute du chœur.
Côté gauche, n° 2.

Ce billet est personnel pour M.....

Les Dames présentées devront être en habit de cour, avec le manteau et les barbes ; et les Dames non présentées, avec les barbes sans le manteau.

Les Hommes devront être en uniforme ou en habit à la française.

On devra être rendu à l'église à six heures du matin.

On entrera par la porte à gauche du grand portail sur la place du Parvis, et on montera à cette tribune par l'escalier H.

Le Capitaine des gardes du corps de service,
Le marquis de RIVIÈRE.

M. André Gosset, demeurant à Paris et à Acy, est proposé comme membre titulaire de la Société. Le vote aura lieu à la prochaine séance suivant l'usage.

M. Michaux informe que plusieurs de ses compatriotes de Villers-Cotterêts désirent être membres correspondants de la Société. Il fournira une liste indicatrice des noms de ces Messieurs et on statuera dans la forme voulue.

Onzième séance

—

Lundi 7 Décembre 1903

—

Présidence de M. LECER, Président.

—

Il est d'abord fait lecture du dernier procès-verbal, et la rédaction en est adoptée. Puis M. le Président donne connaissance des brochures et ouvrages parvenus et dont voici les titres :

Discours prononcés au Congrès de Bordeaux en 1903.

Notice sur Danton et sa famille, par M. THÉVENOT.

Le Mammouth et le Renne à Paris, par M. THIEULLEN.

Procès-verbaux de la Société française de numismatique en 1900.

Comité archéologique de Senlis, tome v, année 1902.

Revue des Etudes grecques, n° 71, juillet-octobre 1903.

Revue historique et archéologique du Maine, 1903, 1er semestre.

Bulletin de la Sociéte philotechnique, novembre 1903, n° 11.

Bulletin de la Société belge de géographie, 1903, n° 3.

Bulletin de la classe des letires de l'académie de Belgique, 1903, n° 8.

Bulletin de la classe des sciences de l'académie de Belgique, 1903, n° 8.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, 1903, 2e livraison.

Mémoires de la Société de l'histoire de Paris, 29e année, 1902, 3 volumes.

Bulletin de ia Société historique de Langres, livraison du tome v de 1903.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, tome XXXII.

Mémoires de l'académie d'Arras, 1903.

Annales du musée national de Montevideo, 1903.

Portée à l'ordre du jour, la proposition de M. Bourgin revient pour recevoir une solution. Il s'agit, on se le rappelle, de l'insertion, au Bulletin de la Société, des *Sources de l'Histoire de Soissons*.

M. le Président met aux voix cette proposition, et la Société décide, pour diverses raisons, que le travail de M. Bourgin ne sera pas imprimé dans le Bulletin.

M. l'abbé Delaplace lit aujourd'hui l'article *Restauration de l'église de Monampteuil*, dont il a parlé à la dernière séance et qu'il a augmenté de renseignements historiques sur cette commune, extraits, dit-il, des « Mémoires manuscrits d'Antoine Richart ».

RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE MONAMPTEUIL

EN 1902 ET 1903

L'an 1902, le Conseil de fabrique de l'église Saint-Remy de Monampteuil, annexe d'Urcel, prit la résolution de faire disparaître une partie des lambris qui recouvraient les murailles du sanctuaire, et de procéder à la restauration d'une partie de l'édifice.

M. Poirier, entrepreneur à Chavignon, fut chargé de ce travail.

Lorsque les lambris furent retirés, on découvrit que les pierres des murs et des colonnes revêtues d'une épaisse couche de plâtre étaient calcinées. Nous nous sommes demandé à quelle époque l'église avait été incendiée.

L'histoire du canton d'Anizy-le-Château dit que, en 900, le chapitre de Laon avait fondé une église à Monampteuil.

La dédicace fut faite en 923 par Adelelme, évêque de Laon, qui la plaça sous l'invocation de Saint-Remy, en présence de Herbert, comte de Vermandois et d'autres personnages.

Le vendredi 24 décembre 1361, pendant la nuit, un cruel incendie la dévora. Un certain nombre d'habitants périrent.

En 1389, Jean Ier, évêque duc de Laon, son Chapitre, celui de Saint Vincent et Raoul de Mailly, vicomte de Monampteuil, firent reconstruire l'église Saint-Remy.

L'auteur de « l'Histoire du canton d'Anizy-le-Château » ne parle pas de l'incendie qui a calciné les pierres de cette église.

Un manuscrit daté de 1596 nous fait connaître l'époque à laquelle le feu a causé de tels ravages. Il est conservé à Laon sous ce titre : « Mémoires « d'Anthoine Richard, natif de Leuze prez Auben- « ton, controlleur antien et alternatif pour le Roy, « en l'élection de Laon.

« Mars 1590. — La garnison de Laon sort pour « aller surprendre Crépy. Le cappitaine Tourtebatte « est tué en faisant retrait devant Crépy.

« Le même jour les réalistes surpreindrent le « villaige de Monampteuil, prétendant par même « moien prendre le fort, mais les soldats et habi- « tans tenant ce village à la dévotion ligueuse, « furent les plus dilligens à se jeter dedans, lais- « sant piller le villaige où il y eut deux ou trois « maisons brûlées. Ces choses venu â la cognois- « sance de ceulx de Laon s'employèrent à faire du « pis qu'ils purent contre les absents, entre aultres « fairent une exacte recherche de leurs biens meu- « bles ; ceulx qui furent trouvez furent vendus de « l'ordonnance du gouverneur et du conseil de « ladite ville.

« 15 octobre 1590. — Prise du villaige et du fort « de Monampteuil par les Roiaulx. Le quinzième « jour d'octobre 1590, quelque cinquante ou « soixante cuirasses avec nombre d'infanterie tant « de la garnison de Coucy que d'ailleurs du party « du Roy conduits par le cappitaine Bourg, s'en

« allèrent de nuict surprendre le villaige et le fort
« de Monampteuil qui tenait pour la ligue. A l'en-
« trée du villaige ils trouvères bonnes et fortes
« barricades mais personne à la garde. Pourquoi
« les roiaulx et à l'aide l'un de l'autre passèrent
« par dessus tirans droict au fort de l'église où ils
« entrèrent par le moyen du pétart que le capitaine
« Gentil y planta ; au dedans y estait quelques sol-
« dats mêlés de villageois commandés par le capi-
« taine Guerbet qui gaignèrent le clocher et les
« voultes d'où ils tirèrent quelques coups d'har-
« quebuses ; toutefois ils furent contraints de par-
« ler beau au moien du feu qui fut mis au plancher
« qui les feit rendre pour prisonniers de guerre et
« mis ès mains de quelques soldats qui les con-
« duisirent dans ung cellier ou caveau mal fermé
« d'où ils s'évadèrent pendant que leurs gardes
« étaient allés au pillaige comme les aultres ; à la
« prise de ce fort il n'y eut que deux soldats de
« tués et ung habitant nommé Jehan Cordellier
« lequel se voulant saulver par dedans les jardi-
« naiges et petits chemins couverts qu'il cognais-
« sait fut d'aventure rencontré par Salomon de
« Guignicourt, qui, se souvenant du tort que
« celuy-ci avait fait à son père dedans Laon lui
« feit perdre la vie. De cette prise la ville de Laon
« en fut bientôt advertie par les fuiarts qui ne
« purent faire rapport au vray du nombre des
« ennemis pour n'avoir oy que le bruict ; pour-
« quoi la cavallerie de la ville monta à cheval
« pour en faire la recognoissance et s'estant joinct
« avec quelque infanterie se parut sur la montaigne
« de Monampteuil où les roiaulx allèrent escar-
« moucher et furent ceulx de Laon repoussés et
« chassés jusqu'auprès d'Ardon où il y en eût

« quelque vingt de tués pour être mal montés. Ce « fort et villaige furent quelques jours occupés par « les réalistes pendant lesquels il fut chargé hors « grande quantité de bons vins tant blancs que cla- « rets dont de la plus grande partie le sieur Dela- « mes, gouverneur de Crouy, en fut jouissant, « comme aussi il lui fut porté les pièces des gros- « ses cloches de l'église qu'il feit convertir au sou « de guerre. — Octobre 1590 ».

Tel est l'incendie qui a calciné les pierres de l'église Saint-Remy de Monampteuil. L'histoire du canton d'Anizy, nous l'avons dit, ne parle pas du feu qui a été allumé dans cet édifice. Elle se contente d'écrire :

1590. — En avril, le château de Monampteuil est surpris sur les ligueurs par les royalistes, mais n'ayant pu s'en emparer, ils furent obligés de l'abandonner.

1591. — La garnison royaliste de Coucy s'empare du château de Monampteuil et y tue René de Flavigny.

Il ne reste plus du monument dont nous parlons que le sanctuaire et le chœur. La nef a été reconstruite en 1854 moyennant 13,000 fr., grâce à un don de 20,000 fr. fait par Madame Branche du Seuil, dame Charpentier d'Audron, à la fabrique de Monampteuil.

Un membre croit devoir ajouter à la communication de M. le curé Delaplace que le manuscrit d'Anthoine Richart a été imprimé en 1869 par les soins de la *Société académique de Laon.*

Une lecture est faite par M. Vauvillé, sous le titre : *Le Noviodunum des Suessions*. Notre collègue est en correspondance très suivie (quarante-sept lettres en font foi), avec M. le docteur Bougon, du comité archéologique de Noyon, qui veut absolument que l'emplacement du « Noviodunum » conquis par César soit Noyon, tandis que M. Vauvillé soutient que cet emplacement est Pommiers et que tous les autres membres de la Société de Soissons se sont prononcés pour leur vieille cité.

M. Vauvillé présente ensuite une monnaie gauloise trouvée près de Saint-Crépin-en-Chaie, sur le territoire de Soissons.

LE NOVIODUNUM DES SUESSIONS

Par M. O. VAUVILLÉ.

Dans le volume des *Mémoires du Comité archéologique de Noyon*, récemment paru (octobre 1903), il se trouve un article de 54 pages, de M. le docteur Bougon ayant pour titre : *Noyon-Noviodunum*, dont voici un tirage à part qui m'a été envoyé par l'auteur.

Le sujet traité par le docteur Bougon est on ne peut plus intéressant pour notre Société, il comprend : 1° Une introduction ; — 2° Origine de la discussion ; — 3° Le sens de Dune et Magne ; = 4° Noyon ville Suessionnienne ; — 5° Le camp de Mauchamp (qu'il considère comme n'étant pas celui de César) (1) ; — 6° L'emplacement du Noyon

(1) Le docteur Bougon cherche à donner douze causes différentes contre le camp de Mauchamp.

gaulois. La publication du docteur Bougon est des plus intéressantes, mais, à mon avis, elle est on ne peut plus discutable, comme je l'ai fait en partie par correspondance avec lui.

Aujourd'hui je crois devoir simplement signaler à la Société, deux erreurs importantes commises au sujet du camp de Mauchamp, qui sont en contradiction avec le texte de César.

1° Page 39 du tirage à part : « 7° Ainsi par exemple, ses fossés supplémentaires de 600 pas n'en ont que 500 à Mauchamp ».

César dit : B. G. L. 11, ch. 8. « *400 pas environ* ». Ce n'est donc pas ni 600 ni 500, comme l'a écrit le docteur Bougon, puisque César dit 400 pas environ (1); 2° Page 41 du tirage à part : « César nous dit que les fossés du camp avaient *22 pieds de large*, alors qu'au camp de Mauchamp ils n'en ont même pas 20 ».

César a écrit : L. 11, ch. 5 «..... Il fit fortifier le camp d'un retranchement haut de 12 pieds et d'un *fossé de 18* ».

Comme on le voit, le docteur Bougon a fait une erreur en écrivant que les fossés du camp de César avaient 22 pieds de large, puisque le texte de César ne donne que 18 pieds (2). Il est vrai que l'auteur de ces erreurs, à la suite de mes observations par correspondance, m'a écrit dans sa lettre du 25 novembre dernier (3) :

« Ainsi, c'est bien entendu, dorénavant je corrigerai mon texte, pour admettre que César ait

(1) Au camp de Mauchamp, l'un des fossés était de 400 pas, d'après la légende de la PL. 9 de Napoléon III.

(2) Les fossés du camp de Mauchamp étaient de 18 pieds de large, d'après Napoléon III, constaté par des fouilles.

(3) Cette lettre est la 45e du docteur Bougon.

voulu dire 18 et qu'on ait écrit à tort 22 en chiffres romains. De même pour 400 pas au lieu de 600 ».

Je me réserve les autres observations ou réfutations sur l'article *Noyon-Noviodunum* , pour les communiquer à la Société dans une autre séance.

Dans la séance du *Comité archéologique de Noyon* du mois de novembre dernier, le docteur Bougon a fait une nouvelle communication, au sujet de la route suivie par César, après la bataille de l'Aisne contre les confédérés Belges.

Il fait passer le général romain par les plateaux, qui sont au nord de la vallée de l'Aisne (1), pour se rendre à Noyon qu'il identifie être le « Noviodunum des Suessions ».

Il est probable que le docteur Bougon a pris Pontarcy comme point de départ de César, en passant par le chemin des Dames, en suivant ensuite par : le fort de la Malmaison, Laffaux, l'orme de Montécouvé, le chemin des Lattes (dessus Nampcel) et Noyon. Le trajet est d'au moins 57 kilomètres.

Si on prend le point de départ de César du camp de Mauchamp par Craônne, en suivant ensuite le chemin précédent, par le chemin des Dames, la distance serait de plus de 64 kilomètres.

Le parcours de 57 ou 64 kilomètres au moins ne doit pas pouvoir se rapporter au texte de César.

Il est donc très probable que César n'a pas pris

(1) Voir l'article *Noyon-Noviodunum*, page 30 du tirage à part, (Voie gauloise dite « chemin de M. Peigné-Delacourt », par l'auteur).

le chemin que pense le docteur Bougon, pour se rendre à *Noviodunum*.

MONNAIE GAULOISE

trouvée à Saint-Crépin près Soissons,

Par M. O. Vauvillé.

J'ai l'honneur de présenter à la Société une monnaie gauloise, elle a été trouvée sur le territoire de Soissons, près la ferme de Saint-Crépin.

Cette pièce est en potin, elle est analogue à celle du n° 8.620 de l'Atlas des monnaies gauloises, par M. H. de la Tour, elle est attribuée aux Atrebates. Elle représente d'un côté une tête dégénérée ? Au revers on voit un cheval à droite.

Nomination d'un membre titulaire

A la fin de la séance, on procède à l'élection d'un membre nouveau.

A l'unanimité des voix, M. André Gosset, présenté à la dernière séance est nommé membre titulaire.

FIN DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1903

LISTE DES MEMBRES

de la Société archéologique, historique et scientifique

DE SOISSONS

1903

MONSEIGNEUR A.-V. DERAMECOURT
Ancien Président de la Société académique d'Arras
Président d'honneur.

Président honoraire. . MM. DE BARRAL (le Cte), ❋.
Id. J. PLATEAU.

Bureau

Président . . . . . MM. LECER, O. ❋.
Vice-Président . . . . ALEX. MICHAUX.
Secrétaire-Archiviste. COLLET, ✿.
Trésorier . . . . . DELORME.

Membres Titulaires.

MM.

1865 DELAPLACE (l'abbé), Curé d'Urcel.
1867 DEVIOLAINE (Emile), ❋, Conseiller général.
1870 COLLET, ✿, Conservateur du Musée de Soissons.
1874 MICHAUX (Alexandre), ancien Imprimeur à Soissons.

MM.

1874 LEGRY, ✻, Conseiller général, Maire de Vailly.

1877 DELORME, ancien notaire à Soissons.

1878 BRUN (Félix), ❦, attaché aux Archives du Ministère de la Guerre.

1879 DE BARRAL (le comte), ✻, ancien sous-préfet de Soissons.

1882 QUINETTE DE ROCHEMONT (le baron), O. ✻, inspecteur général des Ponts et Chaussées, à Paris.

1882 D'URCLÉ, ✻, trésorier-payeur général.

1883 VAUVILLÉ, ❦, propriétaire à Pommiers.

1884 LEDOUBLE (l'abbé), chanoine honoraire, secrétaire général de l'Evêché de Soissons.

1884 MORIO DE L'ISLE (le baron), ✻, à Vauxcastille, ancien sous-préfet de Compiègne.

1885 LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), ❦, membre du Comité des Travaux historiques à l'Institut, professeur à l'Ecole des Chartes.

1886 JUDAS, O. ❦, bibliothécaire de la Ville de Soissons.

1886 PLATEAU, maire d'Hartennes.

1886 FIRINO, conseiller général, maire de Fontenoy.

1887 BLAMOUTIER, notaire à Soissons.

1888 DE BERTIER (Albert) (le comte), à Cœuvres.

1889 DE MONTESQUIOU (Henri) (le comte), à Longpont.

1890 BORGOLTZ (l'abbé), curé-doyen de Berry-au Bac.

1892 THOMAS, notaire à Soissons.

1893 DE REISET (le vicomte), à Vic-sur-Aisne.

1894 LHERMITTE, propriétaire, à Soissons.

1897 LETOMBE (l'abbé), curé d'Ambleny.

MM.

1897 LANDAIS (le chanoine), curé-archiprêtre de la Cathédrale de Soissons.

1898 HIVET (l'abbé), professeur au Petit Séminaire Saint-Léger, Soissons.

1898 CALLAY (l'abbé), professeur au Petit Séminaire Saint-Léger, Soissons.

1898 DERAMECOURT (Monseigneur), évêque de Soissons et Laon, président d'honneur.

1900 CHORON (Paul), avoué à Soissons.

1900 SABATIÉ-GARAT (le baron), ✠, maire de Vauxbuin.

1900 FOSSÉ D'ARCOSSE (André), directeur de l'*Argus soissonnais*.

1900 PARMENTIER, président du Tribunal civil de Soissons.

1900 DE ROUCY (Francis), propriétaire à Clairoix (Oise).

1901 DE LA ROCHEFOUCAULD (Guy) (le comte), maire de Villeneuve-Saint-Germain.

1901 JOB, pharmacien à Soissons.

1901 BATTEUX, propriétaire à Soissons.

1901 BRUCELLE, propriétaire à Soissons.

1901 LECER, (O. ✠), lieutenant-colonel retraité.

1902 CHAIN, maire du IXe arrondissement de Paris.

1903 BIGAND, pharmacien à Soissons.

1903 BLANCHARD (Fernand), propriétaire à Soissons.

1903 MARCOTTE (Adrien), docteur en médecine.

1903 MOREAUX-FERTÉ, propriétaire à Soissons.

1903 PRÉVOST, ancien entrepreneur, boulevard Jeanne d'Arc, à Soissons.

1903 WAENDENDRIES (Paul), négociant à Soissons.

MM.

1903 FOURNIER (Georges), entrepreneur à Soissons.

1903 GOSSET (André), propriétaire, 1, avenue Percier, Paris.

Membres Correspondants.

MM.

1849 MATTON, ✻, O. ✿, ancien Archiviste départemental, à Laon.

1856 PILLOY, ✿, ancien agent voyer d'arrondissement à Saint-Quentin.

1874 PALANT (l'abbé), curé de Cilly.

1882 BOUCHEL, instituteur en retraite à Courcelles, par Braine.

1892 BERCET (Gaston), propriétaire à Solre-le-Château (Nord).

1903 DE CHAUVENET, C. ✻, général de division retraité, château de Villers-Hélon.

DEUXIÈME PARTIE

ANNÉE 1904

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

Première séance

—

Lundi 4 Janvier 1904

—

Présidence de M. LECER, président.

—

Le procès-verbal de la séance de décembre 1903 est lu et adopté.

Ouvrages reçus :

Romania, recueil n° 128, octobre 1903.
Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, 1903, 207e livraison.
Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris, 1903, n° 4.
Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1903, 2e et 3e trimestres.
Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, 1901-1902.
Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, 1903, tome III.

Revue des Etudes historiques, 79e année, 1903.
Annales de l'académie de Macon, tome VII, 1902.
Annales de la Société historique de Château-Thierry, 1902.
Table des matières des Annales de la même Société, 1864-1900.

M. Félix Brun a envoyé de Paris à M. le Président, qui en commence la lecture, *Trois Notes relatives au Soissonnais en 1709 et 1710.* Elles ont pour titre :

I. — *Les gens du Roi à Soissons et l'ustensile.*

II. — *Habitants, soldats et faux sauniers.*

III. — *Le curé de Faverolles et ses projets de réformes.*

Ces Notes figureront au compte rendu de la séance de février.

M. Collet fait la communication suivante :

Le Conseil municipal de Soissons, dans sa séance du 7 novembre 1892, a donné le nom du général Pille à l'une des rues alors nouvellement ouvertes à Soissons.

Le général Pille, comme on peut le savoir par certains de nos Bulletins, est né en 1749, en notre ville, et y est décédé en 1828.

A ce propos, M. Collet montre la photographie d'une peinture représentant le général entouré de sa famille. Ce portrait, fort peu connu, est possédé par M. Paul Deviolaine, maire de Cuffies.

Présentation de membre nouveau.

M. l'abbé Hivet et M. Fernand Blanchard présentent la candidature de M. l'abbé Jacquelet, curé de Vauxbuin.

On procède, en dernier lieu, au dépouillement du scrutin ouvert pour la composition du Bureau de 1904.

Sont réélus :

M. LECER, *président;*
M. MICHAUX, *vice-président ;*
M. COLLET, *secrétaire et archiviste ;*
M. DELORME, *trésorier.*

Le Président, LECER.

Le Secrétaire, E. COLLET.

Deuxième séance

—

Lundi 1er Février 1904

—

Présidence de M. LECER, président

—

Le procès-verbal de la séance de janvier est lu et adopté.

Les ouvrages suivants ont été reçus :

Mémoires de la Société littéraire de Lyon, 1898 à 1902.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre de 1903.

Bulletin de l'Association philotechnique, janvier 1904.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Sarthe, 1903-1904.

Bulletin de la Société archéologique de Sens, tome XX.

Bulletin de la Société archéologique de Béziers, tome XXXIII.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 1er trimestre de 1903.

Académie de Belgique, Bulletin (classe des lettres), 1903, n° 9-10.

Académie de Belgique, Bulletin (classe des sciences), 1903, n° 9-10.

Société royale belge de géographie, Bulletin de 1903, nos 4 et 5.

Bulletin de la Société de géographie de l'Aisne, 1903, n° 4.

Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France, 30e année, 4e livraison.
Fouilles d'Azy, brochure de M. CAMUZON.

M. le Président termine la lecture des trois notes dont le précédent procès-verbal a fait mention :

TROIS NOTES
relatives au Soissonnais
en 1709 et 1710

Par M. Félix BRUN.

Parmi les derniers volumes que j'ai eu à dépouiller pour faire l'inventaire des « Archives de la Guerre », il en est quelques-uns qui, à plusieurs reprises, m'ont mis sous les yeux le nom de Soissons. Ce fut le plus souvent, il est vrai, à l'occasion d'affaires très peu importantes. Trois ou quatre seulement de ces affaires méritent d'être rappelées, sinon pour elles-mêmes, du moins pour quelque lumière qu'elles peuvent fournir sur certains événements, sur certains usages, sur certains états d'esprit, ou encore, tout simplement, pour les noms soissonnais que ces vieux papiers font revivre. J'ai rangé ci-dessous (en trois petites notes), les résultats de ce dépouillement pour ce qui concerne Soissons ou le Soissonnais. (Les années en cause sont 1709 et 1710).

I. — Les « GENS DU ROI » à Soissons et « L'USTENSILE ». — Onze pièces du volume 2266 (1) sont consacrées à l'examen d'un placet que « les chefs et gens du roi du bailliage et siège présidial de Soissons » avaient adressé à la Cour pour être déchargés de l'impôt connu sous le nom d'*ustensile*. Ils fondaient leur demande sur un règlement de 1651 qui exemptait du logement des gens de guerre les chefs de compagnies d'officiers royaux.

Les lettres échangées en cette circonstance entre le ministre de la guerre, l'intendant de la généralité et nosdits officiers ou fonctionnaires ont surtout ceci d'intéressant qu'elles nous fixent sur le vrai sens, hors d'usage aujourd'hui, d'un mot très fréquent dans la correspondance militaire ou administrative d'autrefois, le mot *ustensile*. On ne s'est pas toujours, depuis, très bien rendu compte de ce qu'il fallait entendre par l'espèce d'impôt ainsi nommé : « il semble, dit le général Bardin dans son précieux *Dictionnaire de l'armée de terre*, que toutes les ordonnances qui en traitent se soient appliquées à être aussi obscures qu'ennuyeuses ». De la discussion motivée par la demande des officiers royaux de Soissons, il ressort très nettement qu'au début du XVIIIe siècle il y avait en fait et simultanément deux sortes d'ustensile, l'un qui s'imposait conjointement avec la taille, au marc la livre, c'était le « grand ustensile »; l'autre, dit le « petit ustensile », « suivait » le logement effectif et consistait dans les fournitures que l'hôte était obligé de faire aux soldats logés chez lui. Les habitants sujets à la fois au logement et à la taille, devaient les deux ustensiles; ceux qui, sans être exempts de la taille, l'étaient du logement, devaient

(1) Pièces 243 à 252 et 255.

toujours le grand ustensile, mais n'avaient pas à s'inquiéter du petit puisqu'ils ne logeaient pas. Nos pétitionnaires entendaient ne payer ni l'un ni l'autre ; ils reconnaissaient bien que le privilège de l'exemption de la taille venait d'être suspendu pour trois années et que, par conséquent, ils la devaient maintenant ; mais, alléguaient-ils, ce n'était pas l'exemption de la taille, accordée par un édit de 1702, qui avait amené à leur profit l'exemption du grand ustensile, c'était un règlement bien antérieur, de 1651. On leur répondit que cette dernière exemption ne pouvait être considérée que comme une simple tolérance. Redevenus taillables, ils devaient les impôts qui suivaient la taille, le grand ustensile par conséquent, et ne demeuraient déchargés que du petit, l'étant du logement.

Le même petit dossier nous apprend que le grand ustensile avait été fixé pour la ville de Soissons à 13000 livres, « quoique la taille ne monte qu'à 5000 livres », ajoute l'intendant d'Ormesson (1). Une des pièces versées au débat porte, outre le sceau fleurdelysé de la ville, les signatures du maire Lévesque, de deux échevins tous deux du nom de Qinquet, d'un M. Barberin qui était peut-être le procureur du roi, d'un autre dont je ne puis déchiffrer le nom avec certitude, enfin celle du greffier Gosset.

II. — Habitants, soldats et faux-sauniers. — J'ai déjà signalé dans une précédente communication les mesures ordonnées par Louis XIV pour la défense de notre frontière contre les incursions des ennemis et, notamment, les postes militaires

(1) Vol. 2266, p. 243.

qu'il avait fait échelonner tout le long de nos rivières de l'Aisne et de l'Oise. Déjà nous avons rencontré M. de Sarrobert, l'officier chargé du commandement général de ces postes, et, sous ses ordres, M. du Sart, officier invalide, inspecteur de la garde bourgeoise de Soissons, préposé plus particulièrement au poste « du costé de Flandre », c'est-à-dire de la porte de Crouy. Mais je n'avais pu donner encore, n'ayant rencontré ce renseignement que ces jours derniers, la composition du détachement de vieux soldats qu'on avait emprunté à l'Hôtel des Invalides pour les faire servir dans les postes de l'Aisne. D'après une pièce de comptabilité de l'extraordinaire des guerres insérée au volume 2166 (1), ce détachement comprenait six lieutenants, quatorze sergents, vingt-trois soldats, dont les prêts se montaient à 411 livres par mois. Les appointements mensuels de M. de Sarrobert étaient de 150 livres ; M. du Sart touchait par mois 7 livres 10 sols à titre de « supplément d'une place de fourrage ». Il y avait neuf officiers majors, savoir deux à 65 livres 10 sols chacun et sept à 45 livres 10 sols, tant pour leurs appointements que pour leur place de fourrage. Il paraît que ces sommes n'étaient pas toujours payées bien exactement, car un M. Mézange, un de ces officiers, qui commandait à Attichy, se plaignait, dans une lettre du 29 novembre 1709, de n'avoir rien reçu, lui ni ses hommes, depuis dix mois (2).

Ces gardes n'avaient pas seulement à nous défendre contre les hardies entreprises de certains partis ennemis. Elles devaient surveiller aussi les allées et venues des faux-sauniers et, au moins

(1) P. 313.
(2) Vol. 2143, p. 233.

dans notre région, c'était leur rôle principal, la partie la plus active de leur service. Elles n'y suffisaient même pas. Outre les gardes des gabelles on avait dû leur adjoindre des détachements de troupes réglées fournis d'abord, en janvier 1710, par le régiment des Gardes Françaises, puis, ceux-ci ayant été rappelés à Paris en février, par le régiment des dragons de Bonnelles; enfin, ces dragons ne suffisant pas non plus, on emprunta des cavaliers aux régiments qui se trouvaient à portée des lieux. Dragons et Gardes Françaises s'acquittèrent assez mollement de leur mission. Le 23 janvier 1710, M. Desmaretz, contrôleur général des finances, accusait (1) le détachement posté à Braine d'avoir laissé passer une troupe de quarante faux-sauniers. Le 14 du même mois. vingt-cinq faux-sauniers, détachés d'une bande de plus de soixante, avaient pu venir vendre du sel jusque dans Crouy.

M. d'Espagny, directeur des gabelles à Soissons, les envoya attaquer le lendemain, c'est-à-dire probablement trop tard, par des Gardes Françaises qui, s'ils ne les y trouvaient pas, devaient faire des perquisitions chez les habitants et obliger ceux-ci à jeter le sel qu'ils auraient acheté la veille (2). Le 28 février, M. de Sarrobert annonçait (3) que le corps de garde de Vic-sur-Aisne venait d'être forcé par vingt-sept faux-sauniers, et ce n'était pas, ajoutait-il, la première fois. Enhardis par la faiblesse d'adversaires qui se faisaient parfois leurs complices, aidés souvent par les compagnons eux-mêmes, les faux-sauniers

(1) Vol. 2262, p. 77.
(2) Vol. 2262, p. 79.
(3) *Ibid.* p. 149.

continuent leurs exploits tout le long de l'année et ces exploits ne laissant pas d'être quelquefois sanglants comme nous l'allons voir par une lettre qu'un officier des Gardes-sel adressait de Compiègne, le 16 août (1), à M. d'Espagny : « J'eus avis lundi au matin que vingt-deux faux-sauniers etaient à la carrière de Haute-Fontaine et, comme je ne savais où prendre un assez prompt secours, j'en informai le capitaine qui commande le détachement de cavaliers et de dragons qui sont ici, lequel a marché avec nous et sondit détachement, arrivant à Haute-Fontaine, les faux-sauniers en étant partis, je pris leur piste que nous suivîmes jusque dans la forêt de Villers-Cotterêts, proche le village de Taillefontaine, et, quand ce vint à l'action, ledit détachement nous a lâché pied sans avoir voulu donner aucunement sur les faux-sauniers, ce qui leur a causé l'avantage qu'ils ont eu sur nous. J'ai été blessé en cette occasion au coude du bras droit de deux balles et mon cheval, tué sous moi, est demeuré sur la place. Un cavalier de tué, nommé Marchand, un autre blessé. Par la grande lâcheté dudit détachement qui n'a voulu aucunement nous soutenir, j'ai été obligé d'abandonner sur le lieu le cavalier tué et tout mon équipage, duquel les faux-sauniers ont profité aussi bien que de la dépouille dudit Marchand ».

Il fut raconté au ministre Voysin que cette même troupe de faux-sauniers, de plus en plus audacieuse, s'était avancée jusqu'aux portes de Soissons et qu'elle avait passé au gué de Pommiers. M. d'Ormesson, chargé de prendre des informations à ce sujet, répondit, le 2 septembre (2), que

(1) Vol. 2266, p. 231.
(2) Vol. 2266.

l'incursion ne lui avait pas été confirmée, mais il n'en concluait pas qu'elle n'eût pas eu lieu : « Les règlements que j'ai faits pour la garde, dit-il, portent expressément que les habitants avertiront du passage des faux-sauniers à peine de complicité de leur crime. On y tient la main autant qu'il est possible, mais ces sortes de gens seront toujours favorisés par les paysans. D'ailleurs les faux-sauniers passent la nuit aux gués que causent les basses eaux en plusieurs endroits et marchent en trop grandes bandes pour pouvoir être arrêtés sans troupes réglées ». Nous venons de voir que les troupes réglées elles-mêmes n'avaient pas toujours plus de succès.

Voici encore un fait, révélé par le même volume (1), où il n'est plus question de faux-saunage. mais qui achève de nous renseigner sur l'insécurité de nos campagnes en ces années de misère. Au mois de mai 1710, trois cavaliers du régiment de Condé, courant après des chevaux échappés, se trouvèrent près du moulin de Javage, appartenant aux Chartreux de Bourg-Fontaine, sur la paroisse de Chouy. L'un d'eux, rompant une haie, entra dans le jardin du meunier. Il venait simplement, paraît-il, demander à boire ; mais le meunier, nommé Thomas Rabot, trop au fait des mœurs militaires du temps, crut qu'on venait pour le moins piller sa maison ; d'une lucarne de son grenier il tira un coup de fusil qui blessa mortellement le soldat. Une instruction judiciaire fut ordonnée dont nous possédons les procès-verbaux ; j'y relève le nom de M. Michel Varlet, écuyer, conseiller du roi, prévôt provincial, lieutenant-criminel de robe

(1) P. 142 à 145.

courte au bailliage de Soissons, chargé de l'instruction, et la qualification de « pastre du bétail blanc » donnée à l'un des témoins, probablement le berger de la ferme de Javage. Le cadavre du soldat avait été enterré à Corcy ; on le déterra pour le faire examiner par un maître-chirurgien juré, nommé Simon (Pierre), demeurant à Longpont.

III. — Le curé de Faverolles et ses projets de réforme. — Chouy et Corcy ne sont pas loin de Faverolles. Or le nom de ce dernier village revient plusieurs fois dans nos « Archives de la Guerre », grâce à l'un de ses curés, M. Léry ou Oléry. A Soissons on est mieux placé que je ne le suis à Paris pour découvrir quelque chose sur la personnalité de ce curé dont je ne vois pas d'ailleurs le nom dans l'*Inventaire des Archives départementales de l'Aisne*. Je crois pouvoir attirer sur lui, du moins pour un moment, l'attention de la Société archéologique.

Les malheurs qui affligèrent la France pendant les dernières années de Louis XIV firent naître naturellement, en beaucoup d'esprits, l'idée de chercher des remèdes à une situation aussi lamentable. Je n'ai pas à rappeler la *Dîme Royale*, de Vauban, le *Détail de la France*, de Bois-Guilbert. Il s'en faut de beaucoup que ces écrits célèbres soient les seuls qu'ait alors inspirés le souci du bien public. Comme il arrive toujours aux époques de crise, chacun avait son avis à donner et beaucoup prenaient leur rôle fort au sérieux, j'en ai la preuve, rien qu'aux « Archives de la Guerre », dans maints Mémoires diversement volumineux et plus ou moins intéressants. Le curé de Faverolles était au nombre de ces réformateurs

autorisés surtout, en général, par leurs bonnes intentions.

Au milieu des pièces manuscrites qui composent notre volume 2183, je rencontre une sorte de petite plaquette imprimée, de huit pages, et divisée en deux parties intitulées, la première : « Idée succincte d'un mémoire qui contient plusieurs moyens d'accélérer la paix à l'avantage du Roy et de ses alliés en soulageant d'abord son peuple »; la seconde : Autre moyen de lever et d'entretenir 100,000 hommes au service du Roy sans qu'il lui en coûte rien et sans incommoder son peuple ». Pas de nom d'auteur, ni d'imprimeur, pas de date, mais la lettre qui accompagne la plaquette ne laisse pas de doute sur l'identité de l'écrivain. Cette lettre est adressée à Voysin qui venait précisément de remplacer Chamillart à la Guerre et avait pour mission de réparer les ruines accumulées sous son prédécesseur.

« MONSEIGNEUR,

« Touché des peines et des pertes que ma pauvre paroisse souffrait à l'occasion de la milice des années passées, j'ai cherché comment on pourrait y remédier et, ayant communiqué mes réflexions sur cela à des gens fort éclairés et d'emploi à en devoir bien juger, j'ai eu la satisfaction de les voir tous demeurer d'accord que, si les moyens que je propose pour suppléer à cette faible levée avaient été mis en usage ces campagnes passées, il aurait été humainement impossible aux ennemis d'y résister. Dieu veuille que Votre Grandeur trouve par l'échantillon de l'ouvrage leur sentiment bien fondé, car je me flatterais pour lors que le Sei-

gneur n'a daigné m'y appliquer que pour vous donner lieu de le faire réussir à sa gloire. Au moins est-ce dans cette confiance que je me crois obligé de vous en donner avis, persuadé d'ailleurs que la disette même présente vous en doit faciliter l'exécution ainsi qu'il paraîtra par le sixième dessein que j'ai dressé pour cet effet. Je voudrais de tout mon cœur pouvoir mieux contribuer à rendre votre ministériat heureux et j'ai l'honneur d'être, avec un respect profond, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur,

« O LERY, curé de Faverolles
proche La Ferté-Milon, ce 20 juin 1709 » (1).

Dans la première partie de son mémoire, l'auteur propose les moyens de suppléer à l'insuffisance des troupes réglées par une nouvelle organisation de la milice. Celle-ci serait recrutée surtout à l'aide d'anciens soldats auxquels des avantages particuliers seraient assurés : choix de servir en garnison ou en campagne, libération pendant l'hiver avec paye entière, exemption d'impôts, subvention de 4 francs par mois aux femmes des miliciens en activité, pension à leurs familles en cas de mort, brevets de 18 à 24 livres de rente pour ceux qui auraient servi en garnison, de 30 à 40 livres pour ceux qui auraient fait campagne, etc. L'exemption de la milice ordinaire et la demi-paye pendant l'hiver seraient accordées aux jeunes gens qui voudraient s'encadrer parmi ces vétérans. M. Lery développe ensuite les avantages économiques de son projet qui, à première vue, nous semble, à nous, plutôt coûteux ; il n'y a pas

(1) Vol. 2183, p. 208.

de doute pour lui que les finances du roi ne doivent s'en trouver le mieux du monde. Conformément aux habitudes littéraires du temps, il ne manque pas d'invoquer à l'appui de ses idées l'exemple des Romains et des Egyptiens.

Dans sa deuxième partie, c'est de « la générosité des Castillans » que notre curé dit s'inspirer. Il y propose l'établissement d'une taxe sur ceux qui seraient dispensés de tout service militaire, taxe ainsi répartie : les jeunes hommes jusque 40 ans payeraient 20 sous dans les villes et 15 dans les villages, les hommes plus âgés 10 sous dans les villes et 6 dans les villages, les célibataires 40 sous dans les villes et, dans les villages, 30, les femmes libres et les filles 8 sous dans les villes et, dans les villages, 4. Il estime qu'à ce compte tout le monde se déclarera enchanté, les taxes seront payées avec enthousiasme et cependant, répète-t-il encore une fois, on sera encore très éloigné « de la générosité castillane ».

J'ignore quel accueil fut fait à ce petit écrit ; je ne trouve point parmi les minutes des lettres du ministre celle d'une réponse au curé de Faverolles, ni même d'un simple accusé de réception. On n'aimait guère, à Versailles, les donneurs d'avis. Si je comprends bien la lettre reproduite plus haut, M. Lery annonçait un sixième mémoire ou « dessein », je n'ai pas trouvé celui-ci non plus que les quatre premiers. Vers la fin de cette même année, l'auteur éprouva une grande joie dont son imagination lui exagéra peut-être la cause. Il a appris, écrit-il le 14 décembre (1), que ses Mémoires ont été « goûtés à Madrid », — les Castillans lui

(1) Vol. 2144, p. 268.

devaient bien cela! — et que le roi d'Espagne, Philippe V, vient d'en appliquer les principes en réformant son armée. D'où il prend occasion de vanter de nouveau son système, le mettant sous le patronage, cette fois, de Demosthène.

Le brave curé de Faverolles était-il un novateur sérieux ou un utopiste, négligeable? L'examen de cette question nous mènerait un peu loin et, d'ailleurs, les éléments d'appréciation que me fournissent à ce sujet les Archives de la Guerre se réduisent à trop peu de chose pour permettre un jugement dûment motivé. Je crois seulement pouvoir dire, après comparaison avec les projets analogues qui me sont tombés sous les yeux, que ceux de notre compatriote n'étaient pas des plus déraisonnables ni des moins pratiques. Sans les avoir probablement connus, la postérité devait retrouver et appliquer quelques-unes de leurs données.

Aux lectures qu'il a déjà faites sur des corporations de métiers, M. Collet ajoute aujourd'hui une communication sur le commerce de la boulangerie dans notre ville aux XVIIe et XVIIIe siècles.

LA COMMUNAUTÉ
DES
ANCIENS BOULANGERS DE SOISSONS

Par M. Collet.

Messieurs,

Les statuts de notre Société nous font un devoir, entre autres, de signaler les corporations de métiers.

Déjà, pour ma part, j'en ai fait connaître plusieurs, et me voici en mesure de vous lire une Note, à défaut de renseignements pour un historique complet, sur « La Communauté des anciens boulangers de la ville de Soissons ».

Je sais bien à quelle époque cette corporation disparut : ce fut, comme les autres, en 1791, et cependant je ne saurais dire au juste à quelle date elle remonte ; je ne puis qu'indiquer approximativement, non pas le XVe siècle, comme vient de le faire M. Chambois, pour les boulangers du Mans (*V. Bulletin de la Societe de la Sarthe, 1903)*, mais le XVIIe ou le XVIIIe siècle, et je la trouve en pleine activité en 1739, en même temps que celle des marchands de blé, celles des bouchers, des

bonnetiers, des cabaretiers, des chapeliers, des cordiers et de plus de trente autres.

De même que ses pareilles, elle était régie par des statuts et des règlements, mais je n'en connais aucun exemplaire. Elle avait une confrérie dont le boulanger Ydron était le maître, et elle avait aussi des armoiries, — des armoiries dans lesquelles ne figuraient pas une pelle à four d'or ou d'argent; comme à Vervins, comme à Fère-en-Tardenois et comme à La Ferté-Milon, mais qui portaient, d'après M. Edouard de Barthélemy « d'azur à l'image de carnation de S. Honoré et de S. Landart, habillés pontificalement d'or, » et elle avait cela de commun avec les tourtonniers de notre ville.

En 1739, elle se composait des maîtres suivants . Simon et Charles Levasseur, Jean et Antoine Delahaye, Nicolas Leclerc et un autre Leclère, Norbert Devillers et un autre Devillers, Tassin père et Tassin le jeune, Charles Menot, André Servais, Claude Defrance, Sébastien Bouché, Florent Labouret, Jean Toussaint, Jean Thibault, Claude Leroux, Antoine Crécy, Blondelet, Nivart, Génard, Béguin, etc.

Si cette corporation avait des avantages résultant de son institution même, elle avait naturellement des charges.

Par exemple, en 1740, elle eut à supporter une part dans le prix et les réparations « d'une maison acquise pour tenir à Soissons la juridiction consulaire et le bureau des marchands, » maison qui est actuellement le Tribunal de Commerce.

A une autre époque (c'était le 4 août 1747, et par un contrat passé devant Maître Moutonnet, notaire à Soissons), la corporation fut obligée d'emprun-

ter d'un sieur Quentin Delacroix, bourgeois, demeurant à Vauxbuin, une somme de 500 livres pour pouvoir faire face au paiement de taxes qu'elle devait légalement.

Et le 23 avril 1748, suivant un autre contrat reçu par le même notaire, il lui fallut encore recourir à un emprunt auprès du sieur Delacroix. Il ne s'agissait, cette fois, que de cent livres, mais, précisément, le peu d'importance de cette somme révélait un état pécuniaire assez gêné ; toutefois, étant donnée l'utilité incontestable du métier de boulanger, on doit croire que la Communauté sut se tirer d'embarras. Le sieur Charles Levasseur était alors le doyen de la boulangerie, et la représentait avec les sieurs Norbert Devillers et Claude Gélas, qui étaient égards, et avec d'autres encore, dont le sieur Martin Tingry, descendant probable de la famille de ce nom qui remonte ici à 1320.

De nos jours, à Soissons, dirai-je pour terminer cette Note, on a remplacé les Corporations ou Communautés par des Syndicats ou Chambres syndicales. Ainsi, pour ne parler en ce moment que des boulangers, ils ont, depuis le vote de la loi du 21 mars 1884, à laquelle le gouvernement est en train d'apporter des modifications, ils ont une Chambre syndicale bien organisée ; elle s'étend même à tout l'arrondissement de Soissons ; elle a un président, un vice-président, un trésorier, un secrétaire, des administrateurs. Et sa situation financière est toujours bonne, car elle reçoit, aussi exactement que possible, les cotisations qu'on lui doit et n'a guère d'autres frais à supporter que ceux d'un banquet annuel auquel elle convie tous ses membres.

M. Amédée Piette, qui mourut vice-président de notre Société, a publié, en 1855, sur Enguerrand de Bournonville, une intéressante Notice. De son côté, dans un article dont il donne lecture, M. l'abbé Delaplace nous entretient de ce glorieux personnage, qui fut gouverneur de Soissons en 1414 et que l'histoire appelle la « Fleur des chevaliers ».

NOTE

SUR ENGUERRAND DE BOURNONVILLE

LA « FLEUR DES CHEVALIERS ».

Par M. l'abbé Delaplace.

Messieurs,

Notre vénéré collègue M. l'abbé Palant, curé de Cilly, vient de publier un travail sur les localités détruites dans les environs de Marle (1).

Il passe en revue Marle et les bourgades voisines. Il signale les domaines et les agglomérations dont les traces ont disparu, comme habitations en tout ou en partie et qui n'existent plus que de nom pour la plupart.

Arrivé à Thiernu, petit village proche de Marle, il cite les ruines et les souvenirs de Bournonville, du vieux cimetière et de la Motte de Thiernuel.

Bournonville doit attirer notre attention. C'était le domaine d'Enguerrand de Bournonville, l'un des hommes les plus distingués du parti Bourguignon, *la fleur des chevaliers*, dont le nom appartient à

(1) *Journal de l'Aisne*, janvier 1904.

l'Histoire de Soissons, puisqu'il commandait en cette ville lorsque Charles VI la prit en 1414.

Voici comment notre regretté confrère, M. Piette, dépeignait Bournonville :

Vers le milieu du XVe siècle existait, sur les bords du Vilpion, entre la ville de Marle et le village de Thiernu, dans le grand pan de terrain appelé la Bassière, un domaine important connu sous le nom de fief de *Bournonville*. Ce domaine avait de nombreuses dépendances, des droits et des privilèges féodaux et un beau manoir seigneurial relevant du château de Marle.

Devisme, cité par M. le chanoine Palant, nous apprend quelle relation il y eut entre Bournonville et Soissons.

*
* *

Le nom de Bournonville se rattache à l'un des plus sanglants épisodes de nos guerres civiles, à la mort tragique de l'un de ses plus illustres guerriers, Enguerrand de Bournonville, l'un des hommes les plus distingués du parti Bourguignon et l'un des chevaliers les plus accomplis de son temps. Il commandait dans Soissons quand Charles VI prit cette ville en 1414, et la mort de Bournonville fut jugée nécessaire pour faire rentrer les rebelles dans le devoir. Son corps reçut la sépulture à Marle où il possédait une partie du territoire sous le titre de fief de Bournonville.

La mort d'Enguerrand de Bournonville fut accompagnée de circonstances terribles. Sa tête fut placée, au bout d'une lance, en plein marché tandis que son corps, accroché par les aiselles, était, aux fourches patibulaires, exposé à Soissons, dans la plaine de Saint-Crépin-en-Chaye.

Le sire de Bournonville, que les chroniqueurs du temps appellent la « Fleur des chevaliers », était issu de la célèbre famille de ce nom, originaire du Boulonnais.

M. Pécheur, dans le quatrième volume de ses *Annales* fait, d'après les historiens, le récit des atrocités qui se commirent à Soissons, à la rentrée des troupes royales, composées en grande partie d'étrangers. A la page 473, il écrit : « Le roi, maître de la ville, fit sentir aux habitants et à ceux de la garnison bourguignonne qui étaient demeurés prisonniers, les effets de son courroux. Ils tombèrent d'abord sur le gouverneur, Enguerrand de Bournonville. Le bâtard de Bourbon qui était prudent, vaillant et renommé en armes autant que nul autre de la partie du roi, ayant été navré en parlementant avec lui d'une flèche au visage, si angoiseusement, qu'il en était mort. »

Le corps du sire de Bournonville fut inhumé dans l'église de Marle, en la chapelle dite de *Bournonville*. Une pierre tombale portant en relief sa statue fut placée au-dessus de sa sépulture.

Laissons M. Palant nous raconter l'état de la sépulture et de son monument.

Il prit part en personne à une enquête intéressante qui se fit à ce sujet en 1867.

*
* *

« L'église de Marle, dans une ancienne chapelle
« latérale qui s'ouvre dans le transept du midi, pos-
« sédait une pierre tombale portant en relief sa sta-
« tue ; elle a été restaurée dans ces derniers temps,
« grâce à M. Leredde et à M. Pelletier. Malheureu-
« sement, elle a quitté la tombe qu'elle abritait sous

« la première fenêtre sud de cette chapelle. Elle a « été remplacée par un petit autel dit de Sainte- « Anne.

« Il a été donné à celui qui écrit ces lignes, de « faire une enquête en 1867 sur l'état de cette sépul- « ture. La sépulture existait intacte et, comme nous « l'avons dit, sur le côté du midi de la chapelle dite « de Bournonville » (maintenant du S.-Cœur ou « du Sépulcre), sous la fenêtre d'entrée à droite. Un « écusson en pierre de craie existait encore sous la « fenêtre sus-dite, représentant ses armoiries effacées « entièrement. A deux mètres cinquante de profon- « deur dans le sol, on trouva le corps entier, la tête « à sa place naturelle, quoique détachée. Une cou- « ronne de cheveux, derrière le crâne, subsistait « encore, ainsi qu'une mèche de cheveux sur le « front.

« Dans cette mèche de cheveux on trouva une « petite médaille avec un cordon et une épingle « d'argent retenant la médaille, laquelle a été « envoyée au musée de Laon. Il n'y avait pas de « cercueil de pierre, le corps était enveloppé de « chaux. On a trouvé de plus une burette en terre « cuite avec des charbons dedans, et deux fioles en « verre qui s'écaillaient. C'était un témoignage des « anciennes sépultures qu'accompagnaient l'encens « et l'eau bénite portés près du corps et qu'on jetait « ensuite dans la fosse. On ne trouva dans la tombe « ni collier, ni joyaux, ni armure ; elle fut refermée « sur les ossements remis en place ».

M. Piette (Amédée) a publié une petite Notice sur Enguerrand de Bournonville, imprimé à Vervins en 1855, intitulée : *Enguerrand de Bournonville.*

M. le président annonce que M. Corroyer, qui fut architecte diocésain à Soissons et membre de notre Société, est décédé récemment à Paris, où il avait conquis une juste notoriété.

La Société s'associe aux regrets exprimés par M. le Président.

M. l'abbé Jacquelet, curé de Vauxbuin, proposé à la dernière séance, est élu membre titulaire.

Le Président, LECER.

Le Secrétaire, E. COLLET.

Troisième séance

—

Lundi 7 Mars 1904

—

Présidence de M. LECER, président.

—

Le procès-verbal est lu et adopté. Les ouvrages reçus dans le mois qui précède sont les suivants :

Société de secours des Amis des sciences, 46e année, 1903.

Bulletin de la Société d'ethnographie, décembre 1894.

Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie, 1903, 4e fascicule.

Mémoires de la Société savoisienne, tome XVII, année 1903.

Société havraise d'études diverses, 1901, 4e trimestre; 1902, quatre trimestres; notice sur la Société; bio-bibliographie des écrivains de l'arrondissement du Havre, trois livraisons; bibliographie méthodique, 5e fascicule.

Bulletin de la Société archéologique de la Charente.

Bulletin historique et philologique, année 1903, nos 1 et 2.

Bulletin de la Société nivernaise, XXe volume, 2e fascicule.

Revue des Etudes grecques, novembre-décembre 1903.

Société royale malacologique de Belgique, 1902.

Bulletin de l'Académie d'Hippone, 1899-1900, et comptes rendus 1901 et 1902.

Les anciennes papeteries de l'Aisne, par M. MATTON.

Bulletin de la Société philomatique de Paris, 1902-1903.

Mémoires de la Société académique de l'Oise, 1903, 3e partie.

Mémoires des Antiquaires de la Picardie : Monographie de la cathédrale d'Amiens, tome II, *mobilier et accessoires*, par M. Georges DURAND, archiviste du département de la Somme, président de ladite Société.

Il est toujours délicat de parler avantageusement d'un ouvrage nouvellement reçu pour notre bibliothèque et de garder le silence sur les autres écrits arrivés ici en même temps. Tous ont leur mérite réel, leur intérêt particulier ; c'est évident ; mais ne peut-il y avoir exception à la règle et, aujourd'hui, n'y aurait-il pas ingratitude choquante, indifférence blâmable à laisser classer, sans mot dire, la splendide *Monographie de la cathédrale d'Amiens* que la savante *Société des Antiquaires de la Picardie* a eu la bonne pensée de nous adresser ?

Déjà, en 1901, nous avons reçu le premier volume du merveilleux livre de M. Durand, et si nous n'avons alors cité que son titre, c'est que nous espérions bien que ce premier volume, si considérable qu'il soit, serait suivi d'un second, et que nous aurions ainsi l'occasion de consigner une bonne fois, au procès-verbal de nos séances, non

seulement notre impression sur l'œuvre en question, mais nos meilleures félicitations.

Eh bien, puisque le moment est venu, disons franchement que l'ouvrage de M. Durand est tout-à-fait admirable.

La cathédrale d'Amiens est un de ces chefs-d'œuvre si séduisants que les architectes et les peintres, les dessinateurs et les photographes ne cessent d'en tirer parti. De nombreux écrivains, eux aussi, en ont dit tout le bien qu'ils en pensaient ; mais il lui manquait un véritable historien, et M. Durand aura été celui-là, car, en effet, archéologue des plus sûrs et des plus distingués, érudit impeccable, il en a décrit toutes les beautés, toute la splendeur dans un style des mieux appropriés aussi bien à l'édifice même qu'au mobilier et aux accessoires. *L'Académie des Inscriptions et Belles-lettres* lui a décerné ce que l'on appelle le « Prix Fould ». Le livre est illustré d'innombrables et magnifiques phototypies qui accompagnent dignement le texte. *La Revue d'érudition de la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (1903, p. 146), lui a consacré un article justement honorable. Quant à nous, si nous ne pouvons que complimenter M. Durand, nous le faisons chaleureusement et sans réserve aucune, et nous remercions la *Société des Antiquaires de Picardie* de ses précieux envois.

M. le Président dépose sur le Bureau un exemplaire d'un volume récemment publié par notre collègue M. Brucelle, en collaboration avec M. l'abbé Lefebvre et relatif à l'*Histoire du village de Chalandry*.

M. Brucelle demande à la Société de vouloir bien faire l'acquisition de son livre.

M. le Président soumet cette proposition aux membres présents, qui décident d'acheter le volume.

M. Fernand Blanchard présente un vieil ivoire découvert, naguère, dans le cimetière de Couvrelles et qui appartient à M. Chaplet, instituteur.

NOTES SUR UN IVOIRE SCULPTÉ

DU XVIIe SIÈCLE

Par M. Fernand Blanchard.

Messieurs,

Le Christ d'ivoire que nous vous présentons ici, a été découvert, il y a quelque temps déjà, dans le cimetière de Couvrelles, près Braine. En creusant une tombe, le fossoyeur rencontra une sépulture datant assurément de plus d'un siècle ; sa pioche remit au jour quelques ossements et, au milieu d'eux, ce crucifix, dont les pieds furent alors brisés par le choc de l'outil.

Après avoir servi pendant quelques mois de jouet aux enfants, le vieil ivoire fut oublié en un recoin poussiéreux jusqu'au jour où M. Chaplet, instituteur à Couvrelles, le découvrit, en devina la valeur et en devint propriétaire.

Au mois de février dernier, l'ivoire fut confié à

un véritable artiste qui sut faire disparaître toutes traces d'accident.

Comme vous pouvez en juger, Messieurs, ce crucifix est d'une réelle beauté. Les traits du visage sont expressifs et fins; le corps, fortement cambré en avant est d'une académie parfaite. D'après l'allure générale, l'état de l'ivoire, le faire des draperies, l'absence de couronne, on peut l'attribuer, selon nous, au XVIIe siècle.

Plus que Paris même, la ville de Dieppe possédait, à cette époque, de nombreux artistes dont les travaux contribuèrent beaucoup à répandre le goût des ivoires sculptés. Près de nous, dans l'Oise, les villages de Crévecœur et de Méru furent aussi des centres renommés d'ivoiriers.

En quelle ville et par quel artiste ce crucifix fut-il sculpté?

Il est, croyons-nous, impossible de l'établir.

De tous les sculpteurs d'ivoire, Michel-André Anguier, qui vécut de 1614 à 1686, paraît être le seul qui ait eu, par la famille de sa femme, Marguerite Dulion, quelques relations avec notre région soissonnaise (*Archives Hospitalières*).

Quant au possesseur du crucifix jadis, il est également difficile de le découvrir. Mais ici, du moins, les recherches ne peuvent s'égarer et se concentrent dans un cercle restreint, c'est-à-dire à Couvrelles même.

Parmi les personnes susceptibles d'avoir possédé cet ivoire, il faut écarter les membres du clergé qui, à Couvrelles, paraissent tous avoir été enterrés dans l'église. Si le propriétaire du crucifix était laïque, ce n'était assurément pas un manant. Il devait avoir une certaine fortune, puisque ses héritiers ne craignaient pas de perdre à

jamais un objet précieux en l'ensevelissant avec leur parent. Il suffit donc de rechercher sur les registres de l'état civil de Couvrelles les notables personnages décédés dans le village au XVIIe et au XVIIIe siècles. Au XVIIe siècle, nous trouvons, en 1668, le décès de Henri de Vallon, seigneur de Couvrelles ; puis, en 1694, le décès de son fils, Henri François, lieutenant pour le Roi au gouvernement de Bouchain.

Si l'on passe au XVIIIe siècle, on rencontre, en 1740, le décès d'une châtelaine de Couvrelles, Marie-Jeanne Le Féron, femme d'Augustin-Henri-Bonaventure Charpentier, d'Audron, et enfin le décès de Charpentier, d'Audron, lui-même, à l'âge de 85 ans, le 13 avril 1744, qualifié dans l'acte « d'ancien directeur de l'Hôtel des Invalides ».

Selon toute apparence, le crucifix appartint à l'un de ces quatre personnages ; soit aux de Vallon, soit aux Charpentier, d'Audron. Seuls, dans ce petit village, leur position de fortune leur permettait de posséder un objet de cette valeur.

En raison de l'intérêt artistique qu'elle présente, nous avons jugé bon de vous faire part de cette découverte. Et, en terminant, nous félicitons M. l'instituteur Chaplet d'avoir sauvé d'une destruction certaine cette œuvre délicate, où s'affirme le talent consommé des ivoiriers du XVIIe siècle.

M. l'abbé Jacquelet, curé de Vauxbuin, nouvellement élu membre de la Société, débute en cette qualité, à la présente séance, et fait la communication suivante sur le nom de sa paroisse :

LE NOM DE VAUXBUIN

Par M. l'abbé JACQUELET.

Vallis benigna (1), tels sont les mots que M. de la Prairie inscrit parmi les étymologies de Vauxbuin : c'est une *Vallée bienfaisante*. L'abbé Daux, dans son ouvrage sur les *Petits hommes* (2), écrit : *Vallis bona :* Bonne vallée. Ces deux auteurs ont été ravis de la beauté et des avantages d'un site qu'ils connaissaient parfaitement ; le premier habitait Soissons, et le second fut curé de Vauxbuin pendant vingt-cinq ans.

Deux observateurs que je ne nommerai pas, car ils vivent encore, ont proposé deux autres explications du nom de Vauxbuin. L'un opine pour *Val des Buées*, à cause des brouillards qu'il y a remarqués ; il y est venu principalement en hiver. Parmi les lieuxdits du terroir, on trouve le *Ravin des Brouillards ;* ce serait un argument en faveur de son assertion.

Le deuxième opinant, très âgé (il a 74 ans en 1904), raconte que dans sa jeunesse, alors qu'il habitait Soissons, on faisait dériver le nom de Vauxbuin de *Vallis bovina*, qu'on pourrait traduire

(1) *Bulletin de la Société archéologique de Soissons,* année 1861, tome XV, p. 181.
(2) Tome II, p. 202.

Val bovin, si ce dernier adjectif n'était employé qu'au féminin dans les expressions consacrées : espèce bovine, race bovine. Bien qu'en se dirigeant de Chevreux à Vauxbuin on puisse remarquer, aux beaux jours, un grand nombre de bêtes à cornes dans les pâturages, il est à croire qu'au commencement du XIXe siècle et auparavant, le nombre de ces animaux était plus considérable.

Outre l'existence des « usages communaux », prairies réservées au pâturage, où les habitants envoyaient leurs bestiaux sous la conduite d'un pâtre rétribué par eux, nous savons par des documents authentiques que le chemin qui sépare les propriétés de M. le comte Ledochowski et des héritiers de Vélard, n'a acquis la largeur actuelle que pour laisser libre passage au troupeau communal. Une grande partie des animaux se rendaient auparavant aux usages par la ruelle Gavet. La propriété de cette ruelle fut cédée par la commune au général Chadelas, qui détenait alors la propriété de M. le comte Ledochowski, en échange du presbytère, qu'il avait acheté au département de l'Aisne (1). L'une des conditions de l'échange fut l'élargissement partiel du chemin qui va de la place du village à la route de Paris, vers Soissons. On évitait ainsi les accidents qui auraient pu se produire par suite de l'encombrement dû aux animaux qui ne pourraient plus passer par la ruelle Gavet (2).

Les différentes opinions que je viens d'exposer ont l'avantage de nous faire connaître certaines

(1) Echange du 14 Messidor an XII (4 juillet 1804). *Archives de l'église de Vauxbuin.*

(2) Information *de commodo et incommodo,* 26 Brumaire an XII (18 novembre 1803). Mêmes archives que ci-dessus.

particularités du village de Vauxbuin. Elles reposent sur des similitudes de mots qui leur donnent quelque vraisemblance, et dérivent principalement de l'imagination. Mais l'appellation primitive d'un lieu est un fait historique et doit se prouver par des témoignages. Recourons donc aux documents qui peuvent nous renseigner sur ce point.

En 1134, Enguerrand Matifart, dit « de Vauxbuin », (*Ingelrannus Matifart*, *dictus* de VALLEBODINI), chevalier, signe dans une charte de Joslein de Vierzy, évêque de Soissons, adressée à Pierre, abbé de Sauve-Majeure, constatant la restitution faite par Renaud III « le Lépreux », comte de Soissons, de l'autel de Terny au prieuré de Saint-Paul-aux-Bois (1).

« *Johannes Rufus de Walbuin*, *Droardus de Valbuin*, *Rodulfus de Valbuin*, *filius Menardi*, sont témoins dans une charte de Joslein de 1135 (2), confirmant une donation faite par Viard de Valbuin à l'église de Prémontré du quart de la villa de Bieuxy.

En 1135 encore, Guiardus de Walleboin signe à la fin de la Notice où Théoul, abbé de Saint-Crépin le Grand de Soissons, rapporte comment s'est arrangée son affaire avec Wilard. Alold, beau-père de Wilard, lui avait donné, par la main de sa fille, des biens qui avaient autrefois appartenu à l'abbaye de Saint-Crépin (3).

En 1141, Diet de Valbduin est témoin dans une charte de Joslein qui confirme l'échange fait par

(1) *Actes de la province de Reims*, tome II, p. 217.
(2) Cartulaire de l'abbaye de Valpriez. *Archiv. dép.*, H. 753, f° 5.
(3) *Arch. dép.* ; copie. H. 455. (Cartulaire de S. Crépin, XVIIIe siècle, p. 316).

l'abbaye de Prémontré d'une maison contre une partie de vigne (1). Il est à remarquer que le *d* de *Vallis Bodini* est conservé dans Valbduin.

En 1146, *Joannes de Valboin cum filio suo Rogerio* (Jean de Valboin avec son fils Roger), donne des terres et des bois à l'abbaye de Longpont (2). M. Matton, dans son *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne* (1871), cite différentes orthographes du nom de Vauxbuin, avec les références :

« Valbuin, 1199 (*Arch. de l'Emp.* (3) L. 1003) ; Vaubuyn, Vaubuym, 1215 (Cart. de l'abb. de S.-J. des Vignes, *Bibl. imp.*) ; Vaubeuain, 1218, coll. de D. Grenier, 24e paq., n° 31. *Bibl. imp.*) ; Vaubuin, 1218, *Arch. de l'Emp.* L. 1003) ; Valbuyn, 1346 (Cart. du chap. de la Cath. de Soissons, f° 235) ; Vaubin, 1408 (Comptes de l'Hôtel-Dieu de Soissons, 327) ; Vaulbuin, 1534 (Tit. de l'abb. de S.-J. des Vignes) ; Vaulxbuyn, 1551 (Tit. de l'Hôtel-Dieu de Soissons, 244) ; Vaulxbuin, 1620 (Tit. de l'abb. de S.-J. des Vignes) ; Vaubeuin, 1659 (Tit. de l'Hôtel-Dieu de Soissons, 244) ; paroisse de Saint-Martin de Vauxbuin, 1770 (Maîtrise des Eaux et Forêts de Soissons) ».

L'Annuaire du département de l'Aisne, en 1868, cite entre 1141 et 1178, *Diedus* de *Vallebuino* ; 1255, *altaria Vallis Buini et Montis Gumberti* (appartenant à Saint-Léger) ; *duas partes panum ecclesiæ Valbuini in Nativitate Domini reddendarum*..

Une bulle d'Alexandre IV (1255) confirme l'autel de Vauxbuin *(Wallis Buini)* à Saint-Léger.

(1) *Original, Archives dép. de l'Aisne.* H. 825. Liasse.
(2) *Chronic. Longip.*, p. 24.
(3) *Archives Nationales*, comme plus loin *Bibliothèque Nationale*, au lieu d'*Impériale ;* M. MATTON écrivit ces lignes avant 1871.

Dans la charte de 1346 citée par M. Matton, outre Valbuyn (en nos villes de Chaudun et de Valbuyn), on lit Vaulbuyn et Vaubuyn, ce qui fait trois orthographes différentes dans la même pièce.

En 1633, Melchior Regnault écrit : *Seigneurie de Vaulbuin*, avec une *l*. Depuis la fin du XVIIe siècle, l'orthographe ordinaire a été presque toujours Vaubuin sans *x*. On écrivait encore ainsi au commencement du XIXe siècle.

En résumé, si nous suivons les formes de *Vallis Bodini* jusqu'à Vauxbuin à travers les siècles, nous trouvons que le *V* n'a jamais varié, sauf quelques changements en *W*. L'*a* est toujours resté. Les *l* ont été changés en *u* comme dans bien des cas semblables, par exemple : *Vallis clara* devenu Vauclair. L'*x* a fait son apparition vers le milieu du XVIe siècle. Il fut toujours assez rare jusqu'au XVIIIe siècle, et son absence est plus fréquente que sa présence jusqu'au XIXe. A partir du deuxième quart du siècle dernier, il est employé par tous et toujours. Le *b* n'a jamais varié. L'*o* a été changé en *u*, en *eu*, et parfois a disparu complètement. Le *d* est tombé comme dans les illustres exemples de *Lugdunum* devenu Lyon, et de *Laudunum* devenu Laon. L'*i* est resté, sauf quelques remplacements éphémères par son équivalent *y*. L'*n* demeure dans tous les cas, sauf un seul changement en *m*. Quant à l'*i* final, c'est une simple terminaison, comme *is* dans *Vallis*.

Je conclus par les remarques suivantes :

1° Les hypothèses de *Vallis benigna*, *Vallis bona*, *Val des buées*, *Val bovin* sont récentes, toutes du XIXe siècle, et n'ont pour défenseurs que les auteurs qui les ont émises ;

2° Aux documents que j'ai cités et aux réflexions dont je les ai fait suivre, je joindrai le faisceau des témoins favorables à la tradition de *Vallis Bodini.*

Au XIXe siècle, je puis nommer : MM. le chanoine Ledouble, dans son *Etat religieux du Diocèse de Soissons* ; de la Prairie, dans le *Bulletin de la Société* (1); abbé Pécheur, dans ses *Annales du Diocèse* (2) ; Watelet (3), qui a nommé un coquillage trouvé à Vauxbuin, *modiola Valbodenensis* ; Melleville, qui écrit *Vallis Bodoni* au lieu de *Vallis Bodini.*

Au XVIIIe siècle, Houillier peut être regardé comme le représentant officiel de la tradition des siècles antérieurs.

J'ai fait remarquer qu'une charte de 1141 conserve encore le *d* dans *Valbduin*, et que *Vallis Bodini* est un nom de lieu cité dans une charte de Joslein de Vierzy. Après ces témoignages, il y a très grande probabilité, sinon certitude, que le nom de Vauxbuin a pour ancêtre *Vallis Bodini.*

L'origine du domaine de Mailly est en ce moment étudié par M. l'abbé Delaplace et par M. Gaston Clavelier, régisseur du domaine. Il résultera des recherches de ces Messieurs, un article dont M. Delaplace commence la lecture.

La séance est levée.

Le Président, LECER,

Le Secrétaire, E. COLLET.

(1) *Bulletin de la Société*, année 1861, p. 181.
(2) Tome II, p. 369.
(3) *Annuaire de l'Aisne*, 1868, p. 147.

Quatrième séance

—

Lundi 11 Avril 1904

—

Présidence de M. LECER, président.

—

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. le Président dépose ensuite sur le bureau les ouvrages reçus depuis la précédente séance et qui sont :

Bulletin de la Société de géographie de l'Aisne, n° 1 de 1904.
Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne, 1903, CVII^e volume.
Bulletin de la Société archéologique du Limousin, tomes CIII et CIV.
Bulletin de la Société historique de Langres, tome V.
Bulletin de l'Association philotechnique, février 1904.
Bulletin de la Société littéraire de la Brie, tome IV, fascicule 1.
Bulletin de la Société académique de Brest, 1902-1903.
Bulletin de la Société académique de Boulogne-sur-Mer, 1891-1899.
Mémoires de la même Société, 1903, tomes XVIIIe, XVIIIIe, XXIIe.
Mémoires de la Société dunkerquoise, 1903.
Romania, janvier 1904.

Le Patois boulonnais, par le chanoine HAIGNERÉ.

Revue historique du Maine, 1903, second semestre.

Académie de Belgique, bulletin de la classe des sciences 1903, nos 11 et 12.

Académie de Belgique, bulletin de la classe des lettres 1903, nos 11 et 12.

Annuaire des sciences et des beaux-arts de Belgique, 1904.

Un ouvrage en trois volumes sur *Herman Wedel Jarlsberg*, imprimé en Norvège, en 1901 et 1902.

Un autre ouvrage en un volume, imprimé à Christiania en 1901.

Un troisième ouvrage en un volume imprimé aussi à Christiania.

Bulletins de la Société d'anthropologie, ve série, tome IVe, fascicule 5.

Bulletin de la Société des sciences de Pau, 2e série, tome XXXIe.

M. l'abbé Jacquelet fait la communication suivante :

ANTIQUITÉS
géologiques et historiques de Vauxbuin

Si l'on se reporte au commencement de l'ère géologique tertiaire, on s'imaginera assez facilement les manifestations du mouvement et de la vie dans la région de Soissons.

La mer *suessonienne* arrivant du Nord après l'ère secondaire, recouvre la partie septentrionale

du bassin de la Seine. Peu à peu, le continent regagne sur la mer, et le Soissonnais s'accidente de promontoires, de petites baies, de lagunes ; en un mot, c'est encore la mer, mais la mer près du littoral. D'abord se dépose cette argile plastique, recouverte ensuite de lignites pyriteuses ou cendres noires, si communes dans le Laonnois et le Soissonnais. Au XIXe siècle, deux cendrières étaient exploitées à Vauxbuin pour les besoins de l'agriculture. On trouva dans les lignites de Vauxbuin un noyau d'*Amygdalus Prisca*, analogue à l'*Amygdalus Persica* de Linné, ou pêcher, un peu plus petit que le plus petit des noyaux de pêche des variétés connues, et complètement transformé en lignite compacte. Les restes végétaux étant régulièrement déformés et décomposés dans les lignites, cet échantillon n'a dû sa conservation qu'à sa densité et à sa dureté (1).

Au-dessus des lignites se déposent des sables argileux contenant différents fossiles. Des animaux tels que le lophiodon, vivant sur les bords des cours d'eaux, nageant et plongeant admirablement, y laissent leurs cadavres. Au commencement du XIXe siècle, on trouva à Vauxbuin une dent de cet animal, voisin de la famille des tapirs, et pouvant avoir la taille du cheval. « Je dois la connaissance de cette dent, dit le célèbre fondateur de la Paléontologie, baron Cuvier, à mon confrère de l'Institut, M. Pougens, qui a bien voulu me la prêter pour la faire dessiner. On l'a trouvée en 1807, dans une sablonnière entre Soissons et la vallée de Vauxbuin, à la profondeur de quelques

(1) Watelet. *Description des plantes fossiles du bassin de Paris*, 1865.

pieds. Il y avait, dit-on, le corps entier de l'animal, long et gros à peu près comme un taureau ; mais les ouvriers n'en conservèrent rien. C'est un malheur bien fréquent » (1). La présence du lophiodon à Vauxbuin suppose qu'à cette époque, la région jouissait de la température approximative de 25° à 30°.

Cuvier n'est pas le premier naturaliste qui se soit occupé de Vauxbuin. « En 1741, dit Virgile Calland, le célèbre de Jussieu, passant par Soissons, s'arrêta au lieudit la *Montagne de Paris*, près Vauxbuin, où il fut frappé de trouver du corail et des dents de requin dans une sablière voisine. Il considéra, dit un auteur du temps, cet assemblage de corail et de glossopètres avec les transports d'un grand naturaliste, et dit que c'était une des choses qui l'avaient le plus étonné ! » La visite de Jussieu mit la sablonnière à la mode, pour la recherche des dents de requin. Cuvier lui-même la visita. Ce gisement, recouvert par des éboulis, a perdu presque tout son intérêt (2).

Après le régime de littoral que j'ai rappelé plus haut, la mer s'avance de nouveau plus au sud, et dépose ces sables nummulites si communs dans le Soissonnais. Les fossiles y forment à la partie supérieure deux horizons distincts : celui de Cuise-la-Motte ou de Mercin au-dessus, et dix mètres au-dessous, celui d'Aizy, (célèbre par la grande Rostellaire, *Rostellaria Geoffroyi*) ou de Vic-sur-Aisne. C'est à ce dernier que se rapporte l'horizon de Vauxbuin, ainsi que ceux de Sermoise et de Cœuvres.

(1) *Argus soissonnais*. 21 avril 1863. Virgile Calland. Ch. Perin, t. xxi, p. 235.

(2) Compte-rendu de V. Calland. *Bulletin de la Société*, xix, 207.

En suivant l'ordre des embranchements zoologiques, et en tenant compte des fossiles trouvés, nous aurions pu remarquer dans les parages de Vauxbuin, si nous avions vécu à cette époque :

Parmi les protozoaires, les nummulites, surtout les *nummulites planulata*, foraminifères géants, si curieux par leur forme de lentilles ou de pièces de monnaie, *de liards*, dit-on vulgairement.

Parmi les célentérés, les madrépores coralligènes de l'espèce *Eupsammia trochiformis*. Edw. et H.

Parmi les mollusques lamellibranches : *modiola Valbodenensis*, Watelet, de la famille des moules ; la coquille inéquilatérale, anguleuse et striée de *Crassatella propinqua*, Nob. commune à Vauxbuin et à Sermoise ; la coquille mince du *Pectunculus tenuis*, Desh. (Dans les argiles à lignites de Vauxbuin on a trouvé *Pectunculus terebraturalis*, d'Archiac) ; *Cytherea suessionensis*, Nob. se distingue facilement par les stries très régulières, fines et serrées de son test ; les siphons très allongés et séparés de *Tellina decorata*, son pied triangulaire, sa coquille bâillante, couverte de stries fines et serrées ; *Corbula gallica*, Lamk, dont la coquille bâille aux deux extrémités.

Parmi les mollusques scaphopodes : le tube calcaire du *dentalium albreviatum*, Desh ; *fissura*, Lamk. Parmi les mollusques gastéropodes : le curieux *solarium bistriatum*, avec sa coquille en forme de cadran solaire, d'où le nom de *solarium ;* la coquille spiralée ventrue de la *Littorina elegans*, Wat. ; le *Melamopsis Dufresnii* d'eau douce, à épiderme foncé ; le carnassier *natica Lybrida*, qui de sa trompe perfore la coquille des Lamellibranches, et en suce l'animal ; le *cerithium perfo-*

ratum, Lamk. représentant de la famille si nombreuse des cérithes, si fréquente à l'ère tertiaire; la coquille ovalaire ventrue des *Bulla cylindroïdes*, Desh. *cylindrica*, *semistriata;* l'original *sepiostera tricarinata*, Nob. avec son long bec épais, tricariné, et fortement recourbé en arc de cercle.

L'embranchement des vertébrés était représenté entre autres par des squales, dont on a retrouvé les dents fossiles, improprement appelées glossopètres aux siècles derniers.

A ces données paléontologiques sur Vauxbuin, je n'ai que peu de chose à ajouter au sujet des antiquités historiques; de plus, le peu que j'ai à signaler est très connu. Il s'agit de la *Chaussée Brunehaut*, qui sépare le territoire de Vauxbuin de ceux de Mercin et de Saconin-et-Breuil. Cette route, d'après Clouet et Am. Piette, reliait Soissons à Paris. Se détachant de la voie romaine de Reims à Amiens, à peu de distance à l'ouest de Soissons, non loin de l'ancien cimetière romain, elle gagnait Maupas, « et de là s'engageait dans les gorges des *Chaudières*, à l'extrémité desquelles on la voit se frayer un passage dans le roc. Au delà, sur le plateau, c'est encore une chaussée verte, élevée de 1 mètre 50 au-dessus du sol; elle continue ainsi pendant 4 kilomètres jusqu'à sa jonction avec la route de Paris qu'elle côtoie sur la droite jusqu'à la *Croix-de-Fer* (1) ». A la *Croix-de-Fer*, d'après Am. Piette (2), la voie se bifurquait. Une des routes passait par Villers-Cot-

(1) Clouet. *Bulletin de la Société arch. de Sois.* 1, 138.

(2) Am. Piette, *Itinéraires gallo-romains dans le département de l'Aisne.*

terêts et Crépy ; l'autre par Longpont, La Ferté-Milon et Meaux.

Une amulette en silex noirâtre, percée au milieu d'un trou, fut recueillie, vers 1839, par M. Petit, procureur du roi à Soissons. Elle avait été trouvée sur le *Mont Macret*, à Vauxbuin. (Souliac, notes manuscrites sur le *Dictionnaire des communes du département de l'Aisne*, par Baget et Lecointe, 1839).

La séance est levée.

Le Président,
LECER.

Le Secrétaire,
E. COLLET.

Cinquième séance

—

Lundi 2 Mai 1904

—

Présidence de M. LECER, président.

—

Le procès-verbal est lu et adopté. Les ouvrages reçus sont les suivants :

Travaux de l'académie de Reims, 1902-1903, tome Ier.
Bulletin de l'Association philotechnique, mars 1904.
Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre de 1903.
Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1901, 1902, 1903.
Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 2e, 3e et 4e trimestres de 1903.
Bulletin de la Société belge de géographie, 1903, n° 6 ; 1904, n° 1.
Mémoires de la Société éduenne, tome XXXIe.
Société d'histoire de Chalon-sur-Saône. — Histoire du canton de Sennecy-le-Grand, par M. NIEPCE.
Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, 1903, 3e livraison.
Bulletin de la Société littéraire et historique de la Brie, procès-verbaux de 1897 à 1902.
Bulletin de cette Société. — Excursions de 1898 à 1902.

A ces ouvrages, M. le Président ajoute une brochure dont l'auteur, M. Félix Brun, fait hommage à la Société. Cette brochure a quarante-quatre pages. Elle a pour titre : *Jeanne d'Arc et le capitaine de Soissons en 1430*. Le texte en a été publié dernièrement dans l'*Argus soissonnais*, et ceux de nos collègues, qui ne le connaissent pas, le liront certainement avec un vif intérêt.

Des remerciements sont votés à M. Brun.

M. l'abbé Hivet lit la note suivante :

Etymologie de Larris et de Mailly

MESSIEURS,

Dans la séance de mars dernier, vous vous demandiez quel est le sens propre du mot *larris ;* voici, je pense, la réponse à cette question.

Larris, de même que Leury et d'autres noms de lieux, vient du mot de basse latinité *larricium*, qui signifie tantôt pâture publique, tantôt lieu inculte. Larricium dérive lui-même du teuton *laer*, de même souche que dans l'allemand actuel *Leere* ayant le sens de *vide*.

Primitivement, *larris* a donc signifié *terrain vide*, sans culture, sans rapport de bonnes productions, et dans certains pays *terrain inculte* sur le versant d'une montagne.

Un de nos honorables collègues, M. l'abbé Delaplace, nous a aussi parlé alors de *Mailly*.

Je serais porté à croire que ce mot, venant de *Malliacum*, est dérivé de *malleus* et signifie

domaine qui a appartenu à un certain *Malleus* en français actuel MAILLET.

M. l'abbé Jacquelet donne lecture de son travail sur la **Topographie de Vauxbuin** (*Voir séance d'août*).

M. le Président a reçu le programme du Congrès archéologique qui sera tenu au Puy, du 21 au 28 juin, par la Société française d'archéologie. Il le communique aux membres de notre Compagnie pour les mettre à même d'assister, s'ils le désirent, aux réunions et prendre part aux travaux.

M. Louis Le Pelletier, archiviste paléographe, est proposé comme membre titulaire de la Société, par M. Lecer et M. le comte de Barral. M. Le Pelletier est ancien élève de l'Ecole des hautes études ; il demeure à Silly-la-Poterie, et il est l'auteur d'un travail historique sur la forêt de Villers-Cotterêts, travail dont M. le Président lit la table et qui sera imprimé dans notre Bulletin le plus tôt possible, si le Bureau en décide ainsi après lecture en séance.

La séance est levée.

Le Président,
LECER.

Le Secrétaire,
E. COLLET.

Sixième séance

—

Lundi 6 Juin 1904

—

Présidence de M. LECER, président.

—

Le procès-verbal de la séance du 2 mai est lu, et sa rédaction est adoptée.

Ouvrages reçus :

Compte rendu du Congrès des Sociétés savantes, 1903.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1903.

Bulletin de l'Association philotechnique, avril 1904.

Bulletin de la Société littéraire de Lyon, 1er trimestre de 1904.

Bulletin archéologique de Tarn-et-Garonne, année 1903.

Bulletin de la classe des lettres, académie de Belgique, nos 1 et 2 de 1904.

Bulletin de la classe des sciences, académie de Belgique, nos 1 et 2 de 1904.

Travaux de l'académie de Reims, 1902-1903, tome II.

Mémoires de la Société d'agriculture d'Orléans, 2e semestre de 1903.

Procès-verbaux de la Société des lettres de l'Aveyron, du 15 juin 1900 au 28 mai 1903.

Inauguration de la nouvelle chaire de la cathédrale de Soissons, 8 novembre 1903, Hommage de l'auteur M. l'abbé LANDAIS, chanoine titulaire, curé-archiprêtre, membre de notre Société.

La Société archéologique de Saint-Malo demande à échanger ses Bulletins contre les nôtres. Cette demande est acceptée, mais seulement en ce qui concerne les futures publications des deux Sociétés.

M. Le Pelletier, proposé dans la dernière séance comme membre titulaire est nommé aujourd'hui. Il doit lire prochainement son travail sur la forêt de Retz. Après cette lecture, on statuera sur la question de savoir à quelle époque ce travail pourra paraître dans nos Bulletins, et aux frais de qui, pour le cas où un tour de faveur serait exceptionnellement accordé.

M. Collet donne lecture du travail suivant, relatif à l'établissement de la famille de Saint-Just dans le Soissonnais :

A PROPOS DE SAINT-JUST

Par M. E. Collet

Messieurs,

Il y a quelques mois, hors séance, on parlait ici d'erreurs commises par M. Edouard Fleury dans ses ouvrages pourtant si précieux. L'un de nous se proposait de le rectifier sur un point d'archéologie qu'il disait parfaitement connaître, et moi-même je me promettais de le contredire à propos d'une date. Je ne sais si mon confrère est en mesure de parler, mais quant à moi, voici en deux mots ce que j'avais à dire.

Parmi les nombreux travaux de M. Fleury, se trouve une biographie d'Antoine-Louis-Léon de Saint-Just, né à Decize (Nièvre), le 25 août 1767 (1), et mort sur l'échafaud, à Paris, le 28 juillet 1794, en même temps que Robespierre aîné, dont il partageait les vues et les agissements révolutionnaires.

Or, Saint-Just n'étant pas d'origine soissonnaise, ayant seulement fait ses études au Collège de Soissons et ayant demeuré en famille à Morsain, à Nampcel et à Blérancourt, son biographe a recherché à quelle époque cette famille était venue s'installer dans nos contrées, et il a écrit ensuite : « Ce doit être vers 1770 ou 1771 ». Mais, Messieurs,

(1) MM. Fleury et Pécheur disent 1769. Beaucoup d'autres auteurs disent 1767.

je place sous vos yeux trois actes authentiques qui détruisent cette indication.

Premièrement. — Un contrat de mariage passé devant Maître Boullye, notaire royal à la résidence de Soissons, le 22 février 1683, concernant Charles-Adam de Saint-Just, laboureur, demeurant à Chesles (Chesles Oise), et Marie-Jeanne Warel, fille de feu Claude Warel, vivant laboureur à la ferme de la Carrière-Lévêque.

Deuxièmement. — Une réobligation en date du 17 novembre 1712, passée devant ledit Maître Boullye et le notaire Gosset, dans laquelle comparaissent un nommé François Evrard, laboureur à Belle-Fontaine, paroisse de Nampcel, époux de Geneviève de Saint-Just et héritier par sa femme de M. Charles-Adam de Saint-Just.

Troisièmement. — Un contrat de mariage reçu le 14 février 1736 par Maîtres Obry et Chocu, « notaires royaux et tabellions au bailliage de Valois, résidents à Attichy », dans lequel contrat figurent le fils de François Evrard et de Geneviève de Saint-Just, assistés de Jacques de Saint-Just, qui est leur cousin, et aussi de Maître Charles de Saint-Just, « receveur de Morsain, y demeurant ».

Il résulte donc bien de ces trois pièces notariées que la date de 1770 ou de 1771, risquée par M. Fleury, n'est pas à retenir comme étant celle à laquelle la famille Saint-Just est venue habiter les pays de Morsain, Nampcel et Blérancourt, et qu'il convient de la rectifier en la faisant remonter à l'époque du premier acte ci-dessus mentionné, c'est-à-dire à 1683 au moins, d'où une différence de 87 ans.

Ceci constaté, et puisque j'ai prononcé le nom

de Saint-Just, souffrez Messieurs, que je profite de l'occasion pour ajouter un détail, absolument inédit et qui touche, tout particulièrement, le Saint-Just de la Révolution.

Saint-Just, vous le savez sans doute, fut pendant quelque temps, commandant de la garde nationale de Blérancourt. Il portait l'uniforme de son grade, et, au parement de son habit, était cousue une fleur de lis en drap rouge sur laquelle était brodé le mot *Constitution*. Eh bien, cette fleur de lis je vous la présente. Depuis le mois de juillet 1863, elle appartient au musée municipal dont j'ai la conservation ; elle y est considérée, je ne dirai pas comme une relique, mais comme une curiosité.

Elle a été donnée par un monsieur Lemoine qui était agent de poursuites, qui fut plus tard maire de Berry-Saint-Christophe et qui mourut en octobre 1900, à l'âge de 84 ans. Il la tenait d'une dame Goret qui avait été voisine de Saint-Just, à Blérancourt.

Maintenant je vais remettre en place cet objet, sans en tirer aucune conséquence politique, puisque la politique est heureusement bannie de nos réunions.

M. Collet présente un titre de rente daté du 21 pluviôse an III (9 février 1795), assez rare par conséquent. Il est déposé à la bibliothèque de la Société.

M. l'abbé Hivet propose à la Société de faire une excursion à Vaillly, par le nouveau chemin de

fer de la ligne des Ardennes. On partirait de Soissons le 20 de ce mois, à trois heures cinq de l'après-midi, et on rentrerait ici, le même jour, à six heures trente-cinq. La Société accepte la proposition qui lui est faite.

La séance est levée.

Le Président,

LECER.

Le Secrétaire,

E. COLLET.

Septième séance

—

Lundi 4 Juillet 1904

—

Présidence de M. MICHAUX, Vice-Président.

—

Le procès-verbal de la séance du 6 juin est lu, et sa teneur adoptée.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société nivernaise des lettres : L'ABBAYE SAINT-MARTIN DE NEVERS, par M. l'abbé SERY.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, nos 31 et 32, 1903-1904.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Sarthe, 1903 et 1904, 3e fascicule.

Bulletin de l'Association philotechnique, mai 1904, n° 5.

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, 1904, 1er fascicule.

Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais, tome XIe, 1903.

Bulletin de la Société archéologique de Vervins, tome XIXe.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e série, 1er trimestre de 1904.

Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie, tome IVe, fascicule 6.

Annales de la Société historique et archéologique de Saint-Malo, 1903.

Annales du musée de Montevideo, 1904.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, tome LVII.

Romania, n° 130, avril 1904.

Revue des Etudes grecques, tome XVIIe, 1904.

Bulletin de l'Académie du Var, année 1903.

M. Collet a compulsé, dans ces derniers temps, un grand nombre d'actes notariés. Il en a analysé une quarantaine et donne lecture du travail qu'il a fait à ce sujet.

Cette étude consciencieuse, qui ne comporte pas moins de soixante-huit pages, ne peut, en raison de son étendue, figurer *in extenso* au Bulletin. Elle est déposée aux archives de la Société.

M. Blanchard était au nombre de ceux de nos confrères qui ont fait, le 21 juin dernier, une excursion à Vailly. Chargé du rapport qu'il y avait à rédiger en conséquence, il rend ainsi compte de sa mission :

RAPPORT
sur
L'EXCURSION DE VAILLY

Par M. Fernand BLANCHARD

MESSIEURS,

Le lundi 20 juin, notre Société se rendit en excursion à Vailly, par le chemin de fer, récemment inauguré, de la vallée de l'Aisne. A notre arrivée, notre collègue M. Legry, président du Conseil général et maire de Vailly, nous souhaita courtoisement la bienvenue.

Nous visitâmes tout d'abord les travaux de sondage pour la recherche de la houille. M. le capitaine Nercy fit passer sous nos yeux les différents échantillons de roches et de terrains extraits par la sonde, avec l'indication de la profondeur de leur gisement.

Nous nous dirigeâmes ensuite vers l'église, principal édifice de l'antique cité. M. l'abbé Méra, doyen de Vailly, reçut la Société, à son entrée dans la nef et se joignit à M. Legry pour appeler notre attention sur les points les plus curieux du monument. La Société approuva grandement la restauration de la voûte en bois qui restitue à la nef son véritable caractère et permet de revoir, à nouveau, la rose de la façade et ses fines découpures.

Nous étudiâmes, en détail, les sculptures des chapiteaux romans, de la fin du XIIe siècle, qui représentent des fleurs et des fruits d'arum, deux lézards dévorant les cheveux d'une femme, des chimères et des centaures. On passa ensuite aux chapelles latérales. Plusieurs siècles ont apporté leur tribut au monument, qui possède un échantillon de tous les styles, du XIIe au XVIe siècle. Mais la partie la plus curieuse est celle du XIIe. Elle a été, du reste, louée et décrite comme il convient, par un membre éminent de la Société, M. Lefèvre-Pontalis, secrétaire des Sociétés savantes, à l'Institut, dans son magnifique ouvrage sur l'architecture de notre région à cette époque.

La Société examina ensuite les boiseries du chœur qui proviennent de l'abbaye de Vauclair et qui ne sont à cette place que depuis la Révolution. Elles nuisent quelque peu à l'effet général, en masquant outre mesure les colonnes et les piliers qu'on a jadis entaillés sans scrupule ; mais, en revanche, les sculptures de ces boiseries , de l'époque Louis XV, sont assez bonnes ; elles représentent des trophées d'objets liturgiques, entr'autres le Chandelier à sept branches de l'Ecriture. Dans le bas-côté nord, quatre clefs de voûte du XIVe siècle sont remarquables par leur conservation. Elles sont encore revêtues des peintures de l'époque et représentent les symboles des quatre Evangélistes, l'Ange, l'Aigle, le Bœuf et le Lion tenant des phylactères où se trouvent écrits les noms des Apôtres. Un tabernacle en bois sculpté, du XVIIe siècle, encadrant une peinture sur métal, l'*Ecce Homo*, est également intéressant.

Les tableaux forment, sans contredit, la partie la plus importante du mobilier. Parmi ces peintures,

un saint Bernard, provenant de Vauclair, ainsi qu'une *Assomption* sont d'une excellente facture.

Quatre autres toiles sont d'assez bonnes copies de tableaux célèbres; quant au reste, il serait insignifiant si on ne relevait dans les angles de ces peintures plusieurs écussons armoriés qui leur donnent un certain intérêt.

Une *Résurrection* du XVIIe siècle porte un écusson *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent et en pointe d'un trèfle ou d'un quatre feuilles de même.* Si nous avons bien lu ces armes, malgré la hauteur, cet écusson doit être celui d'une famille Bartomier que les Dictionnaires héraldiques donnent comme étant de l'Ile-de-France. D'autres écus sont ovales et paraissent espagnols ou italiens. Sur l'un nous croyons avoir vu une guïvre en pal.

Pour les cadres mêmes, peu d'églises dans la région en possèdent d'aussi beaux. L'un d'eux entr'autres, placé dans la chapelle de saint Sébastien, est d'une frès grande richesse. Il est de l'époque Louis XIV. La couronne royale et l'écusson de France ornent le milieu du haut côté, quatre fleurs de lys sont sculptées aux angles. Ce cadre dut accompagner jadis quelque œuvre de maître; il provient soit du mobilier de la Couronne, soit d'un don du roi à quelque courtisan ou quelque couvent. La peinture qu'il entoure, maintenant, est franchement mauvaise.

D'autres cadres, en chêne sculpté, dans la chapelle du Sud et celui du tableau de sainte Anne dans la chapelle du Nord sont également d'un fort bon travail.

Toutes ces œuvres sont placées depuis peu d'une

manière bien préférable qu'auparavant, et il faut savoir gré de cette mesure à M. le Doyen.

A l'extérieur de l'église, la Société s'arrêta longuement devant le portail, dont les sculptures de l'archivolte, si gracieuses, sont encore intactes et parfaitement conservées.

Une pierre tombale en roche bleue est encore scellée dans la muraille. Bien que cette épitaphe soit fruste dans un angle, M. Legry est parvenu à la restituer entièrement.

Voici cette inscription d'après la copie communiquée par M. le Maire de Vailly :

Cy dessous, en ceste terre, gisent les corps
de honnourables personnes Thierry Quatre Sols
bourgois de la ville de Vailly et de damoiselle
Marye la Fichère qui en leur temps a lonneur
de Dieu et du monde *furent remarqués par leurs*
œuvres et vertus *entre tous les habitants de cette*
ville qui trépassèrent *savoir le dit*
Thierry le XXIIe jour *de février de l'an M CCCC*
LXXIX et la ditte *Marye le jour de.....*
Jan M IIII LXX.....

La date du décès de Thierry est sans aucun doute du 22 février 1479. Celle de Marie peut aller de 1470 à 1499.

Ce Thierry Quatre Sols fut, selon toute apparence, d'après les documents inédits, recueillis par notre vénéré confrère, un des premiers propriétaires de la maison de bois, située à l'angle de la place et dont le coin portait jadis le nom de : *Coin Thierry*. La visite de l'église terminée, la

Société examina avec intérêt cette demeure gothique qui vient, malheureusement, d'être repeinte et d'être trop rajeunie.

Parmi les sculptures de ce logis qui n'ont jamais été décrites, on voit, du côté de la fontaine, un saint Antoine et son compagnon. Un chevalier armé avoisine le saint. Du côté de l'église, on remarque deux personnages sculptés ; l'un est un évêque ou un abbé mitré, accompagné d'une brebis ou d'une biche ; l'autre un lansquenet coiffé d'un bonnet d'Electeur, les poings sur les hanches. De ce côté, la décoration est complétée par des écussons, dont l'un est chargé d'un dragon.

L'angle du pignon est très orné. Dans le haut, trois saintes sont figurées avec leurs attributs iconographiques. C'est sainte Barbe reconnaissable à la tourelle crénelée qui l'accompagne. Nous remarquerons à ce propos que cette sainte était également sculptée sur la dernière maison de bois de Soissons. Puis sainte Madeleine, portant le vase de parfums au sépulcre ; et enfin, sainte Marthe de Béthanie ; cette dernière est représentée en compagnie d'un dragon, qui n'est autre que la *Tarasque*, de la légende méridionale, célébrée par Daudet.

Au-dessous, dans un habitacle à fines colonnettes imbriquées, se trouve un saint, vêtu d'un froc de moine, et accompagné d'un animal, mal caractérisé par l'imagier, et qui peut être une brebis, ou une biche. D'après les *Traités d'iconographie*, la biche indique saint Gilles et la brebis saint Thierry (1).

Si l'on se souvient que le coin même de la mai-

(1) Le R. P. Cahier. — *Caractéristiques des Saints.*

son se nommait *Coin Thierry*, on peut supposer que ce saint moine est saint Thierry de Reims, invoqué dans la région contre la cécité et dont la fête se célébrait encore, au XVIIIe siècle, le 1er juillet de chaque année.

La tradition rapporte, qu'au bas de cet angle, un homme était figuré jadis, tenant un pilon à la main. Ce serait, en ce cas, une enseigne d'apothicaire. Thierry Quatre Solz, le premier propriétaire de cet immeuble, exerça peut-être ce métier.

Cette maison de bois est, en résumé, très intéressante, et c'est le seul témoin, dans le Soissonnais, des constructions bourgeoises au XVe siècle.

M. Borgoltz, conseiller d'arrondissement, conduisit ensuite, très complaisamment, la Société dans le jardin de Mme Venet et, en l'absence de la propriétaire, nous montra une mosaïque, découverte il y a déjà un certain temps, à Vailly. Ces fragments de mosaïque, intelligemment restaurés, ont été placés dans un kiosque dont ils forment le pavage, mais où, malheureusement, les intempéries accomplissent leur œuvre de destruction. Le dessin en est très riche. Il représente des enroulements de feuillages engaînés, très variés. C'est un précieux témoin de l'antiquité romaine de Vailly.

La Société examina enfin, dans le jardin du presbytère, les restes de l'ancienne galerie du clocher, qui était ornée de fleurs de lis, découpées à jour. Peut-être avait-on choisi à dessein ce motif de décoration pour rappeler le blason de la Ville chargé d'une fleur de lis. On remarquera à ce propos que les armes de Vailly, encore en usage, sont des armes parlantes. D'après Borel d'Hauterive et d'Hozier, elles sont en effet : *d'azur à la lettre*

V *capitale d'or, surmontée d'une fleur de lis de même*, ce qui peut se lire : Vé-lys.

C'est un de ces rébus héraldiques, si fréquents au Moyen-Age et que d'Hozier, lui-même, affectionna. Entr'autres exemples, dans notre région, on peut rappeler *Le Rat et le Cygne*, de Racine, et *La Couleuvre*, de Colbert.

Mais l'heure du départ approchait. Nous regrettâmes beaucoup de ne pouvoir qu'examiner rapidement le médailler de M. Foulon, notaire, qui contient d'intéressantes monnaies romaines et françaises. Le temps nous faisait également défaut pour admirer la remarquable collection de clefs et de ferronnerie d'un amateur distingué M. Herblot.

A la gare, en prenant congé de M. Legry, M. le Président le remercia vivement au nom de notre Société d'avoir su, par son aimable accueil, rendre si attrayante et si intéressante notre visite de Vailly.

Cette lecture faite, on décide que la prochaine excursion aura lieu le 10 juillet, à Braine.

Deux membres nouveaux sont présentés à la fin de la séance : M. Foulon, notaire à Vailly, par MM. Lecer et Legry, et M. Herblot, propriétaire à Vailly, par MM. Legry et Blanchard.

Le dixième volume de la troisième série du Bulletin de la Société vient d'être imprimé. Il est distribué aux membres présents à la réunion, et la séance est levée.

Le Président,
MICHAUX.

Le Secrétaire,
E. COLLET.

Huitième séance

Lundi 1er Août 1904

Présidence de M. LECER, président

Le procès-verbal est lu et adopté.

Les ouvrages reçus depuis la séance de juillet sont :

Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, tome XIII, 1re livraison.

Bulletin de la Société de géographie de l'Aisne, avril, mai, juin 1904.

Bulletin de l'Association philotechnique , juin 1904, n° 6.

Bulletin de la Société historique de Langres, juillet 1904, n° 69.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1904, 1re livraison.

Mémoires de la Société d'agriculture d'Orléans, 1er semestre, 1904, CXXIIIe volume.

Mémoires de l'académie de Marseille, 1901-1903.

Mémoires de la Société académique d'agriculture de l'Aube, volume de 1903.

Annuaire de la Société philotechnique, 1903.

Hommage à Boucher de Perthes, par M. THIEULLEN, 1904.

Bulletin et Mémoires de la Société d'anthropologie, 5e série, tome Ve, fascicule 1er.

M. Foulon et M. Herblot, présentés à la dernière séance, sont nommés membres titulaires de la Société.

La parole est donnée à M. Delorme, qui fait lecture de l'article suivant dont il est l'auteur :

NOTES

SUR LE

MOBILIER ARTISTIQUE

DE LA

CATHÉDRALE DE SOISSONS

Au cours d'un travail différent de celui que nous vous présentons aujourd'hui, nous avons dû parcourir tous les registres des délibérations du Conseil de Fabrique de la Cathédrale ; chemin faisant, nous avons noté tout ce qui avait trait à son mobilier artistique. Ce sont ces notes, complétées du mieux possible, que nous vous offrons comme une modeste contribution à une étude critique complète des richesses artistiques de la Cathédrale qui pourrait tenter quelque membre de notre Société.

Le premier et capital renseignement que nous avons rencontré est l'état remis à la Fabrique par M. Hoyer (1), professeur de dessin à l'Ecole centrale d'alors (1803), en exécution d'un arrêté préfectoral, des tableaux « à usage d'église » qui, provenant de la Cathédrale elle-même et des

(1) Hoyer, né à Lausanne en 1762, mort à Soissons le 10 juillet 1829.

différents couvents spoliés au moment de la Révolution, avaient été confondus, dans les bâtiments de l'ancienne Intendance, alors hôtel du district, avec ceux qui étaient la propriété de la Ville de Soissons.

C'est, pour ainsi dire, le titre de propriété, pour la Cathédrale, des tableaux qui y sont mentionnés : il est ainsi rapporté au registre des délibérations à la date du 13 octobre 1803.

ÉTAT DES TABLEAUX remis à la Cathédrale de Soissons par M. Hoyer, l'un des membres de l'Ecole centrale, dans la partie du dessin et de la peinture, en exécution de l'arrêté du citoyen préfet et d'après les ordres du sous-préfet :

1° Le grand tableau dit *des Cordeliers*, représentant *La Naissance de Jésus-Christ*, original de Rubens ;

2° Le grand tableau dit *des Célestins*, représentant *L'Assomption de la Sainte Vierge :* Lahire, peintre célèbre ;

3° Le tableau représentant *Saint Michel vainqueur des mauvais anges*, venant de l'église Saint-Pierre ;

4° Un tableau représentant *Abraham en songe :* ces deux tableaux à cadres dorés venant de Saint-Pierre ;

5° Un tableau représentant une *Assomption de la Vierge*, étant sans cadre, venant de Champagne, peintre ;

6° Un tableau représentant un *Saint Pierre à qui*

Jésus-Christ donne les clefs du Paradis, venant du même auteur ;

7° Un tableau représentant *Sainte Anne qui enseigne la Sainte Vierge à lire :* il était dans l'église de Saint-Jean ;

8° Un tableau représentant *Saint Louis distribuant du pain aux pauvres*, avec figure de la Sainte-Chapelle ;

9° Un tableau représentant *Les Disciples d'Emmaüs*, venant du maître-autel de Saint-Médard, près Soissons ;

10° Un tableau représentant *La Fuite en Egypte*, avec son cadre de bois de chêne sans dorure ;

11° Un tableau représentant *La Sainte Famille de Jésus-Christ*, avec son cadre de chêne sans dorure ;

12° Un tableau représentant *Le baptême de Jésus-Christ par Saint-Jean-Baptiste*, placé aux fonts baptismaux ;

13° Un tableau représentant un *Saint Jérôme en méditation*. Il est de moyenne grandeur ;

14° Un tableau représentant *La ruine du temple de Salomon*, étant plus grand que le précédent ;

15° Un tableau représentant une *Annonciation de la Sainte Vierge*. Il est petit et sans cadre ;

16° et 17° Deux autres petits tableaux d'une très médiocre valeur.

Dans le même procès-verbal du 13 octobre 1803, le secrétaire a déclaré avoir remis au supérieur des écoles trois tableaux :

Le 1er, représentant *La Sainte Famille de Jésus-Christ*, pour servir à l'autel de la chapelle des

écoles. (C'est celui compris sous le n° 11 ci-dessus de l'*Etat Hoyer*) ;

Le 2e, *Jésus-Christ à l'âge de douze ans prêchant au milieu des docteurs ;*

Le 3e, *Le buste de Jésus-Christ couronné d'épines.*

Ces deux derniers « pour être placés dans les écoles ».

Le Conseil a approuvé cette remise.

Nous verrons ce qu'il reste à la Cathédrale des tableaux remis par M. Hoyer en 1803.

Si, entrant par la porte de la Buerie, nous faisons le tour de la Cathédrale pour en sortir par la porte du presbytère, voici les tableaux, tapisserie, statues ou autres objets que nous rencontrons successivement :

1° Tableau représentant *Saint Pierre à qui Notre-Seigneur Jésus-Christ donne les clefs du Paradis*, attribué à Philippe de Champagne (1602-1674). On y remarque la représentation du dôme de Saint-Pierre de Rome.

Trois commissaires nommés par le Conseil de Fabrique furent chargés, en 1803, de le faire réparer « et de faire exécuter un encadrement en plâtre surmonté de petits chérubins, les mieux exécutés possibles, et de le faire mettre en couleur simple ou marbrée, selon qu'il leur paraîtrait le plus convenable ».

Ce tableau garnissait un autel du jubé.

(Il figure dans l'*Etat Hoyer* sous le n° 6) ;

2° Tableau représentant *La Cène*, avec cette inscription : « Donné par l'Empereur ».

La toile est détériorée par l'eau qui tombe de la voûte. Aurait besoin d'être réparé et déplacé. C'est une copie d'un tableau de Philippe de Champagne faite par Mme Coeffier-Lescuyer (Marie-Pauline-Adrienne), née à Paris le 31 décembre 1814, élève de Léon Cogniet.

Dans la chapelle dite « des Œuvres » :

3° Un petit tableau, placé au-dessus de la porte, représentant le *Christ sur la croix.*

Il était auparavant placé en face de la chaire ;

4° Tableau représentant *Saint Michel, vainqueur des mauvais anges*, attribué à Firmin Le Bel, peintre d'histoire, qui florissait au XVIe siècle et qui a travaillé aux décorations de l'église Saint-Germain-des-Prés, à Paris, en 1557.

Chevalier, peintre soissonnais, qui a réparé nombre de tableaux de la cathédrale vers 1829, l'attribue à Vanloo (Jean-Baptiste) (1684-1745). Il dit de celui ci-après, n° 5, qu'il appartient à l'Ecole française, ce qui ne contredit pas l'attribution que nous en faisons à Le Bel (1).

(1) Les tableaux que M. Chevalier a été chargé de réparer sont au nombre de onze :

1° *Assomption de la Vierge,* de Philippe de Champagne (aujourd'hui à Billy ;
2° *La Fuite en Egypte ;*
3° *Saint Michel* (copie de Raphaël) ;
4° *L'Ange gardien ;*
5° *Le Lavement des pieds ;*
6° *Le Baptême de Notre-Seigneur ;*
7° *La Cène ;*
8° *Saint Michel foudroyant Satan* (ou *Vainqueur des mauvais anges) ;*
9° *Sommeil de Saint-Joseph;*
10° *Enfance de la Vierge* (ou) *Education de la Vierge;*
11° *Saint Louis distribuant du pain aux pauvres.*

Il provient de l'église Saint-Pierre-au-Parvis.

Raccommodé gratuitement par M. Hoyer en 1802, puis destiné à être mis contre l'un des gros piliers de la cathédrale, il fut, en définitive, placé en 1803 devant une croisée ; mais la lumière faisait apercevoir de petits trous à la toile. On décida que la croisée « serait peinte à l'huile dans le dehors à hauteur convenable et en couleur obscure ».

(Il figure à l'*Etat Hoyer* sous le n° 3.)

5° Tableau représentant *Le Songe de Saint Joseph*, attribué aussi à Le Bel.

Fait le pendant du précédent et provient aussi de l'église Saint-Pierre.

A été aussi raccommodé par M. Hoyer et placé dans les mêmes conditions que le précédent ; a beaucoup souffert comme lui de l'humidité.

(Il figure à l'*Etat Hoyer* sous le n° 4, où il est ainsi désigné par erreur « *Songe d'Abraham* ») ;

6° Tableau représentant l'*Assomption de la Sainte Vierge*, attribué à La Hire (Laurent) (1606-1656), et provenant du couvent des Célestins.

Dans un inventaire du mobilier de la Cathédrale fait en 1836, il est indiqué comme placé à l'autel du Cloître (aujourd'hui autel du Rosaire).

(Il figure dans l'*Etat Hoyer* sous le n° 2, et cette indication « grand tableau dit *des Célestins* ».)

Dans la chapelle de la Vierge de Lourdes :

7° Tableau encastré au-dessus de l'autel représentant *L'Ange gardien* ;

M. Maillot, restaurateur du tableau de Rubens, dont il sera question plus loin, a, sans lui donner d'attribution, déclaré qu'il est « de la bonne Ecole ».

8° Tableau en face du précédent représentant *Jésus-Christ lavant les pieds de ses Apôtres.*

Il porte le chiffre R et la date de 1783.

Il n'a, de l'avis de M. l'abbé Poquet, qu'un mérite fort ordinaire. La composition, dit-il, en est molle : le ton dur et plat.

Il est orné d'un cadre noir et doré, tout pareil à celui qui entoure *La Cène*, placée au-dessus du tambour de la porte du presbytère (n° 32 ci-après). Ces deux tableaux se faisaient sans doute autrefois pendant et ont vraisemblablement le même auteur et la même origine ;

9° *Tapisserie du XVe siècle, représentant des épisodes de la vie de saint Gervais.*

C'est un morceau d'une tapisserie donnée à la Cathédrale par l'illustre évêque Jean Milet, qui occupa le siège de Soissons de 1443 à 1502, et qui servait, dit le chanoine Cabaret, à dissimuler les chapîteaux gothiques de très mauvais goût qui surmontaient les anciennes stalles du chœur.

Les Calvinistes s'en emparèrent vers la fin du XVIe siècle et la vendirent à un bourgeois de la ville de Soissons qui, lorsque le calme fut rétabli, la rendit à l'église d'où elle disparut encore par suite de la tourmente révolutionnaire.

Elle fut retrouvée en 1845.

Il résulte d'un inventaire de 1873, qu'elle était à cette époque dans la grande sacristie ;

10° Tableau représentant l'*Adoration des Bergers*, de Rubens (1577-1640).

Ce tableau appelé aussi *des Cordeliers*, est placé à gauche de l'autel du Rosaire : c'est incontestablement le joyau de la Cathédrale.

Il n'est religieux, il faut bien le dire, que par le sujet. La figure principale, la Vierge, n'a, en aucune façon, l'aspect virginal : elle ressemble plutôt à quelque grande dame qui, recevant la visite et l'hommage de ses gens, continue à allaiter son enfant, devant eux et sans embarras.

Ce ne peut être, comme on l'a dit, le portrait de la sœur de Mgr de Fitz-James, puisque le tableau est de 1625 et que Mgr de Fitz-James n'a pris possession du siège épiscopal de Soissons qu'en 1739; mais c'est sans doute celui de quelque Soissonnaise distinguée du XVIIe siècle.

Cette réserve faite, quelle admirable peinture et comme on y retrouve bien les principales qualités du maître de l'Ecole flamande : la vigueur des formes et la richesse du coloris !

Suivant une tradition rapportée par tous les historiens de Soissons, ce tableau aurait été peint, dans cette ville, par Rubens qui s'y était arrêté, malade, au cours d'un voyage qu'il fit en mai 1625, d'Anvers à Paris, pour aller installer au Luxembourg les tableaux qu'il venait d'exécuter pour Marie de Médicis. Il aurait offert cette toile aux Cordeliers en reconnaissance des bons soins qu'il avait reçus dans leur couvent.

Cette circonstance qu'il a été peint à Soissons, ajoute à l'intérêt que les Soissonnais doivent lui porter ; mais le fait qu'il n'a pu, ainsi, être peint que de la main même de Rubens, puisqu'il était loin de son atelier d'Anvers où un grand nombre de ses élèves peignaient pour son compte (comme cela fut fait pour les tableaux de Marie de Médicis), des toiles auxquelles il ne faisait qu'ajouter ses retouches puissantes, augmente encore sa valeur pour tous les amateurs.

Les Cordeliers ornèrent ce tableau du cadre magnifique que nous admirons encore et qui était alors surmonté d'une « gloire » et le placèrent au-dessus du maître-autel de leur église. Il y resta jusqu'à la Révolution. A la destruction du couvent, la commune s'étant « procuré » (comme le dit un acte notarié du ministère de Me Guynot, notaire à Soissons, du 28 mars 1792), « le superbe tableau de l'église des cy-devant religieux Cordeliers », le plaça à l'Intendance pour servir de modèle aux élèves de M. Hoyer, professeur de dessin à l'Ecole centrale. Elle décida ensuite de le faire placer dans la cathédrale, mais après avoir, au préalable, fait réparer le cadre en remplaçant par un ornement nouveau la « gloire » qui avait disparu et en redorant les parties détériorées. Ce fut le sieur Marchand jeune, doreur à Soissons, qui fut adjudicataire au rabais de ces travaux de réparation au prix de 195 livres, dont la municipalité fit l'avance pour le compte de l'administration de la Fabrique qui était alors vacante.

En 1803, M. Hoyer fit la remise de ce tableau, avec d'autres, à la cathédrale, et c'est celui qui figure sous le n° 1er de son *Etat*.

Il fut d'abord placé dans la grande sacristie et recouvert d'un rideau de serge verte. Il y resta jusqu'en 1810, époque à laquelle il fut placé dans la chapelle du Nord où on le laissa pourrir jusqu'en 1833. Dès 1828, le Conseil de Fabrique avait reconnu la nécessité d'une restauration, et Monseigneur l'Evêque avait été chargé de s'employer pour cela auprès du ministre chargé des affaires ecclésiastiques ; mais ce n'est que cinq ans après qu'on put l'entreprendre au moyen d'une allocation de 1,200 francs.

Le tableau était en si mauvais état, qu'il fallut le rentoiler. La dépense, néanmoins, n'atteignit que le chiffre de 835 francs, dont 60 francs pour les hommes de peine employés à son déplacement, 75 francs pour la dorure des fonds unis et 700 francs pour les honoraires de l'artiste chargé de la restauration de la peinture.

Celui que l'on choisit fut M. Maillot (Nicolas-Sébastien), né à Nancy en 1781, peintre attaché au musée du Louvre (1), qualifié de peintre-restaurateur des tableaux des musées royaux, demeurant à Passy, rue des Bouchers, n° 29, près la barrière de l'Etoile.

La réparation fut exécutée à la satisfaction générale et M. Maillot, semble-t-il, n'eut qu'à se louer de ses rapports avec le Conseil de Fabrique puisque, le 14 octobre 1834, il offrit, pour la cathédrale, un tableau de sa composition représentant une *Assomption*. C'est celui qui se trouve placé dans la chapelle de Saint-Joseph et dont il sera question sous le n° 30 ci-après.

Le procès-verbal du 14 octobre 1834 ajoute : « Monseigneur lui a, en outre, demandé et payé un autre tableau de sa composition pour être mis au revers du tableau de Rubens ». L'évêque d'alors était Mgr de Simony.

Ce tableau fut exécuté et mis au revers du tableau de Rubens, qui fut lui-même, avec son rideau, placé au-dessus du grand autel. Ils restèrent ensemble à cette place jusqu'au moment où le Rubens, ayant pris celle qu'il occupe actuellement, sa doublure fut placée dans la grande sacristie où

(1) Le musée de Reims possède, de ce peintre, un *Boissy d'Anglas saluant la tête du député Féraud que lui présentent les révoltés de prairial.*

elle était encore en 1873 comme l'indique l'inventaire dressé à cette époque-là (1). Un peu plus large que haut, il représentait : *Jésus au milieu des Docteurs*.

Il était peint en grisailles, comme le dit Maillot dans une lettre à M. de Bully en date à Paris du 28 décembre 1833. « Je m'occupe très activement du tableau en grisailles qui doit faire le revers du Rubens, et j'espère qu'il sera placé pour les fêtes de Pâques ». Il peignait alors, pour le Séminaire, une *Visitation* qu'il devait apporter de Paris avec son tableau de l'*Assomption* (2).

En 1837, on constate que le vernis du tableau de Rubens s'abîme et que de nouvelles mesures sont à prendre pour sa conservation. On prévient M. Lemasle, inspecteur des monuments, et on écrit à M. Maillot ; celui-ci répond qu'il y a lieu d'y appliquer un vernis dont il indique la composition.

Le 20 septembre 1839, M. Maillot revient voir son travail et il déclare que le vernis mat qui a été mis est suffisant. « Tout ce qu'il y aurait à faire, dit-il, serait de l'épousseter de temps à autre, et de le couvrir d'un rideau après la célébration des offices. En outre, il sera bon, tous les vingt ans, de le laver légèrement avec de l'essence de térébenthine au moyen d'une brosse *queue de morue* Son avis serait aussi de faire disparaître le soubassement en bois, qui fait mauvais effet, de dorer la partie du cadre qui a été ajoutée et se trouve

(1) Il a été, paraît-il, vendu depuis.

(2) Le vénérable M. l'abbé Jacquin, se souvient fort bien de ce tableau qu'il a eu sous les yeux tous les dimanches pendant deux années, ayant fait pendant cette période le catéchisme aux enfants dans la chapelle de la Vierge placée derrière le grand autel.

au-dessus de la tête des anges, et de badigeonner le bois blanc qui lie le cadre avec les colonnes.

Cela nous donne une idée de la manière dont il était placé au-dessus de l'autel, sur une sorte de fond joignant les deux colonnes.

En 1858, un peintre de Paris, Bernard-Dorigny, allié à une famille de Soissons, ayant examiné le tableau de Rubens qui était encore placé au-dessus du grand autel, a fait observer qu'il avait beaucoup noirci depuis dix ans, qu'il avait besoin d'être déverni et reverni avec le plus grand soin et qu'il était nécessaire de le garantir de l'humidité et des rayons du soleil. N'était-il donc plus, à ce moment-là, muni de son rideau ?

Nous ne croyons pas qu'il ait été tenu compte de cet avis qui fut cependant communiqué au Conseil de Fabrique.

En 1865, il fut décidé que le tableau de Rubens, placé au-dessus du maître-autel, en serait retiré « comme rompant avec l'harmonie du style ogival et nuisant à la perspective, et serait placé provisoirement dans la grande sacristie jusqu'à ce qu'on lui ait trouvé un endroit plus convenable dans la cathédrale ».

Nous pensons que cet endroit le plus convenable a été trouvé. Isolé sur la muraille, ayant du recul, suffisamment éclairé à toutes les heures du jour, c'est surtout l'après-midi, lorsque le soleil déclinant allume la fenêtre voisine, qu'il convient de l'examiner : il est alors superbe et dans tout son éclat.

N'y aurait-il pas lieu de le protéger, cependant, contre la poussière et contre l'éclat du soleil, par un rideau, ainsi que le souhaitait M. Maillot ? La question est controversée.

Pourquoi ne pas dire ici que lorsqu'on discuta au Conseil de Fabrique, en 1865, sur l'opportunité du déplacement du tableau de Rubens, il se rencontra un membre du Conseil qui émit l'avis « de céder ce tableau de gré à gré au musée de l'Etat ou de le vendre aux enchères pour le prix en être employé à l'embellissement de la cathédrale ou bien être placé à son profit en rente sur l'Etat ». Heureusement l'avis de ce... philistin, dont le nom n'a pas été inscrit au procès-verbal, ne trouva pas d'écho et les autres membres du Conseil déclarèrent « qu'ils tenaient, avant tout, à conserver le tableau de Rubens, tant à cause de son mérite intrinsèque qu'à cause des souvenirs honorables qu'il rappelle pour ce grand peintre et pour la Ville de Soissons ».

Cependant, à cette époque-là, notre tableau ne trouva pas encore sa place définitive ; il fut transporté à l'Evêché pendant la durée des travaux que l'on exécutait alors dans le chœur. (On démolissait le Jubé).

En 1866, il y était encore, déposé dans un couloir, au grand regret de M. de Laprairie qui réclamait sa réintégration à la cathédrale.

Il fut enfin mis à la place qu'il occupe aujourd'hui.

Toutefois, en 1882, on délibéra encore sur un nouveau déplacement et sur ses détériorations ; on se demanda si la place qu'il occupait auparavant au-dessus du maître-autel ne serait pas la plus convenable, mais l'avis de son maintien à la place actuelle prévalut.

Il a été fait par M. Hoyer une belle copie du tableau de Rubens : nous ignorons ce qu'elle est devenue. Il en a été fait une autre par le peintre

Charles Lefèvre, né à Paris (1805-1882), élève de Gros et d'Abel de Pujol. Elle est dans l'église de Marle (1). Mme veuve Mailliard possède une autre copie par Marchal, artiste soissonnais.

(Ce tableau est le n° 1 de l'*Etat Hoyer*).

A droite de l'autel du Rosaire :

11° Tableau représentant une *Mater dolorosa*, de Ange Tissier, peintre soissonnais (1814-1876).

C'est l'auteur du portrait de M. le chanoine Congnet, accompagné de l'enfant de chœur Cardon (aujourd'hui grand vicaire), qui se trouve au musée de Soissons.

Ce tableau *(Mater dolorosa)*, a figuré à l'Exposition de 1845; c'est un don de l'Etat fait en la même année;

12° Tableau représentant *La Fuite en Egypte*, placé au-dessus de l'autel de saint Nicolas, derrière l'orgue du chœur.

Il est de Verdier (François) (1632-1693), élève de Lebrun.

On a de lui, au musée d'Orléans, un tableau représentant le même sujet.

(Figure à l'*Etat Hoyer*, sous le n° 10);

13° *Statue de saint Gervais;*

14° *Statue de saint Rufin;*

15° *Statue de saint Pierre;*

(1) Ce peintre a exécuté les quatorze stations d'un « Chemin de Croix » pour la chapelle de l'ancienne pension Saint-Charles, de Chauny, et peint le tableau qui est à la chapelle du Grand Séminaire de Soissons, au petit autel du Sacré-Cœur, et qui représente *Notre-Seigneur et un prêtre revêtu d'une étole.*

16° *Statue de saint Paul ;*

17° *Statue de saint Valère ;*

18° *Statue de saint Protais.*

Ces statues en pierre placées chacune sur un autel dédié au saint correspondant, autour du chœur, proviennent des autels latéraux du Jubé ;

19° *Statue de la Sainte-Vierge*, placée au-dessus de l'autel qui lui est dédié, derrière le maître-autel.

Elle est due au ciseau du sculpteur soissonnais Foret, qui exécuta aussi les boiseries de la sacristie et fut chargé de conduire les grands travaux de restauration de la cathédrale commencés en 1769, sur les plans fournis par l'architecte Stolz, ingénieur du Roi.

Au côté gauche du chœur :

20° Tombeau et statue en marbre de *Monseigneur de Simony*, évêque de Soissons, mort en 1849.

Ce monument fut inauguré le 6 mai 1852. Il était alors placé dans le transept nord, à gauche, à l'endroit où se trouve actuellement un confessionnal.

La statue est due au ciseau du sculpteur Foyatier (1793-1863).

Dans la Grande Sacristie :

21° Un *Christ* en buis, attribué à Girardon (1630-1715), auteur de la statue équestre de Louis XIV qui ornait la place Vendôme avant la Révolution et du mausolée du cardinal de Richelieu à la Sorbonne.

Ce Christ a été offert à la Fabrique de la cathédrale le 12 décembre 1801, par l'ex-chanoine grand archidiacre Hubert, de Paris, et a été accepté pour être placé sur l'autel de la grande sacristie. Comment, dit l'abbé Pécheur dans ses *Annales*, a-t-il pu être négligé au point que ce n'est qu'en 1882 ou 1883 qu'on le retrouva, couvert de poussière, dans un coin d'un meuble de la sacristie? C'est ce qui paraît inexplicable.

Il raconte ainsi les circonstances dans lesquelles il a été retrouvé :

Sur l'indication du don fait au Conseil de Fabrique par l'abbé Hubert, nous cherchions vainement, dit-il, dans la cathédrale, ce Christ précieux, lorsqu'enfin nous fîmes part de notre embarras à M. l'abbé Léguillette, vicaire-sacristain. Il nous dit avoir trouvé dans la poussière d'une armoire, et entre deux planches, un Christ qu'il avait serré dans un tiroir. L'objet nous fut montré ainsi que le lieu où il gisait perdu et ignoré. Nous livrâmes la découverte à la presse locale, nous la signalâmes à la *Société historique* et à la Fabrique qui s'y intéressèrent. Celle-ci enfin fit placer le Christ, dans un beau cadre sculpté, à gauche de l'autel de la sacristie avec une inscription sur sa provenance.

Ce que M. l'abbé Pécheur ne dit pas, c'est que le cadre dans lequel a été placé le Christ de Girardon, et qui date de la même époque, a été lui-même trouvé en 1884 au-dessus d'une armoire de la salle capitulaire où il était parfaitement oublié, quoique fort beau.

Mais il résulte de renseignements qui nous ont été fournis par une personne tout à fait digne de foi, que le Christ de Girardon n'a pas toujours été

aussi ignoré qu'on l'a cru. Personne, il est vrai, ne reconnaissait sa valeur artistique et tout le monde avait oublié son origine ; mais dès avant 1857 et jusque vers 1865, il demeura au rétable de l'autel de saint Eloi ; il fut mis ensuite sur un des autels de la petite sacristie qui est devenue la chapelle actuelle de la Résurrection ; puis il erra de ci de là sur les meubles de la sacristie comme un objet encombrant et sans valeur ; il était alors question de le vendre : pour le sauver, la personne elle-même qui nous a donné ces détails le rangea dans l'armoire d'où il fut tiré plus tard par M. Léguillette qui ne le reconnut pas et enfin, véritablement, retrouvé par M. l'abbé Pécheur en 1882 ou 1883, comme nous l'avons dit.

Dans la salle capitulaire :

22° Tableau représentant *Le Baptême de Notre-Seigneur Jésus-Christ par saint Jean-Baptiste.*

Il était autrefois placé aux fonts baptismaux, puis il fut mis dans la chapelle du calorifère, au-dessus de l'autel.

Il fait le pendant du n° 23 ci-après, et tous les deux ont été ornés, en 1877, d'un cadre en chêne.

(Figure dans l'*Etat Hoyer* sous le n° 12) ;

23° Tableau faisant le pendant du précédent et représentant *Les anges adorant le Sacré-Cœur.*

Il était placé autrefois au-dessus de l'autel du Sacré-Cœur, dans la chapelle de ce nom, et a été remplacé à cet endroit par le tableau de Genaille dont il est question sous le n° 31 ci-après ;

24° Tableau dit *Ecce Homo.*

Dans un inventaire du mobilier de la cathédrale

fait le 1er janvier 1815, figure « un tableau représentant l'*Ecce Homo* qui se pose au-dessus de l'entrée du sépulcre ».

Est-ce celui-là?

25° Tableau représentant une *Vierge à mi-corps contemplant l'Enfant-Jésus dans les langes.*

De chaque côté du maître-autel ;

26° La statue de la *Sainte-Vierge* et celle de l'*Ange Gabriel*, formant le groupe de l'*Annonciation.*

Ces statues, en marbre blanc, proviennent de l'abbaye Notre-Dame (caserne actuelle). C'est à M. Brayer, auteur d'une « Notice sur la cathédrale », que revient en grande partie, l'honneur d'avoir sauvé ces statues (ainsi que celles des abbesses de Notre-Dame dont il sera question sous les nos 35 et 36 ci-après), au moment des pillages de la Révolution.

Elles ont été restaurées en 1884 par M. Hiolin, sculpteur soissonnais.

Le prix de cette restauration a été de 600 francs.

27° Tableau de *Saint Sébastien*, au-dessus de l'autel du même nom.

Il est dû à la collaboration, en 1831, de Lavoine (Louis-Victor), peintre, né à Soissons en 1808, (élève distingué de Ingres), qui fut pensionnaire de la Ville de Soissons, et de Chevalier, son beau-père, peintre et maître de dessin à Soissons.

Les anges sont de Chevalier, et le reste de Lavoine (1).

(1) Lavoine était de la famille de la demoiselle du même nom, fille d'un employé à la recette des tailles qui, à la Révolution, figura le personnage de « La Liberté » dans la cathédrale transformée en *Temple de la Déesse-Raison.*

Ce tableau était auparavant à un des deux autels du Jubé.

Derrière la chaire :

28° Tableau d'assez grande dimension avec cadre cintré, représentant *La Résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

Auteur inconnu ; mais il semble être de l'école de Lebrun.

Ce tableau était autrefois au-dessus du maître-autel de l'église Saint-Quentin, à Soissons.

Au moment de la Révolution, il avait disparu avec l'autel et le mobilier de l'église.

En 1803, il réapparut à un reposoir de la Fête-Dieu. Averti, le Conseil de Fabrique prit des informations, et on apprit que le possesseur du tableau était un sieur Marchand-Huart, vitrier au bas de Notre-Dame (1).

MM. Bully et Grevin, chargés par le Conseil de Fabrique de négocier la remise du tableau à la cathédrale, se transportèrent chez le sieur Marchand qui déclara « ne pas refuser de remettre le tableau, mais à la condition qu'il lui serait payé une somme de 60 livres qu'il a dit lui être due par celui qui a acheté l'autel de Saint-Quentin ».

Ces Messieurs rendirent compte au Conseil de leur mission, et la question fut ajournée.

Il ne paraît pas qu'elle ait été reprise, et il n'est plus question du tableau dans les procès-verbaux de la Fabrique jusqu'en 1834. Mais dans une déli-

(1) Ce sieur Marchand serait-il le parent d'un citoyen Marchand-Lejeune, peintre, auquel la Ville de Soissons avait à payer, en 1793, une somme de 195 livres pour avoir redoré le cadre du « superbe tableau des ci-devant Cordeliers » *(Etat budgétaire de Soissons)*, ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

bération du 14 octobre de ladite année, on constate le don à l'église, par Mme veuve Grevin, née Marie-Louise Prevost, et son fils Jean-Marie-Charlemagne Grevin, « d'un tableau représentant *La Résurrection de Notre-Seigneur*, qui ornait autrefois le maître-autel de l'église paroissiale de Saint-Quentin ». C'est bien le nôtre, mais comment Mme Grevin en est-elle devenue propriétaire? Son mari, déterminé par son goût des arts et aussi par cette circonstance que l'abbé Grevin, qui fut le dernier curé de l'église Saint-Quentin, était son oncle, s'en était-il rendu acquéreur pour son propre compte, lorsqu'il fut mis en rapport avec le sieur Marchand? C'est probable.

Ce tableau n'est assurément pas sans mérite; mais nous nous permettrons d'y faire quelques critiques. D'une façon générale, il est d'un style maniéré qui ne convient pas au sujet; en outre, la figure du Christ placée au haut de la toile a un mouvement plutôt d'ascension que de résurrection; et enfin cette figure, tant par son éclairement que par sa place dans l'ensemble de la composition, n'a pas la prépondérance qu'elle devrait avoir et qui a été réservée à celle de l'ange, qui ne devrait être que secondaire.

Il existe, dans la chapelle du Grand Séminaire, à droite du maître-autel, un tableau de moins grande dimension, représentant aussi *La Résurrection de Notre-Seigneur*, dans lequel les figures du Christ et des soldats ont la plus frappante analogie avec celles du tableau dont nous nous occupons; mais le Christ est plus au centre de la composition et la figure de l'ange assis sur le tombeau est reléguée, comme il convient, dans la partie la moins éclairée.

Dans l'inventaire de 1836, le tableau donné par Mme Grevin figurait comme placé dans la grande sacristie.

Dans la chapelle de saint Joseph :

29° Tableau placé au-dessus de l'autel représentant *saint Michel terrassant le démon.*

Paraît être une copie du *saint Michel* de Raphaël, au Louvre ;

30° En face du précédent, tableau de grande dimension représentant *La Vierge sortant du tombeau et montant au Ciel.*

Ce tableau, signé Maillot 1829, est du peintre qui, en 1833, a réparé le tableau de Rubens comme nous l'avons dit plus haut.

La composition de cette toile rappelle cette gracieuse légende que lorsqu'on ouvrit le tombeau de la Sainte-Vierge, on ne trouva que des fleurs à la place du corps qu'on cherchait.

Ce tableau avait d'abord été placé au-dessus de l'autel de la chapelle du Nord, qui a été remplacé par l'autel actuel du Rosaire.

Dans la chapelle du Sacré-Cœur :

31° Au-dessus de l'autel, tableau représentant *Le Sacré-Cœur de Jésus entouré d'anges.*

Il remplace vraisemblablement celui de moindre mérite qui est dans la salle capitulaire, et dont nous avons parlé sous le n° 23 ci-dessus.

Il est signé de Genaille, peintre, né à Montceau-lès-Leups le 23 août 1826, qui fut pensionné du Conseil général de l'Aisne et élève de A. Scheffer.

Au-dessus du tambour de la porte du Presbytère :

32° Un tableau représentant *La Cène.*

Il était auparavant dans la chapelle du calorifère ; il est orné d'un cadre noir tout pareil à celui du *Lavement des pieds*, dans la chapelle de la Vierge de Lourdes (n° 8 ci-dessus).

A gauche du portail :

33° Tableau provenant de l'église Saint-Jean des Vignes, orné d'un fort beau cadre Louis XVI, portant le chiffre royal (deux L entrelacées), et représentant *sainte Anne enseignant à lire à la Sainte-Vierge.*

En 1803, le Conseil de Fabrique a décidé que ce tableau qui venait de lui être remis serait placé dans un des côtés de la chapelle de saint Rufin, « de manière qu'il soit en vue même dans les bas-côtés de la nef ».

Le 22 juillet 1870, le même Conseil fut d'avis que ce même tableau qui venait d'être restauré, serait placé contre une paroi intérieure du grand portail, au-dessus de la statue en marbre noir de Mme de La Rochefoucauld où il est encore (1).

(Figure dans l'*Etat Hoyer* sous le n° 7).

A droite du portail :

34° Tableau de la même provenance que le précédent, encadré de même, restauré et placé à la même époque et de la même manière dans la chapelle de saint Valère.

(1) Le peintre Chevalier, qui a réparé ce tableau et le suivant, les attribuait tous les deux à l'école de Boucher.

Il représente *saint Louis distribuant du pain aux pauvres*. On y voit la Sainte-Chapelle.

(Figure dans l'*Etat Hoyer* sous le n° 8).

A droite et à gauche du portail :

35° et 36° Deux statues agenouillées représentant des abbesses de Notre-Dame, l'une à gauche en marbre noir, Mme Gabrielle-Marie de La Rochefoucauld ; l'autre à droite en marbre blanc, Mme Henriette de Lorraine d'Elbœuf.

Ces statues proviennent de l'abbaye Notre-Dame. Entrées au musée des Petits Augustins formé à Paris par M. Lenoir, elles ont été rendues à la Ville de Soissons et transférées à la Cathédrale en 1821.

Elles ont été réparées en 1877.

Si nous disons enfin :

Que le buffet de l'orgue provient de Saint-Jean des Vignes et les stalles du chœur du couvent des Célestins ;

Que le reliquaire en cuivre représentant les monuments religieux de Soissons qui est dans la salle capitulaire passe pour être du XVe siècle ;

Que le panneau en chêne sculpté qui est dans la sacristie est du XVIe siècle et provient de l'abbaye Notre-Dame ;

Que le maître-autel est de 1770 et qu'il fut exécuté, comme le pavage du sanctuaire, par un marbrier du Hainaut nommé Thomas ;

Que la menuiserie de la grande sacristie a été exécutée par un habitant de Soissons nommé Ruelles ;

Que les grilles du chœur sont dues à d'habiles

serruriers soissonnais, les sieurs Langlois et Bernardet ;

Que l'autel du Rosaire a été érigé en 1868, à l'aide de souscriptions particulières, sur les dessins de M. Lance, architecte diocésain ; que les sculptures du rétable sont de Villeminot qui a travaillé à la restauration de la basilique de Saint-Denis et à l'église de la Trinité à Paris ; que la statue de la Vierge placée sous le pinacle est du représentant Corbon, qui fut vice-président de l'Assemblée Constituante en 1848 ;

Que le nouveau Chemin de Croix inauguré en 1901 est de la maison Biais et Noirot, de Paris ; qu'il a remplacé celui qui avait été exécuté aux frais de Mgr de Simony, vers 1830, et qui est maintenant au Grand-Rozoy ;

Enfin que la nouvelle chaire, inaugurée le 8 novembre 1903, a été exécutée par la même maison Biais et Noirot, nous aurons épuisé à peu près tous nos renseignements, sur l'objet du présent travail.

Nous avons terminé le tour de la Cathédrale.

Récapitulons :

Nous avons rencontré vingt-trois tableaux.

Des dix-sept remis par M. Hoyer, en 1803, nous avons retrouvé dans la Cathédrale les n°s 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 10, 12, de son *Etat*.

Nous savons, par une délibération du Conseil de Fabrique du 13 octobre 1803, que le n° 11 de l'*Etat Hoyer* a été remis aux écoles ainsi que deux autres tableaux du même *Etat : Jésus-Christ à l'âge de douze ans prêchant au milieu des docteurs*, et le *Buste de Jésus-Christ couronné d'épines :* admet-

tons que ces deux derniers tableaux soient les nos 16 et 17 que M. Hoyer a déclaré, sans les désigner, être d'une très médiocre valeur.

Dans une autre délibération du 13 janvier 1804, le secrétaire du Conseil de Fabrique a déclaré qu'il avait délivré au supérieur des écoles (au total probablement), cinq tableaux, trop petits pour être placés dans la Cathédrale, sur la demande de M. Faytot, supérieur du Séminaire. Voilà donc deux nouveaux tableaux donnés aux écoles. Ce peuvent être les nos 14 et 15.

Il manque encore les nos 5, 9 et 13 de l'*Etat Hoyer*.

Ce sont : n° 5, le tableau de Philippe de Champagne, représentant une *Assomption de la Vierge*.

Nous savons de ce tableau qu'en 1803, il fut décidé, par le Conseil de Fabrique « qu'il serait raccommodé, nettoyé et placé à l'autel de saint Sébastien, près des fonts », et en outre que trois commissaires furent chargés de faire exécuter « un autre encadrement en plâtre surmonté de petits chérubins, les mieux exécutés possible », comme nous l'avons dit pour le tableau n° 1 ci-dessus de *Notre-Seigneur donnant à saint Pierre les clefs du Paradis*.

Remarquons que le cadre du tableau de Rubens est aussi orné de petits chérubins. C'est sans doute ce qui avait donné l'idée de ce genre de décoration.

Ce tableau garnissait un autel du Jubé avant la décoration du chœur.

Il a été accordé « en pur don » en 1808 à l'église de Billy-sur-Aisne, à la sollicitation du curé, le

Conseil de Fabrique ayant jugé, dit le procès-verbal du 7 avril, « que ce tableau pouvait être détaché sans inconvénient du nombre suffisant de ceux qui ornent l'église de Soissons ».

Il orne encore le maître-autel de cette église.

N° 9, *Les disciples d'Emmaüs*, venant du maître-autel de Saint-Médard.

Ce tableau a été « réclamé » le 20 avril 1804, par M. le curé de Crouy, au Conseil de Fabrique de la Cathédrale qui n'a pas statué ce jour-là sur cette demande.

A-t-il été remis à une certaine époque à l'église de Crouy ? c'est ce que nous n'avons pu savoir. Dans tous les cas, il n'y est pas actuellement.

Enfin n° 13, un *saint Jérôme en méditation.*

Nous pensons avoir retrouvé ce dernier tableau :

Nous savions que Mgr de Beaulieu avait demandé, le 3 juillet 1802, au Conseil de Fabrique, que l'on mît à sa disposition une chapelle de la Cathédrale dite « de saint Jérôme », dans laquelle se trouvaient alors déposées les statues de l'*Annonciation* qui furent, à cette époque, placées de chaque côté du maître-autel. Nous avons supposé que ce tableau de *saint Jérôme* ornait la chapelle du même nom, et qu'il passa plus tard dans la chapelle de l'Evêché lorsque Monseigneur l'Evêque en reprit possession.

Nous l'y avons cherché et retrouvé. Il est placé dans la chapelle au-dessus de l'ogive de la porte d'entrée.

L'*Etat Hoyer* indique qu'il est de moyenne grandeur. Les dimensions que nous lui avons trouvées correspondent exactement à celles d'un *saint Jérôme*, de Philippe de Champagne « peint sur une

toile de 30 pouces sur 2 pieds », qui a été adjugée 100 livres, en 1777, à la vente de la célèbre collection du prince de Conti.

Outre les tableaux dont nous avons parlé, il en existait d'autres à la Cathédrale qui figurent dans les différents inventaires du mobilier et dont nous n'avons pu retrouver la trace.

Ce sont :

1° Un tableau représentant *Tobie* (inventaire de 1831).

Ne serait-ce point celui qui est au musée de Soissons, peint par Lavoine et donné, en 1839, par M. Charles Moreau ?

2° Un autre représentant *Notre-Seigneur au milieu des docteurs*, qui était dans la deuxième chapelle de la nef côté gauche (inventaire de 1836). Il ne faut pas confondre ce tableau avec celui de Maillot, représentant le même sujet et qui, en 1836, était au revers du tableau de Rubens ;

3° Un autre représentant *saint Joseph travaillant*, qui était au bas de la nef du côté des clochers (inventaires de 1834 et 1836) ;

4° Un autre représentant *saint Nicolas*, qui était placé à la gauche du chœur.

L'inventaire de 1836 constate encore l'existence, dans un petit magasin derrière l'autel du Cloître : d'un morceau de marbre noir ou statue représentant une *religieuse ;* et d'une statue en pierre représentant *Le duc de Conflans.*

Ces objets appartiennent aujourd'hui à la Ville de Soissons, et sont placés : la statue en marbre noir, dans la cage de l'escalier du musée, et celle en pierre au musée lapidaire.

Quant aux tableaux disparus, nous ignorons absolument à quelle époque et dans quelles circonstances ils ont quitté la Cathédrale ; nous avons constaté avec surprise que les papiers et registres de la Fabrique ne nous ont fourni, à cet égard, aucun renseignement.

Une communication est ensuite faite par M. l'abbé Jacquelet. Elle est intitulée :

TOPOGRAPHIE

ANCIENNE & MODERNE

DE VAUXBUIN

Par M. l'Abbé JACQUELET

VAUXBUIN (longitude orientale : 57'22" ; latitude Nord, 49°21'28" ; altitude approximative au pied du clocher 70 mètres), est un village situé à quatre kilomètres de Soissons, au Sud-Ouest, dans une gorge de la vallée de la Crise.

Le territoire de Vauxbuin est séparé de celui de Soissons au Nord par le bord du plateau qui va de la *Chaussée Brunehaut* à l'angle du *Montmarion*, puis par une ligne qui descend de cet angle au chemin de Presles, ce chemin, la route de Paris, le chemin de la *Croix-Mission*, et le prolongement de ce chemin jusqu'à la Crise ; à l'Est, par la Crise, qui le sépare également de celui de Courmelles. Au Sud-Est et au Sud, une ligne qui va de la Crise au chemin de La Ferté-Milon, une partie de ce chemin et de celui de Vauxbuin à Courmelles,

le bord du plateau du *Montlavé*, une ligne qui passe au Sud du *Montlavé* et rejoint la route de Paris à sa rencontre avec la *Chaussée Brunehaut*, séparent le territoire de Vauxbuin de celui de Courmelles. A l'Ouest, la *Chaussée Brunehaut* sépare le territoire de Vauxbuin de ceux de Saconin et Breuil et de Mercin.

La figure du territoire de Vauxbuin rappelle de loin celle du département de l'Aisne. Elle est plus large et inclinée davantage au Nord-Est. L'arrondissement de Saint-Quentin serait représenté par le plateau au-dessus de Presles ; celui de Vervins, par la plaine qui comprend le hameau de la *Montagne de Paris* jusqu'à la Crise ; l'arrondissement de Laon, par la bande qui va de la *Chaussée Brunehaut* à la Crise, et dont les plus longs côtés seraient tangents aux extrémités Nord et Sud du village. La figure de l'arrondissement de Soissons comprendrait, au Sud du village les pentes boisées dont les prolongements à l'Est et à l'Ouest rejoindraient la Crise et la *Chaussée Brunehaut* ; et celle de l'arrondissement de Château-Thierry, sur le plateau, se terminerait en pointe au sommet de l'angle formé à la rencontre de la chaussée avec la route de Paris.

La superficie du territoire est de 499 hectares. La longueur Nord-Sud à vol d'oiseau du chemin de Presles à la rencontre de la *Chaussée Brunehaut* avec la route de Paris est de trois kilomètres un quart. La longueur Est-Ouest de la *Chaussée Brunehaut* à la Crise est de deux kilomètres.

Les collines de Vauxbuin donnent à la gorge qu'elles enserrent une forme de V ou d'entonnoir qui s'ouvre vers le Nord-Est. Elles ont une élévation moyenne de 130 mètres au-dessus du niveau

de la mer, de 60 à 70 mètres au-dessus de la vallée. Le *Montmarion*, où se trouve la *Butte des Cosaques*, d'où les Allemands bombardèrent Soissons en 1870, a 121 mètres d'altitude. Le point culminant du territoire est indiqué par une borne. Il est situé sur la *Chaussée Brunehaut*, à 153 mètres d'altitude. Le *Montlavé* atteint environ 140 mètres, non loin du point le plus élevé du canton de Soissons sur la rive gauche de l'Aisne, près du *Mont de Courmelles*, où le plateau atteint 160 mètres au-dessus du niveau de la mer (1).

On trouve à Vauxbuin un grand nombre de sources. Les unes fournissent l'eau potable. La plupart donnent naissance à des ruisseaux que les habitants utilisent pour le blanchissage, pour l'établissement de rivières et d'étangs artificiels dans leurs propriétés, ou pour la force motrice. Ces eaux se réunissent en un ru qui va se jeter dans la Crise à Chevreux au lieudit la *Cuiller à Pot.*

VOIES DE COMMUNICATION

Toute agglomération rurale ou urbaine est un organisme où les différents systèmes de circulation à l'intérieur et de relation à l'extérieur sont régis par les différentes nécessités politiques, administratives, sociales, agricoles, industrielles, communales et économiques.

La situation de Vauxbuin à ces différents égards, ayant notablement changé depuis plus d'un siècle, comme partout ailleurs, il n'est pas étonnant que

(1) Voir les cartes de l'Etat-Major, et la *Carte des environs de Soissons*, revisée par un groupe d'officiers, parmi les noms desquels nous trouvons celui de M. Le Roy Ladurie. La partie sud-ouest, où se trouve Vauxbuin, a été revisée par M. de Bagneaux.

les moyens de communication internes et externes aient subi de notables modifications. Nous pourrons avoir une notion générale et suffisante de ces changements et de leurs causes, en passant en revue quelques-uns des principaux chemins, routes et sentiers du territoire.

I. Route nationale n° 2. — Rue Basson.

Le territoire de Vauxbuin est traversé par la route nationale n° 2, de Paris à Maubeuge. Personne n'ignore que le tracé de cette route a varié dans le voisinage de Soissons.

Un mémoire imprimé du 19 septembre 1698, pour « dame Marie Haraneder, veuve de Messire Jean-Paul de la Fitte, dame de Vauxbuin et Chaudun, défenderesse au principal et demanderesse en garantie, contre M. le cardinal d'Estrées, abbé, et les religieux de l'abbaye de Longpont, demandeurs, et Messire Jean Paget, défendeur à la garantie », parle du « chemin de Paris à Vaubuin », qui « coupe la montagne en un endroit appelé *Roydemont*, environ un quart de lieue au-dessous de Vaubuin »; puis, « du chemin de Vaubuin à Soissons », qui « se joint à celui de Paris au pied du *Roydemont* » (1).

Le 16 mars 1722, eut lieu, au prix de 4037 livres 10 sols, une première adjudication (2) de 170 toises de ce chemin à réparer « en pierre du pays »; car, dit l'acte, « il n'y a pas de grès plus près qu'à trois ou quatre lieues » (3). 300 toises au-dessus du *Montmarion* sont adjugées dans les mêmes cir-

(1) Papiers du château de Vauxbuin.
(2) *Archives départementales de l'Aisne*, C., 486.
(3) Les grès de Belleu n'étaient probablement pas connus ou exploités à l'époque.

constances et le même jour pour 14962 livres 10 sols.

Le 25 juin 1741, une autre adjudication (1), qui monta à 32872 livres, eut pour but la réfection, avec rampe douce, du chemin de la côte de Vauxbuin, dégradé par les ravines, et dont la pente est trop grande. Le document fait remarquer que le chemin est « trop près d'un précipice », et que « du côté du nord » il est « extrêmement serré par une montagne escarpée, d'où, par les orages, il tombe des ravines considérables qui coupent et détruisent le chemin ».

Dans un document de la collection Perrin, de 1775, qui a pour titre : *Route de Paris à Reims*, la nouvelle route est déjà indiquée, et l'ancienne est encore désignée par des arbres dans le ravin.

Le conducteur français de Paris à Soissons, de 1778, par Denis, géographe (collection Perrin), fait remarquer au voyageur qui passe au-dessus de Vauxbuin « le château, bâti *à neuf* et couvert d'ardoises, orné d'un beau jardin avec des pièces d'eau. On tourne à droite, ajoute l'auteur, en descendant la montagne qui est rapide et à pic à gauche, la route étant prise à mi-côte. Elle l'est aussi à droite pour descendre dans les vignes ; il y a des haies et des arbres pour empêcher de tomber. On voit un ravin occasionné par les eaux qui tombent de la côte à gauche ; il pourrait par la suite devenir considérable si on n'y prend garde ».

Le 27 pluviôse an IX, la commune de Vauxbuin réclame contre les empiètements faits sur l'ancienne route par le citoyen Billy, fermier à Presles après les moines de Longpont.

(1) *Archives départementales de l'Aisne;* C., 491.

Le 26 octobre 1828, le Conseil municipal de Vauxbuin traite des envahissements du propriétaire du domaine de Presles. Le représentant de M. de Billy, nommé plus haut citoyen Billy, Bonnardy, comte de Saint-Sulpice, dont M. Plocq père est chargé d'affaires, a dès lors à rendre compte des usurpations qu'on lui impute au *Raidemont*, sur l'ancien chemin de Paris, appartenant au domaine de l'Etat.

D'après une assignation du cardinal d'Estrées et des religieux de Longpont du 27 octobre 1694, la rue ou sentier Basson formait la limite entre Presles et Vauxbuin, tandis que, dans son Mémoire cité plus haut, la dame de La Fitte prétendait que cette limite était la route de Paris, et réclamait la banalité des pressoirs à la maison des religieux de Longpont située entre la route de Paris et le ruisseau de Vauxbuin, où le *Clos des Moines* contenait de belles et importantes vignes.

Une autre modification de la route de Paris en dehors du territoire de Vauxbuin, qui peut intéresser beaucoup les voyageurs et promeneurs de Soissons, Vauxbuin et autres lieux, est celle qui a été occasionnée par les travaux de fortification de 1842, qui ont englobé les jardins de M. de Breuvery, situés alors à gauche de la route de Paris. On remplaça alors la direction rectiligne de la route par la courbe actuelle, qui va du passage à niveau du chemin de fer de Compiègne à la rue Saint-Remi prolongée. Pour beaucoup de motifs, dont le premier est l'estime justifiée de la ligne droite lorsqu'il s'agit d'aller d'un point à un autre, m'est-il permis d'exprimer le vœu qu'une rectification de la route nationale n° 2, accompagnée de l'adoucissement des rampes qui étaient, m'a-t-on dit, et qui

sont encore très fortes en cet endroit, s'effectue de la meilleure manière possible, par le rétablissement de la direction primitive et la diminution des pentes.

La rue Basson, dont j'ai dit un mot il y a quelques instants, séparait l'ancien domaine de Vauxbuin du fief de la Tourmenault, réuni ensuite à ce domaine. D'après divers documents déjà cités (*Mémoire de la dame de la Fitte*, *Aveu et dénombrement de Geneviève de la Fitte*), la rue Basson partait du ruisseau de Vauxbuin, à peu près à l'endroit où se trouve le lavoir communal, suivait la rue de la Villette, le chemin de la Plante, conduisait à la Masure Gaudechaut, et suivait le montant à Presles ou sentier de Presles, qui prend à la grille de la propriété actuelle du Petit Séminaire Saint-Léger et aboutit à la route de Paris.

II. Principaux chemins de Vauxbuin aux localités voisines.

Il y eut, à diverses époques, des reconnaissances ou classements des chemins, ruelles et sentes de Vauxbuin, avec leurs points de départ et d'arrivée, leurs longueurs et leurs largeurs. Citons la reconnaissance du 8 mai 1832 (1); la déclaration du 9 février 1840; la reconnaissance de trois rues considérées comme prolongements de chemins vicinaux, le 13 février 1865, par le service de la voirie, et le 9 avril suivant par le Conseil municipal. Un classement de cinq chemins vicinaux de Vauxbuin fut fait le 8 septembre 1867 de la manière suivante :

(1) La plupart des renseignements que j'ai utilisés sont tirés des *Registres de délibérations du Conseil municipal de Vauxbuin.*

N° 1, de Vauxbuin à Soissons jusqu'à la route de Paris, 1260 mètres ;

N° 2, de Vauxbuin à Courmelles, en construction à l'époque, 1000 mètres ;

N° 3, de Vauxbuin à la route impériale n° 2, vers Breuil, 1500 mètres, en projet ; dépense évaluée à 10,300 francs ;

N° 4, entre route impériale et chaussée de Breuil, 200 mètres ;

N° 5, de Vauxbuin à Chevreux, 1080 mètres.

J'ai parlé précédemment de la *Chaussée Brunehaut*, à l'occasion des antiquités géographiques de Vauxbuin.

Il a été émis plusieurs vœux ou projets de chemins : vers Longpont, le 13 octobre 1861 ; et vers Mercin par Presles, 8 septembre 1867. Ils n'ont pas été réalisés.

A. Chemin vicinal n° 1 de Vauxbuin à Soissons.

Avant la Révolution, le chemin de Vauxbuin à Soissons était le *chemin des Vignes*, actuellement « *les rues Hautes* ». Il rejoignait le chemin de Paris au pied du *Raidemont*. M. Colleau, dernier seigneur de Vauxbuin, donna sur ses terres un autre chemin plus large et plus commode qui, à l'époque, fut appelé le *chemin neuf*. Une délibération du Conseil municipal de Vauxbuin du 12 juin 1822, fait observer que ce chemin n'avait pas encore été réparé depuis la Révolution. C'est maintenant le chemin vicinal n° 1 de Vauxbuin.

En 1851, il fut un des chantiers sur lesquels la Municipalité occupa les ouvriers du pays qui manquaient de travail et avaient besoin de gagner leur vie.

Plusieurs rectifications furent faites à ce chemin, soit dans son raccordement avec la route de Paris, soit en des rampes trop fortes, notamment près de la maison de Mme Lebrasseur, actuellement de M. le baron Gustave Harty de Pierrebourg. En 1865, la rue du Manoir fut admise comme prolongement de ce chemin jusqu'à la place de Vauxbuin.

B. Chemin vicinal n° 2 de Vauxbuin à Courmelles.

Les moyens de communication entre Vauxbuin et Courmelles, le village le plus proche, sont assez nombreux. Nous laisserons de côté l'ancien *grand chemin des Vaches*, partant du lavoir et aboutissant au chemin n° 2 de Vauxbuin à Courmelles. Il est appelé maintenant, suivant ses tronçons et ses emplacements, *chemin de la Buze*, *chemin des Arches*, *chemin des Engrains*, *sente du Bas des Engrains*, *chemin des Macquerets*.

Nous nous occuperons surtout de l'ancien chemin de Courmelles, appelé chemin de La Ferté-Milon, chemin de Longpont, chemin de Chaudun, chemin de vicomté. Ce chemin, comme tous ceux de bourg à ville avant la Révolution, devait avoir trente pieds de largeur. Les empiètements successifs l'ont réduit à quatre mètres et quelquefois moins jusqu'à le faire disparaître complètement en beaucoup d'endroits. A Vauxbuin en particulier, une cendrière exploitée au siècle dernier sur une longueur de 250 mètres à l'est du chemin l'endommagea beaucoup, et le propriétaire fut obligé de faire les réparations nécessaires.

Ce chemin, d'après Melchior Regnault, bornait en partie la vicomté de Cœuvres, dont la limite, partant de la porte Saint-Remi de Soissons, suit

le « chemin vers Thosy, passe au *Mont Maquere* et continue jusques au village de Chaudun » (1). Chaudun dépendait alors (1633), comme jusqu'à la Révolution, du seigneur ou de la dame de Vauxbuin. Aussi, un chemin, appelé *de Chaudun*, partait du château de Vauxbuin, se dirigeait vers le *Montlavé*, et rejoignait sur le plateau la route de La Ferté-Milon ou de Chaudun. Les relations de dépendance n'étant plus les mêmes entre les deux villages, il n'y a plus de communication directe entre Vauxbuin et Chaudun.

En 1846, en raison de la cherté du pain, le Conseil municipal vota 500 francs pour fournir de l'ouvrage aux indigents, par l'entretien du chemin de Courmelles.

En 1863, l'ouverture de la gare de Berzy-le-Sec occasionna un projet de rectification de ce chemin, afin de raccourcir de 400 mètres la distance à cette station. Le 8 septembre 1867, ce projet est en voie de réalisation.

En 1872, il est question de déclasser le chemin de La Ferté-Milon, bien déchu de son ancienne importance.

C. Chemins vicinaux nos 3 et 4 vers Breuil.

Comme je l'ai indiqué plus haut, lors du classement des chemins vicinaux le 8 septembre 1867, il y avait un projet de rectification du chemin n° 3 de Vauxbuin à la route impériale vers Breuil, par la *Montagne Saint-Antoine*. Il y eut même un assez grand nombre de projets, en particulier celui de M. Félix Letellier. Aucun d'eux n'aboutit. On les remplaça par une rectification du chemin n° 4, qui

(1) Melchior Regnault, I, 75.

d'abord ne s'étendait que de la route nationale à la *Chaussée Brunehaut* vers Breuil. Pour la circonstance, on le prolongea par le chemin de la Roizanne jusqu'à la place de Vauxbuin. L'adjudication eut lieu le 24 décembre 1876. Le chemin fut terminé et reçu en 1880.

Le 5 juin 1883, un terrible ouragan le ravina, fit écrouler les remblais et intercepta la circulation. Il fallut établir des aqueducs, combler les ravines, déblayer le sable et les moellons des remblais ; en un mot, faire toutes les réparations nécessaires pour le mettre à même de résister à de nouveaux et pareils assauts.

D. Chemin vicinal n° 5 de Vauxbuin à Chevreux.

Ce chemin remplace l'ancien chemin ou voyeu de la prairie de Chevreux, ou *chemin des Vaches* simplement, par opposition au *grand chemin des Vaches*, qui partait du lavoir vers les engrains et les marais.

Le pont du moulin de Chevreux fut d'abord établi et entretenu dès avant 1836 par le propriétaire du château de Chevreux pour se délivrer d'une servitude qui l'obligeait à laisser passer la Crise en traversant sa cour.

En 1845 fut formé le projet du chemin de Chevreux et des deux ponts sur la Crise et le faux ru. M. le comte de Montbel, M. Plocq et Mme Gelly-Bégeon donnèrent le terrain. Le chemin fut construit par les ouvriers sans travail, et une dépense de 816 francs occasionnée par cette construction fut régularisée le 20 mars 1849 par le Conseil municipal, et le 11 juin suivant par la Préfecture.

En 1850, Vauxbuin demande à Soissons de

réparer le chemin de Chevreux à la route de Château-Thierry, de participer aux frais du pont sur la Crise et d'un bout du chemin au moulin.

En 1882 eurent encore lieu des pourparlers avec Soissons pour l'adoucissement de la rampe de Chevreux près du pont. L'accord s'établit en 1884, moyennant 2,000 francs fixes donnés par Vauxbuin, que Soissons devait avancer s'il était nécessaire. Le projet prévoyait 5,000 francs, plus 600 francs d'imprévu.

Sur la prière de M. le Président, M. Blanchard commence et M. Jacquelet continue la lecture de l'Introduction d'un ouvrage de M. Le Pelletier sur *La Forêt de Retz*.

M. Legry dépose sur le bureau et offre au musée une défense d'éléphant fossile, un fer de lance de l'époque gallo-romaine et une épée à deux tranchants, trouvés dans la vallée de l'Aisne, territoire de Vailly.

Une note sur cette triple trouvaille est demandée à M. Legry, qui promet de la fournir. En attendant, de sincères remerciements sont votés au donateur.

Quelques membres de notre Société ont fait, à Braine, le 18 juillet, l'excursion archéologique qui avait été annoncée. Chargé du rapport, M. Brucelle le fait en ces termes :

EXCURSION A BRAINE

Par M. Brucelle

Messieurs,

Le 18 juillet dernier, la Société archéologique de Soissons faisait sa troisième excursion à Braine, excursion spéciale, cette fois, car les deux premières (1848 et 1880), n'avaient été faites qu'en passant et avaient eu pour unique objet l'intéressante église Saint-Yved.

*
* *

Comme vous le savez, Messieurs, Braine est actuellement une jolie petite ville de 1600 habitants environ, située sur la rive droite de la Vesle, à 18 kilomètres de Soissons et à 30 kilomètres de Laon. Elle est desservie notamment par la route nationale n° 31 de Rouen à Mézières par Reims (1), et par le chemin de fer de l'Est.

L'existence de cette localité remonte à une époque très reculée (2).

L'un des douze oppides des Suessions mentionnés par Jules César dans ses *Commentaires sur la Guerre des Gaules*, Braine fut ensuite occupé par les Romains et devint par intermittence résidence

(1) Elle traverse la Vesle sur un large pont en pierre du XIIIe siècle.

(2) Stanislas Prioux : *Dictionnaire archéologique du canton de Braine*, au *Bulletin* de 1862, p. 5 et suiv. — Et abbé Lecomte : *Monuments gaulois du canton de Braine*, au *Bulletin* de 1847, p. 183 et suiv.

royale à l'époque mérovingienne. Le domaine royal était composé : 1° De vastes bâtiments, ornés de portiques décorés d'élégantes sculptures ; 2° et d'un oratoire important (1). On ne connaît pas la place où s'élevaient ces constructions dont il ne reste d'ailleurs plus trace depuis très longtemps !

Siège d'un Concile vers 580.

Les Carlovingiens et les Capétiens possédèrent pendant de longues années la terre de Braine qui passa ensuite aux seigneurs de Champagne, de Dreux et de Roucy, etc. (2).

*
* *

Les excursionnistes de 1904 admirèrent, comme l'avaient fait leurs devanciers, l'église de Braine ou église Saint-Yved, qui, bien que mutilée dans la nef, n'en reste pas moins l'un des plus beaux spécimens de l'architecture ogivale de la fin du XIIe siècle et du commencement du siècle suivant. C'est, d'après Viollet-le-Duc, un des plus curieux édifices religieux de la région ; il est d'ailleurs classé parmi les monuments historiques de la France. On y effectue actuellement des travaux d'entretien et des réparations indispensables.

La description détaillée de cette ancienne église abbatiale (3), ayant été donnée notamment dans les *Bulletins* des années précitées et dans les savantes études de M. Stanislas Prioux (4), sociétaire décédé, il me paraît inutile de retenir plus

(1) Fortunat : *lib.* IX, *cap.* XV.

(2) Prioux : *Histoire de Braine et de ses environs.* Paris, 1846.

(3) Ordre des chanoines réguliers de Prémontré.

(4) Prioux : *Monographie de Saint-Yved, de Braine*, Paris, 1859, in-fol. — *Notice sur les réparations de l'église de Saint-Yved, de Braine,* 1864, in-8. — Et *Notice sur la restauration de l'église de Saint-Yved, de Braine,* 1866, in-8, etc.

longtemps votre bienveillante attention sur ce monument, qui reste l'un des types les plus purs du style gothique primitif.

*
* *

Comme souvenirs des temps moyen-âgeux, les excursionnistes ont visité avec intérêt :

I. — Les caves spacieuses qui dépendaient autrefois du *Château-du-Bas*, fortifié au IXe siècle par Louis-le-Pieux et rebâti vers le milieu du siècle suivant par Hugues-le-Grand. Robert II, comte de Braine, fit relever ses fortifications et Guillemette de Sarrebruche le reconstruisit entièrement vers l'an 1500. Ce château, attenant à l'abbaye Saint-Yved, fut rasé en 1793.

De cette ancienne demeure seigneuriale, il ne reste plus aujourd'hui que les caves ; elles sont situées au lieudit *l'Ancien Palais*. Bien conservées, elles appartiennent actuellement à M. Jules Binart, négociant en vins, qui les utilise pour son commerce. Composées de deux allées jumelles voûtées en ogives et en arêtes, elles mesurent ensemble environ 12 mètres de largeur, sur une longueur de près de 70 mètres. Autour et au-dessus d'elles existent les soubassements dégradés des murs d'un bâtiment qui devait être très important.

Ces caves paraissent être du XIIIe siècle.

II. — Et les ruines considérables du *Château de la Folie*, (1) ou *Château-du-Haut*, à cause de sa position élevée (2). On y accède par des sentiers

(1) De *folium ; feuille, feuillée, bois, lieu boisé.*
(2) Et aussi par opposition au *Château-du-Bas*, dont il a été parlé précédemment.

escarpés et par un chemin carrossable, ouvert dans la roche, vers le milieu du XVIIIe siècle, par l'un des anciens propriétaires, le comte Casimir d'Egmont Pignatelli.

Ce château-fort édifié par Robert II, vers l'année 1206, avec tout le luxe de l'époque, commandait Braine et la vallée de la Vesle; il était destiné à servir de citadelle au *Château-du-Bas* et à la ville de Braine (1). A la mort de Robert II, il devint la propriété de l'un de ses fils, qui y était né, Pierre de Dreux, « dit Mauclerc ». Le château de la Folie fut pris et brûlé par les Armagnacs en 1443, à la suite d'une imprudente sortie commandée par son gouverneur ; ensuite, il resta abandonné pendant de longues années (2).

Au XVIIIe siècle, le comte d'Egmont le fit restaurer convenablement; il l'habita pendant la bonne saison et à l'époque de la chasse.

De la Révolution au milieu du XIXe siècle, ses différents possesseurs le laissèrent encore tomber en ruines.

M. Baudier, juge de paix à Braine, propriétaire actuel de cet ancien château féodal, l'entretient et le conserve avec beaucoup de goût. Il en a défendu l'entrée aux vagabonds par une lourde porte en bois; il se fait un plaisir de le laisser visiter en tout temps aux véritables amateurs qui se présen-

(1) Altitude du château de la Folie..... 120 mètres.
Altitude de Braine..... 69 —

Différence..... 51 —

(2) Prioux : *Le château de la Folie* au *Bulletin* de l'année 1858 et *Monographie de Braine,* publiée dans le n° 7 (avril, mai et juin 1891) du *Bulletin de la Société de Géographie de l'Aisne,* (sans nom d'auteur).

tent à son domicile de Braine. Il a crée, dans une tour, un petit musée composé des intéressantes trouvailles provenant des fouilles pratiquées dans les puits, souterrains, fossés, etc.

Complètement dégagés des grands arbres qui en masquaient récemment la vue, ces ruines imposantes sont parfaitement visibles de la ligne du chemin de fer de Soissons à Reims et de la route nationale précitée qui passe au bas de la colline.

Le touriste est fortement impressionné à la vue de ce vieux château-fort, aux épaisses murailles d'enceinte (1) flanquées de six grosses tours de huit mètres environ de diamètre. Ces murailles, noircies par le temps, sont percées de quelques jours et de meurtrières et forment corps avec le rocher qu'elles prolongent majestueusement vers le ciel; elles présentent encore la trace des appartements dont la distribution devait être commode et surtout agréable, et donnent une haute idée du génie militaire et de la puissance de leur constructeur. A leur pied s'étend un fossé qui s'ouvre presqu'à pic dans la roche, dont les morceaux ont été utilisés dans la construction. Il mesure environ sept mètres de profondeur sur une largeur de quatorze mètres au sommet et n'existe pas du côté de Braine (2); son pourtour sur les trois autres côtés est de près de cent soixante-dix mètres. Vers le nord, on voit la porte d'entrée d'un souterrain creusé à dix mètres de profondeur; il mesure environ quarante mètres de long, trois de haut et autant de large. Il s'y trouve un puits comblé.

Le fossé a été bouché seulement au devant et

(1) Elles sont plus ou moins dégarnies à leur sommet.

(2) Le mur s'élève de ce côté à la naissance de la déclivité de la colline ; il était ainsi défendu naturellement.

sur la largeur de l'unique porte d'entrée (1), c'est-à-dire à l'emplacement de l'ancien pont-levis. Cette porte a été remaniée ; elle ne présente plus aucun caractère des constructions spéciales du moyen-âge.

La cour intérieure a été convertie en un magnifique parc qui offre la vue superbe de Braine, des châteaux voisins, de la vallée de la Vesle et des riants côteaux avoisinants.

Bien qu'étant des plus intéressantes, cette belle relique des temps féodaux n'est pas classée parmi les Monuments historiques.

Autour du château s'étend le Bois de la Folie. Le milieu de la partie située sur le plateau de la colline est occupé par un rond-point, d'où rayonnent dix avenues, percées dans tous les sens, par le comte d'Egmont. Elles permettent de voir au loin la vallée de la Vesle et même les tours de la cathédrale de Laon.

L'ensemble fait, de ce point, l'une des plus intéressantes promenades du Soissonnais.

*
* *

Place du Martroy (2), et proche la Maison de Retraite (3), on voit encore une habitation du XVe siècle, construite en briques, pierre et bois. Une tourelle en pierre, avec œil-de-bœuf et sculp-

(1) Dans la muraille du sud-ouest, faisant face au plateau, vers Cerseuil.

(2) *Martois* ou *Martroy :* On fait dériver ce nom de *Mortuorum campus* ; *Champ des Morts*, ou de *Martyrum campus*, *Champ des Martyrs*, ou d'après Ducange de *Martreium*, lieu où les criminels recevaient leur châtiment (Dr CORLIEU ; *Histoire de Charly-sur-Marne*, Paris, 1881).

(3) Ancien prieuré des Bénédictins, *(Bulletin de la Société de Géographie de l'Aisne précité)*, puis haras national.

tures, émerge du toit ; elle abrite un escalier en hélice.

*
* *

Les diverses curiosités et vues remarquables du pays ont été mises en cartes postales illustrées, comme il est de mode partout, en ce moment.

On restaure en ce moment, avec autant de goût que d'intelligence, l'ancienne église collégiale de Saint-Pierre-au-Parvis, qui est un des monuments les plus anciens de Soissons (XIIe siècle).

Incidemment, il est noté ici que l'on continue à réparer la cathédrale de Soissons. On en est au petit portail nord, et là, comme à Saint-Pierre, on travaille d'une manière très louable, sous la direction de M. Sainsaulieu, architecte des monuments historiques.

Il est également mentionné, en terminant ce procès-verbal, que, dans la nuit du 24 au 25 juillet dernier, la foudre a détruit deux ou trois crochets de la plus haute flèche de Saint-Jean des Vignes.

La séance est levée.

Le Président,

LECER.

Le Secrétaire,

E. COLLET.

COMTE JOSEPH-HIPPOLYTE-EDGARD DE BARRAL

1832-1904

Neuvième séance

—

Lundi 3 Octobre 1904

—

Présidence de M. LECER, président.

—

Ouvrages reçus pendant le mois qui vient de s'écouler :

Séances générales du Congrès archéologique de France, 1902.
Mémoires de la Société dunkerquoise, 1904.
Mémoires de l'aeadémie de Nîmes, 1903.
Société de statistique de Marseille, 1902-1903.
Société industrielle de Saint-Quentin, 1903.
Société d'études de Draguignan, 1900-1901.

Le procès-verbal étant lu et sa rédaction adoptée, M. le président Lecer s'exprime ainsi au sujet de la mort si regrettable de M. le comte de Barral :

MORT DE M. DE BARRAL

Le 19 août, M. de Barral, l'un de nos présidents honoraires , est décédé presque subitement à Vichy, à l'âge de 71 ans.

Ses obsèques ont eu lieu à Soissons le 23 août. Accompagné de plusieurs de nos collègues, entre

autres de notre dévoué secrétaire, j'y ai assisté et, au cimetière, après que MM. Deviolaine, maire de Soissons, et d'Urclé, trésorier-payeur général honoraire, eurent rappelé, en termes choisis, les qualités privées du défunt, j'ai pris à mon tour la parole en ces termes pour saluer une dernière fois, en votre nom, notre sympathique collègue dont la Société gardera toujours le souvenir le plus affectueux.

« Messieurs,

« Le comte de Barral était, depuis vingt-cinq ans, membre de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.

« Nommé président en 1892, il apporta, dans les études faites en commun et dans les discussions techniques, le savoir, le jugement, la bienveillance, le tact, la courtoisie qui caractérisaient tous ses actes. — Administrateur dévoué, il sut, à une certaine époque, tirer la Société de difficultés sérieuses : aussi, lorsqu'en 1901, en raison de ses déplacements devenus plus fréquents, il crut devoir se démettre de la charge de président, ses collègues tinrent à lui donner, par reconnaissance, le titre de Président honoraire.

« C'est au nom de notre Compagnie tout entière que je viens déposer devant la dépouille mortelle de notre vénéré collègue et ami, l'expression de nos profonds regrets. C'est également en son nom que j'exprime à la famille éplorée, l'assurance de notre profonde et respectueuse sympathie ».

M. le Président informe que le quarante-troisième Congrès des Sociétés savantes se tiendra à Alger en 1905, du 19 au 26 avril.

M. Blanchard fait la communication suivante à propos d'une pierre tumulaire trouvée dernièrement à Soissons, rue Deflandre (ci-devant des Minimesses) :

L'ÉPITAPHE DE FRANÇOIS GILLUY

Administrateur de l'Hôtel-Dieu de Soissons

Par M. Fernand BLANCHARD.

MESSIEURS,

Il y a six semaines, le 24 août dernier, en démolissant une maison au n° 1 de la rue Deflandre, entre la place Dauphine et la petite caserne, des ouvriers rencontrèrent dans les fondations une grande quantité d'ossements humains entassés pêle-mêle dans une même fosse et provenant d'anciennes exhumations. Transportés par tombereaux, ces os furent employés à remblayer un terrain près la Crise, au bout de la rue de l'Arquebuse.

Au cours des fouilles, les terrassiers trouvèrent, au milieu de ces débris, une petite bague de cuivre, quatre pièces de bronze de peu de valeur, trois liards et un jeton du XVIIe siècle. On découvrit aussi une colonne cannelée et une plaque de marbre blanc d'environ 0 mètre 50 centimètres sur 0 mètre 80 centimètres, brisée en de nombreux fragments et où se voyaient les restes d'une épita-

phe. Nous rassemblâmes ces fragments et, malgré l'absence de certains éclats, nous pûmes reconstituer l'inscription. En voici la copie :

CI GIST VN INDIGNE

PRESTRE ET VN GRAND

PÉCHEVR

TELLE EST LEPITAPHE QVVN CHANOINE
DE LEGLISE CATHEDRALE SAINT
GERVAIS DE SOISSONS ADMINISTRATEVR
DE LHOSTEL DIEV DE LA DITE EGLISE
A ORDONNÉ PAR SON TESTAMENT
ETRE MISE AVEC CETTE CROIX SVR
SA SEPVLTVRE QVIL A CHOISIE DANS
LE CIMETIERE DES PAVVRES DVDIT
HOSTEL DIEV.....
FAITE SANS POMPE DISTINC*TIVE*
NI AVEC *AVCVN* AVTRE RENSEIGNEMENT
CEST LEFF*ET D'VNE* GRANDE HVMILITE
IL EST DECEDE LE 21 JANVIER 1698

Priez Diev povr son Ame

Nous avons été curieux de connaître le nom de cet homme si modeste qui prétendait demeurer inconnu pour la postérité. Malgré le désir du défunt, les exécuteurs testamentaires nous aidèrent à découvrir cette identité en nous révélant la date du décès et la qualité d'administrateur de l'Hôtel-Dieu. Grâce à quelques recherches dans les archives de cette Maison, on pouvait, présumions-nous,

rencontrer le nom de l'administrateur décédé le 21 janvier 1698. Nous découvrîmes en effet, sur les registres de délibérations, qu'il se nommait François Gilluy.

Voici ce que nous avons pu trouver sur ce chanoine dans les documents du temps. François Gilluy naquit, semble-t-il, à Soissons. Nous trouvons dans notre ville, vers ce temps, plusieurs personnes de ce nom. Un Isaac Gilluy, était propriétaire de « l'Hôtel de la Rose » à l'extrémité de la ruelle de Belleu, entre Saint-Gervais et Notre-Dame. Un échevin de Soissons, en 1616, portait également le nom de Gilluy et fut arrêté par Mayenne comme partisan de la Reine. A Ambleny, nous trouvons aussi une branche de cette famille.

François Gilluy était probablement fils ou petit-fils d'Isaac Gilluy, propriétaire de « l'Hôtel de la Rose », car, selon d'Hozier, notre chanoine portait comme armes « d'argent à la rose de gueules »; en souvenir, assurément, de l'enseigne paternelle.

L'aisance de sa famille permit à François Gilluy de recevoir une bonne éducation. Il était bachelier en théologie ; de plus, c'était un lettré et un amateur d'objets d'art. Aussi avait-il réuni dans son logis nombre de livres rares et de tableaux qui, à son décès, furent dispersés selon sa volonté et vendus au profit des pauvres de Soissons.

La mort surprit François Gilluy dans ses fonctions d'administrateur de l'Hôtel-Dieu qu'il ne put exercer que peu de temps. Il avait succédé dans cette charge à son confrère Jean Bachelier. Il fut reçu pour la première fois dans la chambre du Conseil des Hospices le lundi 3 septembre 1696. Voici ce qu'on lit à ce propos dans le registre du

temps : « Est venu en la Chambre vénérable et discrète personne Me François Gilluy, prêtre, chanoine, bachelier en théologie, de l'Eglise Cathédrale de Soissons, nommé par Messieurs les vénérables prévost, doien, chanoines du chapitre de Soissons, au lieu et place de vénérable et discrète personne Jean Bachelier, prêtre-chanoine de la dite église ».

Sa dernière maladie fut très courte, d'après les procès-verbaux de délibérations. La dernière signature qu'il donna est relative aux réparations de l'église de Mont-Notre-Dame vers le 15 janvier 1698. Comme il décéda le 21, on remarque que s'il ne mourut pas subitement, il fut tout au plus malade cinq ou six jours.

Il avait fait son testament dès 1692. Il léguait par cet acte deux cents livres à l'Hôtel-Dieu, à charge de cent messes, et *tout le surplus de sa fortune aux pauvres de Soissons*. Le 7 septembre 1698, l'administration de l'Hôtel-Dieu délibéra de poursuivre « les exécuteurs du dit testament pour la délivrance des legs et, à cette fin, de faire opposition aux scellés apposés sur les effets délaissés par le défunt.

La donation de François Gilluy donna lieu à un long procès entre l'Hôpital et l'Hôtel-Dieu qui prétendaient chacun bénéficier du legs. L'affaire fut plaidée devant le Parlement qui donna gain de cause à l'Hôpital. Une parente du chanoine, Simonne Gilluy, qui était restée vieille fille et qui partageait, croyons-nous, l'existence de François Gilluy imita sa générosité envers les pauvres. L'année de la mort du prêtre, elle légua à son tour toute sa fortune à l'Hôtel-Dieu, c'est-à-dire deux maisons rue de l'Hôtel-Dieu à charge d'une

rente viagère de soixante livres et de quatre messes annuelles.

Tels sont, en résumé, les documents concernant François Gilluy.

Nous sommes heureux d'avoir pu pénétrer le secret de cette épitaphe ; malgré le désir du défunt, elle a transmis à la postérité le souvenir d'un homme charitable autant que modeste, bienfaiteur des pauvres de Soissons.

M. Vauvillé présente et conserve, par devers lui, dix-sept monnaies gauloises qu'il a recueillies dans l'endroit qu'il nomme l'*Enceinte de Pommiers*.

Monnaies gauloises de l'enceinte de Pommiers,

recueillies de décembre 1903 à octobre 1904.

1° Tête à gauche.
R. ABVD (OS). Cheval galopant à gauche, dessus deux annelets centrés (4.183) (1). BR. 1 ex.

2. Buste de face, à mi-corps, au cou le torques.
R. Cheval galopant à droite, dessous roue, dessus le cheval tête humaine de face (genre n° 7.147 du texte du catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale). BR. 1

A reporter. . . 2 ex.

(1) Les numéros indiqués sans autre indication se rapportent à l'*Atlas des monnaies gauloises*, de M. H. DE LA TOUR.

Report. . . 2 ex.

Cette monnaie, d'une rare inscription, est très intéressante : le buste de face est identique à la pièce du n° 7.146 (attribuée aux Lixovii), ayant au revers un cavalier armé ayant renversé son ennemi.

Au contraire la pièce présentée a un revers identique, comme cheval et tête humaine, et une pièce de SVTICOS portant au revers VELI (OCAOI.) (1), indiquant son origine Veliocasse. Ce fait permet de se demander si la pièce n° 7.147 ne serait pas attribuée par erreur aux Lixovii.

3. AEIOVIVIIA. Buste avec tête nue, à gauche, cheveux en mèches.

R. AEIVIIAC. Cheval galopant à droite, dessous sanglier à droite. (Comparer n°s 7,729 et 7,737). BR. 1

4. Buste de Diane à gauche.

R. CALIAGIIS. Aigle et aiglon éployés. (8,000). BR. 1

5. Cheval à gauche.

R. Cheval à gauche, symbole ou tête humaine peu visible (8,494). BR. 1

6. Tête nue, à gauche, les cheveux hérissés, derrière S.

R. VIIRICIV. Cheval galopant à gauche, dessous rouelle à quatre rayons. (genre 8,569). BR. 1

A reporter. . . 6 ex.

(1) Pièce reproduite dans les Bulletins de la Société. Vol. 1893, p. 107.

Report. . . 6 ex.

7. Tête nue à gauche.
R. Cheval galopant, à gauche, dessus trois annelets centrés, dessous un autre annelet centré. BR. 1
8. Tête à gauche.
R. Cheval marchant à droite, un annelet sous le cheval et deux autres derrière. BR 1
9. Tête de Janus.
R. Lion courant à gauche, dessous cercle centré entouré d'un grènetis. (8,106). BR. 1
10. Tête de Janus.
R. Lion barbare à gauche, dessus, trois annelets centrés, dessous, un autre annelet. (*Revue numismatique*, vol. 1893. 2
PL. VIII, n° 19). BR.
11. CRICIRV. Tête casquée, à gauche.
R. Pégase galopant, à gauche. BR. 6

Total des monnaies de Pommiers. . 17 ex.

Dans les six dernières monnaies, deux sont inédites : la première est avec légende rétrograde : CRICIRO et IN entre l'œil et la queue du cheval; l'autre est avec forte barbe et un annelet entre deux S devant la tête.

MONNAIE GAULOISE DE PASLY

Cette pièce, trouvée sur la montagne au lieudit *le Champ de bataille*, est attribuée aux Tatolausii :

Guerrier, marchant à droite, tenant une lance en avant, derrière il tient un torques de l'autre main.

R. Quadrupède à droite, dessus serpent? (8,124). POTIN.

MONNAIE GAULOISE DE SOISSONS

Cette monnaie a été recueillie près de Saint-Crépin, elle est attribuée aux Atrebates :

Tête dégénérée?

R. Cheval marchant à droite. (8,620). POTIN.

Le même sociétaire lit un article de lui, appuyé de plans de sa main, au sujet de *Noviodunum*, et sa conclusion est toujours que l'emplacement est la montagne de Pommiers et non Soissons.

L'ENCEINTE DE POMMIERS

(AISNE)

(NOVIODUNUM DES *SUESSIONES)*

Par M. Octave VAUVILLÉ.

L'emplacement de Noviodunum a été le sujet de nombreuses discussions depuis le XVIIIe siècle ; il en a été fait mention dans les *Mémoires des Antiquaires de Picardie* (1) et dans les *Bulletins de la Société archéologique de Soissons* (2).

L'abbé Lebœuf plaçait Noviodunum à Noyant, à 4 kilomètres au sud de Soissons ; Dom Marlot, Dom Lelong, Dévérité, l'abbé Fondeur, Amédée Thierry à Noyon ; M. Melleville à Nouvion-le-Vineux, à 6 kilomètres environ au sud de Laon ; l'abbé Robert au Mont-de-Soissons, à environ 11 kilomètres au sud-est de Soissons ; M. Peigné-

(1) T. IV (2e série), p. 314.
(2) T. I (1847), p. 45 ; t. XVII, p. 345 et 403.

Delacourt au Mont-de-Noyon, commune de Chevincourt, à peu près à 14 kilomètres au sud-ouest de Noyon.

Samson, Scaliger, Adrien de Valois, Dom Cellier, Dormay, Dom Grenier, Henri Martin, Leroux, de Vuillefroy et l'abbé Pécheur ont considéré que Soissons était bien l'antique Noviodunum.

Aucun des auteurs dont il vient d'être question n'a fourni la preuve évidente qu'un oppidum d'une certaine importance avait existé sur le point adopté par lui.

On était donc en droit de chercher dans les environs de Soissons s'il ne restait pas quelque part des indices certains d'une place forte remontant à l'époque de l'indépendance gauloise.

De 1860 (1) à 1884 (2), j'ai pu recueillir 542 monnais gauloises trouvées, disséminées, dans la belle enceinte de Pommiers, située à environ 3,500 mètres au nord-ouest de Soissons et où un retranchement considérable existe encore au nord, du côté du plateau central. Ces monnaies ont été examinées par M. Anatole de Barthélemy et publiées dans la *Revue numismatique* (3).

Les nombreux objets et monnaies de l'époque gauloise trouvés au milieu des habitations fouillées, principalement depuis 1882, dans l'enceinte de Pommiers, pouvaient amener à se demander si l'on n'était pas sur l'emplacement du Noviodunum, dont l'identification avait été si discutée. Dans l'espoir d'obtenir des renseignements précis sur le sujet en question, M. de la Noë sollicita, en

(1) *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, t. XVII (1863), p. 282.
(2) *Ibid.*, id.
(3) Année 1886, p. 194.

1886, du ministre de l'Instruction publique une allocation en vue de faire des fouilles. Une subvention fut accordée ; la marche des travaux, arrêtée de concert avec M. de la Noë, fut exécutée dans l'ordre suivant :

I. Coupe du retranchement principal.

II. Recherches dans le fossé du retranchement.

III. Coupes de retranchements secondaires.

IV. Fouilles d'habitations dans l'enceinte.

Les résultats des fouilles furent publiés dans le volume du *Congrès archéologique de France* (session de 1887 à Soissons et Laon).

Je pense devoir rappeler à la Société, sommairement, quelques détails relatifs à l'enceinte et aux fouilles.

L'enceinte et les fouilles.

L'enceinte de Pommiers, située au-dessus du village de ce nom, est d'une superficie d'environ 40 hectares ; elle est admirablement placée, dominant d'environ 80 mètres la vallée de la rivière d'Aisne (plan, fig. 1).

I. La coupe du retranchement principal, établi au nord, a fait voir que l'ouvrage a été fait du rejet de terre, tuf ou pierre, provenant du fossé. La largeur du bas du parapet est actuellement de 32 mètres, la hauteur de $5^{m}64$ au-dessus de l'an-

Fig. 1. — Enceinte gauloise de Pommiers

Plan des fouilles au 1/20 000

LÉGENDE DE LA FIG. 1.

(Plan de l'enceinte de Pommiers.)

A. Retranchement principal du nord.
B, B, B, B. Retranchements secondaires à l'ouest et au sud.
C, C, C. Creutes ou grottes de Villé à l'est.
C'. Groupe de grottes complètement effondrées au sud de l'enceinte.
D. Trois puits sur 29 mètres de distance.
d, d, d, d..... Treize autres puits sur divers points de l'enceinte.
E. Endroit de la trouvaille de monnaies faite en 1875.
F, F, F, F. Fouilles de 1882 et 1883, sur des lignes droites à la place d'habitations gauloises.
G. Fouilles de 1883-1884, ayant produit 273 monnaies gauloises dans des habitations.
H. Fouille de retranchement principal, 1886.
I. 1re fouille du fossé du retranchement, 1886.
J. 2e — — —
K. 3e — — —
L. 4e — — —
M. Fouille du retranchement secondaire, 1886.
N. Fouilles de deux habitations gauloises creusées en partie dans la pierre dure, 1886.
O. Autre habitation gauloise creusée dans la pierre, fouille 1886.
P. Fouille d'une butte dite du « Moulin-à-Vent ».
Q. Fouille d'une autre butte supposée être une tombelle (?).
R. Fouille ayant fait constater qu'il existe 1m40 d'épaisseur de sable descendu de la levée, comme en *h*.
S. Endroit probable de la terrasse élevée par les Romains (fouillé).
T, T. Groupe ouest des grottes de Pasly.
U. Grottes effondrées, sur le territoire de Vauxrezis.
V. Tranchée importante pour isoler le camp romain de la montagne du sud-ouest.
X, X, X, X. Talus bien conservés paraissant avoir servi pour l'enceinte romaine.
Y. Force source dite de la « Gouverne-Malade ».
Z. Source abondante de la Soudraie.

FIG. 2. — RETRANCHEMENT PRINCIPAL DE POMMIERS. COUPE AU 1/500

FIG. 3. — FOSSÉ DU RETRANCHEMENT. PREMIÈRE FOUILLE. COUPE AU 1/500

cien sol (fig. 2), mais cette hauteur s'est fort abaissée, car au sud en A, il y a une couche de $1^{m}40$, descendue du haut et s'étendant à 20 mètres de distance.

II. Le fossé du retranchement, d'une longueur d'environ 300 mètres, offrait un intérêt particulier pour les recherches ayant pour but de fixer l'époque de formation de l'ouvrage. Quatre fouilles y furent exécutées en divers endroits.

La première fouille, conduite en I du plan (fig. 1), vis-à-vis la porte d'une grotte, à peine visible dans la contrescarpe, a fait voir un fossé de plus de 17 mètres de largeur sur $4^{m}72$ de profondeur, dont $3^{m}93$ creusés dans le tuf ou la pierre (fig. 3).

La grotte de la contrescarpe a été fouillée en partie (A, fig. 3) : on y a trouvé, à l'entrée, cinq silex taillés ; dans le fond, une hache polie avec de grossières poteries gauloises, etc.

La deuxième fouille, en J du plan, exécutée en face d'une autre grotte effondrée, au milieu du fossé, sur 8 mètres de longueur et 3 mètres de largeur (fig. 4), fit découvrir :

1° Fragments de poteries vernissées, ornées de côtes en relief, analogues aux vases du Musée de Cluny, n°s 4321 et 4324, indiqués *XIVe siècle ;* (B, fig. 4). à une profondeur de $1^{m}60$.

2° Nombreux débris de poteries, provenant d'un foyer C de 1 mètre de diamètre, analogues aux n°s 4181 et 4184 du même Musée, indiqués *Moyen âge ;* à une profondeur de $2^{m}10$ à $2^{m}40$.

3° Poteries rouges de l'époque gallo-romaine ; en D, à une profondeur de $2^{m}80$.

4° La terre était remplacée par une couche assez régulière de sable E, provenant probablement du

FIG. 4. — MILIEU DU FOSSÉ. DEUXIÈME FOUILLE. COUPE DE 1/100

tuf désagrégé descendu du parapet, 3 mètres à 3m20.

5° Pierres nombreuses de diverses dimensions, avec parements, poteries gauloises, scories de fer, ossements brisés de chevaux, bœufs, moutons, chiens, sangliers, etc. Ces objets étaient disséminés au fond du fossé, en F, à une profondeur de 3m20 à 3m75, dans une partie composée de terre noire très compacte, principalement sous les pierres.

La hauteur, du fond du fossé à la crête du retranchement, est encore de 11m62, à l'endroit où le fossé est le plus bas de cette fouille.

La troisième fouille a été faite en K du plan (fig. 1). Là le fossé a été creusé presque verticalement sur plus de 4 mètres de hauteur, dans le tuf ou dans la pierre.

La quatrième fouille (en L du plan) a été faite au milieu du fossé du retranchement, sur une longueur de 5m70, une largeur de 1m80 et 2m60 (AA, fig. 5). On y découvrit :

FIG. 5. — QUATRIÈME FOUILLE. PLAN AU 1/200

Des poteries vernissées avec côtes en relief (genre de la 2e fouille), à une profondeur de 1m10.

Des fragments de poteries rouges de l'époque gallo-romaine, à une profondeur de 1m70.

Jusqu'à 1m80, la terre était de nuance grise très régulière ; ensuite se trouvait une couche de 10 à 15 centimètres de tuf désagrégé (D, fig. 6) ; puis jusqu'à 2m30, profondeur à laquelle se trouvait le tuf non attaqué, une terre très noire avec des poteries gauloises, des ossements brisés et un grand nombre de pierres avec parements, sur environ 30 centimètres d'épaisseur.

Au fond de la fouille se trouvait un puits.

Fig. 6. — Quatrième fouille. Coupe au 1/200

Puits (B, fig. 5 et 6). Le puits fut vidé entièrement. La profondeur est de 5m50 ; creusé dans le tuf et la pierre, le diamètre est de 1m60 dans le haut et de 1 mètre dans le bas ; il pouvait y avoir 1m50 d'eau.

Quatre fragments de meules, des scories de fer et des fragments de grossières poteries gauloises se trouvaient au fond.

Sur une partie du côté ouest du puits, le tuf avait

été enlevé et remplacé par des pierres. Une fouille fut dirigée de ce côté.

Habitation. Une partie, mesurant 4m20 sur 4 mètres, fut dégagée complètement. Comme dans les autres fouilles, on trouva d'abord, à 1m20, des poteries vernissées ; de 1m70 à 2 mètres, on constata la présence d'une terre noire mélangée de cendres avec des poteries gauloises, des ossements de divers animaux et une fibule en bronze. Ensuite on rencontra une couche de tuf désagrégé de 10 à 15 centimètres (D', fig. 6), allant rejoindre celle déjà constatée en D ; il y avait des pierres sous cette couche.

Au-dessous, à 2m40 de profondeur de remblai, on trouva le tuf naturel, creusé sur une largeur de 4m20 pour établir une habitation.

En E (fig. 6) était un foyer formé de neuf pierres soigneusement mastiquées, intérieurement et extérieurement, avec de la terre rouge. Près du foyer fut recueillie une monnaie gauloise en bronze, au type de la tête de Janus avec un lion barbare au revers.

On découvrit dans le fond de la terre noire et compacte. beaucoup de débris de poteries gauloises, des ossements brisés de divers animaux, un talon d'étendard en fer, une grande quantité de scories de fer, etc. On y trouva aussi cinq monnaies gauloises en bronze, dont trois du même type que la première ; elles étaient aux profondeurs suivantes : 2m40, 2m80, 3m10, 3m30 et 3m50.

Pour essayer de déterminer la longueur de l'habitation, on fit des recherches aux points J, J, J, (fig. 5), sur 1m50 de longueur, mais sans résultat. L'habitation mesurait donc 4m20 de largeur sur plus

de 7m50 de longueur et sur 2 mètres de profondeur ; elle avait été creusée dans le tuf.

Fouilles d'habitations dans l'enceinte.

En N du plan (fig. 1), deux habitations, creusées en partie dans la pierre dure, furent découvertes.

Celle en A (fig. 7) avait 2m20 de longueur, 1m20 de largeur et 1m20 de profondeur, dont 60 centimètres étaient creusés dans la pierre dure.

FIG. 7. — HABITATIONS A ET B. PLAN AU 1/100

L'habitation B (fig. 7), d'une profondeur de 75 centimètres, était creusée dans la pierre sur 2m30 de longueur, 1m30 de largeur et 35 centimètres de profondeur.

En O du plan (fig. 1), une autre habitation, creusée dans la pierre tendre, fut découverte. Elle avait une profondeur de 1m10 d'un bout et de 1m30

de l'autre, différence occasionnée par la pente actuelle du sol ; 80 centimètres étaient creusés dans la pierre (fig. 8, 9 et 10). La largeur était au fond de 1m15 au nord, 1m20 au sud, et de 1m25 et 1m30 au haut de la pierre ; la longueur de 2m20 au fond et 2m40 à 0m80 de hauteur.

Une cheminée B (fig. 8), creusée en partie dans la pierre, était très visible, allant se perdre à près d'un mètre de l'habitation.

Fig. 8. — Habitation en O ; cheminée
Plan au 1/50, au niveau de la pierre

Dans les trois habitations dont il vient d'être question, on a découvert beaucoup d'ossements brisés de bœufs, moutons, chèvres, cheval, cerf, renard, de nombreux clous et objets en fer, une fibule et de nombreuses poteries gauloises.

Ces trois petites habitations se trouvent sur le bord de pentes escarpées, au sud de l'enceinte, à un endroit où la pierre affleure presque ; c'est pour ce motif qu'elles sont très petites et peu profondes.

FIG. 9. — HABITATION EN O. COUPE AU NORD, AU 1/50

FIG. 10. — HABITATION EN O. COUPE AU SUD, AU 1/50

Les habitations placées au milieu du plateau, où il y a plus d'épaisseur de terre, sont de plus grandes dimensions, n'ayant pas eu l'obstacle de la pierre pour les creuser (1).

(1) Toutes les habitations gauloises fouillées à Pommiers n'ont pas été construites ; elles sont simplement creusées dans la pierre ou dans la terre. Il en a été de même dans l'enceinte de Saint-Thomas (Bibrax des Rèmes) et dans d'autres enceintes (voir *Bulletin de la Société*, vol. 1899, *Enceinte d'Ambleny*, p. 143). Il ne faut donc pas s'étonner si on ne rencontre pas sur le sol des débris de constructions dans les enceintes gauloises et même dans les enceintes d'époque plus récente.

D'autres fouilles furent encore exécutées sur le plateau. En 1887 j'avais pu recueillir 727 monnaies gauloises trouvées disséminées dans toute l'enceinte. Je crois devoir reproduire ici ma conclusion de 1887 : « De tout ce qui précède, on peut déduire que l'occupation de l'enceinte est uniquement gauloise, que l'oppidum connu sous le nom de « Camp de Pommiers » (1), est l'une des douze places fortes des Suessiones, dont César fait mention dans ses *Commentaires*. Et, si nous nous reportons à ces mêmes *Commentaires*, nous y voyons que le conquérant des Gaules fut arrêté par l'oppidum de Noviodunum ; la largeur du fossé et la hauteur de la muraille furent pour lui des obstacles qui rendaient la place inexpugnable sans préparatifs de défense.

« De toute la contrée, l'oppidum de Pommiers est le seul qui puisse se rapporter à la description faite par César de la capitale des Suessiones ; on peut donc considérer comme certain que là se trouve bien Noviodunum. »

Dans un appendice à la même communication j'indiquais :

1° En S du plan (fig. 1), l'endroit de la terrasse, élevée pour établir les tours, dont il est question dans les *Commentaires de César*.

2° En X, X, X, X du plan, des restes de fortification du camp romain.

Le général de la Noë, dans le *Bulletin de géographie historique et descriptive du Comité des travaux historiques et scientifiques* de 1887 et de 1890, adoptait mes conclusions sans réserve.

(1) On a quelquefois par erreur désigné cette enceinte comme étant celle de Pasly.

Le docteur Bougon a fait en 1902 des communications au *Comité archéologique de Noyon*, sous le titre *Noyon-Noviodunum*, en cherchant à prouver que l'oppidum en question était à Noyon. Aucune preuve sérieuse n'a été donnée par l'auteur en faveur de Noyon, comme le démontre bien le passage suivant, que j'extrais du tirage à part qu'il a eu l'amabilité de m'offrir (1) :

« Avec la méthode que nous avons suivie dans la question de Noyon-Noviodunum, nous n'avons pas encore cherché si le Noyon gaulois occupait ou non l'emplacement de notre ville actuelle. Nous avons simplement démontré que la capitale du Noyonnais, Noyon, était le Noviodunum des Suessioniens.

« A vrai dire, il nous serait tout à fait égal que le Noyon gaulois ait été placé là ou ailleurs. Toutefois, nous croyons avoir de bonnes raisons pour estimer que cette oppide gauloise se trouvait à la place de notre ville actuelle. »

Vestiges du camp romain.

Ayant la conviction que l'enceinte gauloise de Pommiers est bien, comme je l'ai affirmé en 1887, l'emplacement du Noviodunum cité par César, il me restait encore un moyen d'en fournir, s'il était possible, une dernière preuve, indiscutable, en cherchant à retrouver les vestiges certains ou les fossés des fortifications du camp de César.

Ce sont les résultats de ces recherches, faites en

(1) *L'emplacement de Noyon gaulois.* (Extr. des *Mémoires du Comité archéologique de Noyon*, 1903, tirage à part, p. 43).

1903 et 1904, qui me paraissent des plus intéressants, et qui m'ont engagé à faire cette communication à la Société.

Pour rendre plus compréhensibles mes explications, pour suivre l'ordre des fouilles et des constatations faites en 1903 et 1904 et pour permettre de se rendre bien compte de la position des assiégeants, j'ai dressé, d'après une carte du ministère de la Guerre, un plan au 1/20 000 (1) de l'enceinte gauloise et du camp romain établi sur les territoires de Vauxrezis, Pasly et Pommiers.

Les fouilles n°s 1, 2 et 3 du plan (fig. 11) ont prouvé que le tuf a été creusé et enlevé sur ces points pour être mis à l'intérieur de l'enceinte afin d'y former un mur ou parapet pour la défense.

De la fouille n° 1 allant vers la fouille n° 4, le rejet de terre est encore très visible, de même qu'aux n°s 5, 6, 7 et 8, où existent encore de beaux talus, vestiges de l'enceinte romaine.

Sur le côté ouest, où le tuf affleurait et formait déjà un léger escarpement, le tuf a été taillé très régulièrement ; cela se voit encore fort bien sur 7 et 12 mètres de longueur, aux points n°s 9 et 10. Le tuf au n° 9 a été taillé sur une hauteur verticale de $4^{m}30$, donnant à l'origine environ $5^{m}35$ sur la pente.

Aux n°s 11 et 12, un ouvrage de défense a été fait pour comprendre dans l'enceinte les sources A et B, distantes d'environ 30 mètres du bord de l'escarpement naturel du plateau.

Les travaux de fortification de l'ouest du camp sont encore très bien conservés dans les bois de

(1) Avec courbes d'altitudes distantes de 5 en 5 mètres.

FIG. 11. — L'ENCEINTE GAULOISE ET LE CAMP ROMAIN.

LÉGENDE DU PLAN, FIG. 11.

--------- Courbes équidistantes de 5 en 5 mètres d'altitude.
—·—·—·—Limite de territoire communal.
————Sentiers.

N°s 1, 2, 3 et 4. Fouilles de 1903, où le tuf a été creusé pour fortifier le camp romain.

5, 6, 7 et 8. Talus, restes de la fortification.

9 et 10. Tuf taillé, sur une forte hauteur, pour la défense.

11-12. Ouvrage de défense pour comprendre les sources A et B dans l'enceinte.

13, 14, 15 et 16. Fossé de fortification bien conservé dans les bois.

17, 18, 19, 20 et 21. Parties de fossé de fortification bien visibles dans les bois.

22, 23, 24 et 25. Talus bien conservés.

26, 27, 28 et 29. Restes de fortifications encore visibles.

30 et 31. Beau et fort talus de l'enceinte romaine.

32. Reste de la fortification romaine au point le plus rapproché de l'oppidum.

A, B, C, D, E, F, G, H et I. Sources utilisées par les Romains.

J, K, L. Fossé de la fortification de l'est du camp romain.

M, N, O. Fossé de la fortification romaine, sur le front de la fortification principale de l'enceinte gauloise.

P et Q. Roches visibles sur les chemins indiquant la difficulté de creuser profondément sur la partie du fossé M, N, O.

R. Endroit de la terrasse élevée par les Romains pour y établir des tours.

S. Partie la moins fortifiée de l'oppidum.

T. Puits, le 17e découvert dans l'enceinte gauloise.

U. Puits contigu à une habitation (fig. 5 et 6).

V. Puits ayant servi aux habitants des grottes creusées dans la contrescarpe.

U', V' et X. Fort ruisseau venant de Juvigny, à 500 mètres du nord-est du camp, où les chevaux des Romains étaient abreuvés.

Vauxrezis, aux nos 13, 14, 15 et 16 (1). Ils sont particulièrement reconnaissables vers les nos 14 et 15, où deux fouilles ont été faites pour en relever le profil. C'est le seul endroit où j'ai été autorisé à fouiller dans les bois.

Vers le nord, des traces de larges fossés et de fortification sont encore très visibles dans les bois sur Vauxrezis, principalement vers les points nos 17, 18, 19, 20 et 21.

Après les fouilles et les constatations faites en 1903, il me restait à fixer la limite du camp romain vers l'est et sur le front de la fortification principale de l'enceinte gauloise.

L'enceinte s'arrêtait-elle, du côté de l'est, du point I au n° 21 du plan, ou bien allait-elle plus loin vers la voie romaine passant contre la ferme du Mont-de-Pasly?

Entre le point I et le n° 21, les recherches sont devenues impossibles, par suite des extractions considérables de pierres qui ont bouleversé tout le sol primitif. Je fis donc des recherches plus loin, sur le territoire de Vauxrezis, où je découvris des restes bien conservés de fortifications aux nos 22, 23, 24 et 25 du plan (fig. 11).

Vers le sud, sur le territoire de Pasly, il existe des talus provenant de l'enceinte du camp, aux nos 26, 27, 28 et 29.

Je fis des fouilles, en septembre dernier, pour retrouver le fossé de la fortification de l'est, qui devait certainement avoir existé du côté du plateau central où l'accès de l'ennemi était le plus à craindre, ce point n'étant pas protégé par une pente naturelle.

(1) Les constatations aux nos 11, 12, 13, 14, 15 et 16 ont été faites le 11 décembre 1903, après la chute des feuilles des bois.

Après quelques fouilles sans résultat, trois autres fouilles furent faites en J, K et L et firent découvrir un très beau et large fossé, limitant l'enceinte du côté de l'est.

En J, le fossé, creusé en bonne partie dans la pierre, permit de constater avec certitude la forme triangulaire, caractéristique de la fortification du camp romain. La largeur du fossé est actuellement de 5 mètres, sur une profondeur de 1m40 (fig. 12).

En L, le fossé est encore de 4m70 de largeur

Fig. 12 et 13. — Fossés du camp romain. Coupe au 1/100.

et de 1m30 de profondeur (fig. 13) ; à cet endroit, le sol a probablement baissé depuis la formation de l'enceinte ; Il pouvait avoir aussi 5 mètres de largeur à l'origine.

La fouille K a fait voir que le fossé de l'enceinte romaine fut rempli en partie avec de la marne, pour y établir l'empierrement de la voie romaine.

On peut remarquer que le fossé en question coupe la route romaine avec angles très aigus ; de cette manière, la voie gauloise, qui devait déjà y exister, était interceptée de L en H.

Les sources G et H paraissent avoir été com-

prises dans l'enceinte ; il en était de même de celles en D et E, sur Vauxrezis ; celle dite de la Soudraie, au point I, où l'extraction des pierres a changé complètement la disposition du sol, devait se trouver aussi dans l'enceinte (1).

Seule la source C, sur Vauxrezis, était certainement à environ 40 mètres hors de l'enceinte au bas de l'escarpement naturel.

Trois autres fouilles faites en M, N et O du plan (fig. 11) (2) firent découvrir un fossé, creusé aussi de forme triangulaire, en M et en O. Dans le fond de ces fouilles, on a recueilli quarante fragments de poteries gauloises (que je présente à la Société) de formes et d'épaisseurs variées ; elles indiquent bien l'époque du fossé de la formntion du camp.

Le fossé en M avait 2m30 de largeur sur 70 centimètres de profondeur (fig. 14) ; aux points N et O,

FIG. 14 ET 15. — FOSSÉS DU CAMP ROMAIN. COUPE AU 1/100.

(1) On a constaté il y a quarante-cinq ans que cette source avait été déplacée. Un nommé Dufour, qui a construit une maison près de là, a trouvé l'endroit primitif de la source plus à l'ouest du point où elle est maintenant ; il a aussi recueilli beaucoup d'ossements de bœufs, moutons, chèvres, etc..., en faisant les fouilles pour construire la maison.

(2) La ligne droite des fouilles m'a été indiquée, en 1903, sur le terrain ensemencé en betteraves, et en 1904 sur le terrain ensemencé en seigle. Les récoltes de betteraves et de seigle étaient beaucoup plus vertes et plus fortes dans cette direction qu'ailleurs. Ce fait m'avait indiqué l'emplacement de la fortification romaine, que je n'ai pu réellement constater par des fouilles qu'en 1904, n'ayant pas été autorisé à le faire en 1903, lors de mes recherches.

le fossé avait les mêmes dimensions qu'en M.

Le fossé en N a été creusé en partie dans la pierre (fig. 15).

La faible profondeur de l'ouvrage dont il vient d'être question s'explique par la difficulté qu'avaient les Romains pour creuser dans la pierre un fossé plus profond et aussi pour travailler à une aussi faible distance de l'enceinte gauloise (1). On voit, en effet, affleurer les roches sur les chemins, près de là, en P et en Q du plan. Peut-être aussi César pensait-il s'emparer de la place en passant, la croyant sans défenseurs (2)?

Aux nos 30 et 31 du plan, il existe encore un beau talus ou levée indiquant le travail des Romains.

Une très faible partie du camp de César (environ 180 mètres) peut laisser encore un peu de doute : c'est la partie comprise entre le point O et le n° 32 du plan ; on y voit encore un talus de 3m15 de hauteur verticale, comprenant un remblai de 70 centimètres du bas. Les terres étant ensemencées en betteraves et en prairie artificielle, je n'ai pu faire faire de fouilles sur cette partie.

Je n'ai pu indiquer sur le plan qu'approximativement la ligne du fossé après des sondages qui m'ont fait reconnaître les points où la pierre a été creusée pour le fossé.

La lettre R du plan indique l'endroit de la terrasse (3) fouillée précédemment, où les Romains établirent leurs tours pour assiéger Noviodunum. Cette place était admirablement bien choisie : il

(1) Environ 110 à 120 mètres du haut de la fortification principale de l'oppidum.

(2) *B. G.*, I. II, c. XII.

(3) *Compte-rendu du Congrès de Soissons et de Laon*, 1887.

n'y a de là à la partie la moins fortifiée de l'enceinte gauloise, en S du plan, qu'une faible distance, snr un terrain légèrement en pente, très avantageux pour approcher les tours de l'oppidum.

C'était pour protéger cet endroit que César fit approcher très près de l'enceinte gauloise le bord du camp romain, partant du point O au n° 32 du plan.

Ce fait explique clairement pourquoi César se répète en parlant des mantelets (1) ; ils étaient indispensables sur ce point où les traits des assiégés pouvaient, sans cette protection, atteindre les Romains, la nature du sol n'ayant pas permis d'y creuser un fossé afin d'établir un parapet destiné à les garantir suffisamment.

Des fouilles faites dans les bois sur Vauxrezis aux points n°s 14 et 15 du plan, sur une partie en pente, ont permis de relever le profil de la fortification dans cette partie du nord-ouest du camp, où les pentes sont moins fortes en général qu'ailleurs.

A la fouille n° 14, le fossé a 7^{m}40 d'ouverture sur la pente ; la profondeur vers le milieu est de 2^{m}55 (fig. 16).

La fouille n° 15 a un fossé de 7^{m}15 sur l'inclinaison du terrain, la profondeur est de 2^{m}75 (fig. 17).

Ces deux fouilles ont aussi fait découvrir un fossé de forme triangulaire, comme dans les autres fouilles.

(1). *B. G.*, I. 1I, c. XII. « Castris munitis, *vineas* agere, quaeque ad oppugnandum usui erant comparare coepit. Interim omnis ex fuga Suessionum mnltitudo in oppidum proxima nocte convenit. Celeriter *vineis* ad oppidum actis, aggere jacto, turribusque constitutis..... etc. ».

D'après les profils des fossés de l'est J, K, L et de ceux des nos 14 et 15, on peut croire, en exa-

FIG. 16 ET 17. (1) — PROFILS DES FOSSÉS DU CAMP ROMAIN DANS LES BOIS SUR VAUXREZIS. COUPES AU 1/100

minant la forme et la largeur des restes de ces fossés, encore très visibles dans les bois où l'autorisation de fouiller ne m'a pas été accordée, que, vers les nos 17, 18, 19 et 20 du plan (fig. 11), il

(1) Les clichés des figures 11 à 22 ont été prêtés par la *Société des Antiquaires de France*.

existait aussi un fossé d'environ 5 mètres de largeur.

FIG. 18 A 22. — PROFILS DES FOSSÉS D'ALÉSIA, AU 1/100

Les différentes largeurs et profondeurs constatées dans les fossés du camp romain en question n'ont rien d'étonnant. Si on consulte la planche 28

de la *Guerre des Gaules* par Napoléon III, au sujet des travaux d'Alésia, on y remarque encore beaucoup plus de différence entre les fossés d'Alésia qui variaient de :

Pour les largeurs, 1m10 (camp G), 2m10 (castellum 10), 4 mètres (camp D) et 5m40 (contrevallation).

Pour les profondeurs, 0m90 (camp D), 1 mètre (camp G), 1m20 (castellum 10), 1m50 (camp D) et 2m50 (contrevallation). Voir les profils des fossés d'Alésia, fig. 18, 19, 20, 21 et 22.

Dans les camps en question, il faut tenir compte des difficultés rencontrées en certains endroits pour creuser dans la pierre, comme je l'ai observé précédemment au sujet des fouilles en M, N et O du plan. On se trouva probablement en face des mêmes difficultés à Alésia et à Pommiers.

Superficie du camp de César.

D'après les résultats des fouilles et les constatations faites, on peut évaluer approximativement, à l'aide des cadastres, la superficie de l'enceinte romaine.

Sur Vauxrezis : bois de la Gouvernemalade (nos 11, 12 et 13 du plan). . .	1 h. 85 a.
Id. : bois des Cleux et grotte Guillot. (nos 14, 15, 16, 17 et 18).	3 55
Id. : fontaine Saint-Maurice (nos 22, 23, 24 et 25), environ.	7 h. 29 a.
	12 h. 69 a.

Sur Pasly : Blanc-Limon et Croix-Blanche (partie n° 21).	17 h.	22 a.
Id. : Croix-Blanche et Mont-de-Pasly.	8	42
Id. : Voinin et la Soudraie (n°s 26, 27, 28 et 29).	8	97
Id. : près le Villé (n°s 30 et 31), environ.		40
	35 h.	01 a.

Sur Pommiers, sur divers lieuxdits, environ.	29 h. 50 a.

Le total sur les trois communes donne pour toute l'enceinte romaine une superficie d'environ 77 h. 20 a. (non compris les chemins) (1).

Ce camp de César était beaucoup plus important que celui de Mauchamp, près de Berry-au-Bac, qui ne contenait que 41 hectares, plus les castellums, d'après Napoléon III. Cette différence entre les deux camps n'a rien d'étonnant. A Mauchamp, le général romain était en présence, d'après les *Commentaires*, de 318,000 hommes de confédérés belges ; il avait donc tout avantage à resserrer le plus possible son armée dans le camp, pour en rendre la défense plus facile en cas d'attaque par l'ennemi.

Pour le siège de Noviodunum, César était, au contraire, certain de ne pas être attaqué par des troupes nombreuses, puisqu'il savait que les guerriers des diverses peuplades des confédérés belges étaient retournés dans leur pays (2). C'est proba-

(1) En 1887, je n'ai fixé qu'à 47 hectares environ la superficie du camp romain, ne connaissant pas encore sa limite vers l'est (*Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, année 1889, p. 55).

(2) *B. G.*, l. II, c. XI.

blement pour ce motif, et pour être plus à l'aise, que César, malgré certains escarpements naturels, fit fortifier tout le plateau qui est au nord de l'oppidum de Pommiers, plateau contenant environ 77 hectares 20 ares; de cette manière, les troupes romaines étaient beaucoup moins resserrées et moins gênées qu'à Mauchamp.

C'est aussi pour la même raison que César fortifia moins sérieusement son camp à Noviodunum qu'à Mauchamp, car il n'avait pas à redouter d'attaque sérieuse.

Observations sur les lieuxdits du cadastre de Pommiers.

Il peut être intéressant de faire remarquer :

1° Que l'endroit près de R du plan (fig. 11), où la terrasse a été élevée par les Romains pour établir les tours destinées à faciliter l'attaque de l'oppidum, endroit comprenant la partie du terrain entre les deux enceintes, où se trouvait la place la plus faible de la fortification gauloise, porte encore au cadastre un nom significatif : ce lieudit s'appelle *l'Assaut ;*

2° Tout le front intérieur et extérieur du retranchement primitif gaulois se trouve sur un lieudit *le Villé.*

On peut se demander si ces deux lieuxdits ne se rapportent pas par tradition : 1° au siège des Romains, quoiqu'il n'y ait pas eu assaut de l'enceinte gauloise, mais simplement préparatifs pour l'assaut; 2° le lieudit *le Villé* ne viendrait-il pas aussi de l'ancienne ville gauloise qui se trouvait là ?

Principales découvertes faites dans l'oppidum de Pommiers.

Des fouilles commencées en 1860 firent découvrir quelques monnaies gauloises et des poteries de la même époque.

La première trouvaille importante remonte à 1875. Faite en E du plan (fig. 1), elle se composait d'environ cent monnaies en argent (1), dont cinq deniers de la république romaine ; toutes les autres monnaies étaient gauloises, éduennes ou sequanes. Les pièces romaines se rapportaient aux familles suivantes :

MARCIA,	émission vers	174	avant J.-C. (2).
FVNDANIA,	id.	101	id.
CIPIA,	id.	94	id.
CORNELIA,	id.	72	id.
CASSIA,	id.	54	id.

Les fouilles furent continuées en 1883 et 1884, au point G du plan (fig. 1), dans une série d'habitations occupant une longueur de 67 mètres, 2m50 de largeur et 70 centimètres de profondeur moyenne.

On trouva dans les fouilles une grande quantité d'ossements de porcs ou de sangliers, bœufs et autres animaux, des fragments et des meules entières pour écraser le grain de 36, 31 et 26 centimètres de diamètre (fig. 23, 24 et 25) ; beaucoup de fragments de poteries gauloises, trois fibules en

(1) *Bulletins de la Société archéologique de Soissons*, année 1882. p. 88.

(2) Les dates d'émissions sont celles admises par M. Babelon (*Monnaies de la république romaine*).

bronze et 273 monnaies de la même époque, trouvées disséminées dans les diverses habitations (1).

FIG. 23 A 25. — MEULES POUR ÉCRASER LE GRAIN. COUPES AU 1/10.

En 1899, j'avais recueilli 1189 monnaies gauloises, trouvées isolément dans l'enceinte. J'ai donné un inventaire de 1860 monnaies de la même provenance dans le *Revue numismatique*, année 1899, p. 257 ; depuis l'année 1899, j'ai encore recueilli 85 monnaies gauloises dans l'oppidum. On peut évaluer à plus de 600 pièces celles qui sont passées entre les mains de nombreux amateurs ; il est donc très vraisemblable qu'environ 2600 monnaies gauloises ont été trouvées dans l'enceinte de Pommiers.

Voici la récapitulation des monnaies de mon inventaire de 1899 et des 85 monnaies recueillies par moi depuis cette époque :

			Exemplaires
(Massilia) MA dans les rayons d'une roue.....	681 à 699 (2)	arg.	21
MAZZA.....	1673	br.	3

(1) *Bulletins de la Société archéologique de Soissons*, année 1882, p. 89.

(2) Les numéros indiqués sans mention spéciale se rapportent à l'*Atlas des monnaies gauloises* publié par M. de la Tour.

Tête casquée à gauche. R. Galère..		br.	1
AOZZ.....	2228	br.	1
AYE et AOYE.....	2516 et 2519	br.	2
VOLC.....	2657	br.	1
VOLCAE AREC.....	2677	br.	3
NAMMA.....	2698	br.	1
NEM-COL.....	2735	br.	2
Fleur épanouie ? R. Croix cantonnée de croissants.....	3351	arg.	2
EPAD. Comp.....	3900	br.	4
Tête à gauche. R. Cheval à gauche.	4117	arg.	2
CAM.....	4143	arg.	1
ABVDOS. Comp.....	4147 et 4183	br.	6
DVRAT-IVLIOS.....	4478	arg.	1
ATIII.....	4637	arg.	1
COIOS-ORCIITIRIX.....	4819	br.	1
DIASVLOS.....	4871	arg.	1
ANORBO-DVB. Comp.....	4972	arg.	7
DVBNOREX-DVBNOCOV.....	5026	arg.	14
LITAVICOS.....	5072	arg.	1
ALAV.....	5086	br.	1
Tête casquée à gauche. R. Cheval courant à gauche.....	5138	arg.	1
Tête casquée à gauche. R. Cheval galopant à gauche.....	5252	arg.	1
SEQVA (texte de l'*Atlas*).....	5342	arg.	1
Tête barbare à gauche. R. Taureau à gauche.....	5368	pot.	1
Q DOCI.....	5405 et 5441	arg.	3
TOGIRIX.....	5550	arg.	26
Sequani, non gravées.....		arg.	2
TOG... Comp.....	5611	pot.	3
IMIOCI.....	5639	arg.	2
Tête jeune à droite. R. Aigle, aiglon et serpent.....	6088	br.	6
Tête à droite. R. Aigle et croisette..	6108	br.	3
Tête à droite. R. Aigle et rouelle...	6117	br.	2
Tête nue à gauche. R. Cheval galo-			

pant à droite, sanglier dessous..	6202	br.	1
TASGIITIOS.....	6295	br.	1
KONAT.....	6317	br.	1
CATAL.....	6329	br.	1
TOVTOBOCIO-ATEPILOS.....	6361	br.	1
TVRONOS-CANTORIX.....	7005	br.	1
Tête à gauche. R. Bige à gauche.			
Comparez.....	7015 et 7016	or.	1
PIXTILOS.....	7078 à 7131	br.	17
Buste de face. R. Cheval galopant à droite, dessous roue.....	7147	br.	1
CISIAMBOS.....	7159	br.	1
CALEDV.....	7177	arg.	1
ATEVLA-VLATOS.....	7185 et 7191	arg.	7
Monnaies à l'homme fuyant..	7258 à 7322	br.	8
RATVMACOS.....	7372	br.	1
Tête casquée à gauche. R. Cheval à gauche	7405	pot.	1
Tête nue à droite. R. Cheval à gauche, deux globules.....	7417	pot.	2
Tête barbare à gauche. R. Cheval à gauche.....	7437	pot.	1
Deux chèvres dressées. R. Loup et sanglier affrontés.....	7458	pot.	12
ECCAIOS.....	7471	br.	2
KOIIAKA.....	7490	br.	2
VLLVCCI.....	7493 et 7508	br.	2
Tête à droite. R. Oiseau à gauche...	7545	br.	1
Tête à droite. R. Oiseau buvant dans un vase.....	7550	br.	1
SENV.....	7552	br.	3
GIAMILOS-SIINVI.....	7565	br.	2
Tête à droite. R. Oiseau à droite et regardant à gauche.....	7600	br.	2
SOSO.....	7906 et 7608	br.	2
EPENOS.....	7616	br.	1
ROVECA.....	7631 à 7691	br.	29

ΛΕΙΟΥΙGΗΑ... et ΛΕVICAE.	7716 à 7729	br.	22
Tête à droite. R. Cheval à gauche, dessus S couché.....	7820	pot.	2
VENEXTOC.....	7850	br.	1
Tête nue à droite, devant croissant. R. Cheval galopant à gauche, dessous annelet et Λ.....	7862	pot.	4
Tête nue à droite, les cheveux en anneaux. R. Cheval courant à gauche, dessus annelet centré.....	7870	pot.	7
Fleuron formé de quatre pétales. R. Cheval à gauche.....	7873	pot.	4
NIREI MVTINVS. Texte.....	7976	br.	1
Tête à droite. R. Cheval à droite.....	7979	br.	1
VANDILOS.....	7881	br.	1
CALIAGIIS.....	8000	br.	4
Grand œil de profil. R. Cheval à gauche. Comp.....	8018	br.	1
Tête à droite. R. Cheval à gauche, dessous astre. Comp.....	8030	el.	17
REMOS-ATISIOS.....	8054 et 8082	br.	20
AOIDIAC-A HIR IMP.....	8086	br.	2
NIDE-AL. Texte.....	8100	arg.	4
Guerrier à droite tenant une lance. R. Ours à droite.....	8124	pot.	19
Personnage accroupi, vu de face. R. Sanglier à droite.....	8145	pot.	2
ΚΑΛΕΤ ΕΛΟΥ.....	8291	arg.	1
Deux profils accolés en sens inverse. R. Sanglier à gauche.....	8319	pot.	1
Trois croissants. R. Trois S et trois globules.....	8329	pot.	10
Tête entre deux S. R. Ours dévorant un serpent.....	8351	pot.	5
Tête casquée à droite, R. Cheval courant à droite. Oiseau sur la croupe..	8416	br.	2
Tête casquée à droite. R. Deux chevaux,			

rouelle et globules.....	8424	br.	3
Tête nue à gauche. R. Cheval à droite, dessus SS.....	8441	br.	1
VACIICO	8442	br.	1
Cavalier à gauche. R. Sanglier à droite.	8449	br.	1
Bœuf à droite. R. Cavalier allant à gauche.....	8456	br.	2
Sanglier à droite. R. Cheval galopant à gauche.....	8464	br.	3
Tête à droite, devant, sanglier. R. Sanglier à droite.....	8466	br.	1
Sanglier à droite, globule. R. Cavalier à gauche. Comp.....	8422	br.	1
Deux chevaux à mi-corps,en sens contraire. R. Cheval à gauche.....	8486	br.	1
Cheval à gauche. R. Cheval à gauche, dessus, bucrâne. Comp.....	8494	br.	4
Lion à droite. R. Cheval à gauche, dessus, bucrâne.....	8498	br.	1
Deux chevaux affrontés. R. Cheval à droite, dessus, bucrâne.....	8517	br.	1
Tête barbare à droite. R. Cheval à droite, dessous, bucrâne.....	8533	br.	1
VIRICIV.....	8541	br.	3
VIRICIV.....	8569	br.	3
Tête nue à gauche R. Coq à droite...	8584	br.	1
Tête dégénérée. R. Cheval à droite. Comp.....	8620	pot.	16
Tête dégénérée. R. Cheval courant à droite, entre deux globules.....	8642	pot.	1
VARTICE.....	8645	br.	1
Tête barbare à gauche. R. Champ divisé en deux : d'un côté S, de l'autre trois traits. Texte.....	8661	pot.	2
Cheval à gauche, dessous lys. R. Taureau.....	8669	pot.	1
ANDOBRV-CARMA.....	8671 et 8673	br.	5

Uniface. R. Cheval disloqué, dessus

croissant, dessous globule. Comp...	8717	br.	1
Tête disloquée. R. Cheval à gauche, entre une rouelle et un annelet.....	8796	br.	1
ARDA.....	8839	br.	2
Quatre bustes de cheval en forme de croix. R. Cheval à droite.....	8866	br.	2
AVAVCIA.....	8881	br.	1
Tête barbare à gauche. R. Sanglier à droite ; dessous fleur de lis. Comp...	9078	pot.	1
Tête barbare à gauche. R. Sanglier à gauche ; dessus trois croissants.....	9104	pot.	1
Tête barbare à gauche. R. Sanglier à gauche ; dessous lis en forme de croix.....	9147	pot.	1
Tête à gauche. R. Sanglier, dessous tête humaine.....	9180	pot.	1
Tête barbare à gauche. R. Sanglier à gauche.....	9189	pot.	1
A HIRTIVS.....	9235	br.	2
GERMANVS INDVTILLII.....	9248	br.	2
Revue archéologique, 1881. pl. VII, n° 44.....		pot.	14
Id., 1881, pl.VI, n° 29.....		br.	1
Revue numismatique, 1886, pl. XI et XII.....			22
Id., 1893, pl. VII et VIII et texte.....			26
Id., 1899, pl. VI.....			10
MVNATIA (COPIA FELIX) (1).....		br.	1
Monnaies anciennement attribuées à Galba (2). Comp.....	7739	br.	56

(1) Intéressante monnaie de Munatius Plancus, fondateur de Lyon, émise vers 43 avant J.-C. (H. DE LA TOUR, *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1991, p. 82).

(2) Il ne serait pas étonnant que cette monnaie, dont la lecture de la légende est incertaine, ne portât NOVIOD, d'après quelques exemplaires de notre collection.

Bronzes à la tête de Janus, lion courant à gauche, ou au repos, au revers (1)..	br.	349
Monnaies de CRICIRV, en or, argent et bronze (2).....		956
Monnaies inédites ou non décrites.....		76
Total des monnaies gauloises.....		1945

Monnaies romaines trouvées dans l'enccinte de Pommiers.

Les monnaies romaines trouvées, à ma connaissance, dans l'oppidum, sont :

I. — De la collection de M. Louis Brunehant (sept deniers en argent) :

Nos 1 à 3. Trois deniers avec la tête de Pallas à droite, de date incertaine.
4. Famille PAPIRIA, ém. vers 139 av. J.-C. (3).
5. — MEMMIA, id. 94 id.
6. — CORNELIA, id. 84 à 72 id.
7. — PROCILIA, id. 79 id.

II. — De ma collection :

Nos 8. Un as frappé.
9 à 13. Les cinq derniers de la trouvaille de 1875 (plus haut, p. 78).

(1) Cette monnaie en bronze, à la tête confrontée ou tête de Janus, au lion au revers, doit être classée aux Suessiones, et non aux Remi ; elle se trouve assez rarement sur le territoire de cette dernière peuplade.

(2) Les monnaies de CRICIRV sont aussi des Suessiones. L'énorme proportion de ces monnaies, près de 50 0/0, prouve évidemment que l'enceinte de Pommiers était bien le centre de circulation, on peut même dire d'émission, des monnaies à la légende CRICIRV.

(3) Les dates d'émissions sont celles admises par M. Babelon dans ses *Monnaies de la république romaine.*

14. Famille PINARIA, ém. vers 200 av. J.-C.
15. — POMPEIA id. 129 id.
16. — ANTESTIA, id. 124 id.
17. — THORIA, ém. entre 111 et 79. av. J.-C.
18. — IVNIA, ém. vers 89 av. J.-C.
19. — RVBRIA, id. 83 id.
20. — ARRIA, id. 44(1) id.
21. — CLAVDIA, id. 43 id.

N°s 22 et 23. Deux monnaies d'Auguste,
N° 24. Une de Tibère.
N° 55. Une de Victorin.

A quelle époque remonte l'enceinte de Pommiers ?

Les nombreuses habitations fouillées, le grand nombre de monnaies gauloises recueillies dans les habitations et dans toutes les parties de l'enceinte, de même que les dix-sept puits connus (2), creusés difficilement dans la pierre, prouvent incontestablement que l'enceinte de Pommiers, dont la superficie comprend environ 40 hectares, est bien un antique oppidum des Suessiones.

L'enceinte a été assiégée et prise par les Romains à l'époque de César.

La récente découverte du camp romain, établi

(1) Le peu de monnaies romaines, postérieures à l'an 57, de même que les quelques monnaies gauloises émises après cette date, trouvées dans l'enceinte, prouvent bien que l'enceinte a été à peu près abandonnée après le passage de César. Ces quelques monnaies viennent probablement des habitants des grottes creusées dans la contrescarpe du retranchement principal ou de celles du *Villé ;* ces dernières grottes sont même encore habitées de nos jours.

(2) Le 17e puits découvert dans l'enceinte est indiqué en T du plan (fig. 11) : il y en avait aussi deux autres, dans et près le fossé du retranchement en U et V, pour les habitants de cette demeure (fig. 5 et 6) et pour ceux des grottes creusées dans la contrescarpe.

au nord de l'enceinte gauloise, prouve avec évidence que l'oppidum a été assiégé par les Romains. On a retrouvé les fossés, de forme triangulaire, caractéristiques de la fortification romaine.

Les 19 monnaies de la république romaine, antérieures à l'an 57 avant J.-C., trouvées dans l'enceinte, sont aussi une preuve certaine du passage des Romains dans l'oppidum au temps de César (1).

L'oppidum a été démantelé et abandonné très probablement en 51 avant J.-C.

La découverte de 1875, comprenant environ 100 monnaies éduennes et séquanes avec 5 deniers de la république romaine, est très intéressante.

Ce fait prouve le passage de César et de son armée, très probablement en l'an 51 = 703 de Rome, après la défaite des Bellovaques sur l'Aisne, lorsqu'il se rendit dans la région située entre le Rhin et la Meuse, où Ambiorix venait de se révolter (2).

Ne serait-ce pas à ce moment que la haute muraille de l'enceinte de Pommiers aurait été versée dans le fossé, où les pierres ont été retrouvées au cours des fouilles (fig. 4)? Cela est très probable, car lorsque César, en l'an 57, croyait prendre l'oppidum en passant, et qu'il fut obligé de commencer le siège, il avait grande hâte d'arriver chez les Bellovaques, où se trouvait déjà

(1) Les troupes romaines disposaient des sources A, B, C, D, E, F, G et I (fig. 11) pour leurs besoins. Les chevaux de la cavalerie étaient facilement abreuvés au cours d'eau U'. V', X, venant de Juvigny, qui se trouve à environ 500 mètres au nord-est du camp romain.

(2) *B. G.*, l. VII.

Divitiacus ; après la capitulation, il se dirigea de là sur Bratuspantium. César n'avait donc probablement pas pris le temps de démanteler l'oppidum après le siège.

Conclusions.

De tout ce qui précède, on peut déduire que l'oppidum de Pommiers est bien l'une des douze places fortes des Suessiones, dont César parle dans ses « Commentaires ».

Et, si nous nous reportons à ces mêmes « Commentaires », nous y voyons que le conquérant des Gaules ne put réussir à prendre d'assaut Noviodunum à cause de la largeur du fossé et de la hauteur de la muraille ; il se mit alors à retrancher son camp, fit élever une terrasse afin d'y établir des tours pour faire le siège de l'oppidum.

Pas un seul des auteurs qui ont discuté sur l'emplacement de Noviodunum n'a pu citer, avec preuves certaines, aucun autre oppidum en rapport avec le texte de César.

Les nombreuses habitations gauloises fouillées, les dix-neuf puits découverts et la quantité considérable de monnaies de la même époque recueiliies isolément dans l'enceinte de Pommiers, la largeur (de plus de 17 mètres) du fossé de la fortification principale, la hauteur de la muraille de l'oppidum versée dans le fond du fossé, muraille qui devait avoir, avant le démantèlement, environ 16 mètres de hauteur au-dessus du fond du fossé, formant un ensemble imposant de preuves à l'appui de l'origine gauloise.

Les découvertes récentes des fossés et des

ouvrages divers de fortifications prouvent l'importance du camp de César au nord de l'enceinte gauloise. La place de la terrasse retrouvée, les dix-neuf monnaies romaines émises antérieurement à l'an 57 av. J.-C. et recueillies dans l'oppidum, permettent d'affirmer avec certitude que l'enceinte de Pommiers, comprenant une superficie d'environ 40 hectares, est bien l'emplacement de l'ancien Noviodunum des Suessiones, cité par César.

Le Président félicite M. Vauvillé de ses consciencieuses recherches, mais il lui déclare qu'il ne partage aucunement sa conclusion. Les traces de retranchements datant probablement de l'époque de la conquête des Gaules, par les Romains, mises à jour par M. Vauvillé sur le plateau de Pommiers, et la découverte, au même lieu, de nombreuses monnaies gauloises et de débris de poterie, peuvent donner à penser qu'en ce lieu se trouvait un oppide gaulois, mais c'est tout. Affirmer, sans autre preuve, que cet oppide était précisément le « Noviodunum » devant lequel se présenta César le jour même où il quitta son camp de Berry-au-Bac est une exagération. L'oppidum du « Villé » ne fut jamais entouré entièrement de fossés et de murailles. Ces travaux défensifs n'existaient que sur un point de l'enceinte. La topographie des lieux est donc en contradiction avec le texte même de César. Du reste, cette question de l'emplacement probable de Noviodunum a déjà été étudiée plusieurs fois par la Société, et l'étude de M. Vauvillé ne réfute aucun des arguments présentés.

MM. Chain, Hivet, Batteux, etc., prennent éga-

lement la parole pour combattre la conclusion de M. Vauvillé.

M. Blanchard est en possession du travail de M. Le Pelletier sur la *Forêt de Retz*. Vu son importance et son volume, ce travail sera lu, hors séance, par les membres qui le désireront, et on statuera ensuite sur la question de savoir s'il doit être inséré au Bulletin.

M. l'abbé Jacquelet continue ses communications sur Vauxbuin; le titre est, cette fois : *Seigneurie de Vauxbuin.*

M. Brucelle fait l'historique de la curieuse pierre druidique d'Ostel.

LA PIERRE D'OSTEL

Par M. Brucelle.

Messieurs,

Le procès-verbal de la séance de notre Société du 1er septembre 1879 (1) relate que M. Amédée Piette, rendant compte d'une visite qu'il venait de

(1) *Bulletin*, tome xe, 2e série, p. 185.

faire à la « Pierre d'Ostel », entra dans quelques considérations sur l'origine de ce « monolithe extraordinaire », et promit d'en donner plus tard une description. Il est regrettable que notre érudit ancien collègue n'ait pas tenu sa promesse, car son étude aurait été certainement plus intéressante que la mienne ; mais, comme il vaut mieux moins que pas du tout, j'entreprends de faire connaître ce que j'ai vu et lu concernant cette merveille archéologique du Soissonnais.

Contrairement à ce qu'en a dit M. Edouard Fleury dans ses *Monuments et Antiquités de l'Aisne* (1), la Pierre d'Ostel ne paraît nullement « être descendue de son lit de carrière ». Il n'y a d'ailleurs pas de carrière ouverte, ni trace d'anciennes carrières, dans ses environs immédiats. Elle semble plutôt être restée à la place où la nature l'a produite. D'un autre côté, le dessin que cet auteur en donne, d'après une photographie cependant, a été quelque peu modifié et agrémenté par sa plume, comme vous pourrez en juger par une photographie récente de M. Vergnol, qui paraît avoir été prise du même point.

A quel usage servit cette Pierre dans l'antiquité ? On ne sait rien de précis à ce sujet. Toutefois la tradition locale rapporte que les Druides y accomplissaient les cérémonies de leur culte. Mais, ce qu'il y a de certain, historique, visible, c'est l'existence dans les archives communales d'Ostel (2) de deux curieux procès-verbaux à peu près inconnus, dont voici la reproduction littérale (sauf l'orthographe et la ponctuation).

(1) T. I, p. 111.
(2) Les registres des délibérations, parfaitement tenus, remontent au 6 avril 1788.

Procès-verbal de la cérémonie observée à la Fédération du 14 juillet 1790, par les habitants de la commune d'Ostel :

« VIVE LA NATION ! VIVE LA LOI ! VIVE LE ROI !

« L'an de grâce 1790 et l'an deuxième de la Liberté française, le mercredi 14 juillet, les officiers municipaux, commandant, officiers et soldats de la commune d'Ostel, d'après l'adresse de Messieurs les Administrateurs du département de l'Aisne, envoyée à toutes les communes de leur ressort pour les inviter à faire un serment fédératif, que la commune de Paris doit prononcer ce jour là à midi précis, auquel serment ladite commune avait aussi invité par une adresse toutes les municipalités du Royaume. La lecture des dites adresses ayant été faite au prône le dimanche 4 dudit mois de juillet, les dits officiers municipaux, commandant, officiers et soldats après avoir fait annoncer la veille à midi et au soir au son des cloches la cérémonie du lendemain et le même jour la même chose du grand matin, se sont occupés pendant plusieurs jours à faire sur une Roche haute de 44 pieds, dans une plaine près du village, un berceau de feuillages garni en dedans de toile ornée de fleurs et de tableaux, aux frais de la municipalité. Sous lequel berceau ils ont dressé un autel de la hauteur de 6 à 7 pieds, ce qui pouvait faire en y comprenant la Roche une hauteur au moins de 50 pieds. A 11 heures 1/4 les commandant, officiers et soldats de la Garde nationale de la dite commune se sont rendus sur deux lignes avec autant d'armes qu'ils ont pu en trouver, ayant à leur tête un tambour,

deux violons et une flûte, au lieu ordinaire des séances de la municipalité où se trouvait Monsieur Ferté, maire de la dite commune, Jean Henry Martin, premier officier, Jean Baptiste Debacq, second officier, Antoine le Jeune, procureur de la commune et Simon Charliez, secrétaire-greffier. Le maire seul revêtu de son écharpe, les ayant salué et prié de le suivre les a conduit au milieu de la Garde nationale sur la place, où était M. Rossignol (1), prieur-curé de la dite paroisse. Les vieillards, les femmes et enfants les joignirent. Le cortège arrivé au pied de la Roche, le commandant fit ranger sa troupe sur deux lignes vis-à-vis l'autel, ensuite le sieur Rossignol après avoir fait un petit discours sur la Fédération, monta à l'autel sur la Roche (2), étant revêtu des habits sacerdotaux entonna l'hymne *Veni Creator spiritus* qui fut chanté par le Clergé placé à 25 pieds de haut à peu près au milieu de la Roche, sur une petite galerie formée par la Nature ; les violons, flûte et tambour s'y trouvaient aussi. Au haut de la Roche dans le berceau où était l'autel se trouvaient deux fusiliers, un sergent, deux serviteurs de messe âgés de six ans, deux enfants de chœur et deux autres personnes utiles au service de l'autel. A l'Offertoire, s'étant retourné vers le peuple, Monsieur le Maire fit un discours analogue à la cérémonie. Après quoi il fit et reçut de tous les assistants qui avaient les mains levées le serment d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi, de mainte-

(1) Ancien religieux de Saint-Jean des Vignes de Soissons, reçu le 18 mai 1756.

(2) L'échelle qui servit dans cette circonstance fut remisée au Prieuré d'Ostel, où on en voyait encore les restes il y a quelques années.

nir de tout leur pouvoir la Constitution du Royaume décrétée par l'Assemblée et acceptée par le Roi. Après avoir tous dit : Je le jure, tous les assistants et lui crièrent à haute voix : *Vive la Nation! Vive la Loi! Vive le Roi!* Ensuite la messe fut continuée pendant laquelle on chanta plusieurs psaumes qui avaient rapport à la fête. La messe finie, le célébrant entonna le *Te Deum* et l'on fit plusieurs décharges de mousqueterie, après quoi ledit célébrant termina la cérémonie par une oraison d'actions de grâces.

« Ensuite la Garde nationale reconduisit la municipalité et le célébrant dans le même ordre et avec la même cérémonie. Après quoi les officiers de la municipalité ainsi que Monsieur le Prieur et les officiers de la Garde nationale ont régalé toute la Garde nationale.

« Fait et arrêté à Hostel les jour et an que dessus. (Signé) : Ferté (maire), Martin (officier), le Jeune (procureur), Charliez (secrétaire-greffier) » (1).

L'anniversaire de cette fête fut célébré à Ostel comme suit :

« L'an huitième de la République française, une et indivisible, ce jourd'hui 25 messidor (2), nous maire et adjoint du village d'Hotel avons annoncé la cérémonie de l'anniversaire de la Fédération au son de la caisse à tous les citoyens du village qui aussitôt se sont rendus à nous avec exactitude et nous avons célébré cette fête avec cérémonie. Le

(1) L'abbé Pécheur a eu connaissance de cette pièce, qu'il analyse en quelques lignes dans son VIIIe volume des *Annales du Diocèse de Soissons*.

(2) 14 juillet 1800.

capitaine de la Garde nationale a mis toute sa Garde sur armes et nous avons fait faire un service de première classe.

« Les tambour et violons en tête du cortège de la Garde nationale sur deux rangs, le maire et l'adjoint dans le centre, revêtus de leur costume ordinaire, se sont rendus à l'église pour assister au service.

« Ensuite, le commandant de la Garde nationale a fait faire plusieurs décharges de mousqueterie, après quoi le célébrant termina la cérémonie par une oraison d'actions de grâces.

« L'aprês-midi, à vêpres, le cortège s'est rassemblé et a fait la même cérémonie. Après complies on a chanté le *Te Deum* en action de grâces.

« Cette cérémonie de l'anniversaire de la Fédération a été instituée pour la première fois le 14 juillet de l'année 1790. L'on a célébré la messe ce jour-là sur une Pierre construite par la Nature, haute de 44 pieds environ.

« Cette Pierre se nomme la « Pierre d'Autel » qui, certainement sera existante tant que le Monde sera Monde et que si cela n'était pas enregistré par procès-verbal, dans cent ans d'ici, personne n'en voudrait rien croire, quoique bien vrai que cela est.

« Cette Pierre est située dans une plaine proche du village, sur une certaine élévation, au bas d'une montagne.

« Fait et arrêté les jour, mois et an ci-dessus.

« (Signé) : CHARLIEZ (maire) ».

La Pierre d'Ostel (elle n'a pas d'autre dénomination dans le pays), s'élève à environ 800 mètres

au sud du village, dans un terrain (1) appartenant à M. Gaillard, agriculteur et maire à Mortefontaine (canton de Vic-sur-Aisne).

Perchée sur le versant ouest d'une colline en friche, elle fait face à la ferme de Rochefort, dont elle est distante d'environ 600 mètres. Longtemps visible du

Chemin montant, *rocailleux*, malaisé,
Et de tous les côtés au soleil exposé,

menant de Vailly à Ostel, elle détache très bien sa massive carrure grisâtre, mais relativement svelte, sur le fond de verdure de la colline. A peu près à 400 mètres coule le petit ru du moulin de la Noue, modeste affluent de l'Aisne.

Le chemin d'Ostel à Chavonne passe à une centaine de mètres sous le Monolithe, mais, pour arriver jusqu'à lui, il faut traverser les terres et gravir la pente rapide du côteau. Le site est des plus agréables et des plus pittoresques.

La Pierre change d'aspect à mesure qu'on s'en approche. Elle se dresse à pic, énorme mais sans lourdeur, nue, imposante, étrange, mystérieuse, un peu dure et morne, au sommet d'un petit mamelon inculte (calcaire rocheux) qui se greffe sur la colline, un peu plus haut qu'à mi-côte (2). Autour d'elle de toutes petites roches émergent timidement du tapis de verdure et semblent implorer sa puissante protection. D'après le cadastre, elle atteint une hauteur de 14 mètres 51. Son diamètre moyen est de plus de 7 mètres. Au sommet existe

(1) Renseigné au cadastre section B, nos 139, 141, 143 et 144, lieudit « La Pierre d'Ostel ».
(2) Altitude : Environ 100 mètres.

LA PIERRE D'OSTEL (1)

(1) Cliché prêté gracieusement par M. Henri MATOT, éditeur à Reims.

une surface à peu près plane et horizontale de plusieurs mètres carrés. C'est là que fut élevé l'autel sur lequel le curé-prieur Rossignol célébra la messe de la Fédération le 14 juillet 1790 (1).

Ce Vétéran énigmatique est d'une nature très consistante, non friable ni gélive. Cependant la longue suite des temps y a imprimé quelques petites morsures qui laissent apparaître les diverses couches dont il est composé, sans pour cela nuire à sa stabilité. Il semble que des entailles ont été faites notamment vers l'Est, côté qui présente une face presque unie et verticale, avec toutefois une petite galerie horizontale, vers le milieu, où durent se tenir le clergé et les musiciens, lors de la messe de la Fédération. Ses autres côtés sont sans forme déterminée.

Les alentours immédiats de ce gigantesque Rocher n'ont jamais été fouillés. Il y aurait peut-être intérêt à le faire, car dans le cours de ces dix dernières années on a trouvé aux environs plusieurs haches en silex, dont un beau spécimen a été déposé au musée scolaire. En labourant dans la contrée, au lieudit « La Tuilerie », on a mis à découvert plusieurs sarcophages en pierre révélant l'existence d'un cimetière antique (2). Le sommet du versant de la colline opposé à la Roche a dû être occupé par les premiers hommes; il y

(1) V. *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Soissons*, par S. Prioux, au mot Ostel, au *Bulletin*, tome XVIIIe, p. 44; et tome XIe, de la 2e série, p. 284.

(2) Des fouilles ont été faites à « La Tuilerie » à une époque indéterminée : On y a trouvé des tuiles romaines, des débris de vases et de matériaux de construction. Les lieux-dits voisins « Le Tordoir », « La Masure », indiquent bien que ce canton a été habité autrefois.

existe un certain nombre de creuttes très anciennes dont plusieurs sont encore habitées.

Le jour de leur mariage, les nouveaux époux des environs ont coutume d'aller se promener, jusqu'à la Pierre, avec leurs invités, de manger à ses pieds quelques mets succulents et d'y vider plusieurs bouteilles d'excellent vin du pays. Puis on chante et on danse. La noce ne quitte généralement pas la place, sans s'être groupée devant la Pierre, « pour se faire prendre » par le bon photographe, venu le plus souvent exprès de Soissons.

Il est encore d'usage de brûler le mardi-gras sur la colline avoisinante.

Les jeunes gens de la région montent sur la tête du Géant de pierre en s'aidant de ses anfractuosités. C'est un exercice vraiment difficile ; la descente surtout est des plus dangereuses. Cependant on ne signale pas d'accidents.

Ce pesant Monolithe est indiqué sur la carte d'Etat-Major ; il n'est pas classé parmi les Monuments historiques (1).

M. l'abbé Jumeaux, curé de Crézancy et de Mézy-Moulins, sollicite une subvention pour restauration de son intéressante église de Mézy, qui est classée parmi les monuments historiques.

La Société regrette infiniment que sa situation pécuniaire ne lui permette pas de venir en aide à M. le Curé, puisque, de son côté, elle reçoit des

(1) C'est au pied de la Pierre que furent tirées les premières cartouches de la Société de tir « La Vigilante d'Ostel », fondée en 1888. Son stand y resta jusqu'en 1891.

subventions du Conseil général, ainsi d'ailleurs qu'il résulte d'une lettre dont M. le Président donne lecture, et qui annonce une allocation de 200 francs pour 1905, ce dont tous les membres présents remercient l'honorable Assemblée départementale.

Un candidat, au titre de membre de la Société, est proposé par M. Lecer et M. Plateau. Il s'agit de M. André Burel, ingénieur des arts et manufactures, à Noyant-et-Aconin. Le vote aura lieu, suivant la coutume, à la prochaine séance.

Le Président,

MICHAUX.

Le Secrétaire,

E. COLLET.

Dixième séance

—

Lundi 7 Novembre 1904

—

Présidence de M. LECER, président

—

Le procès-verbal de la séance du 3 octobre est lu et adopté.

Les publications reçues depuis sont celles suivantes :

Bulletin de la Société nivernaise, XXe volume, 3e fascicule.
Annales de la Société des Alpes-Maritimes, tome XVIII, 1903.
Romania, tome XXXIII, juillet 1904.
Bulletin historique et philologique, 1903, nos 3 et 4.
Revue des Etudes grecques, mai-juin 1904.
Société de secours des Amis des sciences, 1904.
Société belge de géographie, 1904, nos 2 et 3.
Académie royale de Belgique, 1904, bulletin des sciences, nos 3, 4, 5, 6.
Académie royale de Belgique, 1904, bulletin de la classe des lettres, nos 3, 4, 5, 6.
Association philotechnique, Bulletins juillet, août, septembre, octobre 1904.
Société archéologique de Provence, 1904, nos 1 et 2.
Société de la Morinie, 1904, 2e fascicule.
Projet de fédération des Sociétés savantes.
Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1904, 1er trimestre.

Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris, 1904, 3e livraison.

M. Collet fait une communication sur des anciens membres d'une famille soissonnaise du nom de Fabus, dont trois furent des hommes de loi distingués et dont un quatrième fut chanoine de la cathédrale de Soissons.

MAITRES FABUS

Par M. E. Collet.

Messieurs,

On se plaît à dire qu'il existe, chez les officiers ministériels, des minutes et d'autres papiers ayant un véritable intérêt historique et absolument dignes d'être portés à la connaissance du public.

J'ai toujours cru à cet on-dit, et actuellement plus que jamais, car, depuis quelque temps, j'ai pu extraire, de documents notariés et de diverses pièces non moins authentiques, des renseignements, des faits et des actes que dédaigneraient peut-être les historiens proprement dits, mais que nous autres, simples amis ou partisans de l'histoire locale, nous avons le devoir de ne pas laisser dans l'oubli. Aussi, comme conséquence, ai-je déjà eu l'honneur de vous livrer, comme je vais le faire encore, quelques-uns des résultats de mes investigations et découvertes ; quant au surplus, il pourra être l'objet d'autres communications de ma part.

D'après les matériaux en ma possession il me

faut remonter à 1644 pour trouver, sinon l'origine, du moins le nom des Fabus dans le Soissonnais.

A cette époque, l'un d'eux, prénommé Pierre, mariant son fils Martin avec une demoiselle Lemoine, de Blanzy, est qualifié « d'honneste homme », laboureur à Cuiry-Housse.

Mais trente-sept ans s'écoulent ensuite, et plus jamais on ne rencontre un Fabus laboureur; les Fabus sont dans les affaires judiciaires, administratives, religieuses, contentieuses, etc. Et c'est d'abord

Samson Fabus

dont le père s'appelait Maurice, était marchand hostelain à Soissons, rue Saint-Antoine, paroisse Saint-Martin, et dont la mère se nommait Catherine Gonelle et ne savait faire qu'une marque pour signature.

En 1681, le 1er octobre, Samson Fabus est marié avec damoiselle Claude Pottier; il est procureur, commissaire général aux saisies réelles du siège présidial de Soissons, et il est père d'un fils que l'on baptise en l'église Notre-Dame des Vignes. Il est encore procureur et commissaire aux saisies en 1683; il s'occupe des intérêts des de La Personne, qui sont seigneurs de Dhuizy, et il en reçoit, en retour, des « salaires et vacations ». Toujours en la même qualité, et, de plus, avec le titre de conseiller du roy, qui lui a été conféré par Louis XIV, il est mandataire, au 16 mars 1691, du sieur de Paradis, conseiller et secrétaire de ce souverain, maison et couronne de France et de ses finances à Paris. Il s'agit pour lui, Fabus, de vendre la ferme de Beauregard située près de Vailly, et cette pro-

priété passe en effet dans les mains d'une dame veuve Hamby, de Soissons.

En exécution d'un édit du mois de mars 1672, il est taxé, en 1693, au conseil dn roy, à la somme de 160 livres, pour être confirmé en l'hérédité de son office de procureur au bailliage et siège présidial de Soissons.

L'année suivante, c'est-à-dire le 17 septembre 1694, sa situation morale apparaît tout autrement dans ce témoignage d'estime qui lui est donné :

« Nous Fabio Brulart de Sillery, évêque de Soissons, conseiller du roy en tous ses conseils, estant bien informé de la vie, mœurs et capacité, religion catholique, apostolique et romaine de Maistre Samson Fabus, procureur au bailliage et siège présidial de Soissons, l'avons choisy et pourveu de la charge de procureur en nostre officialité de Soissons, pour postuler et occuper pour les parties dans les affaires de nostre dite officialité tant qu'il nous plaira. En foi de quoy nous avons signé ces présentes le dix septième jour de septembre mil six cent quatre vingt quatorze.

« (Signé) F. B. DE SILLERY, évêque de Soissons ».

Et sur le côté, à gauche, on remarque le cachet en cire rouge de l'évêque, dont les armes étaient : de gueules à une bande d'or chargée d'une traînée ondoyante de sable, accompagnée de cinq barils de même.

Voici, textuellement, environ deux ans et demi après, — exactement le 29 mai 1697, — un autre office donné à Maître Samson Fabus ; c'est par le

seigneur et comte de Muret, lequel fut aussi seigneur de Droizy, Nanteuil et Violaine, maréchal de camp, commandeur de Saint-Louis, gouverneur de Thionville, et dont le père, Jérôme Lescuyer, mourut en combattant sous les ordres de Condé, en 1674 :

« François Jérosme Lescuyer, chevalier seigneur comte de Muret,

« Pour les bons et louables rapports quy nous ont esté faits de la personne de Maistre Samson Fabus, conseiller du roy, commissaire aux saisies réelles de Soissons, de ses bonnes vie et mœurs, religion catholique, apostolique et romaine, de ses sciences, suffisance et expérience au fait de judicature,

« Nous lui avons donné, donnons et octroyons l'estat et office de procureur fiscal de nostre comté de Muret et lieux en deppendants, pour en jouir par ledit sieur Fabus en tous droits, prérogatives, esmoluments, gages et honneurs accoustumés au lieu et place de Maistre de Neufville.

« Mandons à tous les sujets et deppendants de nostre dit comté de Muret et autres nos seigneuries de le recognoistre en cette qualité, de luy porter l'honneur et le respect qui luy est du et de luy obéir,

« En foy de quoy nous avons signé ces présentes de nostre main et les avons fait marquer du cachet de nos armes,

« Fait à Soissons le vingt-neuf may mil six cent quatre vingt dix sept.

« Signé : Le comte DE MURET. »

« Sur le côté, à gauche, on voit en cire rouge le cachet de Lescuyer, qui porte, d'après Melleville : écartelé, aux 1er et 4, d'azur, au chevron d'or chargé de trois besans de gueules et accompagné de trois molettes d'éperon d'or ; aux 2 et 3, d'azur, à la bande d'or.

Et plus bas on lit : « Registré au greffe de bailliage et siège présidial de Soissons le quinze may mil six cent quatre vingt dix neuf.

« (Signé) : CHARRÉ. »

Maintenant, le 20 octobre 1697, un voisin de terre du comte de Muret accorde également sa confiance à Maistre Samson Fabus. Il se qualifie ainsi : « Jacques de Garges, chevalier seigneur d'Artanne, Sainte-Genneviefve, Révillon et Merval, lieutenant-colonel commandant les compagnies du régiment soissonnais. » Il reprend les termes de la nomination précédente en les appliquant à ses « terre, justice et seigneurie d'Hartanne. » Il termine, comme le seigneur de Muret, en disant : « Avons signé ces présentes de notre main et les avons fait marquer du cachet de nos armes. » Il signe : « de Garges Hartanne, » mais néglige l'apposition de son sceau, ce qui nous prive de la vue de ses armes, qui étaient : d'or au lion de gueules.

Ensuite, au 11 mai 1699, c'est M. Christophe Labouret, seigneur avoué de Chacrise et de Concroy, conseiller du roy, lieutenant particulier au bailliage et siège présidial de Soissons, qui confie à Maître Samson Fabus l'office de procureur fiscal dans ses « justice, terre et seigneurie de Chacrise et de Concroy. »

Ainsi pourvu de plusieurs offices, Maître Fabus demande au chevalier François d'Ongnies, seigneur de ce nom et de beaucoup d'autres lieux, commandant d'un régiment de cavalerie, grand bailli de Soissons, d'ordonner, pour la forme, l'enregistrement, au greffe, des lettres de nomination dont il a été l'objet, offrant de prêter serment en tel cas requis. Le serment est alors fait par l'intéressé et reçu par Antoine Bonzeré, conseiller du roy, lieutenant particulier, assesseur au bailliage et siège présidial de Soissons.

J'ai dit que Maître Fabus était marié en 1681. Il convient de dire à présent qu'il est veuf en 1702 et père d'enfants mineurs. La succession de sa femme est à régler avec les héritiers des biens qui en dépendent, notamment une ferme à Droizy ; et, de l'avis de Maîtres Croizette et Quinquet, avocats à Soissons, on aboutit à une transaction.

Nous arrivons à 1703. A partir de cette année, nous allons encore voir Maître Fabus recueillant force nominations tout à la fois honorables et profitables. En effet, le 12 septembre, on lit ceci le concernant :

« Marguerite-Claude Chastenet de Puysegur, comtesse de Remiremont, héritière par bénéfice d'inventaire de desfunt Messire Jacques de Chastenet de Puysegur, vivant chevalier, seigneur vicomte de Buzancy, Saint-Crespin, rivière de Crise et Missy-sur-Aisne en partie, lieutenant général des armées de Sa Majesté, a tous qui ces présentes verront, salut. Sçavoir faisons que pour le bon et louable raport qui nous a esté fait de la personne de Maître Samson Fabu, procureur au bailliage et siège presidial de Soissons, et de ses sens, suffi-

sances, loyauté, prudomie et experience en fait de judicature , religion catholique , apostolique et romaine. Pour ces causes et autres considérations et ce nous mouvans, nous lui avons accordé et octroyé l'office de procureur fiscal desdites terres et seigneuries et vicomté de Buzancy, Saint-Crépin, Crise et Missy, pour en jouir par ledit Fabu aux honneurs, authorité, prééminence, fruits, proffits, revenus et émoluments y appartenant, revoquant tous autres provisions qui pourraient avoir esté donnés cy devant par tous autres et même par les seigneurs nos père et mère. Mandons a nos autres officiers et a nos hostes et justiciables de le reconnoistre en cette qualité. Prions aussi Monsieur le Bailly du comté de Soissons le recevoir en ladite charge.

Donné sous notre seing manuel et le cachet de nos armes a Buzancy le douzième de septembre mil sept cent trois.

« (Signé) Marguerite-Claude DE CHASTENET-PUYSEGUR, comtesse de Remiremont. »

Est écrit ensuite : « Registré les présentes provisions au greffe du bailliage et juridiction royale de la ville comté et vicomté de Soissons... »

Ensuite encore on lit : « Enregistré au greffe de la justice de Buzancy en exécution du jugement de M. le Bailly de ladite justice de ce jourdhuy six novembre mil sept cent trois.

« (Signé) : BRISMONTIER. »

Quant au cachet, il n'en reste que la trace ; autrement nous aurions peut-être essayé d'en lire les armes, qui étaient très compliquées et accompagnées de la devise : *Spes mea Deus.*

Le 14 juin 1708, le seigneur de Villers-Hélon fait aussi de M. Fabus son procureur fiscal. Il écrit, ou plutôt on écrit pour lui en mauvais français :

« Nous, Louis du Baraille, chevalier, seigneur Daumont, La grange et de la terre, seigneurie et vicomté de Villers le Hélon, colonel du régiment d'infanterie du roy, brigadier des armées de Sa Majesté, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant ordinairement à Paris, rue du Boulois, savoir faisons que pour le bon et louable rapor qui nous a esté fait de la personne de Maistre Samson Fabus... nous luy avons donné... l'office de notre procureur fiscal de nosdittes terres et seigneuries et vicomté de Villers le Hélon par nous acquis de damoiselle Pulquerie de Brouily de Wartigny, aux gages ordinaires des deux tiers de celle accordé à notre bailly... par chacun an. Mandons à nos hotes et justitiables de le reconnoistre en laditte qualité et de lui obéir et entendre. Fait et donné, etc.

« (Signé) DUBARAIL. »

A raison de la grande position qu'il occupe dans le monde des affaires, Maître Fabus a cru devoir solliciter et a obtenu de M. l'Intendant de la généralité de Soissons (Lefèvre d'Ormesson), des faveurs dont il aurait pu se passer et que je regrette d'avoir à indiquer ici, en reproduisant le document suivant :

« Les président, lieutenant, assesseur et élus en l'élection de Soissons, conseiller du roy notre sire, sur le fait de ses aydes et tailles en ladite élection, sur la requeste a nous presentée par Maître Samson Fabus »... expositive qu'il a obtenu l'ordonnance

de M. l'Intendant en la généralité de Soissons le 1er de ce mois, par laquelle il est ordonné qu'il jouira de l'exemption des tailles, ustensilles, logement de gens de guerre et autres privileges attribuez a son dit office avec deffenses aux maires, echevins et collecteurs de Soissons d'y contrevenir ny de comprendre le suppliant dans leurs rooles, laquelle ordonnance il désire être registrée en notre greffe, Nous, veu ladite ordonnance, et sur ce, ouy le procureur du roy en ses conclusions, avons ordonné que la ditte ordonnance sera registrée en notre greffe pour être executée selon sa forme et teneur et jouir par le suppliant des privilèges et exemptions y énoncés, et y avoir recours quand besoin sera.

« Fait au bureau de l'élection le vendredy septième jour de decembre mil sept cent huit.

« (Signé) SARAZIN. »

Au 2 mai 1710, de nouveaux membres de la famille Puysegur ont de grands biens à sauvegarder. Alors, ils accordent ensemble à Maître Fabus des lettres de provisions dans lesquelles on lit :

« Nous, Jacques de Chastenet, chevalier, seigneur d'Aconin, Ploisy, Branges en partie, et autres lieux, Eustache Antoine de Chastenet, chanoine de l'église cathédrale de Soissons, Michel de Chastenet de Puysegur, seigneurs desdits lieux, tant pour nous que pour Nicolas Gaston de Chastenet de Puysegur, notre frère, capitaine au régiment des cravates pour le service du roy,... avons donné à Maître Fabus l'office de procureur fiscal de nos dites terres et seigneuries pour en faire l'exercice et fonctions, jouir des droits, gages et émoluments

y attribués. Mandons à notre bailli de le recevoir audit office... après serment... et à nos justiciables et censitaires de le reconnoistre... Donné le deuxième may 1710. »

(Suivent les signatures).

Je reviens un instant à M. Brulart de Sillery. Le premier, il a conféré, en 1694, la charge de procureur de son officialité à Maître Fabus. Il ajoute à cette mission en octroyant à ce dernier, le 10 septembre 1710, l'office de procureur fiscal des terres et seigneuries de l'évêché ; ce qui paraît bien plus étendu. Il signe les lettres de provisions : un secrétaire, Mr Willeaume, les contresigne, et M. Antoine Berthemet, avocat, bailli de la justice temporelle de l'évêché, reçoit le serment de Maître Fabus.

Un autre procureur fiscal s'annonce maintenant ; c'est un fils du précédent :

Jacques-Samson Fabus.

Il est né le 11 mars 1685, à Soissons ; il a plus de 25 ans ; il est praticien ; il a la loyauté, la prud'homie, la capacité et l'expérience nécessaires pour être procureur postulant en l'élection et grenier à sel de Soissons. En conséquence, le roi Louis XIV, à qui « bon et louable rapport » a été fait, le nomma à cet emploi le 20 février 1712, en remplacement de Maître Defémy, que rien ne nous fait connaître.

Et voilà encore Monseigneur Brulart de Sillery, qui, dès le 2 avril de la même année 1712, par lettres signées de lui et contresignées Duquesnay, juge à propos de pourvoir de la charge de procu-

reur en son officialité le nouveau Fabus. Mais M. l'évêque meurt en 1714. Monseigneur Languet de Gergy le remplaça, et, à son tour, favorise Maître Jacques-Samson Fabus par lettres du 18 septembre 1715, au nombre de deux :

« Jean-Joseph Languet de Gergy, dit-il dans l'une, par la miséricorde de Dieu et du Saint-Siège apostolique, évesque de Soissons, doyen et premier suffragant de la province de Reims, conseiller du roy en ses conseils, etc., étant bien informé des bonnes vie et mœurs de Maître Fabus..., nous l'avons continué et confirmé dans l'office de procureur fiscal de notre évêché, terres et seigneuries en dépendantes dont il à esté cy devant pourveu par lettres de feu Monsieur de Sillery... En foi de quoy nous avons fait expedier ces présentes sous le scel et cachet de nos armes et contre-seing de notre secretaire ordinaire... »

Il signe ensuite † J. Joseph, eveque de Soissons », son secrétaire, M. Durand, contresigne, et l'on fixe, sur le document, les armes du pontife : d'azur à un triangle d'or...

Dans la seconde pièce, Languet de Gergy reprend ses qualités, et accorde à Maître Jacques-Samsom Fabus l'office de procureur postulant en la justice et officialité de l'évêché.

Puis signature et cachet sont apposés. Ensuite les années se succèdent sans aucune nomination Fabus, et enfin le 29 janvier 1728, Messire Christophe Labouret, seigneur avoué de Chacrise et de Concroy, déjà nommé, donne au même Jacques-Samson Fabus, « fils de Samson Fabus, qui est d'un âge avancé et infirme, l'office de procureur fiscal

de ses terre, seigneurie, haute, moyenne et basse justice, office qu'il avait octroyé audit Samson en 1699. Et, de son côté, le 27 octobre de l'année 1728, Jérome-François ou François-Jérome Lescuyer, seigneur comte de Muret (que nous connaissons déjà) agit, comme le seigneur Labouret, pour les mêmes causes de grand âge et d'infirmités : il octroie au fils ce qu'il a donné au père en 1697 ; il apporte, sur ses lettres de provisions, sa signature *Lescuyer, comte de Muret*, et son sceau armorial qui, cette fois, est entouré des mots : *comté de Muret.*

Il est temps de le dire, Maître Jacques-Samson Fabus avait un frère et une sœur qui lui témoignaient une vive et sincère affection. Le frère s'appelait Ived Fabus ; il était, en 1713, chapelain des Martyrs de l'église cathédrale de Soissons, et, en 1740, chanoine de ladite cathédrale. La sœur se nommait Jeanne-Marguerite Fabus, était majeure et demeurait avec l'abbé rue Saint-Antoine.

Le 22 avril 1740, tous deux firent donation, « de leur bon gré et donation, » à Jacques-Samson : d'une ferme et ses dépendances situées à Droizy et terroirs voisins, et de deux maisons situées a Soissons, rue Saint-Antoine, l'une occupée par les donateurs et tenant à une habitation louée « au sieur de Bincourt, curé des Fonts, » l'autre habitée par un nommé Lesueur et tenant, comme la première du reste, au lieutennnt général Labouret.

Le contrat fut passé devant Maîtres Jacques Tripoteau et Quentin Moutonnet, notaires à Soissons. Il fut insinué par le seigneur comte de Muret le 16 mai 1740 et ensaisiné le 18 du même mois par Françoise de Roye de La Rochefoucauld, abbesse de l'abbaye royale de Notre-Dame de Soissons.

L'abbé Ived Fabus a donné, bien donné à son frère Jacques-Samson, qu'il appelle Fabus *de Maisoncelle*, je ne sais pourquoi, la ferme et les maisons qu'il possédait en commun avec sa sœur Jeanne-Marguerite; mais, tout particulièrement, il légua par testament olographe du 9 avril 1746 : 1° A deux autres sœurs qu'il avait, dont l'une était mariée à M. Calais, notaire, et dont l'autre était veuve d'un monsieur Hamby, des rentes annuelles et viagères ; 2° à la Fabrique de l'église cathédrale de Soissons 300 livres, à l'Hôtel-Dieu Saint-Gervais 200 livres, à l'Hôpital Général 200 livres, à la Petite Charité 100 livres, à la Fabrique de la paroisse Saint-Martin 50 livres, aux pauvres de ladite paroisse 30 livres, à la Fabrique de la paroisse de Droizy 30 livres, à la Fabrique de la paroisse de Muret 25 livres, à la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Vailly 100 livres, et à la Fabrique de la paroisse de Berneuil 50 livres. Bref, il nomma pour exécuteur testamentaire « la personne de Maître Antoine-Ambroise Lalliat, prêtre licencié en théologie, chanoine de l'église de Soissons ». Et le dix-huitième jour du mois de novembre 1753, M. Ived Fabus étant mort (ce jour-là peut-être), M. Lalliat déposa, comme il est encore l'usage, le testament Fabus en l'étude d'un notaire de la ville (Maître Moutonnet).

A cette époque, et même bien avant, Maître Jacques-Samson Fabus augmentait ses titres de celui de « directeur général des nouveaux octrois des hôpitaux, perçus dans la généralité de Soissons en vertu d'arrêts du Conseil de 1725 et 1733 ». En cette qualité, il rendit ses comptes annuels, en bonne et due forme, à M. Bouton, conseiller du roy, receveur des finances de cette généralité.

D'autre part, voici conforme, pour Maître Jacques-Samson Fabus, le nom (de terre sans doute), que lui a donné dans son testament l'abbé Ived Fabus; c'est le seigneur de Bacquancourt et de Pernant que le lui attribue le 12 octobre 1747 :

« Nous, Charles-Claude-Ange Dupleix, écuyer, conseiller secrétaire du roy, maison, couronne de France et de ses finances, l'un de ses fermiers généraux, seigneur du Cigne de Bacquancourt, du Perle et de la vicomté de Pernant, demeurant ordinairement à Paris, de présentement en son château dudit Bacquancourt, sur le bon et louable rapport qui nous a été fait de la personne de Maître Jacques-Samson Fabus de Maisoncelle,... lui avons donné et octroyé... l'office de procureur fiscal de notre terre et seigneurie du Cigne de Bacquancourt, du Perle et dépendances... »

Mais, en 1758, le 25 janvier, l'abbé de Longpont ne paraît pas connaître M. de Maisoncelle. Il est, lui « Louis-Marie Frischman de Rosenberg, prêtre, chanoine de Saint-Louis du Louvre, abbé commandataire des abbayes de Saint-Pierre de Beaulieu, diocèse de Limoges, et de Notre-Dame de Longpont, diocèse de Soissons, cy-devant chargé des affaires du roi à la cour d'Espagne,... » et, de même que d'autres puissants personnages, « suffisamment instruit des vie, mœurs, religion catholique, apostolique et romaine de Maître Jacques Samson Fabus (tout court) », il le nomme procureur fiscal des justices et seigneuries dépendantes de l'abbaye de Longpont, aux droits et gages y attribués.

Un troisième ou quatrième Fabus va maintenant nous occuper ; c'est :

Michel-Samson

Il est fils de Jacques-Samson ; il naquit le 13 mai 1729 ; il est nanti d'un certificat d'études de Droit français à lui délivré le 25 novembre 1754 ; il a été reçu au serment d'avocat à Paris le lendemain 26, et dès le 1er de mars 1755, le seigneur comte de Muret en fait son homme d'affaires, en le nommant substitut de procureur fiscal et en le nommant même procureur fiscal en prévision de la mort de Jacques-Samson dont l'âge est avancé et qui a accompli ses fonctions « avec honneur ».

Au mois d'août de l'année 1758, seize offices de procureurs postulants au bailliage et siège présidial de Soissons ont été créés et fixés par édit. Michel-Samson demanda l'un d'eux le 8 mars 1759 ; il en verse le prix, qui est de 960 livres, et, le 16 du même mois, Louis-Philippe d'Orléans, premier prince du sang, duc de Valois, comte de Vermandois et de Soissons, lui accorde l'office désiré « pour en jouir et user aux honneurs, autorités, prérogatives, privilèges, franchises, libertés, droits, fruits, profits, revenus et émoluments y appartenants ».

Deux formalités restent toutefois à remplir : l'une pour enquête sur la vie, les mœurs, la religion et la capacité de Maître Michel-Samson Fabus, enquête qui fut favorable, l'autre pour la prestation de serment, laquelle eut lieu le 27 avril, en la chambre du Conseil du bailliage et siège présidial, où étaient présents : MM. Hyacinthe-Florimond Carrier, conseiller du roi et de S. A. S. Mgr le duc d'Orléans, Henry-Chrestien de Beyne, conseiller du roi, ancien président du présidial, Nicolas Calais, assesseur criminel, Antoine-Pierre

Cabaret, Christophe-Jacques Quinquet, Jacques Petit, et Georges-Antoine Morel, tous magistrats dudit siège.

Maître Jacques-Samson Fabus étant mort (probablement en avril), le seigneur et vicomte de Villers le Hellon (comme on disait alors), le remplace; il fait choix de Michel-Samson et, dans les lettres de provisions qu'il lui donne et qu'il date de son hôtel, à Dunkerque, le 18 avril 1759, il prend le titre de « lieutenant général des armées du roy et commandant pour Sa Majesté dans la province de Flandres ».

En outre, Michel-Samson Fabus est mis en possession, sur sa demande, le 24 mai 1759, par le roi Louis XIV, de l'office héréditaire de procureur postulant en l'élection et grenier à sel de Soissons, dont son père était titulaire.

Mais ce n'est pas tout. L'abbé de Notre-Dame de Longpont lui continue, le 27 du même mois, les fonctions de procureur fiscal des justice et seigneurie de l'abbaye qu'exerçait Jacques-Samson Fabus père.

Le 3 août, Louis-Philippe d'Orléans, comte de Vermandois et de Soissons, lui confirme aussi l'office de commissaire aux saisies réelles du bailliage de Soissons dont était pourvu Jacques-Samson.

En 1761, Michel-Samson Fabus est fait conseiller du roy comme l'a été son père. Il épouse Melle Marie Jacqueline de Bacq, dont les parents sont « marchands à Compiègne »; il apporte en dot, entre autres choses, sa charge de procureur au bailliage et siège présidial de Soisssons, ainsi que le dit son contrat de mariage, portant la date du 6 février.

Un an après (19 février 1762), il est père d'une

fille qui est baptisée le lendemain, en l'église de Saint-Martin de Soissons, et que l'on nomme Marie-Anne-Adélaïde. Le parrain est M. Jean-François de Billy, avocat en Parlement, demeurant à Compiègne, la marraine est Marie-Anne Regnier, veuve de M. Jacques-Samson Fabus, le prêtre est l'abbé Béguin.

Michel-Samson poursuit son existence dans ces conditions qui paraissent heureuses. Je le perds ensuite de vue dans mes documents et je ne le retrouve qu'en 1775, le 28 octobre : un nouvel abbé est alors à la tête de Notre-Dame de Longpont, c'est Joseph Grain de Marsault, aumônier ordinaire de Madame Adélaïde de France, vicaire général du diocèse de Meaux. Or, cet abbé juge nécessaire de le maintenir et le maintient en effet en l'état et office de procureur fiscal des terres, justices et seigneuries de l'abbaye.

Une autre abbaye, celle royale de Saint-Crépin-le-Grand, de Soissons, se l'attache aussi comme lieutenant de ses justices. L'abbé est « Charles-Antoine-Marie Demalézieu, chevalier, conseiller du roy, clerc en sa cour de parlement, grand'-chambre d'icelle, prestre, chanoine de l'église de Senlis ». Il a l'abbaye en commende, et il se sert des termes d'usage dans ses lettres de provisions, qu'il termine ainsi : « Donné à Soissons, en notre hôtel abbatial, le cinq avril mil sept cent soixante et dix neuf ».

Veut-on savoir maintenant combien rapportait à Maître Michel-Samson Fabus le titre de lieutenant des justices de Saint-Crépin-le-Grand ? Trente livres par an, répond un reçu qui est joint aux lettres de provisions. Certainement, si la fonction

honorait hautement, le produit devra paraître bien misérable. Mais reprenons.

Maître Fabus obtint aussi d'être l'homme d'affaires, à Soissons, de Mgr l'archevêque de Narbonne, Arthur-Richard de Dillon qui, originaire de Saint-Germain, mourut à Londres (1721-1806).

Maître Fabus fut également l'avocat du comte d'Egmont-Pignatelli, ce dernier seigneur de Braine qui était le plus titré de toute la région, devint président de l'Assemblée provinciale du Soissonnais en 1787, émigra en 1791 et mourut à l'étranger en 1801.

Au 6 mai 1782 (procédons toujours par ordre de dates), le seigneur des terre et vicomté de Buzancy est Messire Amand-Marc-Jacques de Chastenet, marquis de Puysegur, colonel au corps royal d'artillerie, premier quart-comte de Soissons, seigneur d'Aconin, rivière de Crise, Missy-sur-Aisne en partie, fief de Concroy et dépendances.

Il nomme, en son château de Buzancy, Maître Michel-Samson Fabus procureur fiscal de ses justices, terres, seigneuries et vicomté. De même, soit dit en passant, il nomme à l'office d'huissier et sergent de ses possessions, le sieur Nicolas Brinquant, huissier royal au Châtelet de Paris, demeurant à Soissons.

Le 18 mars 1784, notre Maître Fabus est honoré de la confiance d'un autre grand seigneur, et le nom de Maisoncelle reparaît dans la pièce suivante qu'il importe de transcrire, car elle est la plus typique de toutes :

« Jean-Baptiste-Charles Godefroy de la Tremoïlle, duc de Thoüars, pair de France, prince de Tarente et de Talmond, comte de Laval et de Montfort,

baron de Vitré, de La Ferté-sur-Pirron et de Montreuil-Bellay, marquis d'Attichy, vicomte de Berneuil, président né des Etats de Bretagne, maréchal des camps et armées du roy, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut, sçavoir faisons que sur le bon et louable rapport qui nous a été fait de la personne de Maître Michel-Samson Fabus de Maisoncelle, avocat en parlement, procureur ès-sièges royaux de Soissons et conseiller du roy, commissaire aux saisies réelles du bailliage de ladite ville, de ses bonne vie et mœurs, religion catholique, apostolique et romaine, probité, capacité et expérience ; à ces causes et autres bonnes considérations, nous lui avons donné et octroyé, lui donnons et octroyons l'état et office de procureur fiscal dans l'étendue de nos terres, justices et seigneuries d'Attichy, Berneuil, La-Motte-sur-Aisne, Bitry, Saint-Pierre-lès-Bitry et dépendances, pour par lui en jouir et l'exercer tant et si longtemps seulement qu'il nous plaira, aux honneurs, droits, profits et émoluments y appartenant ; à la charge et en s'obligeant ledit Maître de Maisoncelle d'instruire gratis tous procès tant civils que criminels qui seraient à notre charge e dont ses simples déboursés seulement lui seront rendus dans le cas où il ne pourrait s'en faire rembourser par les parties civiles des condamnées contre lesquelles il se pourvoira ainsi qu'il avisera pour le payement de ses frais et vacations dans lesdits procès. Mandons à nos chers et bien aimés les officiers de nosdites justices d'Attichy, Berneuil, La-Motte-sur-Aisne, Bitry, Saint-Pierre-lez-Bitry et dépendances de recevoir, mettre et installer ledit sieur de Maisoncelle en fonctions et jouissance dudit

état et office de procureur fiscal desdites justices, en faisant par lui les serments et soumissions requis et accoutumés, car telle est notre intention. Donné à Paris, en notre hôtel, le dix huit mars mil sept cent quatre vingt quatre.

« (Signé) J. B. C. G., duc DE LA TREMOILLE ».

Sur le côté sont les armoiries des La Tremoïlle : « d'or au chevron de gueules, accompagné de trois aiglettes d'azur becquées et membrées de gueules ». Ils les portent sur un écusson écartelé des armes de France, de Sicile, de Laval et de Bourbon-Montpensier (*Grande Encyclopédie*).

Plus bas on lit :

« Par Son Altesse,

« (Signé) MESNIL ».

« Registrées au greffe du bailliage de Villers-Cotterêts par moy, greffier en chef..., ce cinq avril 1784. (Signé) DEQUEN ».

Ei enfin, au dos, se trouve cette mention :

« Registré es registre du greffe de la chatellenie d'Attichy , par moy commis greffier , ce 10 mai 1784.

« (Signé) THORIN ».

Le 17 avril 1785, Maître Fabus de Maisoncelle (car Maisoncelle il y a encore), est pourvu par Mme Louise-Catherine Cary de Falkland, veuve de Messire Charles-Edouard, comte de Rothe, décédé lieutenant général des armées du roy, inspecteur général de son infanterie ; est pourvu, dis-je, de

l'état et office de bailli des terres, justices et seigneuries de Hautefontaine, Mortefontaine, Montigny-Lengrain, Jaulzy, Courthieux, Crotoy, Martimont-le-Roi et autres lieux, appartenant à cette noble dame.

Le 3 mai de l'année suivante, Maître Fabus que l'on continue à appeler de Maisoncelle, reçoit encore une mission de Mme la comtesse de Rothe : elle lui octroie l'état et office de procureur fiscal de sesdites terres, justices et seigneurie.

En 1787, 1788, 1789, Maître Fabus est toujours de Maisoncelle, et toujours aussi il jouit de ses titres et qualités ; mais, en cette dernière année, la Révolution éclate ; elle détruit beaucoup de choses du passé, comme aussi beaucoup de choses du présent ; et, au 17 mars 1792, dans un compte dressé par Maîtres Guynot et Patté, notaires à Soissons, Fabus de Maisoncelle est redevenu Fabus comme devant, car il figure tout simplement comme « ancien procureur ès ci-devant juridictions royales de cette ville, actuellement avoué près le tribunal du district de ladite ville ».

Et puis la République est proclamée (22 septembre 1792), et au 19 ventôse de l'an II (8 janvier 1794), en une procuration passée devant les notaires Guynot et Bricongne, il n'est plus que *citoyen* tout court.

Le 3 nivôse, troisième année républicaine (23 décembre 1794), il est, dans un acte du notaire Guynot, le « citoyen ci-devant receveur et contrôleur des saisies réelles du bailliage supprimé ».

Le 7 ventôse an III (21 février 1795), dans un pouvoir des notaires d'Auvergne et Rigaux fils, il n'est plus que « défenseur officieux ».

Encore défenseur officieux dans une procuration

notariée du 9 brumaire an v (30 octobre 1796).

« Homme de loy », le 4 thermidor an VI (22 juillet 1798), dans une sentence émanant du juge de paix du canton de Septmonts.

« Avoué » dans un jugement du tribunal civil de Soissons du 3 mai 1803.

Egalement avoué en 1806, au 19 novembre, et ainsi de suite jusqu'au 11 mars 1814, jour où il meurt à Soissons, en sa maison de la rue Saint-Antoine ; jour aussi où Napoléon vient ici en vue d'un dernier siège que la ville va soutenir glorieusement du 20 au 31 de ce mois, sous les ordres du brave commandant Gérard, dont le nom a été donné tout récemment à l'une de nos rues nouvelles.

Maître Fabus était dans sa 84e année ; il avait exercé son ministère honorablement, dignement et supérieurement durant 58 ans ! Son cabinet avait été plus et mieux fréquenté que ceux des autres officiers ministériels, et ce fut au point qu'il en résulta quelque jalousie de la part de confrères moins favorisés.

Lui et ceux qui ont porté son nom avant lui avaient soutenu et défendu loyalement de grands et légitimes intérêts ; ils avaient également bien traité les affaires modestes, et toujours ils s'étaient montrés Soissonnais de réelle valeur, ayant l'expérience des hommes et des choses, ayant tour à tour gagné en considération publique et ayant, en un mot, fait honneur au pays. Fouillez les archives des notaires, des avoués, des huissiers de Soissons, et ce sera chose rare si vous n'y rencontrez pas leur nom.

Il m'a semblé, Messieurs, que, dans ces condi-

tions, un hommage était dû aux Fabus et que le souvenir de leurs mérites, de leurs qualités pouvait être consigné dans notre Bulletin historique; c'est pourquoi, à défaut de biographie, et conformément d'ailleurs à l'esprit de notre règlement, je me suis plu à faire connaître sommairement la remarquable personnalité de chacun d'eux.

Quelques membres de la Société ont fait, dernièrement, une excursion à Vauxbuin.

Ils ont été reçus très aimablement et très courtoisement par nos collègues, M. l'abbé Jacquelet, curé de Vauxbuin, et M. le baron Sabatié-Garat, maire de cette commune. Ils conservent de cette réception un excellent souvenir.

EXCURSION

à Vauxbuin de la Société archéologique de Soissons

Par M. l'abbé JACQUELET.

Le lundi 17 octobre, la « Société archéologique, historique et scientifique de Soissons », représentée par son Président et plusieurs de ses membres, faisait une excursion au village de Vauxbuin.

Le rendez-vous était donné à l'église. Je ne referai pas la description de cet édifice. Vous la trouverez exactement détaillée dans un rapport de M. de La Prairie (Bulletin de 1861). Au chevet, nous remarquons une balustrade qui provient de Saint-Jean des Vignes. Elle sert de parapet à un

balcon où l'on a placé une statue de saint Martin, patron de la paroisse. L'ensemble est décoratif. Placé sur le fond verdoyant du lierre qui tapisse les murailles, il présente un aspect original qui attire l'attention.

A l'autre extrémité de l'église, une tour du XVIIIe siècle surmonte le porche qui paraît être du XVe.

A l'Intérieur, la chaire porte un écusson que nous trouverons reproduit parmi les armoiries de la chambre de Henri IV. Il appartient à la famille des Le Picart, propriétaires du château en 1646.

La chapelle, autrefois réservée aux seigneurs, renferme un tableau qui représente une « Descente de Croix ». On y voit des personnages revêtus de costumes du XVIe siècle. Devons-nous les identifier avec des membres de la famille d'Estrées, qui possédaient alors le domaine de Vauxbuin ? Ce serait assez plausible.

Devant l'autel de cette chapelle, deux dalles funéraires aux inscriptions très effacées sont indéchiffrables aux archéologues. Les membres présents de la Société émettent le vœu que l'autorité compétente fasse relever ces pierres ainsi qu'une autre située dans la chapelle de la Sainte Vierge, et les place en des endroits où elles soient mieux conservées et plus faciles à étudier.

La voûte en bois qui couvrait primitivement la nef a été remplacée par un plafond récent. Les toits qui recouvrent les collatéraux el font suite à celui de la nef, avaient autrefois une autre disposition. Ils devaient être presque plats pour ne pas masquer les fenêtres qui existent encore dans les combles. Celles qui, dans l'origine, éclairaient le maître-autel et l'autel de la Sainte-Vierge, ont été murées

pour faire place à des rétables en bois de valeurs inégales.

M. le baron Sabatié-Garat, maire de Vauxbuin et membre de la Société, qui accompagnait les excursionnistes dans leur visite à l'église, nous invite à voir ses belles collections de gravures françaises et anglaises. Nos yeux éprouvent un vif plaisir à l'aspect de ces œuvres dont quelques-unes attirent particulièrement notre attention. Plusieurs portraits en miniature représentant des personnes de la famille sont délicatement peints. Après avoir pris congé de M. Sabatié et l'avoir remercié de son bon accueil, nous nous dirigeons vers le pavillon de Henri IV, que Mme la baronne de Vélard veut bien nous permettre de visiter.

Dans une séance de la Société qui eut lieu à Fère-en-Tardenois en septembre 1852, M. Suin donna sur le château de Vauxbuin une note que chacun peut lire dans le tome VIe de la Ire série du Bulletin. Je ne reviendrai pas sur ce qu'il a écrit. J'ajouterai seulement les détails inédits qui ont attiré notre attention.

La grande cheminée de la chambre de Henri IV est une reproduction d'un fragment d'architecture du Musée historique d'Orléans, connu à tort sous le nom de « Maison de Diane de Poitiers ». Des écussons ornent cette cheminée et le haut des fenêtres. Dans la chambre du fond, une autre cheminée, surmontée des armes de la famille d'Estrées, est de l'époque (XVIe siècle), et les armoiries des fenêtres rappellent Mayenne et Henri IV.

Le soir qui arrive de bonne heure en octobre, nous oblige à hâter notre départ. Nous ne pouvons que signaler rapidement au passage les maisons habitées naguère par Chadelas et Martenot, Pou-

gens et Théodore Lorin ; la maison des Cordeliers à « La Villette », devenue maison de campagne du Séminaire avant la Révolution ; « la Tourmenault », « le Manoir ou l'Hermite », anciens fiefs de Vauxbuin ; « la maison de Longpont », qui appartint aux Condren, et que les conclusions d'un travail récent présentent comme maison natale du P. Charles de Condren, deuxième général de l'Oratoire de France.

M. Blanchard a examiné le travail de M. Le Pelletier, sur la « Forêt de Retz ». Il fait son rapport à ce propos, et conclut à l'impression de cette Notice dans notre Bulletin.

M. Bouchel a écrit un article sur la paroisse de Cys-la-Commune avant la Révolution. Il en donne lecture :

LA PAROISSE DE CYS-LA-COMMUNE
avant la Révolution

Par M. Bouchel

Dans mon *Essai historique sur Presles-et-Boves*, que la Société archéologique a bien voulu insérer dans ses Bulletins (voir années 1893, 1894 et 1896), j'ai dû m'occuper aussi du village de Cys-la-Commune ; mais ce n'a été qu'incidemment. Je demande la permission d'y revenir aujourd'hui et d'exposer

succinctement l'état de cette paroisse avant la Révolution.

Houllier, en son *Etat du Diocèse*, nous apprend que la cure était séculière, du doyenné de Vailly et du grand archidiaconé. Le chapitre de la Cathédrale y présentait et le curé dîmait seul par abandon pour portion congrue fait après la déclaration de 1686, qui fixait la portion congrue à 300 livres, par le chapitre de la Cathédrale de Soissons, par celui de Notre-Dame de Reims et par le prieur d'Oulchy-le Château, auxquels les dîmes appartenaient avant cette époque.

La paroisse avait pour patrons saint Etienne et saint Ouen. Celui-ci, qui dans son jeune âge, dit la légende, fréquenta l'école de Cys, est seul reconnu maintenant. De ses reliques, vérifiées en 1778, s'y voyaient encore il y a quelques années dans un reliquaire en forme de corbeille placé dans l'intérieur de l'autel, et une fontaine du village lui est dédiée.

On trouve, dans le registre paroissial de 1784, la liste des curés de Cys établie par l'un d'eux, avec des appréciations qui ne sont pas toujours à leur éloge.

« Autant, dit-il, les hommes, surtout ceux qui ont le privilège des gentilshommes et nobles ont de plaisir à savoir la suite de leurs ayeux, autant les fidèles en doivent avoir en considérant la suite de pasteurs et de curés qui ont travaillé à l'ouvrage de leur salut, etc. »

Voici cette liste :

En 1569, Pierre Lagnière.

En 1575, Etienne Labcère, dont le nom figure en cette année sur la cloche actuelle de Cys.

En 1628, Etienne Lhomme.

En 1668, Foye.

En 1672, Dutillet. Il a fait, dit l'auteur de la liste, le bien-être de la cure; c'est lui qui a rendu ses successeurs gros décimateurs.

En 1698, Poncelet.

De 1702 à 1728, J. Mettet de la Vallée. D'une famille anoblie en 1642, lisons-nous dans l'*Armorial de la Généralité de Soissons*, par Ed. de Barthélemy. Homme de condition, dit la notice, il écoutait trop ses plaisirs; il a négligé le bien de son église, l'a vue interdite en 1716 à cause de son délabrement; a vendu à Saint-Martin de Laon deux belles cloches estimées 4,000 livres; a fait construire deux chapelles; il n'en subsiste plus qu'une seule, celle où se trouve la sacristie actuelle.

En 1729, Jean-François Legrand, originaire d'Amiens. Il décéda le 10 mars 1732 et fut inhumé dans l'église.

Du 1er juillet 1732 au 28 septembre 1777, Pierre-Antoine Chevalier, natif de Soissons.

Si l'on en croit ce curé, rien n'était en règle dans la paroisse de Cys à son arrivée; tout manquait, et en aucune église on n'aurait rien vu de pareil. Il s'efforça, dit-il, par toutes sortes de moyens, d'apporter tous les remèdes possibles pour procurer la gloire de Dieu, le salut et l'édification des habitants, lesquels, pourtant, ne lui ménagèrent pas les difficultés et même les injures.

Cependant, ajoute-t-il, c'était avec toute la bonté et la douceur possibles, qu'il les mettait en état de rendre leurs comptes, leur donnant du temps pour arriver à quelques petits payements.

Il faut croire que les paroissiens de Cys n'éprou-

vaient pas pour leurs curés de très bonnes dispositions, car son prédécesseur « s'était rebuté d'eux »,

Les registres n'étaient pas plus en ordre que les comptes ; aussi tâcha-t-il de les recueillir de côté et d'autre, comme il put.

D'après d'autres notes, les curés de Cys paraissent avoir eu de fréquentes difficultés, au sujet des dîmes, avec ceux de Saint-Mard. L'un de ceux-ci fut même condamné à 30 livres d'amende, en 1629, pour avoir passé le chemin qui va de Rhu à la Montagne ; un autre, après avoir encore anticipé en 1746, menaçait bien haut, et avec colère, le pauvre curé de Cys. de poursuites et de procès. « Il faut, dit à ce propos celui-ci, voir le chapitre de Saint-Gervais de Soissons, le prieur d'Oulchy, l'archevêque de Reims, les papiers de la commune et de Fismes ».

Voyons maintenant ce que pensait du curé Chevalier l'auteur de notre liste. « Il a laissé, dit-il, dans les registres, des notes qui dépeignent son état de souffrances, quoique peu vraisemblables. Il aurait pu faire plus. Il a laissé beaucoup d'argent, mais son presbytère et ses biens dans el délabrement le plus affreux ; son église était uniquement le bas-côté ; son habitation avait l'aspect d'une Thébaïde, retraite des hiboux, des loirs, etc ; enfin les murailles et les appartements crevassés et prêts à fondre. On peut juger du changement par l'ordre qui subsiste depuis sa mort dans le corps de logis.

« Il a laissé beaucoup d'argent », dit cette notice. Voici, d'après un mémoire dressé par J.-P. Charpentier, greffier de la justice de la commune de Cys, Presles, Saint-Mard et les Boves, ce qu'a laissé d'argent le curé Chevalier.

« Trouvé dans la maison du sieur curé le 28 septembre 1777, jour de son décès, la somme de 14,041 livres 11 sols. Plus trouvé dans les armoires dudit sieur curé et mis en dépôt au greffe la somme de 3,527 livres 13 sols 3 deniers », sans compter diverses rentes provenant de location de terres.

En 1777 Ganault, qui résigna.

Jean-Jacques-Antoine Guénot, natif de Villers-Cotterêts, prit possession de la cure le 29 avril 1778. Il est l'auteur de cette liste et des notices qui l'accompagnent. Voici celle qu'il se consacre :

« Il a rétabli l'église et le presbytère dans l'ordre actuel, le tout à ses dépens pour les trois quarts. Il ne demande qu'un simple souvenir et, après sa mort, un *Libera me, Domine*, tant pour lui que pour sa famille, et encore c'est à la volonté et à la conscience de son successeur ».

Edouard Fleury, dans son *Clergé de l'Aisne pendant la Révolution*, l'abbé Pécheur dans ses *Annales du diocèse de Soissons*, ont conté comment le cuté Guénot devenu, grâce à eux, personnage historique, prêta, rétracta, prêta encore et reprit tous les serments possibles.

« Il s'était aussi, dit le premier, soustrait aux poursuites par la fuite. De sa retraite il écrivit à l'Administration départementale pour lui demander s'il échapperait, en se mariant, aux rigueurs des lois sur les prêtres insermentés. La réponse lui fut portée par un gendarme qui lui épargna la honte de l'apostasie en l'arrêtant ».

Ce n'est pas ce que raconte le curé Guénot, complétant plus tard sa notice. Il dit qu'il fut arrêté pour la première fois le 3 novembre 1793 ; mis en liberté il fut repris le 8 ventôse an IV, et encore en l'an V, puis exerça un an ; détenu ensuite

à la maison du Temple, à Paris, pendant vingt-deux mois, il fut après déporté pendant dix-neuf mois à l'île d'Oléron et enfin remis en liberté en l'an VIII.

Ses détention et déportation, ajoute-t-il, ont eu pour cause l'insermentation de 1790 et son *adhérence* à l'épiscopat légitime et catholique de Mgr de Bourdeilles, alors constitutionnellement déposé.

Enfin il mentionne que Louis-François Hurache, curé de Saint-Mard; Senez, curé de Leschelles; François Nusse, curé de Chavignon ; Dorival, curé de Cohan, et Duval, sacristain de la cathédrale de Soissons, sont morts pour la même cause sur les plages brûlantes de la Guyane française.

Le 26 pluviôse an X, la municipalité de Presles se plaint ainsi du curé Guénot, « ministre du culte de Cys et Saint-Mard ». Sa promesse de fidélité à la Constitution de l'an VIII ne l'autorise pas à venir dans notre commune, surtout lorsqu'on ne jouit pas d'une conduite ni d'une réputation parfaites, tant par ses écrits que par ses propos, pour insulter les autorités, ainsi que de braves citoyens. En conséquence, défense lui est faite de ne plus s'immiscer à l'avenir de troubler le repos public.

Il mourut à Cys, âgé de 54 ans, le 15 prairial an XIII (4 juin 1805), et fut inhumé le lendemain vis-à-vis la croix du cimetière. Le jour suivant, le maître d'école de Presles, Charpentier, chanta à son intention un grand service pour une croix qu'il avait donnée à l'église de Presles.

Quoique les curés de Cys fussent « gros décimateurs », la cure ne paraît pas avoir été d'un grand rapport, à cause du peu d'étendue du territoire.

En 1788, en effet, 348 arpents seulement étaient consacrés à la culture : 318 en terres labourables,

2 en vignes, 10 en prés et 18 en bois. D'après la déclaration faite par le titulaire, le 31 janvier 1790, en exécution du décret du 13 novembre 1789, voici quel en était alors le revenu. Il comprenait :

1° L'entière perception des dîmes sur le terroir dont les limites avec celui de Saint-Mard avaient été fixées par les mayeur et jurés de la commune, le 7 juillet 1489 et avec celui de Presles par une sentence de l'officialité de Soissons, suivie d'un arpentage, du 21 avril 1694 ;

2° La jouissance d'un demi-arpent de vigne, selon un titre passé devant le mayeur et les jurés le 13 janvier 1305 ;

3° La jouissance de trois arpents de terres labourables ;

4° La jouissance d'un arpent de pré à Cys et à Chassemy ;

5° Enfin la jouissance de la maison curiale, située près de l'église, et du jardin y attenant, lequel avait été concédé à la cure par décision des mayeur et jurés de la commune le 6 juillet 1271.

Il n'y a pas lieu de faire état du casuel qui, « nul ou presque nul dans les campagnes, dit un auteur, a pu y être compté pour rien ».

De ces ressources, il fallait déduire :

1° 100 livres de rente que le curé avait été obligé de créer pour pouvoir arriver à faire reconstruire presque entièrement le presbytère,

ci.....	100 l.
2° Pour les réparations annuelles de l'église et du presbytère....	150 l.
3° Pour les décimes.....	27 l. 12 s.
4° Et pour les frais de perception des dîmes.....	300 l.
Total.....	577 l. 12 s.

Nous connaissons le passif ; il est regrettable de ne pas connaître aussi exactement le montant de l'actif; nous aurions eu ainsi une idée du revenu d'une petite cure au début de la Révolution.

La fabrique n'était pas riche non plus. Une note inscrite sur les registres de Presles nous apprend que le 21 novembre 1583 Pierre Gambier et Pierre Judas « gouverneurs de Cys », ont vendu moyennant 20 écus tournois, une pièce de marais dans la vallée de Queue-de-Leu pour réparations à faire à leur église. En 1585, nouvelle vente de 100 verges de marais pour le même motif. Mais il n'y avait pas toujours des marais à vendre ; aussi, plus d'une fois, l'église fut interdite par suite de son mauvais état, comme nous l'avons déjà vu. C'est ainsi qu'on lit encore dans le registre de 1708 : « On doit trouver, dans les registres de Presles, ce qui manque aux registres de Cys à cause de la ruine de l'église et du presbytère ».

Au début de la Révolution, l'église de Cys possédait 8 arpents de terre, 100 verges de vignes, 57 livres de rentes annuelles. Mais de cela il fallait déduire : pour décimes, 3 livres, pour réparations, 35 livres, pour honoraires, entretien d'ornements, 130 livres, si bien que, tout compte fait, elle avait alors plus de 890 livres de dettes.

Maintenant elle n'a plus de dettes, mais son revenu est toujours minime : il ne consiste guère que dans les 25 francs de rente que lui a légués l'un des derniers curés, M. Bertrand.

Deux communications sont faites par M. Brucelle, les voici :

Règlement de la confrérie de Saint-Quentin

DE BERZY

MESSIEURS,

Au cours de l'intéressante excursion que la Société fit l'an dernier à Courmelles et à Berzy, M. l'abbé Blanchart, qui la reçut et la guida aussi aimablement qu'utilement, dit qu'il avait chez lui quelques manuscrits anciens concernant le pays. Ayant bien voulu me les communiquer, j'y rencontrai des renseignements précieux pour l'histoire locale, mais, lorsque je voulus les mettre en œuvre, je constatai que la récolte avait déjà été faite au profit de notre *Bulletin*, notamment par M. le docteur Billaudeau (voir séance du 4 février 1888).

Je n'ai pu y glaner d'inédits que les renseignements suivants, consignés en fin d'un « état des fondations, obits, services et messes fondés dans l'église collégiale et paroissiale de Saint-Quentin de Berzy, dressé par ordre de Mgr l'Evêque de Soissons le dimanche 24 mars 1748 » (1). Au pied dudit état se trouvent les signatures suivantes,

(1) Il paraît résulter de cet écrit qu'un semblable travail a été demandé alors, à chacune des paroisses du diocèse de Soissons.

La même pièce mentionne que l'église collégiale de Berzy avait perdu un très grand nombre de ses papiers, titres et comptes, dans l'incendie de la bibliothèque d'Augustin Henneron, prédécesseur du curé-doyen Minoufflet dont il sera question dans le présent article, arrivé deux mois après sa mort (septembre 1710), chez Debry, procureur à Soissons, son exécuteur testamentaire.

émanant d'habitants de Berzy, Chazelle et Léchelle : Calland. — Antoine Dumont l'aîné. — Robert Gille. — Antoine Dumont le Jeune, marguillier de Chazelle. — Nicolas Dumont. — Crépin Gille. — Michel Bria. — Claude Herbelot. — Sébastien Come, marguillier de la fabrique. — Hicbacq. — Minoufflet, curé-doyen et rédacteur de l'état (1).

Chaque période de notre histoire provinciale a eu ses goûts propres et ses coutumes particulières qui, bientôt tombés en désuétude dans les villes, se réfugièrent dans les campagnes. C'est là qu'il faut aller les rechercher. Dans le Soissonnais, Berzy en fut comme le centre ou le dernier asile. Nous savons déjà qu'il était le siège d'un concours public annuel de grimaces (8 novembre), qu'au jour de la fête du village on mettait aux enchères la première contre-danse et qu'on célébrait chaque année la messe dramatisée de minuit (2).

Il résulte des énonciations contenues ensuite de l'état précédemment mentionné, qu'il avait été érigé à Berzy, dès avant 1543, une confrérie de Saint-Quentin, patron de l'église (3). Cette confrérie possédait notamment « deux septiers et demi de vignes » qu'Etienne Prévot lui avait donnés, à charge par elle, de distribuer le vin à en provenir « le jour de la fête, aux confrères et aux consœurs qui visiteront l'église ledit jour ». Elle possédait en outre quelques autres terres et vignes. L'ensemble était loué un muid de vin et huit « esseins » de blé.

(1) Quelques-uns de ces noms sont encore portés dans le pays.

(2) V. la collection du Bulletin.

(3) Des indulgences furent accordées à la confrérie par une bulle d'Alexandre VII, en date du 9 avril 1667, approuvée par Mgr Charles de Bourlon, évêque de Soissons, le 30 avril, même mois.

Le plus ancien règlement de la confrérie porte que la redevance en blé était convertie en pain, qu'on distribuait par unité « d'une miche pesant une livre »; le vin était distribué par quantité variant entre « un pot, mesure de Soissons, une pinte et un demi tiers » aux confrères et consœurs présents à l'office du jour de la fête (2 mai de chaque année), ainsi qu'au curé, maître d'école, chantre, marguillier, sonneurs, batonnier, bedeau, enfants de chœur et femmes ayant cuit le pain.

Pour éviter la confusion et le désordre, la distribution était faite par le marguillier de la confrérie et les administrateurs, chez le doyen de Berzy. Ce qui restait était vendu aux enchères publiques « au plus offrant et dernier enchérisseur et argent comptant, après les secondes vêpres du jour de ladite fête, à la porte de l'église ».

Le produit de l'adjudication, augmenté des deux sous de cotisation annuelle de chaque membre et du montant des quêtes faites à la messe de chaque semaine, devait servir à payer les messes, offices et employés de l'église, ainsi que l'entretien des linges, ornements, décorations, cire, etc., concernant la confrérie. Toutes ces dettes acquittées, s'il restait des fonds, ils étaient employés au goût des confrères, du consentement du doyen. Chaque année, le marguillier rendait compte dans une assemblée générale annoncée au prône.

La confrérie était administrée par trois de ses membres ayant le curé-doyen comme président de droit. On renouvelait ce bureau le jour de la fête annuelle de la confrérie (1); les premières vêpres étaient chantées à deux heures ; le lendemain,

(1) Cette fête n'était pas chômée.

grand'messe à neuf heures et secondes vêpres à deux heures (1). Le jour suivant « il était dit et chanté un grand service complet pour le repos des âmes des confrères et consœurs décédés pendant l'année et une messe basse le jour de Saint-Quentin (3 novembre). Chaque semaine il était dit et chanté une grand'messe pour les confrères et consœurs vivants et trépassés » (2).

Au bas de la pièce présentement analysée se trouve une requête adressée par les confrères de Saint-Quentin à l'évêque de Soissons ; ils lui exposaient « que n'ayant point dans le cours de l'année de fondation dans ladite église où le Saint-Sacrement soit exposé, pour augmenter la solennité de leur fête ils souhaitaient d'avoir seulement, ledit jour, un salut du Saint-Sacrement avec la bénédiction ». Ce qui leur fut accordé.

Mgr de Fitz-James, évêque de Soissons, apostilla ledit état le 16 juin 1748. Après avoir approuvé la confrérie de Saint-Quentin qui vécut jusqu'à la loi du 18 août 1792, il modifia une partie du règlement : La distribution du pain et du vin fut supprimée. Le muid de vin et les huit esseims de blé devaient être vendus aux enchères et la vente annoncée au prône le dimanche précédent. La vente était faite par le marguillier, à la porte de l'église, à l'issue de la messe de paroisse ou à l'issue des vêpres. Son produit, ajouté aux autres ressources de la confrérie, était affecté au paiement du passif annuel. Le surplus devait être distribué « aux pauvres malades

(1) Rétribution pour ces offices : Avant 1748 ; le curé-doyen, 30 sols, — le clerc, 15 sols. Après 1748 ; le curé-doyen, 40 sols, — le clerc, 20 sols.

(2) Rétribution pour ces différents offices : Avant 1748, le curé-doyen, 39 livres, — le clerc, 3 livres 10 sols. Après 1748 ; elle fut respectivement portée à 55 livres et à 12 livres.

de la paroisse à la prudence et à l'ordre du curé ». Le marguillier rendait compte tous les ans des recettes et dépenses en présence du curé et de cinq ou six confrères des plus notables.

Les erreurs du « Nouveau Larousse illustré »

SUR SOISSONS

MESSIEURS,

Comme vous le savez, Messieurs, les erreurs se glissent très facilement dans les ouvrages d'histoire ou de géographie générales, et déjà plusieurs d'entre vous ont eu l'occasion d'en corriger. Pour éviter ou redresser les erreurs historiques, il faut recourir aux sources les plus pures et aux œuvres des auteurs impartiaux. Les erreurs géographiques se rectifient par la visite des lieux lorsque le géographe n'a pas jugé à propos de commencer par là, ou de se documenter sérieusement.

Je n'en veux pour preuve que l'article « SOISSONS » paru dans le « Nouveau Larousse illustré, dictionnaire universel encyclopédique, publié sous la direction de M. Claude Augé » (1). Cet article, écrit par M. Georges Treffel, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé d'histoire et de géographie, a vingt-sept lignes et commence ainsi : « SOISSONS, en latin *Noviodunum*, *Suessionum civitas*, chef-lieu d'arrondissement de l'Aisne à

(1) Sept gros volumes, mars 1897 à juillet 1904.

trente kilomètres de Laon, *non loin de l'Aisne*, sous-affluent de la Seine par l'Oise..... »

Or, ces trois premières lignes contiennent à elles seules trois erreurs :

1° La première consiste dans l'emploi du mot *Noviodunum* seul, qui dans ce cas, ne s'applique pas spécialement à Soissons, mais encore à plusieurs autres oppides gaulois. Pour que ce mot ait une signification propre, il faut qu'il soit suivi du nom d'un ancien peuple, comme par exemple *Noviodunum Suessionum*.

2° La deuxième est relative à l'éloignement de Soissons à Laon. D'après le tableau des distances de chaque commune de l'Aisne aux chefs-lieux du canton, de l'arrondissement et du département dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811 », arrêté à Laon le 23 juin 1896 par M. Roger, préfet, cet éloignemeut est de 33 kilomètres. La même distance de 33 kilomètres est aussi portée sur l'*Annuaire officiel, administratif et statistique de l'Aisne*, publié par la Préfecture.

3° La troisième erreur réside dans le membre de phrase « non loin de l'Aisne », car Soissons est à cheval sur la rivière.

Ces trois erreurs font douter de l'exactitude des autres articles géographiques du dictionnaire, qui contient cependant une préface, où on lit « que tout collaborateur, même le plus modeste, a qualité pour tenir la plume et ne parle que de ce qu'il sait : l'Histoire est traité par des historiens, la Géographie par des géographes, etc..... »

Probablement qu'un grand nombre de ces inexactitudes seront rectifiées dans « le supplément destiné à compléter et à mettre à jour le Nouveau Larousse Illustré », dont la publication doit com-

mencer l'an prochain (1905). La circulaire qui l'annonce renferme l'indication suivante : « Notre point de vue a été celui du spectateur qui regarde, voit et considère..... ». Après cette citation il ne reste plus qu'à espérer, en ce qui concerne spécialement notre vieille cité historique, que M. Georges Treffel viendra la visiter et qu'il verra notamment qu'elle est « à cheval sur l'Aisne » et nullement « non loin de l'Aisne ».

M. Burel, présenté à la précédente séance, est nommé membre de la Société.

Le Président, LECER.

Le Secrétaire, E. COLLET.

Onzième séance

—

Lundi 5 Décembre 1904

—

Présidence de M. LECER, Président.

—

Le procès-verbal de la séance de novembre est lu et adopté.

Les ouvrages reçus depuis sont les suivants :

Bulletin de l'Association philotechnique, 1904, n° 11.

Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie, 5e série, tome ve, fascicule 2.

Romania, 1904, n° 132.

Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France, 30e année, 1903, et 31e année, 4e et 6e livraison.

Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France, tome xxx, année 1903.

Lettres de M. de Marville au ministre Maupas, tome ii, années 1745-1746.

M. Brucelle vient d'écrire, sur le Théâtre de Soissons, un article ainsi conçu :

LE THÉATRE A SOISSONS

DE 1778 AU DIRECTOIRE.

Par M. Brucelle.

Messieurs,

L'ère véritablement historique des soirées théâtrales, et des divertissements scéniques en général, n'a commencé à Soissons qu'en 1778.

Auparavant, les troupes d'acteurs jouaient dans une grande salle qu'ils louaient le plus souvent à l'Hôtellerie de la Licorne (1). Cette salle servait ordinairement de remise ou de magasin, c'est dire qu'elle était en tous points impropre à sa destination passagère. Sans acoustique, avec des ouvertures favorables aux courants d'air, difficile à éclairer, on ne pouvait guère s'y tenir que pendant le jour. En un mot, acteurs et spectateurs n'y étaient pas à l'aise.

En 1775, Jean Dubois, maître couvreur et entrepreneur de bâtiments à Soissons, propriétaire d'un terrain situé dans la Grande-Rue, près de la Fausse

(1) Aux XIIe et XVIe siècles, cette hôtellerie était située rue des Framboisiers (*V. Bulletins* de 1858 et 1897). Au XVIIIe siècle on la retrouve « rue du Pot d'Etain, paroisse Saint-Quentin », où elle fut exploitée pendant plusieurs années avant la Révolution, par « François-Nicolas Petit, maître-pâtissier, traiteur et rôtisseur et Anne-Françoise Deullin, sa femme ». (Archives de Me Thomas, notaire à Soissons).

V. Leroux ; *Histoire de Soissons*, t. 2, p. 354.

Porte Saint-Martin, conçut l'idée d'y édifier « une salle de spectacles pour toute espèce de représentations de comédies, farceurs, baladins, pour les bals, concerts et autres assemblées publiques ». Il en publia le projet, avec plan, le 29 octobre de ladite année (1). Il exposait qu'on ne pouvait arriver à un résultat « qu'avec le concours des citoyens et du sien réunis » et sollicitait des souscriptions à cet effet. Les fonds ou les engagements devaient être remis à Me Moreau, notaire à Soissons. Dubois s'obligeait à construire « l'établissement le plus commode et le plus avantageux » dans le cas où il serait assuré de recueillir une somme d'au moins deux mille livres.

Le produit de cette contribution volontaire ne fut probablement pas suffisant pour édifier un théâtre tel que Dubois l'avait rêvé, car le bâtiment terminé en 1778 avait une salle peu spacieuse, obscure, à l'entrée étroite. Il s'ouvrait sur la Grande-Rue, entre les rues Saint-Antoine et du Grenier-à-Sel, avec à peu près pour partie centrale, le terrain sur lequel s'élève de nos jours la maison portant le n° 69 de la rue Saint-Martin, où l'on voit encore quelques vestiges de cette petite salle de spectacle. L'immeuble était limité par derrière (ouest), par la maison occupée actuellement par l'imprimerie de l'*Argus soissonnais*.

La troupe qui dut inaugurer cette première scène fixe fut probablement celle de Delacroix qui écrivait de Soissons à « Messieurs » de Saint-Quentin, à la date du 4 janvier 1779, une lettre dans laquelle il se qualifie « directeur de comédie ».

« ..... D'abord ma troupe sera bonne, disait-il,

(1) C. Perin ; *Recherches bibliographiques, 1883 ;* n° 4725.

j'y ai un trop grand intérêt puisque je suis engagé à fournir à Beauvais, où je vais pour la dernière fois, à cause de la grande résidence de Messieurs les Gardes du Corps ; j'y resterai trois mois. Je suivrai Messieurs les Gardes à Saint-Germain où je demeurerai encore un mois ; de là je me propose d'aller passer six semaines à Soissons, d'où je me rendrai à Saint-Quentin pour la foire ; je reviendrai de là passer le carnaval à Soissons....

« ..... Ma troupe, je puis le dire, est encore meilleure que celle que je vous ai présentée il y a deux ans..... Nous avons un répertoire considérable et toutes les pièces sont parfaitement sues. Enfin j'ose me flatter que vous serez enchantés et de la conduite et des talents de cette troupe..... » (1).

Delacroix passa probablement à Soissons la plus grande partie des fêtes des confréries ou corps d'état, dont les saints patrons se trouvent à la fin ou au commencement de l'année, ainsi que les fêtes de Noël et du Premier Janvier. Si sa troupe n'a pas inauguré la salle de la Grande-Rue en 1778, il y a beaucoup de chance pour qu'elle y ait joué pendant les deux séjours qu'il se proposait de faire ici en 1779.

Le 26 mars 1781 « Jean Martin, natif de Tournemire en Rouergue français, directeur et interprète de la troupe des sauteurs du Roy d'Espagne et courses de taureaux à l'usage d'Espagne et de Portugal » d'accord avec sept sujets espagnols et un ménage français, soit au total dix personnes, se présentèrent devant Mes Crespeaux et Ozanne, notaires à Soissons, pour établir entre eux une Société. La régularisation du contrat devait pres-

(1) Georges Lecocq ; *Histoire du théâtre de Saint-Quentin*, p. 60.

ser, car l'acte passé en l'étude de Me Crespeaux le 26 mars « avant midi », fut contrôlé (enregistré) le jour même.

Les contractants y reconnaissaient s'être mutuellement et réciproquement engagés « à faire tous les exercices de corps, de souplesse et de théâtre suivant leurs talents respectifs, même ceux de la course de taureau pendant l'espace de neuf mois à compter du 29 mars 1781, sous les conditions expresses que chacun d'eux contribuera autant qu'il sera en lui à faire valoir ses talents pour le bien commun de leur Société ».

Il fut convenu que le partage de la recette se ferait après chaque séance, par égale portion, déduction faite des frais ; mais toutefois que lorsqu'il y aurait course de taureaux, il serait alloué à chacun des deux espagnols qui y auraient pris part une somme de douze livres en outre de la fraction leur revenant dans le bénéfice de la représentation.

Dans le cas où un associé viendrait à être malade ou dans l'incapacité « de jouer et de faire les exercices ordinaires dont il est capable » les traitements et médicaments nécessaires, ainsi que son transport d'une ville à une autre, devaient être considérés comme frais de représentation et mis à la charge de la troupe qui les retiendrait avant de partager le bénéfice.

Si, au mépris des conventions qui viennent d'être rapportées, il arrivait à un associé de quitter la troupe ou de faire une absence préjudiciable aux intérêts de la Société, cette dernière pourrait employer « toutes les voies de droit pour l'y faire rentrer ». Le déserteur serait alors tenu « de payer comptant tous les frais que sa désertion » aurait

occasionnés, ainsi que les dommages et intérêts résultant de son absence; et s'il ne se trouvait point en argent, tous lesdits frais et dommages-intérêts seraient retenus sur sa part dans chaque représentation (1).

En novembre 1783, probablement à l'occasion de la foire de la Saint-Martin, Durand, « directeur de la Comédie à Compiègne », était dans nos murs avec sa troupe. Il écrivait de Soissons le 28 dudit mois, à « Messieurs du Corps de Ville de Saint-Quentin » pour solliciter la permission d'aller jouer en leur ville (2).

Pendant la saison théâtrale 1789-1790, il y eut ici une troupe à demeure. En effet, le 19 juillet 1789, avant midi, en l'étude de Me Crespeaux, sus-nommé et pardevant lui et son collègue Me Patté, comparaissait « le sieur Louis Morin, régisseur de la troupe de spectacles à Soissons, y demeurant, pour le compte et comme fondé de pouvoir du sieur Demarey, comédien français et directeur de la troupe de comédie jouant actuellement audit Soissons ». Il requérait acte (3) des faits ci-après rapportés brièvement.

Demarey avait engagé, à la date du 20 avril 1789, un acteur nommé de Saint-Savin. Mais, dès le 27 juin suivant, ce dernier ne se présentait plus, ni aux répétitions, ni au théâtre. Morin « soupçonnant son évasion » la fit constater comme suit : Le 4 juillet 1789, il requit Brinquant, huissier à Soissons, qui se transporta le jour même accompagné de Belé, commissaire de police, en la maison de Rolland, maître cordonnier, où « logeait »

(1) Aux minutes de Me Thomas.
(2) Georges Lecocq; *Histoire du théâtre de Saint-Quentin*, p. 69.
(3) Aux minutes de Me Thomas.

de Saint-Savin. Là, l'huissier et le commissaire apprirent de Rolland « que son locataire était parti de chez lui le 27 juin », emportant tous ses effets et disant qu'il quittait la troupe parce que le régisseur ne lui payait pas ses appointements.

Morin qui avait le plus grand intérêt à démentir cette assertion, dressa le compte du « fuyard » et le présenta avec les pièces justificatives aux deux notaires sus-nommés, dans le but de le vérifier. Il en résulta que de Saint-Savin « s'était engagé avec Demarey, le 20 avril 1789, pour chanter dans sa troupe les première et seconde basses-tailles, même pour y jouer la comédie et autres accessoires dans lesquels on aurait trouvé bon de l'employer, à commencer de l'ouverture du théâtre et à finir le lundi de la Quasimodo de l'année suivante (1790), à raison de 125 livres par mois et deux demi représentations, l'une en été, l'autre en hiver » (1).

La vérification des notaires établit qu'au jour de son départ l'acteur avait droit à 275 livres et qu'il avait touché de Morin 275 l. 15 s. 6 d. (dont 96 l. pour avances lors de son engagement), soit 15 s. 6 d. en trop.

En 1791, la direction du théâtre de Soissons était confiée à Aubert et Cie qui écrivaient de cette ville le 23 juin de la même année à M. Sutaine-Maillefer, président de la commission dramatique du théâtre de Reims, pour lui offrir leur troupe « jouant la comédie, la tragédie et l'opéra accessoire et dont le répertoire n'est presque composé que de nouveautés » (2).

(1) C'est ce qu'on appelle aujourd'hui des représentations au bénéfice de l'acteur ; elles tendent à disparaître.

(2) Louis Paris ; *Le théâtre à Reims*, p. 164.

Quels furent les comédies, tragédies, opéras et autres pièces jouées dans cette première salle jusqu'en 1791 ? Aucun document n'est tombé sous mes yeux apportant la réponse à cette interrogation.

De 1791 au Directoire, je n'ai rien trouvé sur notre théâtre. L'époque révolutionnaire fut forcément une période d'arrêt pour les divertissements scéniques, surtout en province. Les esprits étaient occupés ailleurs. La population soissonnaise, gagnée par le courant des idées nouvelles, prenait part aux diverses cérémonies républicaines, fêtes nationales (1), manifestations enthousiastes du moment, ou s'intéressait aux sanglantes tragédies et aux luttes héroïques d'alors. Comédiens et spectateurs avaient abandonné la petite salle de la Grande-Rue, les uns pour jouer un rôle véritable et souvent trop réel dans les événements du temps, les autres pour se mettre à l'affût de tout ce qui se passait de nouveau sur l'immense et sublime scène d'abord de la France entière, puis de presque toute l'Europe !

(1) Ces fêtes ont été décrites par M. Emile Collet, dans les *Bulletins* des années 1880, 1886 et 1894.

M. l'abbé Jacquelet poursuit ses études historiques sur Vauxbuin. Il en est à la seigneurie de ce pays et traite son sujet en ces termes :

SEIGNEURIE DE VAUXBUIN

Par M. l'abbé JACQUELET.

La chatellenie de Pierrefonds qui, en 1296, appartenait au roi, comprenait, avec Saint-Jean des Vignes, le faubourg de Crise et beaucoup d'autres lieux, le village de Vauxbuin. En 1354, elle est donnée au comte de Valois et reste jusqu'en 1406 sous la juridiction du bailli de Senlis. En 1406, le comté de Valois est érigé en duché. En 1598, la création du Bailliage et Présidial de Soissons préjudicie beaucoup à la juridiction de la chatellenie de Pierrefonds (1), et, entre divers hameaux, paroisses et autres lieux, lui enlève Ploizy et Vauxbuin, qui conservent cependant la coutume de Valois.

I. Maison de Vauxbuin.

Nous trouvons dans les *Actes de la province de Reims*, t. II, p. 217, parmi les signataires d'une charte de Joslein de Vierzy, « Ingelrannus Matifart, *dictus* de Vallebodini », que M. Pécheur a traduit dans ses *Annales*, t. II, p. 369, « Engelrand Matiffart, dit de Vauxbuin ». D'autre part, nous lisons dans le *Cartulaire de Saint-Yved* de Braine

(1) *Antiquités du Valois*, par Antoine BATAILLE, procureur du roi, mort en 1608.

une autre charte de Joslein (1140), où nous trouvons : « Ingerannus Matifart, *Diedus* de Valbuin »; dans le *Cartulaire de Prémontré*, autre charte de Joslein (1141), « Ingelrannus Matifart, Diet de Valbduin »; dans une quatrième charte de Joslein (1142) « Engelranus Matifart, *Die* de Valbuin ». Nous savons par de nombreux témoignages qu'il a existé à cette époque un *Diedus*, *Die*, *Diet* ou Dieudonné de Vauxbuin. On peut donc se demander si le lecteur de la première charte qui a transcrit *dictus*, ne devait pas lire *dietus*, leçon qui concorderait avec les autres documents, et exclurait Enguerrand Matifart de la liste des chevaliers, écuyers et autres membres de la Maison de Vauxbuin, que nous allons dresser.

Dans l'hypothèse très plausible que je viens d'émettre, je nommerai d'abord :

1134. *Die*, *Diet*, *Diedus* ou Dieudonné de Vauxbuin, chevalier. Il signe en 1134 dans une charte de Joslein adressée à Pierre, abbé de Sauve-Majeure , constatant la restitution faite par Renaud III le lépreux, comte de Soissons, de l'autel de Terny au prieuré de Saint-Paul-aux-Bois (1).

Renaud le lépreux donne à l'abbaye Saint-Yved de Braine une mesure de sel. Joslein confirme cette donation par une charte datée de 1140. On trouve comme témoin dans cette charte : *de militibus suis (Reinaldi*, *Diedus* de Valboin (2).

Diet de Valbduin signe encore (1141), dans une autre charte de Joslein qui confirme l'échange fait par l'abbaye de Prémontré de la maison donnée par Ivon et Helvide, contre la partie de vigne que

(1) Pécheur, II, 369.
(2) *Manuscrits* 5., 479. fol. 60. *Bibliothèque Nationale. Cartulaire de Saint-Yved.*

possédait « ad clos » Lisiard, fils de Ernaud de la Chaînée (1); puis en 1142, dans la charte de Joslein qui confirme à Hugue, abbé de Prémontré, la donation faite par Ernaud de la Chaînée et son épouse Sibille de la vigne dite « Perroiselle ». Il est encore témoin, dans la charte, de la ferme de Saint-Léger, à Epagny (2).

Renaud, fils de *Diedus*, étant entré chez les religieux de Saint-Léger (3), ses frères (4) lui donnèrent deux muids de vin de rente à Sacy, Vauxbuin, etc., et douze setiers sur d'autres vignes pour l'entretien d'une lampe qui brûle « devant le corps du Seigneur ». Cette lampe avait été fondée par *Diedus* et sa femme Clarice (5). Une charte d'Yves de Nesle (6), signée par Gubertus de Valbuin, signale que les frères de Renaud ont donné douze sous et quatre setiers pour la lampe.

1135. Charte de Joslein de Vierzy confirmant la donation faite par Wiard de Valbuin et Ade son épouse à l'église de Prémontré du quart de la villa de Biuci (Bieuxy). Témoins : Johannes Rufus de Walbuin, Wiard de Walbuin, Droard de Valbuin, Radulfus de Valbuin, fils de Ménard (7). On trouve la signature de ce Wiard ou Guyard de Walleboin à la fin de la notice (1135) où Théoul, abbé de Saint-Crépin le Grand de Soissons, rapporte com-

(1) Cfr. *Manuscrits.*, Soissons *(Cartulaire de Prémontré)*, fol. 68, verso. Original : *Arch. dép. de l'Aisne,* H. 825. Liasse.

(2) PÉCHEUR, II, 419.

(3) *Abbas S. Leodegarii et conventus Rainaldum filium Diedi in suum consortium assensu et consilio meo susceperunt.* (Charte d'Yves de Nesle. *Annuaire de l'Aisne*, 1868, p. 271).

(4) Jean de Vauxbuin, Foulques de Sacy, etc.

(5) PÉCHEUR, II, 422.

(6) Citée à la note 3.

(7) *Cartulaire de l'abbaye de Valpriez (Arch. dép.* H. 753, fol. 5).

ment s'est arrangée son affaire avec Wilard de la porte Saint-Voué à propos d'un fief de Saint-Crépin à Béthisy (1). Avec Guiard, nous trouvons Diette et Scotus ou Escot (2).

1146. Charte de Joslein dans laquelle Jean de Vauxbuin, Roger de Vauxbuin, son fils, et Jean de Courmelles, son neveu, donnent une terre et un bois situés à Longpont au monastère de Longpont (3). Jean de Vauxbuin a pour filles Elizabeth et Sibille, religieuses à Lieu-Restauré (Dictionnaire de Melleville).

1156. Roger de Valboin abandonne son avouerie sur Presles. Il laisse tous les chemins libres aux religieux de Longpont, à leurs convers et à leurs serviteurs, même le passage dans le camp de Wibert de Valboin (4). En 1162, il donne des biens et confère des droits à Presles aux religieux de Longpont (5). Une bulle d'Alexandre IV en 1255, qui confirme à Saint-Léger les autels de Vauxbuin, de Montgobert et de Vingré avec leurs dépendances, confirme également la donation d'un muid de vin à Valbuin, venant de Roger de Valbuin (6).

1157. Héblon de Vauxbuin, sénéchal, fils de Foucon, est témoin dans la vente faite par Yves de Nesles, comte de Soissons, à l'abbaye de Saint-Médard, d'une rente de soixante sous (7).

1166 (Généalogie de la famille de Vélard). 1168 (Melleville). Escot de Vauxbuin, chevalier.

(1) Pécheur. ii, 398. *Arch. dép.* copie, H. 455. (*Cartulaire de Saint-Crépin*, XVIIIe siècle, p. 346).
(2) Pécheur, ii, 398.
(3) *Chronic. Longip.* p. 24.
(4) *Gallia Christiana*, t. x. Inst. col. 124.
(5) Muldrac, *Chronic. Longip.* p. 179.
(6) *Annuaire de l'Aisne* 1868, p. 271.
(7) *Gallia christiana*, t. x. Instr. Col. 125.

1180. Gerbert de Vauxbuin (Melleville).

1199-1205. Guy de Vauxbuin, chevalier; donne aux religieux de Longpont une vigne à Villeneuve et Monteleu (1).

1203-1216. Yves, chevalier de Vauxbuin, est plège et caution (1203), d'une vente des bois de la Loge, près la forêt de Retz, faite aux religieux de Longpont par les frères Barthélemy et Guy d'Ancienville. Ce dernier n'était pas encore chevalier à cette époque (2). Yves consent (1210), à une donation de Pierre de Vic-sur-Aisne aux pauvres clercs du chœur qui occupaient le dernier rang dans la cathédrale de Soissons (3). La femme d'Yves de Vauxbuin s'appelle Cécilie ; leur enfant, Robert, seigneur de Noroy, comme l'était probablement son père (Melleville).

1215. Jean de Vauxbuin, chevalier ; femme, Hersende (Melleville).

1217-1220. Hugues de Vauxbuin : femme, Cécile de Tigny ; enfant, Pierre, clerc (Melleville). Cécile, avec ses frères et sœur Nivelon, Enguerrand, Barthélemy, Hersende et Raoul, enfants de Marie de Tigny, vendent aux religieux de Longpont deux muids de terre à Parcy pour 56 livres (1229) (4).

1222. Pierre, chevalier de Vauxbuin; femme, Odeline; enfants : Simon, Raoul, Mathieu. Le dictionnaire de Melleville, qui donne ces dernlers détails, reproduit, t. II, page 57, planche 6e, dans les armoiries des familles éteintés, celles de Pierre de Vauxbuin (1234). Ces armoiries ont été sculptées au-dessous de celles de Mayenne et de sa

(1) Pécheur, III, 481.
(2) Pécheur, III, 487.
(3) Pécheur, III, 72.
(4) Pécheur, III, 478.

femme sur la grande cheminée de la chambre de Henri IV, au château de Vauxbuin.

1229. Jean de Vauxbuin, chevalier; femme, Ersende; enfant, Vauthier (Melleville). Un Gauthier de Vauxbuin (est-ce Vauthier?) et Alix sa femme, donnent des maisons au Chapitre (1).

1247. Raoul de Vauxbuin (Melleville) ; il vend à l'abbaye de Longpont des vinages situés à Montoizy (1259) (2).

1274. Pierre de Vauxbuin, écuyer, enfants, Pierre, Guyard (3).

1286. Jean de Vauxbuin vend à l'abbaye de Longpont des vignes situées à Montoizy (4).

1289. Pierre, dit *Savard*, chevalier de Vauxbuin (Melleville).

1304. Jean (5), de Vauxbuin? écuyer. Fils d'Ade de Bucy (Melleville).

(1) PÉCHEUR, III, 271.

(2) PÉCHEUR, III, 429.

(3) En 1276, Marie, veuve du chevalier Guyon, seigneur de Saint-Remy-Yvry (autrement, Saint-Remy-Blanzy), vendit à l'abbaye de Saint-Jean des Vignes « pour sa grant nécessité et son grand pourfit, et ce loyaument », toute sa terre de Louâtre avec ses dépendances à « Mesmy », à Vauxbuin (un véritable domaine, v. PÉCHEUR, IV, 106), à Soissons, laquelle elle tenait de... (plusieurs successivement)... et « li quens (comte) » de Soissons de Monseigneur l'Evêque comme « derrain et souverain seigneur de la dite terre. » Exemple de domaine épars comme dans la villa carlovingienne. (PÉCHEUR, IV, 106).

(4) PÉCHEUR, III, 429.

(5) Un sixième, Jean de Vauxbuin, fut le douzième doyen de la collégiale de Saint-Thomas de Cantorbéry, à Crépy-en-Valois (1441). « Jean de Vauxbuin, écrit Muldrac », (Johannes I de Vauxbuin, *Gallia christiana)*, a paru singulièrement parmi les doyens de Saint-Thomas de Crépy. Il fonda la messe Notre-Dame après *Matines*, et étant décédé heureusement, a été inhumé honorablement à côté de l'Epître du grand autel dudit Saint-Thomas, dans un monument élevé avec figure et inscription, au haut duquel on voit la place d'une lampe qui y brûlait : soit par fondation, soit par dévotion au mérite de sa sainteté. *(Le Valois Roial*, par MULDRAC, ancien prieur de Longpont. A Bonne-Fontaine, MDCLX I — *Gallia christiana*, c. 1483, t. 10. — CARLIER, I, 509. — PÉCHEUR, II, 529. — *Chronic. Longip.* p. 179).

II. De la Maison de Vauxbuin au duc de Mayenne.

Le XIIIe siècle se termine avec ce que nous savons de la Maison de Vauxbuin concernant le village lui-même. Les seigneurs de Cœuvres et les comtes ou ducs de Valois vont intervenir fréquemment dans les affaires de Vauxbuin.

1301. Bernard I, sire de Moreuil, seigneur de Cœuvres et de Vauxbuin. Dans une transaction de 1301, les religieux de Longpont sont considérés dans la région de Vauxbuin comme tenant leurs terres en fief. Ils ont droit de justice (1). Les Moreuil avaient pour armes : *d'azur, semé de fleurs de lys d'or, au lion naissant d'argent en cœur.*

1311. Le 19 avril, Charles de Valois, frère de Philippe le Bel, affranchit tous les serfs du comté, et par conséquent ceux de Vauxbuin.

1346. Bernard II, sire de Moreuil, vicomte de Cœuvres, maréchal de France, reconnaît que le Chapitre de Soissons et lui ont chacun la moitié des droits de *mortemain* et de *formariage* de leurs hommes et femmes de corps à Chaudun et Valbuyn. L'acte est daté du mardi après la saint Barnabé 1346 (2).

1409. Le 5 mars, Charles, duc d'Orléans et de Valois, comte de Blois et de Beaumont, sire de Coucy, amortit aux Célestins de Villeneuve-les-Soissons et au Chapitre de Soissons divers biens à Vauxbuin (3).

1450. Le 10 décembre, Raoul de Soissons,

(1) *Mémoire* de dame de La Fitte. (*Archives* du château de Vauxbuin).

(2) *Archives départementales de l'Aisne*, G, 253. Chapitre cathédral de Soissons, registre, f° 235.

(3) *Ibid.*, f° 246.

vicomte de Cœuvres, petit-fils de Rogues ou Rogon de Moreuil, qui laissa le nom de Moreuil pour prendre celui de Soissons, présente son aveu et dénombrement de la terre de Vauxbuin (1).

Vers 1455, Marguerite de Moreuil ou de Soissons, fille aînée de Raoul, porta la vicomté de Cœuvres et de Soissons en mariage à Jean de Villiers ou de Vilers-l'Ile-Adam, seigneur de Dommart, fils de Claude (2).

1480. La famille de Damas est propriétaire du domaine de Vauxbuin (3). Ses armes sont représentées dans la chambre de Henri IV. Elles portent : *d'argent, à la hie de sable posée en bande, accompagnée de six roses de gueules.* L'écu est surmonté d'une couronne de comte.

1544. Charles Quint, après avoir pris Ligny, Saint-Dizier, Epernay, Château-Thierry, marcha sur Soissons par Villers-Cotterêts, et, quoi qu'il eût défendu de rien brûler, les gens de sa suite mirent le feu au château de Chevreux, où il était venu loger le vendredi 12 septembre 1544, et qu'il quitta pour aller établir son quartier général dans l'abbaye de Saint-Jean des Vignes. Son armée, forte de 80,000 hommes, logeait à Vauxbuin, Courmelles, Berzy, Ploisy et Vignolles (4).

1550. Jacques de Villiers ou de Villers, seigneur de Vauxbuin (5). Le 23 décembre 1552, un arrêt du Parlement condamna Louis Chalmazel, écuyer, qui résidait probablement sur le fief de la Tourmenault, à recourir au pressoir banal et à reconnaître

(1) *Mémoire* de dame de La Fitte.
(2) PÉRIN, 5252.
(3) *Généalogie* de la famille de Vélard.
(4) *Histoire de Soissons*, par H. MARTIN, II, 387.
(5) *Mémoire* de dame de La Fitte. — PÉRIN, tome XVII, p. 250.

les droits de Claude de Lesuy, baron de Consant (1). Nous retrouverons plus tard la même question de banalité de pressoir entre le cardinal d'Estrées et les religieux de Longpont d'une part, et, de l'autre, la dame de Vauxbuin.

1575. Dame Barbe d'Estrées, marquise de Chamorin, sœur d'Antoine et grand'tante du cardinal, « acquit à titre d'échange des sieurs de Villers les fiefs, terres et seigneuries de Vauxbuin, la Tourmenault, Chaudun et autres, mouvans du Roy et de Monsieur le Comte de Soissons, à la réserve de la Tourmenault, qui fut déclaré être lors mouvant de la chastellenie de Cœuvres, appartenant, ainsi qu'elle appartient encore (1691), à la maison d'Estrées » (2).

En 1585, le 6 février, Barbe d'Estrées présente son aveu et dénombrement de la terre de Vauxbuin. La même année, la terre de Cœuvres est érigée en marquisat sous le nom d'Estrées, en faveur d'Antoine, frère de la dame de Vauxbuin (3).

En 1588, la dame de « Vaulbuin » loue la chasse sur ce village à un cordonnier de Buzancy. (Wallet, notaire) (4).

En 1592, Pierre Lévêque, marchand à Soissons, cède à Guillaume Caron, garanier, demeurant à Vaulbuin, pour huit années, le droit de chasse aux lapins de la seigneurie de Vaulbuin que lui avait concédé Mgr d'Estrées, moyennant six écus par an. (5). Cette concession pourrait s'expliquer par ce qui va être rapporté de la suivante.

(1) *Archives* du château de Vauxbuin.
(2) *Mémoire* de dame de La Fitte.
(3) *Archives* du château de Vauxbuin.
(4) *Bulletin de la Société archéologique*, 1863,p. 119.
(5) *Bulletin de la Société archéologique*, 1863, p. 119.

1595. Diane d'Estrées (1), fille d'Antoine et nièce de la précédente ; deuxième femme de Jean de Montluc Balagni, maréchal de France (2), hérite de la marquise de Chamorin. Le mariage eut lieu en 1596. Diane meurt en 1626. En 1595, elle « cède une partie du revenu de la terre de Vauxbuin, afin de payer aux héritiers de Pierre Lévesque, marchand au bourg d'Aisne de Soissons, deux cents écus qu'elle lui devait, et de retirer une certaine quantité de bagues et joyaux qu'elle avait remis en gage à Lévesque ». La procuration, en date du 24 août 1595, est passée à l'hôtel d'Antoine d'Estrées, père de Diane, à Paris, rue des Bons-Enfants, paroisse Saint-Eustache (3). Un arrêt du Conseil du 16 septembre 1596 ordonne que les manants et habitants des villages de Clacy, Berzy, Chazelles, Vauxbuin, Chaudun et les fermes dépendantes seront quittes et déchargés des sommes qu'ils devaient payer, en considération des pertes qu'ils avaient éprouvées pendant les troubles (4).

1597. Antoine d'Estrées, seigneur de Valbuin, marquis de Cœuvres, vicomte de Soissons et de Berzy, premier baron et sénéchal du Bourbonnais,

(1) Diane assista à la réconciliation de Mayenne avec Henri IV à Monceaux, chez sa sœur Gabrielle. « Ils vinrent soupper, dit le « Journal de l'Etoile », et souppa le roy en une table à part, ayant la marquise (Gabrielle) à son costé. Le duc de Maienne estait en une table joignante celle du roy, aiant près de lui assise mademoiselle Diane d'Estrées, sœur de Madame la marquise ». (1596). LAURENTIE, *Histoire de France*, tome IV, p. 483.

(2) « Montluc Balagni traita avec les généraux de Henri IV pour le Cambrésis, dont il se fit donner la principauté avec le bâton de maréchal. Henri IV alla de sa personne ratifier ce traité à Cambrai. Mais ce ne fut qu'un incident rapide ; Balagni perdit bientôt sa souveraineté (1594). LAURENTIE. *Ibid.*, p. 464.

(3) *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, 1863, p. 119.

(4) COCHERIS, *Documents manuscrits sur la Picardie*. Tome I, page 458. *Documents*, t. I, p. 196. *Exemption de tailles*.

gouverneur de Paris et de l'Ile de France, chevalier des Ordres du Roy de la première création en 1578, conseiller en son Conseil, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses Ordonnances, gouverneur de La Fère et grand'maître de l'artillerie de France (1). Il avait épousé Françoise Babou, nièce de Philbert Babou, cardinal et évêque d'Auxerre, et fille de Jean Babou, seigneur de la Bourdaisière et de Sagonne, chevalier des Ordres du Roy, grand'maître de l'artillerie de France, gouverneur de Brest et bailly de Touraine, et de Françoise Robertet, dame de Sagonne. Il eut huit enfants, six filles et deux fils :

1° François (Louis), tué au siège de Laon en 1594 ;

2° François (Annibal), premier du nom, d'abord évêque de Noyon, renonça à la carrière ecclésiastique, devint maréchal de France, ambassadeur extraordinaire en Suisse et à Rome, père de César d'Estrées, cardinal-évêque de Laon et abbé de Longpont. Créé duc et pair en 1648, François (Annibal) Ier mourut à 105 ans, le 5 mai 1670 ;

3° Barbe d'Estrées, dame de Vauxbuin, signalée plus haut ;

4° Marguerite d'Estrées, femme de Gabriel de Bournet, sieur de Nampes ;

5° Angélique, abbesse de Maubuisson ;

6° Gabrielle, marquise de Montceaux et duchesse de Beaufort, maîtresse de Henri IV ;

7° Julienne (Hippolyte), femme de Georges de Brancas, duc de Villars ;

(1) Ce grand'maître de l'artillerie de France, au dire de Henri IV, « n'y entendait rien du tout, voire qu'il n'était capitaine ni soldat ». Le roi donna cette charge à Sully, en récompensant d'Estrées d'une autre manière, à laquelle les manèges et les finances du ministre ne furent pas étrangères (1599). LAURENTIE, tome IV, p. 510.

8° Françoise, épouse de Charles, comte de Salalzai (1).

En 1597, Antoine d'Estrées vendit à Mayenne la terre et seigneurie de Vauxbuin.

Les armes des d'Estrées sont représentées sur la cheminée de la chambre qui fait suite à celle de Henri IV. Elles portent : *fretté d'argent et de sable, au chef d'or chargé de trois merlettes de sable*, et sont surmontées d'une couronne de comte. La Maison de Cœuvres ou d'Estrées, en effet, ne fut élevée au marquisat qu'en 1585, alors qu'elle possédait Vauxbuin depuis plusieurs années.

(*A suivre.*)

M. Brucelle rend compte qu'une *Soeiété historique* vient d'être fondée à Villers-Cotterêts, et que notre collègue. M. Michaux, en est le président.

La Société historique régionale de Villers-Cotterêts.

—

MESSIEURS,

Vous savez probablement que notre arrondissement compte depuis peu une seconde *Société historique*, régulièrement constituée.

Son nom est indiqué en tête du présent article.

Son but : Recherche et publication de documents d'histoire sur la région de Villers Cotterêts et conservation du *Musée Alexandre-Dumas*, autrefois Musée municipal.

(1) Collection PERIN, 5252 — *Nobiliaire de Picardie*, p. 175.

Son président : M. Alexandre Michaux, notre érudit vice-président.

La Société a tenu sa première réunion le lundi 31 octobre 1904, dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville de Viilers-Cotterêts.

M. le Président remercie notre collègue de son information officieuse, et souhaite bonheur et prospérité à la Société voisine.

La séance est levée.

Le Président,
LECER.

Le Secrétaire,
E. COLLET.

FIN DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1904

TROISIÈME PARTIE

LISTE DES MEMBRES

de la Société archéologique, historique et scientifique

DE SOISSONS

1904

MONSEIGNEUR A.-V. DERAMECOURT
Ancien Président de la Société académique d'Arras
Président d'honneur.

Président honoraire. . M. J. PLATEAU.

Bureau.

Président . . . . . MM. LECER, O. ❋.
Vice-Président . . . . ALEX. MICHAUX.
Secrétaire-Archiviste. COLLET, ✿.
Trésorier . . . . . DELORME.

Membres Titulaires.

MM.

1865 DELAPLACE (l'abbé), Curé d'Urcel.
1867 DEVIOLAINE (Emile), ❋, Conseiller général.
1870 COLLET, ✿, Conservateur du Musée de Soissons.
1874 MICHAUX (Alexandre), ancien Imprimeur à Soissons.

MM.

1874 LEGRY, ✻, Conseiller général, Maire de Vailly.

1877 DELORME, ancien notaire à Soissons.

1878 BRUN (Félix), ❦, attaché aux Archives du Ministère de la Guerre.

1882 QUINETTE DE ROCHEMONT (le baron), O. ✻, inspecteur général des Ponts et Chaussées, à Paris.

1882 D'URCLÉ, ✻, trésorier-payeur général.

1883 VAUVILLÉ, ❦, propriétaire à Pommiers.

1884 LEDOUBLE (l'abbé), chanoine honoraire, secrétaire général de l'Evêché de Soissons.

1884 MORIO DE L'ISLE (le baron), ✻, à Vauxcastille, ancien sous-préfet de Compiègne.

1885 LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), ❦, membre du Comité des Travaux historiques à l'Institut, professeur à l'Ecole des Chartes.

1886 JUDAS, O. ❦, bibliothécaire de la Ville de Soissons.

1886 PLATEAU, maire d'Hartennes.

1886 FIRINO, conseiller général, maire de Fontenoy.

1887 BLAMOUTIER, notaire à Soissons.

1888 DE BERTIER (Albert) (le comte), à Cœuvres.

1889 DE MONTESQUIOU (Henri) (le comte), à Longpont.

1890 BORGOLTZ (l'abbé), curé-doyen de Berry-au Bac.

1892 THOMAS, notaire à Soissons.

1893 DE REISET (le vicomte), à Vic-sur-Aisne.

1894 LHERMITTE, propriétaire, à Soissons.

1897 LANDAIS (le chanoine), curé-archiprêtre de la Cathédrale de Soissons.

MM.

1898 HIVET (l'abbé), professeur au Petit Séminaire Saint-Léger, Soissons.

1898 CALLAY (l'abbé), professeur au Petit Séminaire Saint-Léger, Soissons.

1898 DERAMECOURT (Monseigneur), évêque de Soissons et Laon, président d'honneur.

1900 CHORON (Paul), avoué à Soissons.

1900 SABATIÉ-GARAT (le baron), ✻, maire de Vauxbuin.

1900 FOSSÉ D'ARCOSSE (André), directeur de l'*Argus soissonnais*.

1900 PARMENTIER, président du Tribunal civil de Soissons.

1900 DE ROUCY (Francis), propriétaire à Clairoix (Oise).

1901 DE LA ROCHEFOUCAULD (Guy) (le comte), maire de Villeneuve-Saint-Germain.

1901 JOB, pharmacien à Soissons.

1901 BATTEUX, propriétaire à Soissons.

1901 BRUCELLE, propriétaire à Soissons.

1901 LECER, (O. ✻), lieutenant-colonel retraité.

1902 CHAIN, maire du IXe arrondissement de Paris.

1903 BIGAND, pharmacien à Soissons.

1903 BLANCHARD (Fernand), propriétaire à Soissons.

1903 MARCOTTE (Adrien), docteur en médecine.

1903 MOREAUX-FERTÉ, propriétaire à Soissons.

1903 PRÉVOST, ancien entrepreneur, boulevard Jeanne d'Arc, à Soissons.

1903 WAENDENDRIES (Paul), négociant à Soissons.

1903 FOURNIER (Georges), entrepreneur à Soissons.

MM.

1903 GOSSET (André), propriétaire, 1, avenue Percier, Paris.

1904 JACQUELET (l'abbé), curé de Vauxbuin.

1904 LE PELLETIER (Louis) (baron), attaché à la Bibliothèque de l'Arsenal.

1904 HERBLOT, propriétaire à Vailly.

1904 FOULON, notaire à Vailly.

1904 BAYEUX, entrepreneur à Soissons.

Membres Correspondants.

MM.

1849 MATTON, ✻, O. ❦, ancien Archiviste départemental, à Laon.

1856 PILLOY, ❦, ancien agent voyer d'arrondissement à Saint-Quentin.

1874 PALANT (l'abbé), curé de Cilly.

1882 BOUCHEL, instituteur en retraite à Courcelles, par Braine.

1892 BERCET (Gaston), propriétaire à Solre-le-Château (Nord).

1903 DE CHAUVENET, C. ✻, général de division retraité, château de Villers-Hélon.

LISTE DES SOCIÉTÉS

avec lesquelles celle de Soissons est en correspondance

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

AISNE

Société Académique de Laon.

Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture de Saint-Quentin.

Société Industrielle de Saint-Quentin.

Société Archéologique de Vervins.

Société Historique et Archéologique de Château-Thierry.

Société Académique de Chauny.

Union Géographique du Nord de la France, section de Laon.

ALGÉRIE

Académie d'Hippone, de Bône.

Société Archéologique de Constantine.

ALLIER

Société d'Emulation du département de l'Allier, à Moulins.

ALPES-MARITIMES

Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

ALPES (HAUTES)

Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.

AUBE

Société Académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube, à Troyes.

AVEYRON

Société des Sciences, Lettres et Arts de l'Aveyron, à Rodez.

BOUCHES-DU-RHONE

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille.

Société de Statistique de Marseille.

CALVADOS

Société française d'Archéologie, à Caen.

Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.

CHARENTE

Société Archéologique de la Charente, à Angoulême.

Société des Archives de Saintonge et d'Aunis.

CHER

Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.

Société Historique du Cher, à Bourges.

COTE-D'OR

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.

Société Archéologique de Dijon.

FINISTÈRE

Société Académique de Brest.

GARD

Académie du Gard, à Nîmes.

GARONNE (HAUTE)

Société d'Archéologie du Midi de la France, à Toulouse.

GIRONDE

Société Archéologique de Bordeaux.

ILLE-ET-VILAINE

Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

HÉRAULT

Société Archéologique et Scientifique de Béziers.

JURA

Société d'Emulation du Jura, à Lons-le-Saunier.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny.

LOIRE (HAUTE)

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy.

LOIRET

Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Orléans.

MANCHE

Société Nationale Académique de Cherbourg.

MARNE

Académie Nationale de Reims.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Marne, à Châlons.
Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François.

MARNE (HAUTE)

Société Historique et Archéologique de Langres.

MEUSE

Société Philomathique de Verdun.

NIÈVRE

Société Nivernaise des Sciences, Lettres et Arts, à Nevers.

NORD

Commission Historique du Nord, à Lille.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts, de Valenciennes.

Société d'Emulation de Cambrai.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai.

Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, à Dunkerque.

Société d'Emulation de Roubaix.

OISE

Société Académique d'Archéologie de l'Oise, à Beauvais.

Société Historique de Compiègne.

Comité Archéologique de Senlis.

Comité Archéologique de Noyon.

PAS-DE-CALAIS

Académie des Sciences d'Arras.

Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Société Académique de Boulogne-sur-Mer.

PYRÉNÉES (BASSES)

Société des Sciences, Lettres et Arts. à Pau.

RHÔNE

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Lyon.

Société Littéraire, Historique et Archéologique de Lyon.

SAÔNE-ET-LOIRE

Société Eduenne d'Autun.

Académie des Sciences et Lettres de Mâcon.

Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône.

SARTHE

Société Historique et Archéologique du Maine, au Mans.

Société d'Agriculture et Sciences de la Sarthe, au Mans.

SAVOIE

Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, à Chambéry.

SEINE

Société des Antiquaires de France.

Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.

Société d'Anthropologie.

Société Philomathique de Paris.

Société française de Numismatique et d'Archéologie.

Association Philotechnique.

Société des Etudes Historiques.

Bulletin du Comité des travaux historiques.

Bulletin scientifique dudit Comité.

SEINE-INFÉRIEURE

Académie des Sciences et Arts de Rouen.

Comité des Antiquités de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Société Havraise d'études diverses, au Havre.

SEINE-ET-MARNE

Société d'Archéologie et Sciences de Seine-et-Marne, à Melun.

SEINE-ET-OISE

Commission des Antiquités et Arts de Seine-et-Oise ; à Versailles.

Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Pontoise.

Société Archéologique de Rambouillet.

SOMME

Société des Antiquaires de Picardie à Amiens.

Société Linnéenne du Nord de la France.

Société d'Emulation d'Abbeville.

TARN-ET-GARONNE

Société Archéologique et historique de Montauban.

VAR

Société Académique du Var, à Toulon.

Société d'Etudes Scientifiques de Draguignan.

VIENNE

Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

VIENNE (HAUTE)

Société Archéologique et Historique du Limousin, à Limoges.

YONNE

Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

Société Archéologique de Sens.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

BELGIQUE

Académie Royale des Sciences et Lettres, à Bruxelles.

Société Belge de Géographie à Bruxelles.

Société Malacologique, à Bruxelles.

NORWÈGE

Université Royale de Christiania.

ÉTATS-UNIS

Institution Smithsonienne, à Washington.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE DOUZIÈME VOLUME

(3e Série)

DU BULLETIN

DE LA

Société archéologique, historique & scientifique

DE SOISSONS

— PREMIÈRE PARTIE —

ANNÉE 1903

PREMIÈRE SÉANCE. — 5 JANVIER

Pages

Lettre annonçant la suppression, à la Société, du service du *Journal des Savants* 2
Journal de dom Pierre Chastellain 3
Paix de Crépy-en-Laonnois 4
Table alphabétique par M. l'abbé Letombe 5
Bulletin d'Ambleny et de Saint-Bandry (4e vol.) 5
Décès de M. Charvet, président de la Société académique de l'Oise 5
Confirmation de la démission de M. Plateau 5
Etymologie de Chalandry, par M. l'abbé Hivet 5
Election du Bureau 8

Pages

2e SÉANCE. — 2 FÉVRIER

Don par M. l'abbé Clairambaux d'une brochure contenant le discours de M. l'abbé Ply à l'inauguration du grand orgue de la cathédrale en 1893 9
Remerciements de M. le lieutenant-colonel Lecer, élu président. 9
Note sur la situation financière de la Société, par M. Delorme. 10
Travaux à la cathédrale de Soissons de 1767 à 1765, par M. l'abbé Clairambaux 10
Etats de marchés pour la construction du jubé (1663) et pour la confection des premières orgues (1619) de la cathédrale . 11
Pierre tombale du chanoine de Faveroiles, par M. l'abbé Delaplace. 11
Histoire de la commune et du groupe communal de Soissons, par M. Bourgin 12

3e SÉANCE. — 2 MARS

Décision relative à l'impression du Bulletin 14
Le général Deflandre, par M. le lieutenant-colonel Lecer, président 14
Don fait au Musée, par M. Vauvillé, de 72 silex paléolithiques. 21
Anciens ossements humains découverts à Mont-de-Berry (Oise). 21
Monnaies gauloises de Criciru sur la montagne de Pommiers, par M. Vauvillé. 21
Election de MM. Alexandre Bigand, Fernand Blanchard, docteur Adrien Marcotte, Lucien Moreaux et Paul Waendendries comme membres titulaires 21

4e SÉANCE. — 6 AVRIL

Statuaire de Saint-Jean des Vignes, par M. Fernand Blanchard. 23
Essai étymologique sur les noms des Evêques de Soissons, par M. l'abbé Hivet 24
L'Eglise, le Prieur et le Prieuré de Saint-Remy à la Révolution, par M. Collet 24

5e SÉANCE. — 4 MAI

La statuaire et les sculptures de Saint-Jean des Vignes, par M. Fernand Blanchard 30

Pages

Etymologie des noms des Evêques de Soissons, par M. l'abbé Hivet 74
Lettre du marquis de Puysegur, datée de Soissons en 1672. Communication de M. Félix Brun. 83
Cuillère en bronze de l'époque gallo-romaine, amulette plus ancienne et autres objets présentés au nom de M. Job . 89
Election de MM. Georges Fournier et Auguste Prévost comme membres titulaires et de M. le général de Chauvenet comme membre correspondant 89

6e SÉANCE. — 8 JUIN

Peste de 1668 à Soissons, par M. Félix Brun. 91
Pierre tumulaire relative à la peste de 1668 à Soissons. Note de M. Collet 94
Vase gallo-romain à inscription votive présenté par M. Fernand Blanchard 95

7e SÉANCE. — 6 JUILLET

Note sur Soissons et les Soissonnais en 1709, par M. F. Brun. 98
Nouvelles observations sur des Livres liturgiques soissonnais, par M. Bouchel. 121
Anciens remplacements militaires, par M. Collet. 126
Grand hiver de 1709 à Serval et dans le Soissonnais, par M. Bouchel. 133

8e SÉANCE. — 3 AOUT

Excursion des Antiquaires de la Picardie à Soissons. Compte rendu dans le Bulletin de cette Société 136
Excursion à Villers-Cotterêts. Rapport par M. Lecer. président. 137
Etymologie du mot *Clouïse*, par M. l'abbé Hivet 139
Don de médailles au Musée par M. l'abbé Delaplace. . . . 140
Présentation d'un écu d'or de Charles VII et d'une pièce d'argent de Flandre par M. Brucelle 140
Don d'une médaille au Musée, par M. Fernand Blanchard. . 141

9e SÉANCE. — 5 OCTOBRE

Subvention du Conseil général 144
Proposition relative à une Histoire de la commune de Soissons, 144

Pages

Recherche de l'itinéraire suivi par César pour marcher de son camp de Berry-au-Bac sur Noviodunum, par M. Lecer. . 145
Diverses opinions sur Noviodunum. 148
Monnaies gauloises recueillies à Pommiers en 1902 et 1903, par M. Vauvillé. 149
Présentation et description d'objets du palais d'Albâtre, par M. Fernand Blanchard 152
Dolmen de Vaurezis. Communication de M. Brucelle . . . 166
Facteurs et factrices de grains à Soissons, autrefois et aujourd'hui, par M. Collet 167
Bail par adjudication des corps et biens de trois orphelins mineurs, par M. Collet. 173

10e SÉANCE. — 9 NOVEMBRE

Note de M. Collet sur l'Etude historique et philologique à propos des jeux de mots picards, par M. Thorel. . . . 180
Histoire de Chalandry, par MM. Brucelle et abbé Lefèvre. Bibliographie 182
Compiègne en 1814. Bibliographie. 182
Conservation du dolmen de Vaurezis 182
Notes par M. F. Blanchard sur un livre d'Antoine Lepoix. . 183
Notes sur d'anciens vignobles soissonnais, par M. Collet. . . 186
Billet d'entrée au sacre de Charles X 189

11e SÉANCE. — 7 DÉCEMBRE

Restauration de l'Eglise de Monampteuil, par M. l'abbé Delaplace. 192
Le Noviodunum des Suessions, par M. Vauvillé 196
Monnaie gauloise trouvée à Saint-Crépin, près Soissons, présentée par M. Vauvillé. 199
Nomination de M. André Gosset comme membre titulaire . . 199

— DEUXIÈME PARTIE —

ANNÉE 1904

PREMIÈRE SÉANCE. — 4 JANVIER

Communication relative au général Pille, par M. Collet. . . 204
Election du Bureau 205

2e SÉANCE. — 1er FÉVRIER

Trois notes relatives au Soissonnais en 1709 et 1710, par M. Félix Brun. 207
La communauté des anciens boulangers de Soissons, par M. Collet 219
Note sur Enguerrand de Bournonville, par M. l'abbé Delaplace. 222
Nomination de M. l'abbé Jacquelet, curé de Vauxbuin, comme membre titulaire 226

3e SÉANCE. — 7 MARS

Monographie de la Cathédrale d'Amiens, par M. Durand. Envoi de la Société des Antiquaires de Picardie 228
Présentation de l'Histoire de Chalandry, par MM. Brucelle et l'abbé Lefèvre 229
Notes sur un ivoire sculpté du XVIIe siècle, par M. F. Blanchard. 230
Le nom de Vauxbuin, par M. l'abbé Jacquelet 233
Origine du domaine de Mailly, par M. l'abbé Delaplace . . 238

4e SÉANCE. — 11 AVRIL

Autiquités géologiques et historiques de Vauxbuin, par M. l'abbé Jacquelet 240

5e SÉANCE. — 2 MAI

Jeanne d'Arc et le capitaine de Soissons en 1430. Brochure de M. Félix Brun offerte à la Société 247

Pages

Etymologie de Larris et de Mailly, par M. l'abbé Hivet . . 247
Topographie de Vauxbuin, par M. l'abbé Jacquelet 248
Congrès archéologique du Puy 248
Propositions du baron Louis Le Pelletier. 248

6e SÉANCE. — 6 JUIN

Election du baron Le Pelletier comme membre titulaire. . . 250
A propos de Saint-Just, par M. Collet 251
Titre de rente du 21 pluviôse an III, présenté par M. Collet . 253

7e SÉANCE. — 4 JUILLET

Actes notariés. Analyses par M. Collet. 256
Excursion de Vailly. Rapport par M. Fernand Blanchard . . 256

8e SÉANCE. — 1er AOUT

Nomination de MM. Foulon et Herblot comme membres titulaires. 264
Notes sur le mobilier artistique de la Cathédrale de Soissons, par M. Delorme 265
Topographie ancienne et moderne de Vauxbuin, par M. l'abbé Jacquelet 292
La forêt de Retz, par M. Le Pelletier 303
Don fait par M. Legry, au Musée, d'une défense d'éléphant fossile, d'un fer de lance gallo-romaine et d'une épée romaine, trouvés à Vailly. 303
Excursion à Braine. Rapport par M. Brucelle. 303
Restauration de Saint-Pierre au Parvis, de la Cathédrale. La foudre aux flèches de Saint-Jean des Vignes 310

9e SÉANCE. — 3 OCTOBRE

Mort de M. de Barral. Discours de M. Lecer, président. . . 311
Epitaphe de François Gilluy, administrateur de l'Hôtel-Dieu de Soissons, par M. Blanchard 313
Monnaies gauloises de l'enceinte de Pommiers, de Pasly et de Soissons, par M. Vauvillé. 317
L'enceinte de Pommiers (Aisne), par M. Vauvillé 321
Discussion des conclusions de M. Vauvillé. 361
La forêt de Retz, par le baron Le Pelletier 362

Pages

Seigneurie de Vauxbuin, par M. l'abbé Jacquelet. 362
La pierre d'Ostel, par M. Brucelle 362
Demande de subvention pour l'église de Mézy-Moulins . . . 370
Subvention du Conseil général à la Société 371

10e SÉANCE. — 7 NOVEMBRE

Maîtres Fabus, par M. Collet 373
Excursion à Vauxbuin. Rapport par M. l'abbé Jacquelet. . . 395
« Forêt de Retz ». Rapport et conclusions de M. F. Blanchard. 398
Paroisse de Cys-la-Commune avant la Révolution 398
Règlement de la Confrérie de Saint-Quentin de Berzy, par M. Brucelle. 406
Erreurs du « *Nouveau Larousse illustré* » sur Soissons, par M. Brucelle. 410
Nomination de M. Burel comme membre titulaire 412

11e SÉANCE. — 5 DÉCEMBRE

Le Théâtre de Soissons de 1778 au Directoire, par M. Brucelle. 414
La Seigneurie de Vauxbuin, par M. l'abbé Jacquelet. . . . 421
Société historique régionale de Villers-Cotterêts, par M. Brucelle. 432

ILLUSTRATIONS & DESSINS

Enceinte gauloise de Pommiers. 324
Portrait du général Deflandre 17
Vue des clochers de Saint-Jean des Vignes en 1860 33
Le Portail de l'église Saint-Jean des Vignes 39
La Galerie des orgues de Saint-Jean des Vignes. 39
Le cardinal Jean de Dormans 39
Statues d'Apôtres au premier étage de Saint-Jean des Vignes . 49
Le Calvaire du grand clocher de Saint-Jean des Vignes. . . 65
L'ébrasement du portail de Saint-Jean des Vignes 65
Portrait du comte de Barral. 311
Retranchement principal de Pommiers. 326
Fossé du retranchement de Pommiers. 326
Milieu du fossé du retranchement de Pommiers 328

Pages

Quatrième fouille à Pommiers. Plan 329
Quatrième fouille à Pommiers. Coupe. 330
Habitations. Plan au 1/100 332
Habitation. Cheminée. Plan au 1/50 333
Habitation. Coupe au Nord 334
Habitation. Coupe au Sud 334
L'enceinte gauloise et le camp romain. 338
Fossés du camp romain. Coupe au 1/100 341,342
Profils des fossés du camp romain sur Vaurezis. Coupes au 1/100 345
Profils des fossés d'Alésia, au 1/100 346
Meules pour écraser le grain. Coupes au 1/10. 351
Pierre d'Ostel. 369

TABLE ALPHABÉTIQUE

DU

DOUZIÈME VOLUME

(3e Série)

DU BULLETIN

de la Société archéologique, historique & scientifique

DE SOISSONS

A

Pages

Actes notariés. Analyse par M. Collet 256
Albâtre (Présentation et description d'objets du palais d') . . 152
Ambleny (Bulletin d'), 4e volume 5
Amulette présentée au nom de M. Job 89
Antiquaires de la Picardie à Soissons (Excursion en 1901 des). Compte rendu 136
Antiquités géologiques et historiques de Vauxbuin 240

B

Bail par adjudication des corps et biens de trois orphelins mineurs. 173
Barral (Mort de M. de). Discours de M. Lecer 311
Berry-au-Bac à Noviodunum (Recherche de l'itinéraire suivi par César du camp de) 145
Berzy (Règlement de la Confrérie de Saint-Quentin de). . . 406
Billet d'entrée au sacre de Charles X 189
Boulangers de Soissons (Communauté des anciens) 219
Bournouville (Enguerrand de) 222
Braine (Excursion à). 303

Pages

C

Cathédrale d'Amiens (Monographie de la). 228
Cathédrale de Soissons de 1767 à 1775 (Travaux à la) . . . 10
Cathedrale de Soissons (Notes sur le mobilier artistique de la). 265
Cathédrale de Soissons (Restauration de la) 310
César (Recherche de l'itinéraire suivi par) pour marcher de son camp de Berry-au-Bac sur Noviodunum . . . . .
Chalandry (Etymologie de) 5
Chalandry (Histoire de). 182,229
Charles X (Billet d'entrée au sacre de) 189
Charvet, président de la Société académique de l'Oise (Décès de M.) 5
Chastellain (Journal de dom Pierre) 3
Clouïse (Etymologie du mot) 139
Commune de Soissons (Histoire de la). 12,144
Compiègne en 1814 182
Confrérie de Saint-Quentin de Berzy (Règlement de la) . . 406
Congrès archéologique du Puy 248
Conseil général (Subvention du). 144,371
Crépy-en-Laonnois (Pain de) 4
Criciru (Monnaies gauloises de). 21,149
Cuillère en bronze de l'époque gallo-romaine 89
Cys-la-Commune avant la Révolution (Paroisse de) 398

D

Deflandre (général) 14
Démission de M. Plateau 5
Dolmen de Vaurezis 166,182
Don de M. Félix Brun. Brochure sur Jeanne d'Arc. . . . 247
Don de M. l'abbé Clairambaux 9
Don de médailles au Musée par M. l'abbé Delaplace . . . 140
Don de médaille au Musée par M. Blanchard. 141
Don de M. Legry. Défense d'éléphant fossile, fer de lance gallo-romaine et épee romaine 303
Don de M. Vauvillé. Silex paléolitiques 21

E

Ecu d'or de Charles VII, présenté par M. Brucelle 140
Election du Bureau. 8,205

Pages

Eléphant fossile (Défense d') 303
Enguerrand de Bournonville 222
Epée romaine 303
Epitaphe de François Gilluy, administrateur de l'Hôtel-Dieu de Soissons, relevée par M. Fernand Blanchard. . . . 313
Etymologie de Chalandry 5
Etymologie de Larris et de Mailly. 247
Etymologie des noms des Evêques de Soissons 24,74
Excursion des Antiquaires de Picardie à Soissons en 1902. Compte rendu 136
Excursion à Braine 303
Excursion à Vailly 256
Excursion à Vauxbuin 395
Excursion à Villers-Cotterêts 137

F

Fabus (Maîtres) 373
Facteurs et factrices de grains à Soissons, autrefois et aujourd'hui. 167
Faveroiles (Pierre tombale du chanoine de) 11
Forêt de Retz. 303,362,398

G

Gallo-romaine (Cuillère en bronze de l'époque) 89
Gallo-romaine (Fer de lance) 303
Gallo-romain (Vase à inscription votive) 95
Gauloise (Monnaies trouvées à Pommiers). 21,149,317
Gauloise (Monnaie trouvée à Saint-Crépin) 199,320
Général Deflandre. 14
Général Pille (Communication relative au) 204
Gilluy (François), administrateur de l'Hôtel-Dieu de Soissons (Epitaphe de) 313

H

Histoire de Chalandry 182,229
Histoire de la commune de Soissons 12.144
Hiver de 1709 à Serval et dans le Soissonnais 133

Pages

I

Itinéraire suivi par César de son camp de Berry-au-Bac à Noviodunum (Recherche de) 145
Ivoire sculpté du XVIIe siècle (Notes sur un) 230

J

Jeanne d'Arc et le capitaine de Soissons en 1430. Brochure offerte 247
Jeux de mots picards (Etude historique et philologique sur les). 180
Journal des Savants 2

L

Larris (Etymologie de) 247
Lepoix (Notes sur un livre d'Antoine) par M. F. Blanchard. . 183
Livres liturgiques soissonnais 121

M

Mailly (Domaine de). 238
Mailly (Etymologie de) 247
Médailles offertes au Musée par M. l'abbé Delaplace . . . 140
Médaille offerte au Musée par M. F. Blanchard 141
Mézy-Moulins (Demande de subvention pour l'église de) . . 370
Mobilier artistique de la Cathédrale de Soissons (Notes sur le). 265
Monampteuil (Restauration de l'église de) 192
Monnaies gauloises de Pasly 320
Monnaies gauloises à Pommiers 21,149
Monnaie gauloise à Saint-Crépin, près Soissons 199,320
Mont de Berry (Oise) (Ossements humains trouvés à) . . . 21

N

Nomination de Membres nouveaux. . 21,89,199,226,250,264,412
Nouveau Larousse illustré (Erreurs sur Soissons du). . . . 410
Noviodunum (Diverses opinions sur) 148
Noviodunum des Suessions 196,321
Noviodunum (Recherche de l'itinéraire suivi par César du camp de Berry-au-Bac à). 145

Pages

O

Orphelins mineurs (Bail par adjudication des corps et biens de trois) 173
Ossements humains trouvés à Mont-de-Berry (Oise). 21
Ostel (La pierre d') 362

P

Palais d'Albâtre (Présentation et description d'objets du) . . 152
Peste de 1668 à Soissons. 91,94
Picards (Etude historique et philologique sur les jeux de mots). 180
Pièce d'argent de Flandre 140
Pille (Communication relative au général). 204
Pommiers.(Enceinte de) 321
Pommiers (Monnaies gauloises trouvées à) 21,149
Puy (Congrès. archéologique du) 248
Puysegur (Lettre du marquis de) à Soissons, en 1672 . . . 83

R

Règlement de la Confrérie de Saint-Quentin à Berzy . . . 406
Remplacements militaires (Anciens) 126
Retz (Forêt de) 303,362

S

Sacre de Charles X (Billet d'entrée au). 189
Saint-Crépin (Monnaies gauloises trouvées à). 199
Saint-Jean des Vignes (La foudre aux flèches de) 310
Saint-Jean des Vignes (Statuaire de) 23,30
Saint-Just (A propos de). 251
Saint-Pierre au Parvis (Restauration de) 310
Saint-Remy à la Révolution (L'Eglise, le Prieur et le Prieuré). 24
Sculptures de Saint-Jean des Vignes 30
Serval (Grand hiver de 1709 à). 133
Silex paléolithiques 21
Société historique régionale de Villers-Cotterêts 432
Soissonnais en 1709 et 1710 (Trois notes relatives au) . . . 207
Soissons (Erreurs du nouveau Larousse illustré sur). . . . 410

Pages

Soissons et les Soissonnais en 1709. Note 98
Soissons (Histoire de la commune de) 12,144
Soissons. Reste de 1668 91,94
Soissons (Théâtre à) de 1778 au Directoire 414
Statuaire de Saint-Jean des Vignes 23,30
Subvention du Conseil général 144,371

T

Théâtre (Le) à Soissons de 1778 au Directoire 414
Titre de rente du 21 Pluviose an III 253
Tombale (Pierre) du chanoine de Faveroiles 11

V

Vailly (Excursion à) 256
Vase gallo-romain à inscription votive. 95
Vaurezis (Dolmen de). 166,182
Vauxbuin (Antiquités géologiques et historiques). 240
Vauxbuin (Excursion à) 395
Vauxbuin (Le nom de) 233
Vauxbuin (Seigneurie de) 362,421
Vauxbuin (Topographie ancienne et moderne de). . . . 248,2 2
Vignobles soissonnais (Note sur d'anciens) 186
Villers-Cotterêts (Excursion à) 137
Villers-Cotterêts (Société historique régionale de) 432

Soissons. — Imprimerie de l'ARGUS SOISSONNAIS, 15, rue Saint-Antoine

PUBLICATION DU BULLETIN

La Société Archéologique, Historique et Scientifique de Soissons publie, en principe, un *Bulletin* chaque année. La date de publication de ce Bulletin est annoncée par une note personnelle aux Sociétaires qui peuvent faire réclamer leur volume au Secrétariat. Ils peuvent également se le faire envoyer à leur domicile, mais à leurs frais.

DEMANDES D'ADMISSION

Les personnes qui désireraient faire partie de la *Société* devront se faire présenter par deux Sociétaires.

L'admission est prononcée par un vote qui a lieu à la séance qui suit celle de la présentation.

Les Membres titulaires de la Société paient une cotisation annuelle de 10 francs.

Soissons — Imprimerie de l'*Aisne*